



HAL
open science

**“ Migrant ” et “ réfugié ” : deux notions au cœur de
luttres sémantiques et idéologiques : analyse d’un
traitement discursif de la “ crise migratoire ”**

Elsa Becquart

► **To cite this version:**

Elsa Becquart. “ Migrant ” et “ réfugié ” : deux notions au cœur de luttres sémantiques et idéologiques : analyse d’un traitement discursif de la “ crise migratoire ”. Sciences de l’information et de la communication. 2017. dumas-01873332

HAL Id: dumas-01873332

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01873332>

Submitted on 13 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Master professionnel

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Entreprises et institutions

Option : Entreprises, institutions et corporate

« Migrant » et « réfugié » : deux notions au cœur de luttes sémantiques et idéologiques

Analyse d'un traitement discursif de la « crise migratoire »

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Juliette Charbonneaux

Nom, prénom : BECQUART Elsa

Promotion : 2015-2016

Soutenu le : 26/06/2017

Mention du mémoire : Très bien

« Venez les voir. Ils ne ressemblent pas à tout le monde. La décision qu'ils ont prise les marque. On respire, dans ces couloirs, l'atmosphère des salles de jeux. C'est leur vie qu'ils jettent sur les tapis en criant : « Banco ! » Et ils ne sont pas des aventuriers !

Il y a donc la guerre dans leur pays qu'ils fuient ainsi ?

Oui ! La guerre de la faim.

Les uns désertent les pays trop habités, les autres les terres ingrates.

Ils s'en vont, par la grande route de l'eau, mendier une patrie.

La leur n'était plus capable de les faire manger.

Ils deviendront Argentins ou Brésiliens. Pour l'heure, ils sont encore ce qu'ils sont. Chacun reste dans son coin, même pour peler les pommes de terre.

Il y a des tranches de Polonais, des tranches d'Espagnols, des tranches de tous les autres. Cela fera bientôt un même gâteau, mais bientôt seulement ! La langue commune qui deviendra la leur rassemblera un jour tous ces morceaux. Pour l'instant, si l'on en veut goûter, il faut les manger à part, ils ne sont pas encore de même farine. »

Jacques Prévert

Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord remercier chaleureusement Juliette Charbonneaux qui a accepté de me suivre pour ce travail et qui, comme professeure et tutrice de recherche, a toujours fait preuve d'intelligence, de finesse et de bienveillance.

Merci à toute l'équipe pédagogique pour son accompagnement durant ces trois (quatre !) années au Celsa. Merci à Marie-Chantal pour sa patience et bonne humeur.

Merci à tous ceux qui m'ont donné un peu de leur temps et ont accepté de partager avec moi conseils et ressources. Je pense notamment à Léa, Alper et Barbara.

Je tiens tout particulièrement à remercier Mathilde, dont j'ai eu la chance de découvrir le (très) grand cœur au fil de ces cinq dernières années d'études, de Grenoble à Paris, de la prépa au Celsa. Comme si ça ne suffisait pas d'être une amie attentive, drôle et engagée, elle m'a prodigué de précieux conseils et un réel appui pour ce travail. Je suis convaincue que sa pertinence et sa justesse feront d'elle une excellente chercheuse et professeure.

Enfin, merci à Simon, soutien indéfectible, pour son amour et sa douceur comme remèdes à la fatigue et aux doutes.

Table des matières

Introduction	4
Intérêt de l'objet de recherche	4
Problématisation et hypothèses de recherche	7
Méthodologie.....	9
Annonce du plan	13
I. Approche contextuelle du traitement discursif de la « crise migratoire »	14
1. Quel choix des mots ? Précisions terminologiques et définitionnelles	14
2. Modalités d'un resserrement lexical autour de « migrant » et « réfugié ».....	21
3. Une polarisation discursive ?	27
II. Mythes et représentations autour de deux termes polarisés	34
1. La « crise migratoire », cadre et objet d'une dramaturgie discursive	34
2. Mise en récit et dramaturgie d'un événement médiatique	39
3. Les « migrants », protagonistes désincarnés ?	47
III. Métadiscours et performativité : enjeux socio-politiques du figement de la formule comme acte de langage conscientisé	53
1. D'une normalisation subie à un métadiscours construit	53
2. Le discours comme préalable à l'action publique.....	59
3. Tournant sémiotique et « publicitarisation » du « réfugié syrien » dans la mise en place de logiques commerciales.....	64
Conclusion	71
Bibliographie	75
Résumé.....	80
Annexes	81

Introduction

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 30 millions de personnes¹, mises en danger du fait de leur confession religieuse, opinions politiques ou situation géographique ont fui leur pays pour trouver refuge loin du danger que représentait leur patrie. Pour gérer l'urgence, deux organes voient alors le jour, l'Organisation Internationale des Réfugiés (OIR) en 1946 et le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) en 1950. Au travers de ces accords internationaux, l'Organisation des Nations Unies (ONU) met en place le statut de « réfugié » pour protéger juridiquement ces personnes. Initialement mandaté pour trois ans afin de venir en aide à ces déplacés, le HCR a successivement fait face à des situations d'urgence qui l'ont conduit à poursuivre son action jusqu'à ce jour, transformant un dispositif d'urgence en régulateur quotidien. En 2014, et pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de déplacés dans le monde contraints de quitter leur foyer en raison de crises ou de conflits a dépassé le seuil des 50 millions de personnes. Aujourd'hui, on estime ce nombre à 65,3 millions, dont 21,3 millions de « réfugiés »².

Intérêt de l'objet de recherche

La prégnance de la problématique de l'asile et des déplacés ces dernières années laisse apparaître un phénomène d'abord historiquement incontournable. De notre point de vue de Française, il donne à voir une situation qui renvoie à une mémoire transmise, celle des républicains espagnols fuyant le régime de Franco ou des Juifs échappant au régime Nazi ; ainsi qu'à des situations cette fois contemporaines, mais géographiquement éloignées comme la fuite des victimes du régime autoritaire Erythréens vers les pays voisins. Il est passionnant en ce qu'il résonne avec des réalités chronologiquement et géographiquement lointaines pour nous et qu'il représente un événement marquant en 2015, omniprésent dans l'actualité en France. Au travers du filtre médiatique et politique, le fait migratoire nous est apparu comme un phénomène auquel il était inévitable de s'intéresser. Dès notre retour d'un semestre d'étude à l'étranger en septembre 2015, nous avons eu la vive impression que l'information

¹ Amélie MEFFRE, « Les réfugiés après la Seconde Guerre Mondiale », *Médiapart*, 6 septembre 2015. Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/amelie-meffre/blog/060915/les-refugies-apres-la-seconde-guerre-mondiale> [consulté le 13 mai 2017].

² Chiffres proposés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), disponibles sur : <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html> [consultés le 13 mai 2017].

était systématiquement parsemée de séquences sur la situation de la « jungle » de Calais, les naufrages en mer Méditerranée, la périlleuse traversée de la Manche, les politiques européennes, etc. Cette toile de fond a pourtant continué de nous sembler lointaine jusqu'au printemps 2016 durant lequel nous avons l'impression d'avoir pris conscience de la triste historicité des événements. Le documentaire sur les camps de Calais et de Grande-Synthe, *Nulle part en France*, réalisé par Yolande Moreau³ et celui sur l'encampement du monde *Bienvenue au Réfugistan* réalisé par Anne Poiret⁴ nous ont donnés à voir une réalité dont nous ne soupçonnions pas l'ampleur et ont suscité un besoin d'action. En juin 2016, nous avons ainsi passé près de trois semaines en tant que bénévole pour l'association Utopia 56 dans le premier camp humanitaire de France, celui de la Linière à Grande-Synthe. Alors peu documentée sur les aspects juridiques, notre rôle était celui d'une bénévole parmi de nombreux autres, venue apporter une aide logistique pour un temps limité avant de revenir à Paris. Cette expérience nous a permis de nous poser de multiples questions sur la posture du bénévole venu donner quelques jours de son temps pour travailler dans un camp humanitaire. Était-ce faire preuve de voyeurisme et de légèreté que de se trouver ainsi impliqué dans la vie de personnes déracinées, aux prises avec des enjeux existentiels ? Était-ce normal de pouvoir intervenir dans la vie de ces personnes sans être qualifié ou formé pour, en décidant, comme pour des vacances, de rester ou de ne pas rester, quand eux se trouvaient dans l'impuissance de ne parvenir à traverser une dernière frontière ? Nous avons également commencé à nous interroger sur le sens des termes employés et leurs connotations. A Grande-Synthe, il ne nous semble pas avoir entendu de débat sur la façon d'appeler ces déplacés avec qui nous étions, c'était toujours des « réfugiés », comme dans les inscriptions « Welcome Refugees » que l'on voyait partout ; ou bien des « kurdes » car une grande partie d'entre eux se réclamaient du « Kurdistan ». La plupart d'entre eux disaient vouloir traverser la Manche pour atteindre l'Angleterre, leur périple n'était donc pas terminé, beaucoup disaient ne pas avoir beaucoup de chance d'obtenir l'asile en France. Relativement ignorante sur les conditions d'obtention de l'asile et sur les logiques géopolitiques qui sous-tendaient ces migrations, nous ne nous interrogeons pas sur cet emploi systématique de « réfugié ». A notre retour, probablement plus alerte sur le traitement médiatique de la question, nous avons eu l'impression qu'une très nette distinction était faite entre les « migrants » et les « réfugiés » et nous nous sommes

³ Yolande Moreau, *Nulle part en France*, Arte [visualisé en juin 2015].

⁴ Anne Poiret, *Bienvenue au Réfugistan*, Arte [visualisé en juin 2015].

demandée ce qui les séparait. Ceux que nous avons rencontrés étaient-ils des « migrants » ou des « réfugiés » ? N'étaient-ils pas tous regroupés dans les mêmes camps, n'avaient-ils pas traversé les mêmes frontières, été sur les mêmes bateaux ? N'étaient-ils pas mus par les mêmes rêves, la même volonté de (sur)vivre ?

C'est à partir de ces quelques observations empiriques que nous avons souhaité interroger le lien entre l'événement que représentait cette situation migratoire en France et en Europe et les discours qu'ils avaient pu générer. L'année 2015, parce qu'elle a représenté un tournant dans l'évolution des phénomènes migratoires et d'asile en France, s'est rapidement imposée comme objet central de notre étude. En effet, d'après l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), le nombre total de demandes d'asile en France (soit l'addition des premières demandes et des réexamens) a été en constante augmentation depuis 2007. Après une légère baisse entre 2013 et 2014 (66 251 demandes au total en 2013 contre 64 811 en 2014), l'année 2015 a marqué une rupture en France avec une forte hausse des demandes d'asile : 80 075 ont été enregistrées en 2015, soit une hausse d'environ 23,6 % par rapport à 2014. Cette évolution s'est poursuivie en 2016 avec 85 244 demandes enregistrées au total, soit une hausse d'environ 6,5 % par rapport à 2015⁵. L'année 2015 a par ailleurs représenté une année noire en termes de mortalité de migrants en mer Méditerranée, notamment au mois d'avril et d'août 2015 : l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) fait état d'environ 1222 morts en avril (le chiffre le plus important jusqu'à aujourd'hui) et de 689 en août 2015⁶. En réponse à cette situation, les pays membres de l'Union Européenne (UE) ont mis en place la même année de nombreuses mesures comme le triplement du budget Triton⁷, la mise en place d'un système de répartition par quotas pour les pays de l'UE⁸, la fermeture de certaines frontières à l'intérieur de l'Espace Schengen⁹, ou la construction de murs aux frontières¹⁰. Il nous a semblé pertinent de chercher à comprendre ce que ce contexte singulier

⁵ Chiffres proposés par l'OFPRA, disponibles sur : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/l-ofpra-en-chiffres/les-principaux-chiffres-en-2015> [consulté le 21 mai 2017].

⁶ Chiffres proposés par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), disponibles sur : <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-et-de-morts-en-mer-mediterranee-monte-en-fleche> [consultés le 21 mai 2017].

⁷ Dispositif géré par Frontex permettant la mise en place de patrouilles en mer Méditerranée pour le sauvetage de migrants.

⁸ 22 septembre 2015 : signature d'un accord européen sur la répartition de 120 000 réfugiés par les ministres de l'Intérieur des Etats membres.

⁹ On pense notamment à la fermeture de la frontière Franco-Italienne en juin 2015.

¹⁰ En juin 2015, la Hongrie annonce la fermeture de sa frontière avec la Serbie, celle-ci se matérialise par la construction d'un mur.

avait généré dans les discours durant cette période, comment il avait été traité dans les médias et par le pouvoir exécutif en France, notamment sur la période printemps – automne 2015 durant laquelle se sont concentrés la plupart de ces événements clés. Il nous a paru que ces discours pouvaient être structurants dans la constitution des représentations de l'opinion publique - avec toutes les précautions que requiert l'emploi de cette expression englobante. S'il est difficile, *a fortiori* à l'échelle de notre travail, d'appréhender pleinement la réception des discours, on peut considérer que ces derniers sont susceptibles de construire ou perpétuer des imaginaires collectifs. Ancrer notre étude sur l'année 2015 nous a permis d'avoir suffisamment de recul, une des difficultés du sujet résidant justement dans sa prolongation actuelle et dans le foisonnement des prises de parole qu'il a occasionné. Travailler sur cette thématique de l'usage des termes et de leurs conséquences représentait en somme une possibilité de prolonger un engagement et des réflexions personnelles en les approfondissant de façon plus formelle. En centrant notre travail sur une analyse de discours, nous pouvions articuler ce qui relevait alors de l'intuition ou de l'observation empirique avec une approche plus théorique sur la portée du langage et son rôle dans la sphère publique. Cela rejoignait également un projet professionnel pour lequel le fait d'étayer nos connaissances sur le contexte de l'asile en France aujourd'hui était essentiel pour prétendre travailler de façon éclairée dans ce domaine, auprès d'associations ou d'institutions spécialisées sur le sujet.

Problématisation et hypothèses de recherche

Nous avons choisi d'aborder ce sujet protéiforme et omniprésent de la migration en France en 2015 au travers d'une analyse de discours. Discours que nous avons envisagés comme lieux dans lesquels s'élaborent notions, statuts et concepts qui voyagent et se répandent dans la sphère publique pour qualifier et normer pratiques et protagonistes du fait migratoire. Nous avons pris en compte le fait que ces usages pouvaient cristalliser certains imaginaires, certaines représentations. Plus précisément, notre travail nous a amenée à aborder l'emploi récurrent de certains mots et groupes de mots, en particulier « migrant », « réfugié » et « crise migratoire » ; les deux premiers érigés en « mot-arguments » (mots reconnus et largement employés, qu'il n'est donc plus nécessaire d'explicitier et qui fonctionnent souvent sur le mode de l'allusion), le dernier érigé en « mot-événement » (mot devenu le nom donné à la situation migratoire récente en Europe, repris presque unanimement), en référence aux travaux de

Sophie Moirand¹¹. Pour comprendre ce « moment discursif » (événement ayant donné lieu à une abondante production médiatique), nous avons pris en compte leur circulation dans un espace systémique fait de co-construction et d'interactions entre des locuteurs-acteurs, celui de l'« interdiscours », en nous appuyant principalement sur les travaux d'Alice Krieg-Planque. Notre étude est ainsi traversée par le concept de formule, ainsi défini par la chercheuse :

« A un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une formule : un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin – à la fois envahissant et sans cesse questionné – à l'intérieur des discours »¹².

Au travers d'observations des pratiques discursives mises en œuvre dans ce système interdiscursif, nous nous sommes proposée de répondre à la problématique suivante :

En quoi le traitement discursif de la situation migratoire en France en 2015 est-il le creuset de luttes idéologiques qui peuvent déterminer un agir social et politique ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons déployé une réflexion en trois axes :

Le fait migratoire en France génère des comportements discursifs « normalisés » qui simplifient, polarisent et figent une réalité pourtant floue et complexe.

Le lexique des migrations est très riche, comme le sont les situations qu'il permet de décrire. Pour autant les locuteurs effectuent des choix qui tendent vers une réduction de cet éventail lexical. Nous avons tenté de comprendre comment cette parole est cadrée et normée, notamment par le biais des acteurs institutionnels.

Ces discours répondent à des logiques contradictoires de dramatisation et de déshumanisation des protagonistes de la « crise migratoire ».

¹¹ Sophie MOIRAND, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2007.

¹² Alice KRIEG-PLANQUE, « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Editions, 2003.

Pour prendre en compte les phénomènes discursifs qui ont trait à cette actualité, il nous a fallu envisager plus largement les registres que les locuteurs déploient autour des termes et formules de notre étude. Cela induit d'aborder les phénomènes ambivalents de mise en récit du fait migratoire, notamment au travers des formes de dramatisation et de mise à distance des « migrants » et « réfugiés ».

Ce qui n'était qu'un « fait de langue » en devient un acte de foi politique conscientisé, propre à pénétrer la sphère sociale.

Comprendre ces comportements discursifs invite à envisager les mécanismes de réflexivité qui les traversent et à admettre leur portée performative ainsi que leur potentielle influence sur les représentations et les pratiques, qu'elles soient de l'ordre de l'action politique ou de l'engagement citoyen.

Méthodologie

Premier temps

Pour mieux cadrer notre objet de recherche, nous avons d'abord cherché à savoir comment les protagonistes des mouvements migratoires étaient désignés au travers d'une revue de presse quantitative effectuée avec l'outil Europresse sur la « presse généraliste française »¹³. Ce travail, réalisé par séquences semestrielles sur une période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, nous a permis d'identifier et de choisir neuf termes, ici listés dans l'ordre du plus employé au moins utilisé dans la presse généraliste française durant le deuxième semestre 2015¹⁴ : « réfugié », « exilé », « migrant », « clandestin », « immigré », « émigré », « immigrant », « émigrant », « sans-papier ». On note d'emblée que le terme « expatrié » ne figure pas dans cette liste malgré sa proximité sémantique avec les termes cités (« Qui a quitté sa patrie »¹⁵). Dans l'usage, il renvoie en effet plutôt aux français à l'étranger comme le souligne Béatrice Verquin dans ses définitions préliminaires :

« Certains Français vivant à l'étranger peuvent être considérés comme des « émigrés », même si ce terme ne fait pas partie du vocabulaire lié à la migration hors de France. On parle le plus souvent de « Français de l'étranger » ou

¹³ Comprenant les journaux suivants : Le Monde, Le Figaro, Marianne, Libération, Le Parisien Aujourd'hui en France, Valeurs Actuelles, La Croix, L'Humanité, l'Express.

¹⁴ ANNEXE I – Analyse quantitative de l'occurrences des termes.

¹⁵ « Qui a quitté sa patrie » (CNRTL) ; « Personne qui a été expatriée, qui s'est expatriée », « Se dit d'un salarié qui exerce son activité dans un pays autre que le sien » (Larousse).

de « Français à l'étranger ». [...] On distingue habituellement l'émigration temporaire que l'on qualifie de plus en plus par les termes de « mobilité » ou d'« expatriation » [...] »¹⁶

Dans sa thèse sur les imaginaires de l'expatriation, Hélène Girard-Virasolvit souligne par ailleurs la connotation élitiste du terme qui l'éloigne de l'objet des discours étudiés dans ce travail :

« S'il existe une représentation de l'expatrié, ou un paradigme, un élément qui semble être au cœur de cette représentation est un certain élitisme. L'image renvoyée est celle d'un individu éduqué et financièrement à l'aise. »¹⁷

Au-delà du fait que ce détournement sémantique par lequel le terme est chargé de représentations stéréotypées pose question, il induit que nous l'ayons écarté pour notre analyse. « Apatride », c'est-à-dire « Personne sans nationalité »¹⁸ n'apparaît pas non plus dans notre recherche car nous nous sommes intéressée spécifiquement à ceux qui quittent leur patrie (et qui possèdent donc, de fait, une nationalité). De plus, le terme est absent des discours et n'est mentionné qu'au moment d'expliquer l'acronyme OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et *Apatrides*). Enfin, nous avons exclu « déplacé » de notre travail car sa définition s'avère trop vague et son usage trop anecdotique pour être mobilisé de façon pertinente. En outre il permet souvent de désigner des personnes qui effectuent des migrations internes¹⁹. Il convient de souligner que cette méthode a pour limite de ne pas prendre en compte la spécificité des sujets abordés dans les articles, certains sortent un peu de notre objet d'étude comme ceux qui traitent de l'actualité culturelle. Autre difficulté : nous avons cherché à savoir quels termes étaient préférés pour désigner ces protagonistes de la situation migratoire que nous connaissons. Or les termes « migrant », « émigrant » ou « immigrant » peuvent être utilisés non comme des noms communs mais comme des verbes transitifs. Pour cette approche quantitative, nous avons aussi mobilisé l'outil Google Trends, qui permet d'avoir un aperçu de la fréquence à laquelle un terme a été tapé dans le moteur de recherche Google, avec la possibilité de visualiser ces données par région et par langue.

¹⁶ Béatrice VERQUIN, « Les Français à l'étranger, une population difficile à délimiter », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 11 – 3, 1995, p. 195.

¹⁷ Hélène GIRARD-VIRASOLVIT, « Altérités dans l'expatriation lointaine - Dialogisme des imaginaires collectifs et des discours individuels », Université de Bourgogne, 2015.

¹⁸ « Personne sans nationalité, aucun État ne la considérant comme son ressortissant » (CNRTL)

¹⁹ Le UNHCR consacre une page spécifique à ces déplacés sur son site Internet, disponible sur : <http://www.unhcr.org/fr/personnes-deplacees-internes.html> [consulté le 3 juin 2017].

Notons que cet outil ne fournit pas de valeurs absolues²⁰. Nous nous sommes limitée dans nos recherches à la région « France », et avons laissé les filtres « toutes les catégories » et « recherche sur le web ». Pour la période étudiée, nous avons choisi les « cinq dernières années » puis « toute l'année 2015 ». Nous avons d'abord recherché la formule « crise migratoire » pour ces deux périodes afin de dater approximativement l'apparition de la formule « crise migratoire » (pour cette dernière, nous avons également utilisé le moteur de recherche du site viepublique.fr, ce qui nous a permis de potentiellement déterminer la date de la première utilisation de la formule dans un discours du gouvernement). Sur Google Trends, nous avons ensuite comparé la fréquence de recherche du terme « immigrés » par rapport à « migrants », puis « réfugiés » par rapport à « migrants ». Nous avons préféré adopter cette approche comparative car cela nous a semblé plus cohérent par rapport à l'outil qui rend compte de tendances proportionnelles. Cela a notamment permis de rendre visible le fait qu'un terme soit préféré à un autre. Ces analyses ont contribué à identifier le deuxième semestre 2015 comme moment le plus prolifique en termes de production de contenus sur la situation migratoire.

Deuxième temps

A partir de ces recherches, nous avons constitué un corpus de 20 articles de presse et 9 prises de parole gouvernementales qui a été notre socle pour effectuer une analyse qualitative des contenus. Le corpus de presse comprend 4 articles du *Monde*, 3 de *Libération*, 3 du *Figaro*, 3 de *Valeurs Actuelles*, 2 de *Marianne*, 2 de *l'Humanité*, 1 de *La Croix*, 1 du *Parisien Aujourd'hui en France* et 1 de *l'Express*, datant du 10 juin 2015 pour le plus ancien au 11 novembre 2015 pour le plus récent et étudiés pour la plupart dans leur intégralité. Nous avons cherché à maintenir un certain équilibre en termes d'orientation politique. Tous ont pour objet la situation migratoire en Europe ou plus spécifiquement en France. Pour étayer cette sélection, nous avons relevé quelques titres d'articles de presse que nous avons jugés éclairants et que nous avons classés par thèmes²¹. Pour l'étude des articles du corpus, nous avons

²⁰ « Les résultats reflètent la proportion de recherches portant sur un mot clé donné dans une région et pour une période spécifiques, par rapport à la région où le taux d'utilisation de ce mot clé est le plus élevé (valeur de 100) », source : <https://trends.google.fr/trends/> [consulté le 25 mars 2017].

²¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Migrants : mot-référence ? » ; « omniprésence de la crise » ; « Faire face aux migrants, entre débordement, invasion et implosion » ; « l'importance de la précision sémantique » ; « Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ? » ; « un récit de faits divers ? » ; « métaphores maritimes » ; « une dictature de l'émotion ? ».

principalement relevé les extraits dans lesquels le locuteur avait recours au registre tragique, à des procédés d'emphase, dans lesquels il marquait clairement la distinction « migrant » / « réfugié », questionnait l'usage des termes, usait de termes centraux à notre analyse comme « migrant économique » ou « réfugié politique », etc. Tous ces articles ont été consultés via Europresse.

Pour ce qui est de la parole gouvernementale, nous avons utilisé le portail Viepublique.fr pour sélectionner discours, tribunes, communiqués de presse et entretiens qui composent notre corpus et datent pour le plus ancien du 11 mai 2015, et pour le plus récent du 26 octobre 2015. Parmi ces neuf extraits, tous émanent de personnalités politiques alors en fonction à la tête du gouvernement, à savoir le Président de la République, François Hollande, le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve ou le Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, Harlem Désir. De la même façon, nous avons identifié certains extraits pour leur recours au registre épique ou tragique, à l'emphase, exprimant la scission entre « migrant » et « réfugié », etc. Nous pouvons considérer que ces prises de parole constituent une partie du volet « discours institutionnels » que nous nous proposons d'analyser dans notre travail. Cet ensemble a été complété par l'étude des glossaires de plusieurs organisations institutionnelles de référence sur les migrations et l'asile comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco). Nous avons également eu recours à la base de données terminologiques multilingue utilisée par les services de traduction des institutions européennes, le glossaire Inter Active Terminology for Europe (IATE) ainsi qu'au texte de la Convention de Genève qui définit le statut de réfugié. Ces différentes sélections, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, nous ont permis de dégager des observations et d'avoir un aperçu des discours produits par les acteurs institutionnels et médiatiques.

Troisième temps

Nous avons enfin enrichi ce socle par plusieurs échanges plus ou moins formalisés avec des personnes impliquées dans notre sujet : Barbara Joannon, chargée de projet au Forum

Réfugiés - Cosi²², Léa Martin²³, bénévole dans un Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile, Alper Akbulut, demandeur d'asile d'origine turque, Jean Matringe, professeur de droit public et spécialiste du droit international et des migrations, Anne-Cécile Robert, journaliste au Monde Diplomatique et Céline Schmidt, porte-parole du UNHCR. Contrairement à notre projet initial, il ne nous a pas été possible d'analyser de façon approfondie les discours des acteurs associatifs car cela s'avérait trop volumineux pour notre travail. Voilà pourquoi nous ne mentionnons qu'une campagne de l'Unicef et du HCR.

Annonce du plan

Dans un premier temps, nous tâcherons de décrire le contexte général d'utilisation des termes pour cadrer leurs acceptions et usages. Nous verrons comment, dès leur institution, les termes « migrant » et « réfugié » font l'objet d'une surutilisation et d'une polarisation. Nous nous appliquerons ensuite à étudier le déploiement d'un discours chargé d'imaginaires autour de ces deux termes au sein du cadre que représente la « crise migratoire ». Il s'agira enfin d'apprécier le processus qui conduit à la dimension performative de ces discours dans la sphère publique.

²² Association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit.

²³ Le nom a été changé pour des raisons de confidentialité.

I. Approche contextuelle du traitement discursif de la « crise migratoire »

L'« événement » que représente l'augmentation des flux migratoires en Europe, et plus précisément en France pour notre étude, a donné lieu à la cristallisation de faits discursifs singuliers et identifiables : apparition de formules, intensification de l'emploi de certains termes au détriment d'autres, voire surgissement de néologismes. L'objet de cette première partie est de déceler et comprendre les différents éléments qui constituent cet événement migratoire par-là devenu « moment discursif »²⁴.

1. Quel choix des mots ? Précisions terminologiques et définitionnelles

« Migrant » tire son étymologie du verbe latin *migrare*, qui signifie « s'en aller d'un endroit, émigrer », dont dérivent également « immigrant » (« celui, celle qui immigré »²⁵), « immigré » (« celui, celle qui a immigré »²⁶), « émigrant » (« Celui, celle qui émigre »²⁷) et « émigré » (« Celui, celle qui a quitté son pays, sa région d'origine pour l'étranger »²⁸). Autant de termes pour évoquer le seul fait de quitter son pays pour un autre, que cela soit en cours (forme transitive avec le suffixe 'ant') ou que la personne soit déjà « établie » dans le pays d'arrivée (suffixe 'é'). Notons que dans cette famille lexicale, « migrant »²⁹ semble être le plus généraliste car il est débarrassé du préfixe d'origine latine 'im' signifiant « dans » ou « intérieur » et de 'é' hérité du latin 'ex' pour « hors de » ou « extérieur ». De tous ces termes presque synonymes qui peuvent être employés comme adjectifs ou substantifs, c'est donc migrant qui est le moins précis car il ne suggère ni le dedans ni le dehors, ni l'arrivée ni le départ mais le mouvement seul. Il se serait d'ailleurs généralisé car il n'induit pas de hiérarchisation³⁰. Cette dimension « généralisante » est soulignée dans une remarque qui suit

²⁴ Sophie MOIRAND, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2007.

²⁵ « Celui, celle qui immigré (dans un autre pays) » (CNRTL) ; « qui immigré dans un pays étranger au sien » (Larousse).

²⁶ « Qui est venu dans un pays étranger pour y trouver un métier et s'y établir plus ou moins durablement » (adj) ; « Celui, celle qui a immigré (Emploi subst.) » (CNRTL) ; « Qui a quitté son pays d'origine pour s'installer dans un autre pays » (Larousse).

²⁷ « (Celui, celle) qui émigre » (CNRTL) ; « Qui émigre » (Larousse).

²⁸ « (Celui, celle) qui a quitté son pays, sa région d'origine pour l'étranger » (CNRTL) ; « Personne qui a quitté son pays pour des raisons économiques, politiques, etc., et qui est allée s'installer dans un autre. » (Larousse).

²⁹ « Personne effectuant une migration » (CNRTL) ; « qui effectue une migration » (Larousse).

³⁰ « C'est juste une catégorisation générale pour parler des processus de déplacement », Elsa Bourdier et Jean-Philippe Foegle, Entretien avec Madame Claire Rodier, directrice du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigré.e.s) et co-fondatrice du réseau euro-africain Migreurop, *Revue des Droits de l'Homme*, n°8, 2015.

la définition reprise sur la base de données terminologiques multilingue utilisée par les services de traduction des institutions européennes, le glossaire Inter Active Terminology for Europe (IATE) :

« Remarque : "migrant" est un terme générique pour "immigrant" (celui qui vient de l'étranger) et "émigrant" (celui qui part s'installer à l'étranger), désignant une personne qui quitte un pays ou une région pour s'installer dans un(e) autre. »³¹

Le terme « exilé », issu du verbe latin *exiliare*, qui signifie « bannir » peut quant à lui induire une dimension contrainte, subite : « personne que l'on chasse de son pays ou qui choisit de le quitter »³². Ne renvoyant pas directement à la migration, le terme « clandestin » (du latin *clandestinus*, (« qui se fait en secret ; qui agit en cachette »), désigne celui « qui se soustrait par nécessité aux représentants de l'autorité en place et vit en marge des lois ; qui échappe à la procédure normale »³³. D'après l'historien Gérard Noiriel, le terme serait apparu dans un contexte xénophobe dans les années 1930. Il est à ce titre similaire au terme moins conventionnel de « sans-papier » : « personne dépourvue de papiers d'identité »³⁴. Enfin, « réfugié » désigne au sens large « celui qui a trouvé refuge hors de sa région, de son pays d'origine dans lequel il était menacé »³⁵. A la différence des autres termes, « réfugié » renvoie à une notion juridique car sa définition exacte est en fait encadrée en Europe par la Convention de Genève de 1951³⁶ et son protocole de 1967 relative au statut des réfugiés :

« Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne : [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa

³¹ « Personne (immigrant ou émigrant) se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer ses conditions matérielles et sociales, ses perspectives d'avenir ou celles de sa famille » (IATE).

³² « Personne que l'on chasse de son pays ou qui choisit de le quitter » (CNRTL) ; « Se dit de quelqu'un qui est condamné à l'exil ou qui vit en exil ; banni » (Larousse).

³³ « Qui se soustrait par nécessité aux représentants de l'autorité en place et vit en marge des lois ; qui échappe à la procédure normale » (CNRTL) / « Qui est en contravention avec les lois et règlements ; qui se dérobe à la surveillance ou au contrôle de l'autorité » (Larousse).

³⁴ Terme dont on ne trouve pas de définition dans le dictionnaire du Larousse ou sur le portail du CNRTL.

³⁵ « (Personne) qui a trouvé refuge hors de sa région, de son pays d'origine dans lequel il était menacé (par une catastrophe naturelle, une guerre, des persécutions politiques, raciales, etc.). » (CNRTL) ; « Personne ayant quitté son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales, et ne bénéficiant pas, dans le pays où elle réside, du même statut que les populations autochtones, dont elle n'a pas acquis la nationalité. » (Larousse).

³⁶ D'autres textes comme la convention de l'OUA régissant les aspects propres des réfugiés en Afrique ne seront pas mentionnés ici.

résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »³⁷

Le terme s'applique aux personnes répondant à ces critères ainsi qu'aux personnes bénéficiant de la protection subsidiaire³⁸. Cet encadrement légal donne lieu à l'obtention d'un statut juridique officiel : n'est pas réfugié qui le souhaite ou s'en réclame, mais qui est reconnu comme tel par l'OFPRA, établissement public administratif placée sous tutelle du ministère de l'Intérieur et/ou par la Cour Nationale du droit d'Asile (CNDA), entité juridictionnelle rattachée au Conseil d'Etat. La reconnaissance du statut est matérialisée en France par l'obtention d'une carte de séjour temporaire d'une durée de un an renouvelable pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire ; et d'une carte de séjour valable dix ans permettant notamment de séjourner sur le territoire, de travailler, et de voyager pour les autres. Notons également que le terme de « réfugié » renvoie à un historique singulier, car son usage a été généralisé au moment de la création du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour venir en aide aux Européens déplacés par le conflit³⁹. Il en est question dans le détail de la définition de « réfugié » proposée sur le portail du CNRTL :

« [En 1940] Civil qui quittait l'Est et le Nord de la France puis Paris menacés par l'avance allemande. Leur village, depuis dix jours, était inlassablement traversé par des réfugiés du Nord. Ils ont assisté, dix jours durant, à cet intarissable exode (St-Exup., Pilote guerre, 1942, p. 322). »

Ce jalon historique marque un tournant sémantique, car on ne confère plus au terme « réfugié » le même sens politique. Hannah Arendt en fait d'ailleurs mention dans un texte intitulé « Nous autres réfugiés » :

« Jusqu'à présent le terme de réfugié évoquait l'idée d'un individu qui avait été contraint à chercher refuge en raison d'un acte ou d'une opinion politique. Or, s'il est vrai que nous avons dû chercher refuge, nous n'avons cependant commis aucun acte répréhensible, et la plupart d'entre nous n'ont même jamais songé à professer une opinion politique extrémiste. Avec nous, ce mot « réfugié » a changé de sens. On appelle de nos jours « réfugiés » ceux qui ont eu le malheur de débarquer dans

³⁷ Convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés entrée en vigueur le 22 avril 1954, Chapitre I, Article premier.

³⁸ « Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel [...] pour des civils, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international (article L.712-1 du CESEDA), disponible sur : <https://ofpra.gouv.fr/fr/asile/les-differents-types-de-protection/la-protection-subsidiaire> [consulté le 11 mars 2017].

³⁹ Le HCR détaille d'ailleurs la liste des cas particuliers que cette « catégorie » de déplacés comprend comme les Hongrois qui ont fui la révolution de 1956.

un nouveau pays complètement démunis et qui ont dû recourir à l'aide de comités de réfugiés. »⁴⁰

Si les termes de « clandestin » et « sans-papier » notifient le fait de ne pas être conforme au droit, à la loi, (sans pour autant faire directement référence au fait d'être étranger), ils ne correspondent en aucun cas à un statut juridique. Ces termes ne sont d'ailleurs pas mentionnés dans le glossaire proposé par le Ministère de l'Intérieur (onglet « Immigration, asile, accueil et accompagnement des étrangers en France »), qui définit ainsi certaines catégories administratives que nous traitons :

*« **Immigré** - Personne née étrangère dans un pays étranger et qui vit actuellement en France. S'il le souhaite, l'immigré peut devenir Français. Il devient alors "Français par acquisition" par opposition aux "Français de naissance". Notion administrative élaborée par le Haut conseil à l'intégration en 1992. »*

*« **Réfugié** - Personne qui s'est vu octroyer une protection par l'OFPRA sur le fondement de l'article 1, A, §2 de la Convention de Genève (asile conventionnel) ou du quatrième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 (asile constitutionnel). Une carte de résident portant la mention « réfugié », valable dix ans et renouvelable de plein droit, lui est délivrée en application de l'article L. 314-11 8° du CESEDA. »⁴¹*

On note que le nom à la construction étymologique la plus généralisante, c'est-à-dire « migrant », fait l'objet de deux définitions complètes :

*« **Migrant de long-terme ou de longue durée** - Personne ayant quitté son pays de résidence habituelle pour résider dans un autre pays pour une durée d'au moins un an, de sorte que le pays de destination devienne effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Pour le pays de départ, la personne sera un émigrant de longue durée et pour le pays d'accueil, la personne sera un immigrant de longue durée. Synonyme : migrant permanent (notion DPM) »*

*« **Migrant de court-terme ou de courte durée** - Personne ayant quitté son pays de résidence habituelle pour résider dans un autre pays pour une période comprise entre trois mois et un an, à l'exception des raisons suivantes : loisirs, vacances, affaires, visites à des amis ou connaissances ou à de la famille, traitement médical ou pèlerinage religieux. Synonyme : migrant temporaire (notion DPM) »⁴²*

⁴⁰ « We Refugees », *The Jew as Pariah. Jewish Identity and Politics in the Modern Age*, New York, Grove Press, 1978, p. 55-66.

⁴¹ Glossaire du Ministère de l'Intérieur, disponible sur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire> [consulté le 23 février 2017].

⁴² Ibid.

Les différents termes renvoient donc à des aspects distincts : les uns indiquent le mouvement (« migrant », « immigrant », « émigrant »), le départ (« émigré ») ou l'arrivée/installation (« immigré »), donc renvoient à la géographie ; les autres ont trait à la loi (« clandestin », « sans-papier », « réfugié »). Ils se distinguent également par leurs différents niveaux d'institutionnalisation : le « réfugié » correspond nous l'avons vu à un statut dont l'obtention est encadrée par des instances administratives et juridictionnelles et qui est matérialisée par un titre de séjour ; l'« immigré » et le « migrant » (voire l'« émigrant » mentionné au sein de la définition de « migrant ») font l'objet d'une définition officielle sans donner lieu à l'émission d'un document ou la reconnaissance d'un statut ; l'« exilé », le « clandestin » ou le « sans-papier » circulent dans les discours mais ne sont pas institués – « sans-papier » s'étant d'ailleurs généralisé dans les usages au cours du XX^{ème} siècle, plus particulièrement au cours de mobilisation sociales des années 1970⁴³, pour remplacer le terme d'« étranger », signe d'une « tyrannie croissante du national »⁴⁴.

D'autre part, il semble que ce soit la rigidité du terme de « réfugié » qui le singularise par rapport aux autres termes dont l'acceptation est plus floue. Celui-ci étant encadré par un texte de loi à la portée internationale, la Convention de Genève, sa définition juridique est largement et fidèlement retranscrite sur les sites Internet des acteurs institutionnels de référence sur la question migratoire en France et à échelle internationale. On la retrouve notamment sur les sites Internet de l'OFPRA et de l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) qui par ailleurs ne définissent aucun autre terme de notre étude. Parmi ceux que nous étudions, les mots « réfugié » et « migrant » sont les seuls qui font l'objet de définition dans les glossaires de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco). Si la définition de « réfugié » reste inchangée et conforme à la Convention de Genève, on observe quelques nuances pour la définition de « migrant », qui peut renvoyer à un déplacement qui n'est pas nécessairement international (changement de pays). Pour l'Unesco,

« Le terme migrant peut être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. Cependant, cette définition est peut-être

⁴³ Mobilisations contre les circulaires Marcellin-Fontanet (1972-1973) qui lient contrat de travail et titre de séjour.

⁴⁴ Paul-André ROSENTAL, « Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011.

trop restrictive lorsque l'on sait que certains pays considèrent comme migrants des personnes nées dans le pays. »⁴⁵

On constate d'emblée que la définition du terme « migrant », même lorsqu'elle est délivrée par un organisme officiel, est reconnue comme étant vague, ce qui laisse déjà entrevoir un espace sémantique « vaquant » dont peuvent potentiellement s'emparer les acteurs de l'interdiscours. L'OIM admet à son tour qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant » avant de mentionner la notion de choix et de critère économique dès la description générale du terme, puis d'introduire la formule « migrant économique » :

*« **Migrant** - Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. »⁴⁶*

***Migrants économiques** - Migrants quittant leur pays d'origine pour s'installer sur le territoire d'un Etat étranger afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Ce terme peut être utilisé pour distinguer ces personnes des réfugiés fuyant les persécutions. Il s'applique également aux personnes essayant d'entrer dans un pays sans autorisation ou en usant des procédures d'asile sans motif légitime, ainsi qu'aux travailleurs saisonniers. »⁴⁷*

En avançant dans ces espaces définitionnels, on voit se dessiner une première approche moraliste, ici exprimée par l'adjectif « légitime » qui semble indiquer qu'il y a déjà hiérarchisation des motifs de circulation par une forme de jugement de valeur. Ce même critère économique est repris par le HCR qui le fait également explicitement apparaître au travers de la formule « migrant économique » :

« Les migrants, en particulier les migrants économiques, font le choix du déplacement pour de meilleures perspectives pour eux et pour leurs familles. »⁴⁸

⁴⁵ Glossaire de l'Unesco, disponible sur : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/> [consulté le 8 mars 2017].

⁴⁶ Termes clés de la migration de l'OIM, disponible sur : <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> [consulté le 8 mars 2017].

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Site Internet du UNHCR, disponible sur : <http://www.unhcr.org/fr/refugies.html> [consulté le 8 mars 2017].

La base de données terminologique IATE recense également le terme de « migrant » sous son acception économique :

« Personne qui se déplace vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer ses conditions matérielles et sociales, ses perspectives d'avenir ou celles de sa famille.

Remarque : Le terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, sans intervention d'un facteur contraignant externe.

Le migrant est un "émigrant" du point de vue de son pays d'origine et un "immigrant" du point de vue du pays de destination. »⁴⁹

Le terme de « migrant » n'a donc pas, à la différence de « réfugié », de portée universaliste d'un point de vue sémantique : son sens varie d'un émetteur à l'autre et aucune définition n'est reprise aussi uniformément et de manière aussi consensuelle que celle de « réfugié ». Ce qui distingue le terme « réfugié », en plus de la dimension instituée et indiscutable de sa signification, c'est le fait qu'il induit la contrainte quand le « migrant » est souvent défini comme un déplacé par choix, notamment pour l'OIM ou le HCR qui évoquent la « convenance personnelle », une décision « prise librement », « sans intervention d'un facteur contraignant externe ».

Au travers de ces définitions proposées par des acteurs institutionnels de référence et le choix des termes recensés dans ces glossaires, on voit se dessiner une première forme de resserrement lexical dans lequel « réfugié » et « migrant » semblent être mis au premier plan : « réfugié » fait en effet systématiquement l'objet d'une définition. Les autres termes étudiés comme « clandestin », « immigré » ou « exilé » sont absents des glossaires de l'Unesco et de l'OIM quand le nom « migrant » est défini et décliné, notamment au travers de la

⁴⁹ Glossaire de la migration, Droit international de la migration N° 9, Organisation internationale pour les migrations, 2007.

formule migrant économique », mais aussi « migrant en situation régulière/ irrégulière »⁵⁰, « migrant qualifié travailleur »⁵¹, « migrant irrégulier », etc.

2. Modalités d'un resserrement lexical autour de « migrant » et « réfugié »

Nous avons cherché à savoir si ce resserrement lexical autour de « réfugié » et « migrant » était repris hors de ces quelques sources institutionnelles. Pour cela, nous nous sommes notamment intéressée aux discours médiatiques et politiques français que les récents phénomènes migratoires ont générés. Une première réflexion nous a portée à interroger la place du terme « immigré » par rapport à « migrant ». En effet il semblerait *a priori* plus pertinent et plus exact d'évoquer les personnes étrangères qui arrivent et ou s'installent sur notre sol comme des « immigrés » compte tenu de l'étymologie du mot et du point de vue adopté (celui du pays d'accueil). Une simple observation empirique sous forme de remémoration des années de présidence de Nicolas Sarkozy, pour ne pas aller plus loin, nous portent du moins à penser qu'« immigré » était jusque récemment plébiscité dans les discours.

Pour autant, et comme nous l'avons vu dans notre première partie, « migrant » est bien plus présent dans les glossaires et textes de référence. Nous avons cherché à avoir un aperçu de ce qu'il en était via l'outil « Google Trends » qui permet d'avoir une vision de la fréquence à laquelle un terme a été tapé dans le moteur de recherche Google. Nous avons ainsi comparé la fréquence de recherche du terme « immigrés » par rapport à « migrants » sur les cinq dernières années en France. Le graphique des résultats, qui présente l'évolution proportionnelle de l'intérêt pour cette recherche, montre que les deux termes ne se distinguent pas réellement de mai 2013 à l'année 2015. Le second semestre de l'année 2015

⁵⁰ « Migrant en situation irrégulière : Migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement. »

« Migrant en situation régulière : Migrant dont l'entrée et le séjour sur le territoire d'un Etat étranger sont conformes au droit applicable. » Termes clés de la migration, disponible sur : <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> [consulté le 8 mars 2017].

⁵¹ « Migrant qualifié travailleur - Migrant exerçant une profession acquise par un enseignement et/ou une expérience de haut niveau. Les travailleurs migrants qualifiés bénéficient fréquemment d'un traitement préférentiel s'agissant de l'entrée et du séjour dans l'Etat d'accueil (exigences réduites en matière de changement d'activité professionnelle, de regroupement familial, de durée du séjour). » Termes clés de la migration, disponible sur : <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> [consulté le 8 mars 2017].

semble en revanche marquer un pic d'intérêt pour « migrant » par rapport à « immigré », notamment autour de la date du 25 octobre 2015 qui représente un point d'acmé⁵². Cet outil ayant néanmoins des limites dans la mesure où il manque de précision et ne donne pas de d'indicateurs absolus, il convient de prendre du recul sur ces résultats. Ces derniers semblent en tout cas témoigner d'une augmentation sensible des recherches Google comprenant le terme « migrant » durant l'année 2015. Nous avons pu effectuer une recherche plus précise grâce à l'outil Europresse pour avoir un aperçu des tendances lexicales et discursives dans les productions de la presse généraliste française. Sur l'ensemble de la période, le terme « réfugié » est celui qui est le plus utilisé avec un total de 3377 occurrences sur l'ensemble de la période. Cela peut s'expliquer par le fait qu'à l'inverse des autres termes, il n'a pas de synonyme : sa signification ne permet pas de le substituer à d'autres termes et donc de « diluer » son usage. C'est justement cette spécificité qui peut en même temps amener à questionner cette surutilisation. S'il désigne en effet le cas de personnes répondant aux critères stricts de la Convention de Genève, il représente une réalité plutôt marginale, presque de l'ordre de l'exception par rapport au nombre d'entrants sur le territoire Français : D'après l'OFPRA, sur les 80 075 demandes d'asile enregistrées en France en 2015, 19 506 ont abouti à l'obtention du statut de réfugié (soit environ 24,4 % des demandes)⁵³. Or tous les arrivants en France ne demandent pas l'asile, ce qui diminue la proportion de « réfugiés » par rapport à la population qui immigré en France (on estime qu'environ 292 000 réfugiés et migrants sont arrivés par la mer en Europe en 2015⁵⁴).

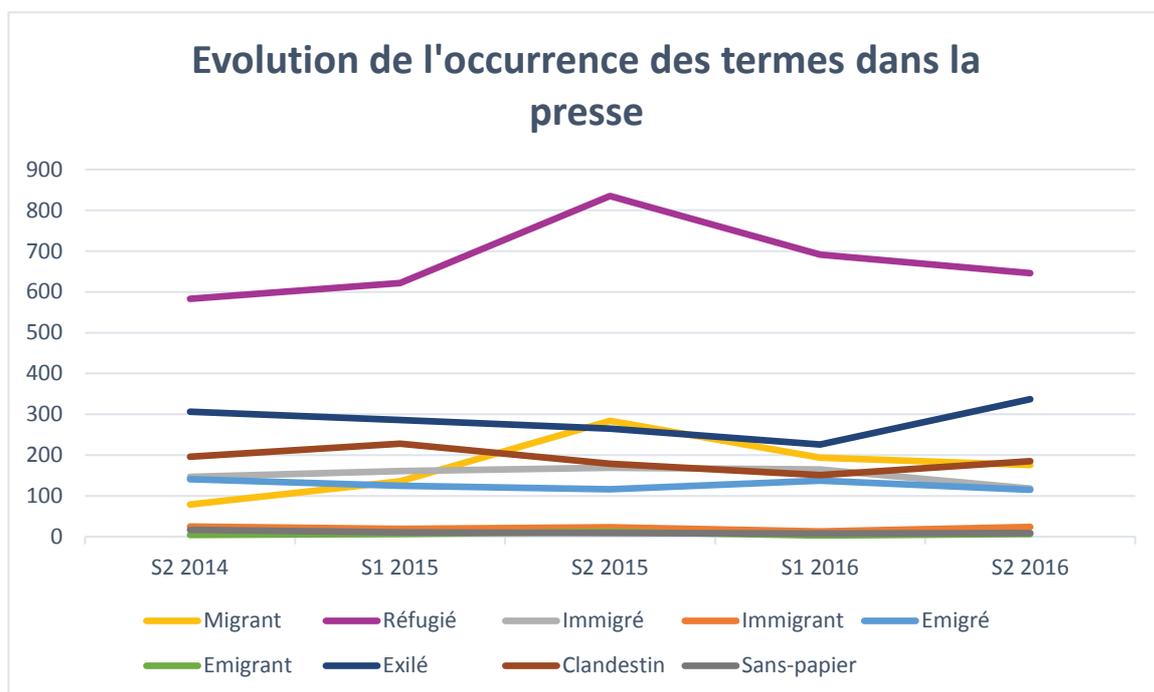
« Réfugié » est suivi par le terme « exilé » (1420 occurrences sur la période), « clandestin » (939), puis « migrant » (869) et « immigré (760). Il est en outre intéressant de noter l'évolution de l'occurrence du terme « migrant ». Celui-ci est en effet classé en quatrième position sur l'ensemble de la période mais on observe qu'il passe de 79 occurrence durant le deuxième semestre 2014 à 284 occurrence au deuxième semestre 2015, ce qui le fait passer en deuxième position derrière « réfugié » pour cette période. On note à l'inverse que l'usage des termes « émigrant », « sans-papier », ou « immigrant » est plutôt minoritaire (respectivement

⁵² ANNEXE I – Analyse quantitative de l'occurrences des termes.

⁵³ Chiffres proposés par l'OFPRA, disponibles sur : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/l-ofpra-en-chiffres/les-principaux-chiffres-en-2015> [consulté le 21 mai 2017].

⁵⁴ Chiffres proposés par l'OIM, disponibles sur : <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-de-migrants-et-de-refugies-en-europe-atteint-le-million-en-2015> [consulté le 15 mars 2017].

33, 54 et 104 occurrences pour l'ensemble de la période étudiée⁵⁵). Ces données signalent de façon générale une intensification discursive autour de la thématique migratoire, notamment au cours de l'année 2015 et plus précisément durant le deuxième semestre. Ils permettent également de mettre en exergue le resserrement lexical qui s'opère autour de « réfugié » et « migrant » en 2015, ainsi que leur évolution symétrique. On voit en effet sur les courbes d'évolution de l'occurrence des termes que les courbes de « migrant » et « réfugiés » observent à des niveaux différents des évolutions similaires, avec des courbes qui évoluent en parallèle.



En nous intéressant de plus près aux articles publiés de juin 2015 à novembre 2015, nous avons justement pu constater cet usage conjoint des termes. Un premier niveau d'observation nous a permis d'examiner les titres des articles de la presse écrite généraliste nationale, publiés entre le 1^{er} juin 2015 et le 30 novembre 2015. Ces derniers nous ont semblé porteurs de sens dans la mesure où ils permettent de synthétiser l'objet de l'article ou en tout cas de l'annoncer. On perçoit le fait que le terme de « migrant » est très utilisé au cours de cette

⁵⁵ ANNEXE I – Analyse quantitative de l'occurrences des termes.

période, notamment sous forme d'accroche. De nombreux exemples de formats de titres adoptent ce même modèle :

- « Migrants : la crise européenne gagne la France » (*Le Monde*, 16 juin 2015)
- « Migrants : comment voir le bout du tunnel » (*Libération*, 4 juillet 2015)
- « Migrants : la Mairie de Paris sous pression » (*Le Figaro*, 3 août 2015)
- « Migrants : les associations réclament une solidarité durable » (*L'Humanité*, 9 septembre 2015)

Si l'on compte par ailleurs les occurrences des différents termes étudiés dans notre corpus d'articles de presse, on constate très nettement que c'est le terme « migrant » qui est le plus souvent répété (en comptant les titres, il apparaît 203 fois dans les articles, contre 140 fois pour « réfugié »). « Clandestin » apparaît 19 fois, souvent en tant qu'adjectif, « immigré » 17 fois, « exilé » 7 fois, « sans-papier » 3 fois, « émigrant » 1 fois. « Immigrant » et « émigré » ne sont quant à eux jamais repris. L'étude des prises de paroles émanant du gouvernement français ne permet pas d'avoir une approche quantitative aussi précise. On observe néanmoins le même phénomène au sein des extraits de prises de parole que nous avons étudiés : dans les neuf extraits étudiés on relève 53 occurrences du terme « migrant », 38 de « réfugié » contre 1 de « exilé » et aucune mention des autres termes⁵⁶. Même si cette observation est moins représentative que l'analyse menée sur la presse, elle rejoint le constat d'une forme d'hégémonie lexicale de « migrant » et « réfugié ». Ces choix lexicaux attirent notre attention car en termes de sens ces deux substantifs sont les plus éloignés : l'un signale l'obtention d'un statut juridique bien déterminé et l'autre est, dans la famille lexicale de la migration, celui qui est le moins précis, le plus englobant. Il s'agit néanmoins du plus utilisé, ce qui suggère une approche discursive relativement « large » de la réalité migratoire. Le terme induit par ailleurs une posture de neutralité, d'extériorité, plaçant l'énonciateur dans une forme d'omniscience, d'universalité par rapport aux mouvements de personnes. Cet usage conjoint de deux termes assez éloignés sémantiquement se manifeste par le fait que les termes paraissent être « interchangeables », notamment dans les discours médiatiques, comme s'ils renvoyaient aux mêmes personnes. Dans ces quelques titres d'articles par exemple où l'on envisage les personnes qui arrivent en Europe comme un « défi » à relever

⁵⁶ Les autres termes n'apparaissent pas une seule fois.

ou une « chance », il semble possible de parler indifféremment de « migrant » ou de « réfugiés », comme s'il n'existait que deux pôles, « nous » et « eux tous », les étrangers :

- « **Migrants** : l'Allemagne veut relever le défi » (*Le Parisien aujourd'hui en France*, 21 août 2015)
- « **Réfugiés** : un défi historique » (*Le Monde*, 7 novembre 2015)
- Les **réfugiés**, « miracle économique » (*Le Monde*, 19 septembre 2015)
- L'arrivée des **migrants**, une chance pour l'économie française ? (*La Croix*, 28 septembre 2015)

L'afflux migratoire en Europe est ici décrit avec quasiment les mêmes constructions de phrase mais un seul mot change :

- « La Grèce, « dépassée » par un afflux de **réfugiés** » (*Le Monde*, 10 août 2015)
- « Les Balkans débordés par l'afflux de **migrants** » (*Le Figaro*, 26 août 2015)

Dans un article du *Monde* publié le 10 juin 2015, la journaliste parle cette fois d'un « afflux de sans-papiers » : « Débordé par l'afflux de sans-papiers, le gouvernement multiplie les opérations policières à La Chapelle »⁵⁷. Ce dernier exemple est en l'occurrence assez isolé et n'est pas représentatif de l'ensemble des discours médiatiques. Il suggère cependant la reprise de groupes de mots tous faits, comme « afflux de sans-papier » dans lesquels le terme qui qualifie les personnes qui migrent peut être remplacé par n'importe quel autre terme de ce champ sémantique. Cela est plus difficile à observer pour ce qui est de la parole gouvernementale qui ne comporte pas ces mêmes mises en forme qui obligent à la synthèse (titre, sous-titres, chapô). Certaines formulations laissent penser que le même flou sémantique règne dans cette parole, comme lorsque François Hollande semble faire correspondre « réfugiés », « exilés » et déplacés », laissant le choix à ses interlocuteurs en usant de la conjonction « ou » : « [...] l'histoire marquée par des générations **d'exilés ou de réfugiés** qui sont venus au cours des décennies passées faire France avec nous. » ; « Cette question des **déplacés, des réfugiés**, touche bien sûr l'Afrique [...] ». Dans les quelques extraits analysés, on observe plutôt des variations selon le locuteur, François Hollande semble privilégier le terme de « réfugié », Bernard Cazeneuve celui de « migrant », l'un ou l'autre des

⁵⁷ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Maryline BAUMARD, « Emoi après une évacuation de migrants à Paris », *Le Monde*, 10 juin 2015.

termes sera alors utilisé presque exclusivement dans l’allocution. On voit également se dessiner une évolution chronologique puisqu’au cours de la période étudiée, le terme de « réfugié » est de plus en plus repris aux dépens de « migrant ».

Un autre emploi récurrent consiste à qualifier la situation migratoire en Europe et en France comme une crise. Alors que la parole gouvernementale évoque invariablement une « crise migratoire » ou une « crise des migrants », les médias décrivent tour à tour décrite une « crise des réfugiés » et une « crise des migrants » comme on peut le voir dans ces quelques exemples :

- « La pire crise des **réfugiés** de notre histoire » (*L’Humanité*, 16 juin 2015)
- « La crise des **migrants** contraint les politiques français à clarifier leur discours » (*Le Monde*, 12 septembre 2015)
- « Crise des **migrants** : ce que veut vraiment Angela Merkel » (*Le Figaro*, 18 septembre 2015)
- « La crise des **réfugiés** déchire la Pologne » (*Le Monde*, 23 septembre 2015)
- « Europe, la crise des **réfugiés** s'exacerbe » (*Le Figaro*, 16 novembre 2015)

Ces exemples donnent à voir une utilisation apparemment indifférenciée de « migrant » ou « réfugié » dans des contextes énonciatifs similaires voire parfois identiques, qui d’ailleurs associent les « migrants » ou « réfugiés » à une situation négative. Un exemple marquant est celui de l’augmentation sensible des arrivées en Grèce durant le mois d’août 2015 sur l’île de Kos en Grèce – soit un fait d’actualité bien identifié – qui fait l’objet de deux titres de presses très similaires :

- « En Grèce, l’île de Kos débordée par les **migrants** » (*Le Monde*, 18 août 2015)
- « L’île de Kos submergée par les **réfugiés** » (*Le Figaro*, 18 août 2015)

L’événement que ces titres mentionnent est bien le même, d’ailleurs les deux articles sont publiés à la même date. Pour autant, les protagonistes de ces arrivées massives ne sont pas désignés de la même façon. Ce qui s’apparente à une approximation lexicale nous semble remarquable car les mots renvoient – nous l’avons vu – à des définitions distinctes, et bien distinguées par les acteurs de référence sur les migrations. On a alors affaire, en plus d’une concentration lexicale marquée, à une circulation des termes qui les éloigne de leur sens strict, les vider de leur spécificité : peut-on parler de « réfugiés » pour des personnes qui viennent

d'entrer sur le territoire grec et n'ont de toute évidence pas entamé de démarche pour l'obtention de l'asile ? Le fait que le même média, dans notre étude c'est surtout le cas du *Monde*, qui est d'ailleurs celui qui a le plus généré d'articles sur le sujet - puisse tour à tour utiliser l'un ou l'autre des termes pose question.

La désignation de ces déplacés se fait de façon floue, généralisante, au travers de formulations récurrentes, reprises par des émetteurs médiatiques issus de sensibilités politiques différentes. Par-là, on observe l'avènement de ces termes comme « mots-arguments », selon la formule de Sophie Moirand, c'est-à-dire de termes qui font consensus et permettent la connivence entre les locuteurs sans avoir besoin d'être explicités, quitte à gommer leurs spécificités – et ce dans des combinaisons phraséologiques récurrentes.

3. Une polarisation discursive ?

Si de nombreux titres d'articles semblent attester d'une indifférenciation entre les termes, qui paraissent interchangeables, leur contenu apporte un autre éclairage sur l'articulation des deux termes qui sont au cœur de notre analyse. Loin d'être remplaçables, « migrant » et « réfugié » sont souvent présentés comme des contrepoints.

On entrevoit particulièrement la nécessaire distinction de ces deux « catégories » au sein des prises de parole du gouvernement qui insiste sur le caractère impératif de cette distinction comme au sein de ces différents extraits :

« Pour faire à ce moment-là la distinction qui est nécessaire, entre les personnes qui relèvent de l'asile et les personnes qui viennent là simplement pour une migration »⁵⁸ ; « organiser l'accueil des réfugiés et une répartition équitable en Europe, [...], assurer le retour des migrants irréguliers dans leur pays d'origine »⁵⁹ ; « Et nous devons faire une distinction, elle est nécessaire, entre celui qui doit être accueilli et celui qui ne peut pas l'être »⁶⁰ ; « Les nations européennes offriront toujours leur protection à ceux qui fuient les conflits ou les persécutions. Cependant,

⁵⁸ Annexe III – Discours institutionnels analysés, Déclaration commune avec Angela MERKEL au sujet de la crise des migrants le 24 août 2015

⁵⁹ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Tribune commune de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, et de son homologue britannique, Mme Theresa MAY, dans "le Journal du dimanche" du 1er août 2015, sur la situation des migrants à Calais. »

⁶⁰ Annexe III - Discours institutionnels analysés, « Déclaration commune avec Angela MERKEL au sujet de la crise des migrants le 24 août 2015. »

nous devons briser le lien entre traversée de la Méditerranée et possibilité de s'installer en Europe pour des raisons économiques »⁶¹.

Plus que cela, le fait d'écarter les migrants est présenté comme une condition pour un accueil digne des réfugiés :

*« [...] mais aussi pour **établir la distinction** entre ceux qui relèvent du droit d'asile et ceux qui doivent être accompagnés de façon digne. **C'est la condition** pour que les frontières extérieures de l'Europe puissent être protégées, c'est la condition aussi pour accueillir avec humanité les réfugiés. »⁶².*

La distinction des « réfugiés » et « migrants » s'opère par la construction de formules dont on observe la circulation dans les différentes sphères de l'espace public. Il s'agit de distinguer les motifs de départ, pour les uns économiques, pour les autres politiques ou relevant de l'urgence ; ou bien en insistant sur la légalité du séjour. Cela s'opère au travers du figement de formules comme « migrant économique » et « réfugié politique », ainsi qu'« immigré clandestin » permettant de marquer encore plus fortement l'altérité entre ces différentes « catégories » de populations. L'alternative est par exemple présentée dans un titre du journal *Le Monde* (« « Migrant » ou « réfugié » : quelles différences ? »⁶³) ainsi que *La Croix* qui utilise la même conjonction « ou » : « Réfugiés ou migrants économiques, l'impossible choix »⁶⁴. On voit là se dessiner l'impérieuse nécessité de trancher, de sélectionner, tout comme dans cet autre titre d'article publié par *Le Figaro* : « Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince »⁶⁵. On note que la réflexivité médiatique sur la nécessaire séparation entre les termes date de la fin de l'été 2015 (entre août et septembre), elle semble se transmettre d'un journal à l'autre comme une question incontournable. Ici la segmentation des termes, qualifiée de « fondamentale », passe, en plus de l'usage de la formule « migrant économique », par celle de « réfugié politique ». Nous l'avons vu, la formule « migrant économique », sans être clairement et unanimement instituée, existe au sein de plusieurs glossaires d'acteurs de référence. Notons qu'elle peut faire figure de

⁶¹ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Tribune commune de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, et de son homologue britannique, Mme Theresa MAY, dans "le Journal du dimanche" du 1er août 2015, sur la situation des migrants à Calais. »

⁶² Annexe III, Discours institutionnels analysés, « Discours d'introduction à la conférence de presse du 7 septembre 2015. »

⁶³ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Alexandre POUCHARD, « « Migrant » ou « réfugié » : quelles différences ? », *Le Monde*, 28 août 2015.

⁶⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Jean-Baptiste FRANCOIS, « Réfugiés ou migrants économiques, l'impossible choix », *La Croix*, 16 septembre 2015

⁶⁵ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Jean-Pierre ROBIN, « Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince », *Le Figaro*, 21 septembre 2015.

pléonasmisme dans la mesure où certaines définitions de « migrant » font déjà mention des motifs économiques du départ. « Réfugié politique », en revanche, n'a pas de signification à proprement parler⁶⁶. Insérer la dimension politique du terme semble d'ailleurs restrictif puisque la Convention de Genève prévoit la protection de ceux qui sont persécutés du fait de leur race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques⁶⁷. On s'éloigne une nouvelle fois du sens véritable du terme, non pas cette fois en montant en généralité, mais en allant vers une réduction du sens comme une forme de synecdoque restrictive. Ces formules semblent d'autre part allier des champs sémantiques distincts, ayant trait à la légalité, la situation économique et le déplacement. Ce choix sémantique nous interroge, d'autant qu'il est répété à plusieurs reprises au sein de l'article, toujours de façon à marquer l'altérité :

« La distinction entre les deux est claire et nette, tout comme le sont les qualificatifs, « les réfugiés politiques » d'un côté, « les migrants économiques » de l'autre. [...] Réfugiés politiques et migrants économiques forment des contrepoints complexes »⁶⁸.

Dans un article de *Marianne* la distinction est cette fois faite entre « immigrés clandestins » et « réfugiés politiques » lorsque la journaliste décrit la position de la frontiste Marine Le Pen :

« « Ils doivent tous rentrer ou rester chez eux », martèle à l'inverse son alter ego frontiste, laquelle n'a vu dans la masse de ces nouveaux boat people qu'une énième invasion d'immigrés clandestins ne pouvant prétendre au statut de réfugiés politiques »⁶⁹.

Dans les articles émanant de *Valeurs Actuelles*, la segmentation des personnes arrivées en Europe dans les mouvements migratoires passe par le recours à des formules comme « immigré clandestin » voire le contresens « réfugié clandestin »⁷⁰, qui est un non-sens puisque les réfugiés ont par définition obtenu un statut et ne sont pas ou plus clandestins. Le journal reprend à son tour la formule de « réfugié politique » :

⁶⁶ Peut-être une dimension historique si on prend sa définition désuète.

⁶⁷ Cf. Convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au statut des réfugiés entrée en vigueur le 22 avril 1954, Chapitre I, Article premier.

⁶⁸ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Jean-Pierre ROBIN, « Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince », *Le Figaro*, 21 septembre 2015.

⁶⁹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Eric Decouty, etc., « Réfugiés. Les vérités qui dérangent », *Marianne*, 11 septembre 2015.

⁷⁰ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Pierre DUMAZEAU, « Dans l'enfer de Calais », *Valeurs Actuelles*, 27 août 2015 (« Dans cette sous-préfecture de plus de 72 000 habitants, les riverains doivent cohabiter tant bien que mal avec les réfugiés clandestins »).

« Rien n'indique pourtant que les centaines de milliers de nouveaux arrivants sur notre continent fuient la guerre, encore moins qu'ils rentrent dans cette catégorie aux contours bien définis de "réfugiés politiques" »⁷¹

Dans cette formulation comme dans les autres extraits cités, on retrouve une volonté d'ordonner le réel par le lexique, en usant de termes qui sont autant de « catégories aux contours bien définis », dont les frontières sont, ou bien doivent être, nettes et imperméables.

L'ambivalence des discours réside justement dans le fait que les termes sont parfois utilisés de manière interchangeable, on l'a vu notamment au niveau des titres, mais qu'ils sont en même temps mis en opposition : on est « migrant » ou « réfugié », ou bien encore plus nettement, on est « migrant économique » ou « réfugié politique », voire « immigré clandestin » ou « réfugié ». L'apposition de ces adjectifs semble permettre une plus nette différenciation au niveau du sens en explicitant les différents motifs de départ et en les limitants à deux, « économique » ou « politique ». Cette alternative est discutable dans la mesure où elle exclut une partie de la définition prévue par la Convention de Genève (on pense par exemple aux motifs religieux, qui ont poussés de nombreux Erythréens à quitter leur pays et à demander l'asile en France). Cette alternative segmente le réel de manière à opposer des motifs de départ qui sont souvent liés, une mise en danger entraînant souvent des difficultés financières (la guerre en Syrie est synonymes de destructions, de violence mais aussi de pénuries multiples). La difficulté de les séparer est ainsi soulignée d'un article publié par le *Monde* le 15 septembre 2015 :

« [...] ces deux termes sont désormais aussi fragiles l'un que l'autre, car ils s'inscrivent encore dans une vieille distinction entre migration de travail et migration politique, distinction qui est plus incertaine que jamais. Ces femmes et ces hommes qui fuient l'horreur en masse ne sont pas vraiment des migrants économiques. Mais ils ne sont pas non plus des réfugiés politiques, puisque, en droit, selon la Convention de Genève, ce mot désigne un individu en mesure de prouver qu'il est personnellement menacé pour ce qu'il est ou ce qu'il pense. »⁷²

Au travers de l'usage de ces formules, c'est une simplification du réel qui est à l'œuvre. Cette polarisation dans les discours concourt à charger presque moralement les deux catégories ainsi définies, dessinant en creux la distinction manichéenne « bons réfugiés » / « mauvais

⁷¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Geoffroy LEJEUNE, « Migrants : on vous ment ! », *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015.

⁷² Annexe II – Discours médiatiques analysés, l'importance de la précision sémantique, Jean BIRNBAUM, « La crise des migrants est aussi une crise des mots », *Le Monde*, 15 septembre 2015.

migrants », entre lesquels il faudrait faire un tri. Tri dont fait mention *l'Humanité* (« Le gouvernement met en place une politique de tri ») et que décrit *Libération* à plusieurs reprises, y compris dans un article d'ailleurs intitulé « Bon réfugiés, mauvais migrants » :

« C'est faire le tri une bonne fois pour toutes entre les bons et les mauvais immigrés, les utiles et les inutiles, les vraies victimes et les faux exilés. Pas la peine, alors, de s'ennuyer à fixer publiquement les critères qui distinguent le migrant « économique » du réfugié : l'affaire est entendue »⁷³

« Il y aurait les « bons » migrants, fuyant guerres et persécutions en Syrie, en Irak, en Erythrée. Et les « mauvais » migrants, dont le tort n'est « que » de partir de pays en proie à la misère la plus grande »⁷⁴.

Le Figaro, en évoquant les attitudes paradoxales par rapport à l'accueil des réfugiés parle à son tour de « tri sélectif des réfugiés »⁷⁵ et reprend le qualificatif « bon » de façon tout aussi distanciée : « Choisissez votre réfugié ! Votre « bon » réfugié s'entend ». Dans un autre article, le journaliste se fait plus métaphorique lorsqu'il parle de « séparer le bon grain de l'ivraie »⁷⁶ pour qualifier cette sélection, appuyant à son tour sur la dimension morale. Cette forme de jugement de valeur est ici mise à distance par les journalistes, comme le suggère l'utilisation du conditionnel (« il y aurait ») et des guillemets (« bon » / « mauvais »). Le « réfugié politique » bénéficie par son historique d'une connotation positive car il convoque le souvenir des communistes durant la guerre d'Espagne ou des dissidents de l'est venus trouver refuge en France durant la Guerre Froide. Il semble que cette filiation mémorielle soit décisive dans la polarisation « bon » / « mauvais ».

Le recours à ces procédés de mise en opposition dans les discours, qu'ils soient issus de médias ou du gouvernement, est en soi problématique car cela institue l'idée que l'on est l'un ou l'autre, « réfugié » ou « migrant », sans prendre en compte les nombreuses nuances que la réalité recouvre. Première subtilité, un « réfugié » est nécessairement un « migrant » puisqu'il a fui son pays et se trouve dans un autre pays de résidence, les deux substantifs peuvent donc être concomitants, ils peuvent coexister. Une fois son statut obtenu, un réfugié n'en reste pas

⁷³ Annexe II – Discours médiatiques analysés, l'importance de la précision sémantique, Frantz DURUPT, « Bon réfugiés, mauvais migrants », *Libération*, 10 septembre 2015.

⁷⁴ Annexe II - Discours médiatiques analysés, Sylvain MOUILLARD, Marie PIQUEMAL et Thomas LABORDE, « Migrants : aider, un peu, beaucoup », *Libération*, 3 septembre 2015.

⁷⁵ Jean-Marie GUENOIS, « Un chrétien sinon rien », *Le Figaro*, 9 septembre 2015. Article disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2015/09/09/31001-20150909ARTFIG00395-migrants-un-chretien-sinon-rien.php> [consulté le 7 mai 2017].

⁷⁶ Annexe II - Discours médiatiques analysés, Jean-Pierre ROBIN, « Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince », *Le Figaro*, 21 septembre 2015.

moins une personne qui a effectué une migration, quand le discours suggère une scission entre les deux termes. Une telle polarisation ne permet pas non plus de rendre compte des dégradés de vécus qui amènent jusqu'à l'obtention du statut de réfugié. Pour avoir une idée claire de ce que cela représentait, nous avons pu nous entretenir avec une ancienne bénévoles dans un Centre pour Demandeurs d'Asile (CADA) ainsi qu'un demandeur d'asile d'origine Turque arrivé en France en septembre 2016. Au travers de ces discussions, il nous a été donné de voir l'amplitude temporelle entre l'arrivée en France et l'obtention éventuelle du statut de réfugié (notamment depuis la multiplication du nombre d'arrivants en France en 2015). Une personne qui fuit son pays pour un autre car elle s'y sent en danger sera d'abord « migrante » puis « immigrée », éventuellement « clandestine » si elle entre illégalement dans le pays. Une fois que la personne s'est enregistrée au Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUDA), elle a 21 jours pour déposer une demande d'asile à l'OFPRA. A partir de ce moment-là, elle obtient un premier statut, celui de demandeur d'asile. La personne sera ensuite convoquée à l'OFPRA pour un entretien permettant de préciser puis de valider ou invalider le récit qui a été présenté dans la demande initiale. A l'issue de cet entretien, l'officier de l'OFPRA pourra décider d'accorder ou non l'asile (soit en accordant le statut de réfugié, soit en accordant la protection subsidiaire). Si cet entretien se solde par un refus, la personne peut faire appel devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) une première fois, puis une deuxième fois si elle est en mesure d'apporter une nouvelle pièce à son dossier. Chacune de ces étapes donne lieu à des délais de traitement et d'instruction des dossiers variant de quelques jours à plus de 6 mois (la moyenne d'instruction des demandes est d'environ 18 mois). L'intérêt d'avoir une vision de ces procédures est de pouvoir entrevoir ce que nous pourrions appeler les « zones grises » qui interviennent entre ce que les discours présentent comme deux pôles distincts. Ces étapes intermédiaires durant lesquelles les personnes sont reconnues comme demandeurs d'asiles n'apparaissent pas de façon aussi précise dans les discours. Il est à cet égard édifiant de noter que le terme de « demandeur d'asile » est quasiment absent des titres d'articles de presse (on n'en compte aucun dans ceux que nous avons analysés !). On relève 6 occurrences de « demandeur(s) d'asile » dans les extraits des prises de parole gouvernementales étudiés, et 9 dans notre corpus d'articles de presse. La frontière du vécu entre les termes est d'autant plus poreuse que les personnes qui ont fait partie des mouvements migratoires en Europe et en France durant l'année 2015 ont traversé la méditerranée dans les mêmes embarcations, ont transité par les mêmes pays pour arriver dans les mêmes camps. Il semble que par la

polarisation, les discours atténuent la complexité de processus mouvants et tendent à scinder des mouvements migratoires qui sont concomitants - on parle d'ailleurs de « flux mixtes ». C'est d'ailleurs ce que souligne la chercheuse Catherine Catherine Wihtol de Wenden lors d'une interview au CNRS :

« Beaucoup de pays comme le Soudan, notamment, sont à l'origine de flux mixtes, politiques et économiques : la situation politique y est éminemment instable, et la situation économique est catastrophique – en partie à cause des violences politiques. Difficile dans ces conditions de distinguer le migrant purement économique du réfugié. Il arrive d'ailleurs régulièrement que des demandeurs d'asile dont la requête a été rejetée ne fassent pas l'objet de mesures de retour dans leur pays d'origine, car celui-ci est jugé trop dangereux... »⁷⁷

Les discours opèrent un déplacement d'une distinction juridique vers des enjeux moraux. Ils entérinent également une forme de « chosification » par laquelle on préfère la qualification d'états de fait (« migrant » / « réfugié ») plutôt que la description de processus dans lesquels les personnes sont agissantes (demandeur d'asile).

Le resserrement de la « créativité verbale » qui s'opère au travers de l'usage presque systématique des termes « migrant » et « réfugié » caractérise l'avènement de ces termes comme mots-arguments, des « signes de reconnaissances » qui circulent sans avoir besoin d'être explicités. Ce phénomène s'inscrit dans des logiques ambivalentes faites de montées en généralité doublées de synecdoques restrictives, par lesquelles les termes sont employés de façon généralisante en même temps qu'on les réduit à une partie de leur signifiant. Cela aboutit à une impression de flou sémantique, les termes paraissant pouvoir être interchangeable (donc synonymes), alors que l'on s'applique à les distinguer voire à les opposer. Ces différents phénomènes participent d'un éloignement entre le sens strict des termes, le réel et les pratiques discursives, notamment dans la sphère médiatique.

⁷⁷ Laure CAILLOCE, « Migrant, réfugié: quelles différences ? », CNRS, 22 septembre 2015. Article disponible sur : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/migrant-refugie-quelles-differences> [consulté le 16 avril 2017].

II. Mythes et représentations autour de deux termes polarisés

Ces phénomènes lexicaux interviennent dans un contexte discursif de mise en récit d'un fait d'actualité qu'il convient de décrire. Les « mots-arguments » « migrant » et « réfugié » fonctionnent dans un système discursif qui consacre le surgissement de la « crise migratoire » comme cadre d'énonciation stabilisé. La récente situation migratoire en Europe se trouve synthétisée dans cette formule qui permet de désigner directement l'événement, on peut alors parler de « mot-événement ». Ce cadre contextuel et discursif permet le déploiement d'un discours imagé que nous nous sommes appliquée à comprendre.

1. La « crise migratoire », cadre et objet d'une dramaturgie discursive

L'emploi du terme « crise », récurrent dans les discours, se justifie par des contextes économiques, géopolitiques, sociaux, qui s'imposent ou dont on va décider du caractère exceptionnel. D'après les auteurs *Du paradigme de la crise en philosophie*, l'expression connaît « un regain d'actualité et passe pour ainsi dire du langage de spécialiste à l'ordre ordinaire des usages de la langue »⁷⁸, constat partagé par Edgar Morin pour qui la notion « s'est répandue au vingtième siècle à tous les horizons de la conscience contemporaine »⁷⁹. En grec, la crise (krisis) s'emploie dans le domaine de la santé pour indiquer un moment de rupture, positif ou négatif, où l'on doit prendre une décision pour le malade. Aujourd'hui cantonnée à son côté négatif, elle renvoie à un changement, une rupture par rapport à une période de stabilité relative, elle caractérise un trouble d'un ordre initial, une perte ; « son sens indique la catastrophe »⁸⁰.

« La crise indique un moment qui rompt la linéarité de la continuité temporelle pour laisser entrer un événement – endogène ou exogène – qui la change et introduit la possibilité du déclin, de la mort »⁸¹

⁷⁸ Steve-Wilifrid MOUNGUENGUI, Kamel AFIA et Karine TILLY JEAN-JOSEPH, « Du paradigme de la crise en philosophie », *Spécificités*, N°4, 2011.

⁷⁹ Edgar MORIN, « Pour une crisologie », Communication n° 25, 1976.

⁸⁰ Steve-Wilifrid MOUNGUENGUI, Kamel AFIA et Karine TILLY JEAN-JOSEPH, « Du paradigme de la crise en philosophie », *Spécificités*, N°4, 2011.

⁸¹ Ibid.

Si à partir de 2007 la « crise des subprimes » ou la « crise économique ou financière » est sur toutes les lèvres, on assiste durant l'année 2015 à la domination de références à la « crise migratoire » comme nous avons pu le constater au cours de nos recherches.

En recherchant sur le portail *vie-publique.fr* les références et occurrences du mot « crise » dans les contenus politiques que le site répertorie, on observe que le terme est de 2007 (date choisie arbitrairement) jusqu'à la fin de l'année 2014 employé pour évoquer principalement la « crise économique et/ ou financière » ainsi que la « crise de la zone euro », la « crise politique » ou la « crise identitaire »⁸². Les références aux flux migratoires font quant à eux l'objet de formules comme « politique de l'immigration/migratoire », de « lutte contre l'immigration clandestine », de « gestion ou maîtrise des flux migratoires »⁸³. Dans ces contenus, on préfère d'ailleurs le terme d'« immigré » à celui de « migrant », ce qui corrobore ce que nous avons montré précédemment concernant le resserrement lexical autour de « migrant » et « réfugié ». A partir de 2014, on voit apparaître des prises de parole qui concernent l'immigration et la situation à Calais, ce qui fait sens à la lumière de l'actualité : la « jungle » de Calais, qui existe depuis 2002 (date du démantèlement du camp de Sangatte), a vu sa taille considérablement augmenter à partir de 2014. Dès lors, des expressions comme « politique de l'immigration et du droit d'asile », ou « question des flux migratoire », « situation des migrants à Calais », l'« accueil des réfugiés », ou les « nouvelles problématiques migratoires »⁸⁴ sont fréquemment reprises. Durant l'année 2014 et début 2015, le terme de « crise » est de plus en plus souvent rattaché aux situations que connaissent des pays du « sud de la méditerranée » ; on parle alors de « crises régionales » que connaissent des pays comme la Libye, la Syrie, L'Afghanistan, etc. Il semble qu'une des premières, si ce n'est la toute première, apparition de la formule « crise migratoire », provient d'Harlem Désir, à ce moment secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, qui commence son intervention devant l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 avec ces mots : « *Madame la députée,*

⁸² Observation effectuée en cherchant dans le moteur de recherche « crise » puis en observant par date croissante à partir de 2008 les prises de parole référencées.

⁸³ Annexe III – Discours institutionnels analysés, Apparition de la notion de crise dans les prises de parole du gouvernement.

⁸⁴ Ibid.

l'Europe est confrontée à une crise migratoire d'une ampleur inédite et la réponse doit être forte, coordonnée et globale »⁸⁵.

A partir de cette déclaration, la formule est reprise maintes fois par les principaux porte-voix du gouvernement français de l'époque, notamment par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, le président François Hollande, et Harlem Désir. Le terme est utilisé à 19 reprises dans les extraits de notre corpus.

Il s'agit là d'un tournant sémantique fort par lequel le gouvernement pose un diagnostic sur une situation qui est celle de l'augmentation des flux migratoires en provenance de la Méditerranée. Ce glissement lexical par lequel une « situation » ou « question » migratoire devient une « crise » est remarquable en ce qu'il fait entrer ce fait d'actualité dans le registre de l'imprévisible et de l'exceptionnel : de la neutralité des termes « question » et « situation », on passe à la gravité et à la brutalité que suggère le mot « crise ». Ce glissement traduit un changement d'échelle, d'ampleur, il est le sous-titre d'un moment de déstabilisation de l'ordre social.

« La lecture de la crise comme perte trouve son explication dans l'idée que partout où elle survient, cette dernière vient briser l'ordre ordinaire des choses, plongeant la communauté sociale dans une sorte de vertige ontologique. Il y a quelque chose de fondamental qui s'effondre. »⁸⁶

Cette irruption, décrite par les chercheurs comme une « perte du monde commun », revêt dans cette acception une dimension éminemment tragique. En envisageant la crise d'après les travaux d'Hannah Arendt, comme une « rupture brutale qui survient dans le récit que la communauté se fait d'elle-même »⁸⁷, ils lui confèrent une portée symbolique, de l'ordre des représentations individuelles et collectives. La crise comme « mot-événement » se présente ainsi comme une double brèche, brèche dans un ordre social, culturel, économique établi, et brèche dans un ordre de représentations d'une société sur elle-même. L'emploi du terme dans les discours du gouvernement et par résonance dans ceux de la presse indique un changement de paradigme, vécu et exprimé, très significatif. Il induit une conception de la

⁸⁵ Annexe III – Discours institutionnels analysés, Apparition de la notion de crise dans les prises de parole du gouvernement, « Déclaration de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, en réponse à une question sur la politique d'immigration de l'Union européenne, à l'Assemblée nationale le 13 mai 2015. »

⁸⁶ Steve-Wilifrid MOUNGUENGUI, Kamel AFIA et Karine TILLY JEAN-JOSEPH, « Du paradigme de la crise en philosophie », *Spécificités*, N°4, 2011.

⁸⁷ Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Folio, 1989.

situation migratoire forcément chargée de représentations plutôt négatives. En le nommant « crise », l'événement sort de l'ordinaire et devient incontournable pour la société dans laquelle il survient. Or l'imposition de cette dénomination et le figement de la « crise migratoire » peut être interrogé dans la mesure où la portée effective des mouvements migratoires en Europe et en France peut être relativisée ou vue d'une façon plus « euphémisée ».

Dans plusieurs de ses travaux, Jean Matringe, professeur de droit public et spécialiste du droit international et des migrations, revient justement sur l'emploi de cette expression en apportant un éclairage différent. Dans un billet publié sur le site de Migrations sans frontières⁸⁸, il propose de revisiter l'appellation de la « crise migratoire » en soulignant notamment qu'il n'y a pas *une* crise mais bien *plusieurs* crises. Crise d'abord *pour* les migrants plutôt que crise pour l'Europe ou *des* migrants, « qu'on laisse pour morts à nos frontières ou qu'on veut renvoyer à la guerre ou à la persécution ou dans des camps de survie »⁸⁹. A cela nous pourrions ajouter les crises dites régionales qui frappent les pays dont les migrants proviennent, et dont les discours émanant des médias et du gouvernement ne font pas autant mention que de l'expression générique « crise migratoire » ; ou bien crise de l'accueil pour les pays dans lesquels il faut traiter un nombre accru de demandes d'asile. En même temps qu'elle induit un caractère dramatique, la formule « crise migratoire » revêt, assez paradoxalement, une dimension généralisante qui ne permet pas de désigner précisément l'objet de la crise. Ce constat sémantique va de pair avec la simplification évoquée en première partie puisque la complexité et les nombreuses facettes du phénomène (points de vue des parties prenantes, causes et circonstances des migrations, etc.) sont gommées et rassemblées sous une même étiquette. Quand Harlem Désir parle d'une Europe « confrontée à une crise migratoire exceptionnelle », il laisse penser que la crise est d'abord celle des pays européens plutôt que des populations qui en sont les protagonistes, l'Europe est ici victime, comme elle le serait d'une crise économique.

⁸⁸ Jean MATRINGE, « Quelle crise migratoire ? », *Migrations sans frontières*, 16 décembre 2016. Article disponible sur : <https://migrationsansfrontieres.com/author/jeanmatringe/page/2/> [consulté le 27 mai 2017].

⁸⁹ Extrait de son intervention lors du débat « La crise des réfugiés, ici et là-bas », co-organisé par le Secours Populaire et le Monde Diplomatique le 18 mai 2017.

Selon Jean Matringe, il est nécessaire de relativiser cette notion de crise :

« Il ne saurait y avoir de telle crise à l'échelle européenne. Il y aurait eu en 2015 l'arrivée en Europe de 1 046 599 et en 2016 de 121 051 personnes. Ces chiffres qui ont mis en désordre l'Europe peuvent et doivent impressionner. Ramenons-les cependant à la population des 28 Etats membres de l'Union européenne. Celle-ci est estimée à 508,2 millions de personnes par Eurostat et à 508 191 116 personnes par l'INED. Les arrivées des deux dernières années correspondent donc, à peu près, à 0,22% de la population européenne. Qui peut croire qu'un tel afflux puisse mettre en danger l'Europe ? En quoi ce petit pourcentage pourrait-il nous précipiter dans l'abîme économique annoncé s'il était intelligemment réparti ? »⁹⁰

Le même constat est fait dans un article de *Libération* dans lequel Sylvain Mouillard avance le chiffre de 0,05 % : « L'affaire n'est pourtant pas insurmontable : les migrants arrivés illégalement dans l'UE en 2014 ne représentaient que 0,05 % de sa population »⁹¹.

Les conséquences du phénomène pouvant ainsi être mises en perspective, au même titre que l'imprévisibilité de mouvements migratoires occasionnés par des crises régionales et nationales dans laquelle la France est impliquée via son statut de membre de l'OTAN, on est amenée à questionner la pertinence de l'utilisation du mot « crise », surtout à la lumière des représentations qu'il porte : son usage peut être perçu en soi comme un parti pris sémantique.

Nous pouvons en tout cas envisager ce terme comme un « cadre cognitif »⁹² pour reprendre les mots d'Herbert Groenemeyer, c'est-à-dire un cadre dans lequel se déploient les discours et les actions. C'est au travers du prisme de la crise, donc d'une forme de perte ou de rupture brutale, que s'envisage la situation migratoire en Europe et en France dès lors que se cristallise la formule « crise migratoire » ou « crise des migrants ». Ce tournant est déterminant dans la mesure où il rend possible le déploiement d'un ensemble de procédés rhétoriques qui participent de cette dramaturgie. Le terme de « crise » cadre et caractérise l'approche discursive avec laquelle sont abordés les événements liés aux migrations en 2015 : situation à Calais, naufrages en méditerranée, etc. C'est un préalable à un discours chargé de représentations et d'imaginaires dont il est indissociable.

⁹⁰ Jean MATRINGE, « Quelle crise des réfugiés ? », *Médiapart*, 26 février 2016.

⁹¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Sylvain MOUILLARD, « Migrants : comment voir le bout du tunnel », *Libération*, 3 août 2015.

⁹² Herbert GROENEMEYER, « Politiques de la question sociale : discours de crise, infrastructure morale et options de développement », *Déviance et société*, 2002.

2. Mise en récit et dramaturgie d'un événement médiatique

Une rhétorique de la crise, explicitement exprimée dans la prédominance de la formule « crise migratoire » est plus implicitement suggérée au cœur des discours. Ce changement paradigmatique que ce terme caractérise et entérine s'accompagne de la mobilisation d'un ensemble de procédés rhétoriques qui participent de cette dramaturgie. L'analyse des articles de presse et des prises de parole gouvernementales diffusés entre mai 2015 et novembre 2015 nous a permis de mettre en évidence ce phénomène discursif.

De nombreux procédés d'amplification ou d'hyperbole sont employés dans le traitement de cette « crise migratoire » dont il est question en Europe et en France. Les discours gouvernementaux sont particulièrement caractérisés par l'emploi de termes qui insistent sur le caractère singulier et rare de la situation. Dans sa tribune au *Figaro* du 11 mai 2015, Bernard Cazeneuve parle d'une « crise humaine d'une **exceptionnelle gravité** », d'un « flux migratoire **inédit** », auquel le gouvernement répond en accroissant « **considérablement** » les moyens de l'OFPRA afin de raccourcir « **drastiquement** » les délais de traitement. De la même façon, Harlem Désir évoque lors de sa prise de parole à l'Assemblée du 13 mai l'« ampleur inédite » de la crise migratoire. Lorsque que Bernard Cazeneuve fait une déclaration sur la « crise migratoire exceptionnelle » en Europe et sur la situation des migrants à Calais le 29 juillet 2015, il utilise 7 fois le terme « exceptionnel »⁹³ ce qui relaie l'idée d'une crise sans précédent, d'un moment qui sort de la norme. Les mêmes mots et formules sont utilisés tout au long de la période étudiée, attestant de la construction d'une parole gouvernementale mise en forme. Parmi ceux qui sont les plus employés, on relève les termes « inédit(e) », « exceptionnel(lle) », « considérable(ment) », « grave », « terrible », « absolu »⁹⁴. Ce recours à l'hyperbole est également visible dans les discours médiatiques, de façon plus ou moins nuancée selon les émetteurs. Au sein de notre corpus, ce sont plus souvent les médias de droite ou d'extrême droite qui tendent à employer superlatifs et autres procédés d'amplification. Dans un article intitulé « Dans l'enfer de Calais » publié par *Valeurs Actuelles* le 27 août 2015, Pierre

⁹³ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015 » (« crise migratoire exceptionnelle » ; « situation migratoire exceptionnelle » ; « moyens exceptionnels » ; « efforts exceptionnels » ; « renforts exceptionnels » ; « exceptionnelle gravité » ; « exceptionnelle complexité »).

⁹⁴ Annexe III – Discours institutionnels analysés.

Dumazeau décrit la situation à Calais et dans ses environs en mettant l'accent sur le nombre important de migrants qui y sont installés : « [...] tant les installations de fortune **sont légion** en plein centre-ville. » ; « Parvis d'église, hangar, place, squares... de **nombreux** lieux sont occupés par les migrants. » ; « [...] les abris précaires qui s'étendent **à perte de vue** dans ces bois. »⁹⁵. Au travers de cette énumération, le journaliste tend à « massifier » le phénomène migratoire et à faire le récit d'une situation presque apocalyptique. Dans un article du *Monde*, publié le 30 juillet 2015, Julia Pascual multiplie également les figures d'exagérations : « la situation devient **incontrôlable** », « la situation est **critique** », « la situation est **très préoccupante** », des « niveaux **extrêmement élevés** d'intrusion »⁹⁶, etc. Le même constat peut être fait en observant des titres d'articles provenant de journaux plus modérés comme en témoigne cette sélection :

- « **La pire** crise des réfugiés de notre histoire » (*L'Humanité*, 16 juin 2015)
- « **Hécatombe** de migrants à l'arrière d'un camion » (*Le Parisien aujourd'hui en France*, 28 août 2015)
- « A Lesbos, « la crise migratoire est **gigantesque** » » (*Libération*, 5 septembre 2015)
- « Asselborn : « Il faut mettre de l'ordre dans le **chaos** actuel » » (*Le Figaro*, 14 septembre 2015)
- « L'Europe **au bord du vide** » (*Le Parisien Aujourd'hui en France*, 15 septembre 2015)
- « La crise des réfugiés **déchire** la Pologne » (*Le Monde*, 23 septembre 2015)
- « A Calais, un bidonville « **hors contrôle** » » (*Le Monde*, 15 octobre 2015)
- « La « jungle » de Calais **au bord de l'implosion** » (*Le Figaro*, 21 octobre 2015)
- « En attendant le **Déluge** » (*Libération*, 25 novembre 2015)
- « Réfugiés : Merkel **sous haute pression** » (*Le Point*, 26 novembre 2015)

On voit au travers de ces exemples que la situation migratoire fait l'objet de discours très affectés, empreints de beaucoup d'emphase. Les références explicites à la Bible ou à la Mythologie avec l'utilisation des termes « Déluge » (Inondation cataclysmique de toute la surface de la terre telle qu'elle est rapportée dans la Genèse⁹⁷) « hécatombe » (Sacrifice de

⁹⁵ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Pierre DUMAIZEAU « Dans l'enfer de Calais », *Valeurs Actuelles*, 27 août 2015.

⁹⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Julia PASCUAL, « A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants », *Le Monde*, 30 juillet 2015.

⁹⁷ Définition CNRTL, disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9luge> [consulté le 28 mai 2017].

cent bœufs; p. ext. sacrifice d'un grand nombre d'animaux⁹⁸), « Odyssée »⁹⁹ ou « chaos » (Espace immense indifférencié préexistant à toutes choses, et notamment à la lumière / État vague et vide de la terre avant l'intervention créatrice de Dieu), ne manquent pas de renforcer la grandiloquence avec laquelle l'actualité migratoire est abordée. Même constat quand *Valeurs Actuelles* parle de « l'enfer de Calais »¹⁰⁰ ou de l'« eldorado britannique »¹⁰¹, et que *Marianne* convoque les termes « Big Bang » et « désastre » dans la même phrase¹⁰². Ces termes, par leur force évocatrice et leur dimension catastrophiste, font particulièrement écho à la rupture suggérée par celui de « crise ». Ce n'est d'ailleurs pas *une* crise, mais la « pire »¹⁰³ crise, un « défi historique »¹⁰⁴ pour l'humanité¹⁰⁵, une sorte d'impasse dont on ne sait comment sortir¹⁰⁶.

Le ton adopté s'approche de celui de l'épopée, il appelle une posture belliqueuse de la part du gouvernement qui inscrit son discours dans le registre de l'action et de la guerre. Les discours comportent ainsi des termes comme « lutte », « mobilisation », « action », « renforts », « offensive », « opération », « coopération », « épreuves », « combat », « menace ». Bernard Cazeneuve parle par exemple du « combat sans merci »¹⁰⁷ qui doit être mené contre les passeurs. L'Europe doit ainsi « faire face », se positionner aux « avant-postes », car elle est « confrontée » à un afflux migratoire sans précédent. Dans la presse,

⁹⁸ Définition CNRTL, disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/h%C3%A9catombe> [consulté le 28 mai 2017].

⁹⁹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Vanina DELMAS, Philippe BROUSSARD et Eric PELLETIER, « Sadiq, mort au bout de l'exil », *L'Express*, 2 septembre 2015.

¹⁰⁰ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Pierre DUMAZEAU, « Dans l'enfer de Calais », *Valeurs Actuelles*, 27 août 2015.

¹⁰¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Geoffroy LEJEUNE, « Migrants : on vous ment ! », *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015.

¹⁰² Annexe II – Discours médiatiques analysés, Eric DECOUTY, « Réfugiés. Les vérités qui dérangent » - *Marianne*, 11 septembre 2015 (« Elle appelle un Big Bang géopolitique et stratégique rompant avec les incompétences qui ont conduit au désastre »).

¹⁰³ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Soazig QUEMENER, « Migrants : La foire aux hypocrites », *Marianne*, 19 juin 2015 (« Selon Amnesty International, le monde affronte même « la pire crise des réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale »).

¹⁰⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « Réfugiés : un défi historique », *Le Monde*, 7 novembre 2015.

¹⁰⁵ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « Migrations : quels défis pour l'humanité ? », *L'Humanité*, 18 septembre 2015.

¹⁰⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « Migrants : comment voir le bout du tunnel », *Libération*, 4 juillet 2015.

¹⁰⁷ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la coopération européenne face à la crise migratoire et la situation spécifique des migrants à Calais, à l'hôtel de Beauvau, à Paris le 20 octobre 2015. »

Marianne cite même les propos de Cécile Duflot qui évoque un « Waterloo moral »¹⁰⁸. Si les références sont plus explicites dans les propos émanant du gouvernement, les médias relaient également ce registre guerrier comme on peut le percevoir au travers de ces quelques exemples :

« Selon Amnesty International, le monde **affronte** même « la pire crise des réfugiés [...] »¹⁰⁹

« A La Chapelle, les associations **ont bataillé pied à pied pour gagner** l'engagement que les migrants « économiques », non éligibles au statut de réfugié, disposeraient d'un relogement le plus long possible. »¹¹⁰

« Migrants : le tunnel sous la Manche **pris d'assaut** Dans la nuit de mardi à mercredi, plus de 2 300 intrusions de migrants ont été recensées dans le tunnel »¹¹¹

« A Calais, le tunnel sous la Manche **assailli** par des centaines de migrants »¹¹²

Dans la bouche du gouvernement, la lutte est surtout une posture de l'Etat contre les filières de passeurs et les trafiquants. Les médias quant à eux utilisent ce registre de façon plus aléatoire, décrivant tour à tour la position des migrants qui envahissent ou prennent d'assaut, un continent qui fait face à des « hordes » de migrants, des associations qui *luttent* pour la défense des droits, etc. Dans un article du *Figaro*, le journaliste va même jusqu'à parler du « poison politique mortel »¹¹³ que diffusent sur leur passage les réfugiés, ce qui peut rappeler les discours d'altérité construits pendant la guerre pour mettre à distance l'ennemi. On pense notamment aux imaginaires olfactifs développés à l'encontre des Allemands que décrit Juliette Courmont dans *l'Odeur de l'ennemi*. En découle la cristallisation d'un discours teinté de violence, dans lequel les rapports de force sont multiples. Le sujet de la « crise migratoire » suscite donc des passions marquées.

Ce langage épique et hyperbolique est doublé d'accents tragiques, voire pathétiques. Parmi les différents émetteurs, on relève le quasi consensus sur la qualification des événements

¹⁰⁸ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Soazig QUEMENER, « Migrants : La foire aux hypocrites », *Marianne*, 19 juin 2015.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Maryline BAUMARD, « Emoi après une évacuation de migrants à Paris », *Le Monde*, 10 juin 2015.

¹¹¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Julia PASCUAL, « A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants », *Le Monde*, 30 juillet 2015.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Philippe GELIE, « L'Europe disloquée », *Le Figaro*, 29 octobre 2015.

comme des « drames », en témoignent plusieurs titres du *Monde* (« La timidité du plan français face au drame des migrants », « Calais, un drame européen »¹¹⁴) ou un article de *l'Humanité* dans lequel le terme est répété de multiples fois (« naufrages dramatiques » ; « drame humanitaire terrible » ; « drame des migrants » ; « drame intolérable »¹¹⁵). Les prises de positions virulentes de *Valeurs Actuelles* sur le sujet, qui dénonce une « dictature de l'émotion »¹¹⁶ ou une « tyrannie de l'émotion »¹¹⁷, même si elles sont à prendre avec mesure, ravivent l'idée de l'omniprésence de ce registre dans les discours politiques et médiatiques.

Dans ses prises de parole, le gouvernement évoque quant à lui les « drames qui se jouent en méditerranée »¹¹⁸, une « situation humainement dramatique »¹¹⁹, un « problème humainement douloureux »¹²⁰, etc. François Hollande parle tour à tour de « drame » ou de « tragédie »¹²¹, de « malheurs » ou « d'horreurs »¹²². Les « migrants » sont à plusieurs reprises désignés comme des « victimes »¹²³ de « persécutions terribles »¹²⁴, on parle à leur égard de « misère », de « grande vulnérabilité »¹²⁵, de « désespoir »¹²⁶ et d'une situation « douloureuse »¹²⁷. Ce prisme misérabiliste au travers duquel les « migrants » sont perçus

¹¹⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Une « dictature de l'émotion ? ».

¹¹⁵ Chloé MAUREL. « Se déplacer doit être un droit de l'homme ! », *L'Humanité*, 4 septembre 2015.

¹¹⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Fabrice MADOUAS, Laurent DANDRIEU, « La dictature de l'émotion », *Valeurs Actuelles*, 10 septembre 2015.

¹¹⁷ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Geoffroy LEJEUNE, « Migrants : on vous ment ! », *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015.

¹¹⁸ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans "Le Figaro" du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée "Immigration". »

¹¹⁹ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015. »

¹²⁰ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015. »

¹²¹ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sur l'accueil des réfugiés, à Aix-en-Provence le 8 octobre 2015. »

¹²² Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Discours d'introduction de M. François Hollande à la conférence de presse du 7 septembre 2015 »

¹²³ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Communiqué de presse – 3 septembre 2015 - Entretien avec Angela Merkel » (« Des milliers de victimes ont péri depuis le début de l'année », pour ne citer qu'un exemple).

¹²⁴ Annexe III – Discours institutionnels analysés « Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans "Le Figaro" du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée "Immigration". »

¹²⁵ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015 » (« la mort d'hommes et de femmes en situation de grande vulnérabilité »).

¹²⁶ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Tribune commune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, et de son homologue britannique, Mme Theresa May, dans "le Journal du dimanche" du 1er août 2015, sur la situation des migrants à Calais. »

¹²⁷ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration commune avec Angela MERKEL au sujet de la crise des migrants le 24 août 2015 ».

apparaît central dans la compréhension des phénomènes discursifs sur la thématique migratoire, nous aurons l'occasion de le discuter plus longuement par la suite. Les discours du gouvernement sont imprégnés d'une double posture, d'une part celle d'un Etat régalien et souverain agissant, qui adopte un comportement belliciste face aux défis migratoires, d'autre part un gouvernement très démonstratif de ses émotions et sa profonde empathie. Ce discours construit le versant moral du rôle que le gouvernement s'assigne, perceptible au travers des nombreuses références à l'importance de sa « responsabilité » ou à son « devoir ».

Dans la presse, plusieurs articles adoptent également cette posture empathique par rapport à la situation des déplacés. Une évacuation d'un camp de migrants à Paris génère ainsi de l'« émoi » comme le décrit Maryline Baumard dans un article du *Monde* :

« M. Corbière résumait l'émotion d'une partie de la gauche et des associations à l'issue de l'intervention de CRS lundi après-midi.

L'opération policière menée dans le nord de la capitale a en effet déclenché un tollé au sein de la gauche radicale. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, s'est dit « révolté » par le comportement du premier ministre, Manuel Valls, [...] quand Emmanuelle Cosse, secrétaire nationale d'EEVL, a parlé de « honte » à propos de cette évacuation musclée à coups de gaz lacrymogènes. »¹²⁸

Ici la journaliste rapporte une palette de réactions que suscitent les mesures prises face aux migrants, toutes de l'ordre de l'émotion. On pense à plus juste titre à des passages ou articles entiers dans lesquels s'opère une mise en récit dont l'objet semble moins la description d'une actualité que le récit romancé d'une tragédie ou d'un parcours individuel, comme dans ce titre de *Libération*, « Des migrants abandonnés à la nuit », ou ces extraits d'article :

« De lui, on ne connaît que son âge approximatif - « entre 25 et 30 ans » - et sa nationalité - « soudanaise ». Dans la nuit de mardi à mercredi, il s'est introduit, comme des dizaines de ses compagnons d'infortune, sur le site du tunnel sous la Manche, à Calais. À la faveur de l'obscurité, le jeune homme a tenté de monter sur l'une des interminables navettes du shuttle (800 mètres de longueur) qui transportent, parfois à ciel ouvert, voitures et camions vers l'Angleterre. Mais l'un des poids lourds, en pleine manœuvre, l'aurait percuté. Le décès n'a été constaté qu'au petit matin par les pompiers. Qui était ce migrant ? La litanie des communiqués ne le dit pas. Un malheureux sans nom ni visage. Victime tout autant

¹²⁸ Ibid. Annexe II – Discours médiatiques analysés, Maryline BAUMARD, « Emoi après une évacuation de migrants à Paris », *Le Monde*, 10 juin 2015.

de sa tentative risquée que de la politique migratoire désespérante menée par la France et l'Union européenne. »¹²⁹

« Comme tant d'autres, Wali Mohammadi a vécu comme un choc la photo du jeune Syrien Aylan Kurdi, 3 ans, mort noyé et reposant le visage contre le sable d'une plage turque. « On a l'impression qu'il dort. Ses petits habits, sans doute choisis soigneusement par sa maman, sont ceux de tous les enfants du monde. Je voyais mon fils. » L'île de Kos, que tentait de rejoindre la famille Kurdi, fut la première terre européenne foulée par Wali enfant. Lui aussi a connu la traversée depuis la Turquie vers la Grèce en bateau pneumatique, frôlé la noyade, imploré Dieu au milieu de la nuit noire en mer Egée. »¹³⁰

En mettant l'accent sur le sort « malheureux » du jeune soudanais décédé, la journaliste fait montre d'une empathie certaine ; le ton est grave, presque moralisateur sur la fin. Dans le second exemple et tout au long de l'article dont il est extrait, la trajectoire de Wali Mohammad est décrite à renfort de « détresse » et de « chagrin ». Ce type de discours semble plutôt porté par des émetteurs médiatiques de gauche comme *Le Monde* pour certains articles, *Libération*, *L'Humanité* ou *Marianne* qui dans un article écrit par Soazig Quémener multiplie les tournures tragiques :

*« Dans cette mare nostrum qui n'a sans doute jamais aussi mal porté son nom, la **tragédie est permanente**. [...]*

*Rapporté au drame humanitaire qui se joue en mer - 1 800 hommes, femmes et enfants engloutis en Méditerranée depuis le début de l'année - et comparé à celui des 4 millions de réfugiés syriens qui ont afflué au Liban, en Turquie, en Jordanie, en Irak et en Egypte, **le débat français est aussi grotesque que sinistre**. [...]*

*Et on a vu, jeudi 11 juin, ces images baroques de militants associatifs de cette gauche primitive, cherchant à disputer ces **malheureuses victimes** aux élus communistes qui les aidaient à monter dans des cars. [...]*

*Les conséquences de cette **tragédie humanitaire** sont néanmoins bien visibles. Ce campement géant, pendant des mois sous le métro aérien, porte de la Chapelle, dans des **conditions d'hygiène épouvantables, ces évacuations brutales** dans la capitale sous la fumée des gaz lacrymogènes [...]*

*La classe politique devrait tenter de dépassionner le débat sur ce **sujet douloureux**. »¹³¹*

¹²⁹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Laurent MOULOUD « À Calais, les migrants se heurtent au mur policier », *L'Humanité*, 30 juillet 2015.

¹³⁰ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Geoffroy DEFFRENNES « Le traducteur de l'effroi », *Le Monde*, 22 septembre 2015.

¹³¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Soazig QUEMENER, « Migrants : La foire aux hypocrites », *Marianne*, 19 juin 2015.

La « crise migratoire », on le voit, génère des prises de position très fortes et un discours qui est rarement neutre : on préférera souvent le verbe « périr » à « décéder » ou « mourir » quand on évoque le sort de ceux qui perdent la vie au cours de leurs migrations pour ce citer que cet exemple.

Enfin, cette inscription dans un registre épique permet d'invoquer des images fortes, notamment au travers du déploiement de la métaphore maritime. Les traversées de la méditerranée se prêtent particulièrement à la circulation d'imaginaires liés à l'eau. Pour autant, la métaphore est filée dans un cadre plus généraliste, pour décrire des violences, parler de l'échec des politiques européennes, etc. En voici quelques exemples :

- « Calais : **vague** de violences entre migrants » (*Le Figaro*, 2 juin 2015)
- « Pourquoi le plan de l'UE **va faire naufrage** » (*L'Humanité*, 25 juin 2015)
- « Migrants à la **dérive** et « **images flottantes** » » (*Libération*, 10 juillet 2015)
- « L'asile, un **naufrage** européen » (*Le Monde*, 3 octobre 2015)
- « L'Europe mise sur la Turquie pour **endiguer** l'afflux de réfugiés » (*La Croix*, 6 octobre 2015)

Valeurs Actuelles, fidèle à la tradition imagée des discours de l'extrême droite, évoque à plus d'une fois le « flot » des réfugiés¹³², comme Marine Le Pen dont les propos sont reportés dans un article de *Libération* : « Quand l'Etat islamique annonce qu'il a envoyé 4 000 combattants islamistes qui se sont fondus dans les **vagues migratoires** vers l'Europe, nous avons tendance à le croire. ». D'autres médias décrivent à plusieurs reprises des situations de « débordement »¹³³ ; dans un article publié par *Marianne*, les victimes du « malheur arabe » « déferlent sur les rivages européens »¹³⁴, tout comme Bernard Cazeneuve qui évoque la « déferlante migratoire »¹³⁵, ou Harlem Désir qui parle à plusieurs reprises de submersion ou

¹³² Annexe II – Discours médiatiques analysés, Fabrice MADOUAS et Laurent DANDRIEU, « La dictature de l'émotion », *Valeurs Actuelles*, 10 septembre 2015 ; Geoffroy LEJEUNE, « Migrants : on vous ment ! », *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015 (« au flot des réfugiés syriens », « qui tentait d'endiguer ce flot »).

¹³³ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Faire face » aux migrants, entre débordement, invasion et implosion, « En Grèce, l'île de Kos débordée par les migrants » (*Le Monde*, 18 août 2015), « Les Balkans débordés par l'afflux de migrants » (*Le Figaro*, 26 août 2015) ; Maryline BAUMARD, « Emoi après une évacuation de migrants à Paris », *Le Monde*, 10 juin 2015 (« Débordé par l'afflux de sans-papiers »).

¹³⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Eric DECOUTY, « Réfugiés. Les vérités qui dérangent », *Marianne*, 11 septembre 2015.

¹³⁵ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans "Le Figaro" du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée "Immigration". »

de débordement¹³⁶, sans parler de l'omniprésence du terme « pression » dans tous les discours analysés.

Nombreux sont les exemples qui illustrent l'ancrage des discours dans une mise en récit à la fois tragique, pathétique, épique et métaphorique des faits migratoires en Europe durant le deuxième semestre 2015. Ces procédés sont si largement employés qu'il serait difficile d'en offrir une description exhaustive. Cet aperçu nous donne à voir une approche romanesque d'un fait d'actualité ainsi transfiguré en événement quasi mythique dans lequel on adopte des postures subjectivisées pour en proposer moins une description qu'un récit. Le terme de « réfugié transite ainsi d'une acception juridique à une notion chargée d'affect au même titre que « migrant » qui quitte sa position sémantique neutre pour s'imprégner de signifiants péjoratifs, le tout dans une « théâtralisation de l'indignité »¹³⁷.

3. Les « migrants », protagonistes désincarnés ?

Il ne nous a néanmoins pas échappé que le maniement d'un discours aussi imagé est contrebalancé par une utilisation abondante de données chiffrées mais qui finalement ne nuancent que partiellement la théâtralisation du récit de la « crise migratoire ». L'omniprésence de ces chiffres qui peut être comprise comme un argument de légitimation, une modalité de preuve indiscutable laisse à penser par moments que la migration doit être pensée en termes de gains ou de pertes.

Dans plusieurs articles datant du 30 juillet 2015, les journalistes abordent un épisode d'actualité durant lequel de nombreux migrants ont tenté de traverser la manche via l'Eurotunnel en s'attardant longuement sur les chiffres :

¹³⁶ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Entretien de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, avec LCP-Assemblée nationale le 26 octobre 2015, sur la crise migratoire, les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et sur la Grèce dans la Zone euro. » (« les pays des Balkans sont submergés » ; « les pays de proximité du conflit syrien, en dehors de l'Union européenne, sont submergés » ; « Des pays ont été débordés »).

¹³⁷ Catherine CALVET, « Catherine Wihtol de Wenden : « Nous n'avons pas encore réalisé à quel point ces nouveaux migrants nous ressemblent » », *Libération*, 4 décembre 2015. Article disponible sur : http://www.liberation.fr/planete/2015/12/04/catherine-wihtol-de-wenden-nous-n-avons-pas-encore-realise-a-quel-point-ces-nouveaux-migrants-nous-r_1418406 [consulté le 13 avril 2017].

« Depuis le 1er janvier, Eurotunnel affirme avoir intercepté « **plus de 37 000 migrants** ». Et ces deux derniers jours auraient connu un **pic impressionnant**. Quelque **2 000 intrusions** sur le site auraient été constatées par l'entreprise pour la seule nuit de lundi à mardi, puis **1 500** la nuit suivante. Des chiffres sûrement gonflés. « **2 000**, ça me paraît excessif, indique une source policière locale. **1 200** me semble plus plausible. Mais ce n'est pas forcément **1 200 migrants** qui tentent, mais **1 200 tentatives**. » La maire de Calais, Natacha Bouchart, parle effectivement de quelque **150 à 200 migrants** « qui ont essayé de passer plusieurs fois »¹³⁸.

« La situation devient **incontrôlable**. **2 300 tentatives** d'intrusion ont eu lieu dans la nuit de mardi. Un migrant est décédé.

Plus de 2 300 intrusions de migrants sur le site d'Eurotunnel ont de nouveau été recensées, dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 juillet, pour passer en Grande-Bretagne. La nuit précédente, **2 100 tentatives** d'intrusion ont été comptabilisées sur le périmètre de **650 hectares**, et **2 000** d'entre elles repoussées. [...] Selon la presse britannique, **148 migrants** avaient réussi à passer en Angleterre, mardi matin.

La situation est critique : depuis deux mois, **1 500 à 2 000 tentatives** d'intrusion sont recensées chaque nuit, les migrants tentant leur chance par groupes d'une **dizaine et parfois d'une centaine** »¹³⁹.

Dans ses travaux sur *La pratique éditoriale du chiffre du jour*, Etienne Candel s'intéresse à la place accrue des chiffres dans le travail d'information. Il décrit ainsi un avènement de l'« idéologie de la précision » qui porte l'idéal d'une mesurabilité des phénomènes sociaux au travers d'une surutilisation des chiffres, dont la fonction est d'« apporter à la chose dite le caractère de l'exactitude, la validité supposée évidente, voire indiscutable »¹⁴⁰. Il montre que l'information chiffrée s'émancipe du texte pour faire sens à elle seule, devenant par-là un « signe-chose ». Comme pour la formule « crise migratoire », les termes « migrant » et « réfugié », le chiffre fait figure de métonymie : il synthétise l'information et concourt à la reconnaissance de l'objet « situation migratoire », à sa qualification (phénomène massif) et ainsi à son inscription mémorielle. Même si notre corpus ne comprend pas de pages des journaux qui reprennent la forme du chiffre du jour qu'Etienne Candel étudie, il comporte des titres ou sous-titres dans lesquels les chiffres semblent avoir cette fonction de synthèse (on

¹³⁸ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Laurent MOULOUD, « À Calais, les migrants se heurtent au mur policier », *L'Humanité*, 30 juillet 2015.

¹³⁹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Julia PASCUAL, « A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants », *Le Monde*, 30 juillet 2015.

¹⁴⁰ Etienne CANDEL, « Une ration quotidienne de statistiques : la pratique éditoriale du "chiffre du jour" dans la presse écrite », *MEI*, n°128, 2008, p. 37-52.

pense par exemple à l'article de *Libération*, « Le Pen et les réfugiés, l'afflux d'intox »¹⁴¹). On l'a vu en reprenant le point de vue de Jean Matringe, les chiffres des migrations peuvent être relativisés. Or bien souvent dans ces articles, les chiffres cités s'imposent sans apparaître dans leur relativité, ce qui tend à générer ce qu'Etienne Candel appelle une « réception pathétique », une impression de surnombre, d'un « tout ça ! ». Aussi cette décontextualisation relative implique-t-elle une réaction passionnelle qui prolonge l'inscription des discours dans une dramaturgie et qui selon l'auteur « oriente et polarise les circulations, et avec elles des discussions »¹⁴². Comme la formule, le chiffre s'apparente à un élément de discours indiscutable, qu'on s'approprie facilement (faisant d'ailleurs du lecteur un médiateur) et qui favorise une représentation stéréotypée de l'information.

Par ailleurs, les chiffres sont déployés dans la description de « micro-événements » qui composent la situation migratoire en France et/ou en Europe : naufrages en mer Méditerranée, conflits entre migrants, évacuation de camps, etc. La focalisation sur ces événements rappelle le registre journalistique du fait-divers (« rubrique comportant des informations sans portée générale, relatives à des faits quotidiens »¹⁴³). Une situation qui survient à échelle internationale est ainsi traitée de façon fragmentée, partielle, par le biais de récits qui décrivent principalement des situations dramatiques comme dans ces quelques titres d'articles :

- « Echauffourées autour des migrants dans une caserne désaffectée » (*Le Monde*, 13 juin 2015)
- « A la frontière franco-italienne, la police disperse les migrants » (*La Croix*, 15 juin 2015)
- « A Calais, des migrants tentent de forcer le tunnel » (*Le Monde*, 7 juillet 2015)
- « Migrants : le tunnel sous la Manche pris d'assaut » (*Le Monde*, 30 juillet 2015)
- « Hécatombe de migrants à l'arrière d'un camion » (*Le Parisien aujourd'hui en France*, 28 août 2015)

¹⁴¹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Cédric MATHIOT, Sarah Bosquet, Valentin GRAFF, Pauline MOULLOT, « Le Pen et les réfugiés, l'afflux d'intox », *Libération*, 18 septembre 2015 (Titres des sous-parties de l'article : « 99 % d'hommes », « 4 000 jihadistes », « 50 millions d'ici 2020 », « 77 300 HLM »).

¹⁴² Etienne CANDEL, « Une ration quotidienne de statistiques : la pratique éditoriale du "chiffre du jour" dans la presse écrite », *MEI*, n°128, 2008, p. 37-52.

¹⁴³ Définition Larousse, disponible sur :

http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fait_divers_faits_divers/32732 [consulté le 14 avril 2017].

- « Migrants : un camion de la mort en Autriche » (*Le Figaro*, 28 août 2015)
- « Des centaines d'exilés de Calais placés en rétention » (*Le Monde*, 28 octobre 2015)

Plusieurs articles de *Valeurs Actuelles* et du *Figaro* décrivent des situations dans lesquelles les migrants sont impliqués, rarement à leur avantage, c'est le cas dans ces extraits qui décrivent des cas d'agression :

« Devant son modeste pavillon situé à quelques centaines de mètres du camp de migrants Jules-Ferry, à Calais, Annick (les prénoms ont été modifiés à la demande des personnes) raconte l'agression dont elle et sa famille ont été victimes. « On rentrait d'un dîner familial, il n'était pas très tard. Un jeune garçon a arrêté notre voiture en surgissant du milieu de la route. Il nous a suppliés de le faire monter, car selon lui des migrants le poursuivaient. À peine installé, quelques minutes plus tard, une vingtaine de migrants ont pris d'assaut notre véhicule. »¹⁴⁴

« Nos collègues CRS ont été durement pris à partie par environ 200 migrants, organisés et armés de bâtons et divers projectiles, ayant érigé plusieurs barricades. Plus de 350 grenades lacrymogènes et de désencerclement ont été lancées cette seule nuit », assure le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI). Déjà, dans la nuit de dimanche à lundi, 240 grenades avaient été employées pour rétablir le calme. Total : près de 600 lancées en deux nuits. C'est dire l'intensité des échauffourées. »¹⁴⁵

Les articles ne fournissent pas d'autre information substantielle que des témoignages et des chiffres absolus qui couvrent partiellement (et partialement) la situation des « migrants » en France. La figure centrale de ces récits, le « migrant » ou « réfugié », apparaît désincarnée dans ce registre, car elle n'a plus d'identité propre, de nationalité, de sexe ou d'âge. Cette impression est renforcée par l'usage du terme « horde », repris par l'extrême droite¹⁴⁶, l'absence de pronom (avec la forme très souvent utilisée dans les titres « Migrants : [...] »¹⁴⁷) ou l'usage des pronoms indéfinis « des » et « de » que l'on retrouve dans les discours médiatiques et dans ceux du gouvernement. C'est le cas par exemple dans cette phrase prononcée par Bernard Cazeneuve :

« La mise en place de hot spots en Italie et en Grèce, au moment du franchissement des frontières extérieures de l'UE, doit permettre de mieux identifier **ceux** qui

¹⁴⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Pierre DUMAZEAU, « Dans l'enfer de Calais », *Valeurs Actuelles*, 27 août 2015.

¹⁴⁵ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Jean-Marc LECLERC, « Calais : des migrants chargent la police », *Le Figaro*, 11 novembre 2015.

¹⁴⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Geoffroy LEJEUNE, « Migrants : on vous ment ! », *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015.

¹⁴⁷ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Migrant », mot-référence ?

relèvent du statut de réfugié et d'organiser la reconduite à la frontière de **ceux** qui sont en situation irrégulière. »¹⁴⁸

Dans un communiqué de presse diffusé par le gouvernement le 3 septembre 2015, la même imprécision subsiste pour évoquer les acteurs des mouvements récents :

*« Ces hommes et ces femmes, avec leurs familles, fuient la guerre et les persécutions. Ils ont besoin de la protection internationale. Elle leur est due. Les conventions de Genève élaborées au lendemain de la guerre obligent tous les pays. L'Europe doit protéger **ceux pour qui** elle est le dernier espoir. **D'autres** tentent d'améliorer leurs conditions matérielles par des voies irrégulières. Ils doivent être accompagnés, dans la dignité. »*¹⁴⁹

On est dans le régime de l'allusion : nul besoin d'explicitier l'identité des personnes ou la situation à laquelle on fait référence, un « contrat de lecture » semble déjà avoir été passé, il rend ces références évidentes, comme si elles étaient préalablement admises. Ce processus est d'ailleurs décrit par Sophie Moirand :

*« Au gré de ces voyages, énonciativement incontrôlables, les mots spécialisés ou leur formulation médiatisée gagnent des sens nouveaux, au détriment parfois de leur sens original, et finissent par fonctionner sous le régime de l'allusion plutôt que sous celui de la désignation. »*¹⁵⁰

A cet égard, nous pourrions rapidement commenter la diffusion par Robert Ménard, le maire de Béziers, d'affiches présentant l'arrivée imminente des migrants sur laquelle on peut lire en haut « L'Etat nous les impose. Ça y est ils arrivent... », et en bas « les migrants dans notre centre-ville »¹⁵¹. En guise d'illustration, une photo montrant plusieurs hommes de dos face à une église. Si cette illustration ne figure pas dans notre champ de recherche, elle corrobore l'idée que les « migrants » sont vidés de leur identité (ils sont de dos, certains portent des capuches, ils n'ont pas de visage) et qu'on peut faire référence à leur arrivée de façon allusive (« L'Etat nous **les** impose [...] **ils** arrivent »). Dans un article du *Monde*, la journaliste décrit dans un style très romancé, à la limite du polar, une scène surréaliste dans laquelle les migrants s'apparentent à des ombres informes :

*« La nuit est tombée sur Calais. A quelques kilomètres à peine du centre-ville, sur la route de Fréthun, **des ombres** surgissent ici et là, qui entament une même marche*

¹⁴⁸ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015. ».

¹⁴⁹ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Communiqué de presse – 3 septembre 2015 - Entretien avec Angela MERKEL ».

¹⁵⁰ Sophie MOIRAND, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2007.

¹⁵¹ Annexe V - Quelques images de la « crise migratoire ».

*en direction du tunnel sous la Manche. Sous un pont, des voies ferrées qu'éclaire la lumière jaune de réverbères, ils apparaissent, **le visage dissimulé** sous leur capuche ou enroulé dans un chèche qui les abrite du froid et du vent. Têtes baissées, d'un pas décidé et rapide, **ils avancent**, par groupe de 15 ou 30, dans un flot presque continu. »¹⁵²*

Le fait, enfin, d'employer systématiquement le terme de « jungle », même de façon distanciée avec les guillemets, pour désigner le campement de Calais paraît incontournable dans notre analyse car le terme suggère un milieu désordonné, hostile, dans lequel règne la loi du plus fort¹⁵³. Il rapproche ainsi ceux qui la peuplent, donc les migrants, d'une forme d'animalité ce qui ne fait qu'amplifier l'impression de déshumanisation à l'œuvre dans les discours. Notons cependant que ce terme préexistait à la situation migratoire telle que nous la traitons durant l'année 2015.

Au cœur des discours, les « migrants » et « réfugiés » semblent cristalliser des imaginaires extrêmement affectés, tragiques, mais dans lesquels ils apparaissent plus souvent comme des victimes sans visage, parfois des bourreaux, sans identité propre. C'est une masse informe à laquelle on fait référence comme d'un « fardeau »¹⁵⁴, une « chance »¹⁵⁵, « risque »¹⁵⁶ ou un défi¹⁵⁷, dont il faudrait « prendre sa part »¹⁵⁸. Il s'agit donc plus d'un enjeu ou une donnée économique et politique désincarnée plutôt qu'un groupe d'individus.

¹⁵² Annexe II – Discours médiatiques analysés – Julia PASCUAL, « A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants », *Le Monde*, 30 juillet 2015.

¹⁵³ « Milieu où les individus les plus forts imposent leur volonté et où les moins aptes à lutter sont voués à l'échec » (CNRTL).

¹⁵⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Marc MEZARD « Non, les migrants ne sont pas un fardeau ! », *Libération*, 14 juillet.

¹⁵⁵ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Marie DANCER, « L'arrivée des migrants, une chance pour l'économie française ? », *La Croix*, 28 septembre 2015.

¹⁵⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Manon MALHERE, « Les réfugiés, un risque pour le budget », *Le Figaro*, 15 octobre 2015.

¹⁵⁷ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Frédéric LEMAITRE, « L'Allemagne et le défi historique des réfugiés », *Le Monde*, 7 septembre 2015.

¹⁵⁸ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Sylvain MOUILLARD, « Migrants : comment voir le bout du tunnel », *Libération*, 3 août 2015 (« Les Britanniques sont signataires de la convention de Genève [...]. A eux de prendre leur part des migrants et de respecter leurs engagements »).

III. Métadiscours et performativité : enjeux socio-politiques du figement de la formule comme acte de langage conscientisé

Le figement ne se restreint ainsi pas à un fait de langue neutre, c'est une pratique sociale qui est prise en main de façon consciente par les acteurs. Pour comprendre l'emploi de ces procédés il nous faut aborder la façon dont ces discours circulent, ce qui nous permettra d'appréhender ce que ces pratiques peuvent concrètement impliquer dans les sphères politiques et sociales.

1. D'une normalisation subie à un métadiscours construit

La généralisation de ces phénomènes discursifs pose la question des enjeux qui sous-tendent ces logiques et des objectifs poursuivis par les différents acteurs. Nous l'avons vu, le premier niveau de resserrement lexical est porté par des acteurs institutionnels qui, en référant certains termes et pas d'autres dans leurs glossaires contribuent à normer l'interdiscours. La base de données terminologiques multilingue IATE à laquelle nous nous sommes référée en première partie participe de cette naturalisation de certaines formules comme le souligne Alice Krieg-Planque dans ses travaux :

« Une base de données terminologie multilingue présente un fondement profondément normatif : il s'agit de répertorier les expressions autorisées, ainsi que leurs définitions acceptables et leurs traductions recommandées. [...] on ne peut manquer de remarquer qu'une telle base de données consiste, de fait, à réduire la diversité des formulations disponibles et celle de leurs traductions. »¹⁵⁹

Cette fonction de cadre lexical participe d'une uniformisation de la parole dans laquelle les expressions figées sont répertoriées et de fait instituées. Il semble par ailleurs que le rôle des institutions dans la circulation des discours soit celui d'une neutralisation du langage. Cela est particulièrement visible avec la généralisation d'un terme comme « migrant », qui laisse penser que le locuteur se situe en dehors des territoires, qu'il n'est pas partie prenante et que sa position a quelque chose d'omniscient. Dans son article sur la rhétorique institutionnelle des Nations Unies, Hugo Bréant analyse les discours de cette entité internationale autour des migrations et du développement. Il montre qu'ils sont de plus en plus marqués par l'utilisation

¹⁵⁹ Alice KRIEG-PLANQUE, « Construire et déconstruire l'autorité en discours : le figement discursif et sa subversion », *Mots*, n° 107, 2015.

de chiffres et statistiques, associés à un vocabulaire technique uniformisé. Il décrit ainsi un processus de normalisation et de neutralisation du langage des experts internationaux qui permet de « produire un propos impersonnel, qui efface toute trace de rapports de force entre acteurs » pouvant permettre de « créer artificiellement du consensus »¹⁶⁰. La généralisation de la formule « crise migratoire » (apparemment initiée par le gouvernement), de « migrant » et « réfugié » (au sens généralisant) ainsi que l'abondant recours aux chiffres dont nous avons parlé précédemment vont dans le sens de cette neutralisation du langage. « Migrant » et « réfugié » car ils sont souvent utilisés indifféremment dans un sens généralisant ; « crise migratoire » car l'expression exclut toute notion de prévisibilité, de responsabilité et gomme l'identité des protagonistes. Elle donne l'impression que la crise n'est pas le fait d'un acteur en particulier, elle est impersonnelle, tout comme les termes « migrants » et « réfugiés » quand ils sont employés de façon distanciée et déshumanisée. Le fait que la crise ne soit pas ancrée dans une spatialité ou une temporalité spécifique lui confère une dimension presque parabolique qui induit un glissement vers un « régime de l'allusion plutôt que celui de la désignation »¹⁶¹, comme nous l'avons suggéré. Le recours à ces dénominations partagées est en tout cas pour les institutions un moyen de construire un consensus en dépolitisant les termes. Cela peut faire penser à la formule désormais instituée de « communauté internationale », formule lissée qui induit l'existence d'un ensemble homogène de Nations qui partagent un destin commun. Représentation faussée puisque dans son usage, la formule permet de faire référence aux puissances occidentales Européennes et Nord-Américaines. La construction du sens social des expressions au travers de dénominations partagées entérine ainsi une forme de déformation ou d'aseptisation de réalités protéiformes en proie à des frictions idéologiques.

Pour les médias, l'utilisation de ces termes et formule correspond d'abord à un enjeu de conformité, un moyen d'être audible, d'« entrer dans l'orchestre » car c'est un signe de reconnaissance. Quand Alice Krieg-Planque écrit que « le figement [...] participe à la capacité des discours à faire autorité, c'est-à-dire à dissuader la contradiction, à s'imposer sur le mode de l'évidence, à sembler faire consensus », elle affirme la place de la reproduction de la formule dans la reconnaissance de l'autorité. Cette « limitation de l'espace du dicible » et de

¹⁶⁰ Hugo BREANT, « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies », *Mots*, n°100, 2012.

¹⁶¹ Sophie MOIRAND, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2007.

la « créativité verbale » s'apparente à une forme d'injonction pour les locuteurs pour qui l'enjeu est d'être visible. Cela explique que le resserrement lexical que nous avons montré se soit généralisé à des locuteurs dont les objectifs (lisibilité et légitimation de l'action publique pour le gouvernement, transmission de l'information et analyse pour les médias) et les orientations politiques diffèrent fortement. Cet enjeu de conformité discursive s'étend au-delà des émetteurs institutionnels, médiatiques ou politiques, circule et s'enrichit dans l'espace social puisque les acteurs associatifs ont également repris ces termes.

En échangeant avec Barbara Joannon, chargée de mission au Forum Réfugiés - Cosi, nous avons pu aborder la question de la « coercition » discursive par laquelle une formule se fige :

« On choisit nos termes en fonction de ce qu'on veut faire passer c'est évident. Les mots permettent à chaque acteur de servir ses intérêts. Après une fois qu'un concept est un peu installé, par exemple sur la question de crise des réfugiés c'est assez facile. Même si ce n'est pas le plus approprié ni le plus exact, tout le monde sait de quoi on parle. C'est le mot reconnu par la majorité comme étant celui qui décrit la situation. Une fois que celui-là est rentré dans l'usage, c'est difficile de le dépasser et d'arriver à instaurer une autre association de mots justement à cause de cet usage derrière. C'est un moyen de dire, je parle votre langage, on peut se comprendre. »¹⁶²

Pour « parler ce langage », les locuteurs sont ainsi amenés à réutiliser ces associations de mots instituées, mais en les manipulant et parfois en utilisant des guillemets pour s'en distancier (comme nous l'a indiqué Barbara Joannon lors de nos échanges). Cette « phase » correspond au stade de la « mostration » pour Sophie Moirand, « utilisation initiale de guillemets lors de l'apparition de nouvelles expressions dans les médias » qui témoigne d'une « distance entre le discours des scripteurs et ces mots venus d'ailleurs »¹⁶³. Ce faisant, les locuteurs « repolitisent » les formules instituées et les soustraient à leur dimension aseptisée. Pour ne citer qu'un exemple, la posture du journal *Valeurs Actuelles* par rapport au mot « réfugié » atteste d'une défiance quant à l'usage généralisé du terme et d'une méfiance à l'égard de ceux qu'il est censé désigner :

« Alors qu'ils étaient 44 % seulement à se dire prêts à accueillir des "réfugiés" sur leur sol une semaine plus tôt, les Français, après avoir découvert la photo du petit Aylan, sont désormais 53 % à approuver cette hypothèse » ; « Aux images de "réfugiés" souriants quémandant un peu de nourriture pour poursuivre leur route

¹⁶² Annexe IV – Entretien avec Barbara JOANNON du Forum Réfugiés- Cosi.

¹⁶³ Sophie MOIRAND, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF 2007.

vers cet eldorado où ils trouveront travail et universités, se substituent celles, violentes, de hordes de clandestins vidant des camions de denrées. »

Dans cet extrait, l'utilisation seule de guillemets suffit à dire la suspicion que suscitent ces nouveaux arrivants et l'hostilité du média par rapport à ceux que l'on appelle « réfugiés » (le terme « clandestins », en revanche, n'est pas utilisé avec les mêmes pincettes). Cette utilisation de la formule traduit sa « repolitisation », ici pour son ancrage dans une posture xénophobe caractéristique de l'extrême-droite.

Le gouvernement institue la formule « crise migratoire » dès mai 2015, et s'en fait ainsi un des premiers relais. Celle-ci elle est ensuite reprise par les médias, nous l'avons vu, mais pas de façon uniforme : dans les articles qui composent notre corpus, *Valeurs Actuelles*, *Le Parisien*, *Le Figaro*, *Libération* et *Marianne* reprennent au moins une fois la formule. En revanche, *l'Humanité*, *La Croix* et *Le Monde* ne l'emploient jamais. *Libération*, *Marianne* et *Le Monde* ne l'utilisent pas systématiquement et ont recours à d'autres expressions comme « crise des demandeurs d'asile »¹⁶⁴, « crise du droit d'asile »¹⁶⁵, « crise de l'asile »¹⁶⁶ « crise des réfugiés »¹⁶⁷, « crise humaine »¹⁶⁸ ou parlent à plusieurs reprises de « crise » tout court. Si cet échantillon ne suffit probablement pas à comprendre l'ensemble des usages, il permet déjà de pressentir des tendances discursives qui font sens et qui attestent de l'élaboration d'une forme de contre-discours. Dans « crise des réfugiés » par exemple, on identifie une « victime » (c'est une crise *pour eux*), on se met « de leur côté » en quelques sorte ; en parlant de « crise du droit d'asile » on pose la question des problèmes de réglementation et d'application par les Etat, etc. Le dysfonctionnement est donc du côté de l'Etat Français et de l'Union Européenne, pas de ceux qui transitent. Au travers de ces quelques exemples, on voit que les locuteurs prennent en main la circulation des formules : celle-ci ne s'opère pas de façon passive – ou pas uniquement - et les formules sont chargées d'idéologie. Quand Alice Krieg-Planque décrit les phénomènes de figement, elle admet en effet qu'ils peuvent être

¹⁶⁴ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Sylvain MOUILLARD, « Migrants : comment voir le bout du tunnel », *Libération*, 3 août 2015.

¹⁶⁵ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Soazig QUEMENER, « Migrants : La foire aux hypocrites », *Marianne*, 19 juin 2015.

¹⁶⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Les pistes explorées pour faire face à la crise de l'asile » (*La Croix*, 25 août 2015) ; « Migrants : La foire aux hypocrites » (*Marianne*, 19 juin 2015).

¹⁶⁷ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Soazig QUEMENER, « Migrants : La foire aux hypocrites » - *Marianne*, 19 juin 2015 ; Sylvain MOUILLARD, Marie PIQUEMAL et Thomas LABORDE, « Migrants : aider, un peu, beaucoup », *Libération*, 3 septembre 2015, etc.

¹⁶⁸ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Sylvain MOUILLARD, « Migrants : comment voir le bout du tunnel », *Libération*, 3 août 2015.

considérés comme des « révélateurs de la position idéologique des locuteurs qui les produisent ou plutôt qui les reproduisent »¹⁶⁹. Dans notre étude, la reproduction des formules, leur détournement partiel, leur mise à distance, sont autant d'indices et d'outils de (re)politisation et d'instrumentalisation du discours.

L'enjeu normatif et celui de neutralisation que semblaient poursuivre les institutions n'est donc qu'un succès partiel, surtout si l'on considère certaines prises de parole médiatiques ou de la « société civile » sur le sujet. La période étudiée a en effet été jalonnée d'instantanés discursifs forts au cours desquels les acteurs ont pris position et affirmé l'importance du poids des mots. La réflexion sémantique est amorcée le 20 août 2015 lorsque le journaliste de la chaîne Al-Jazira, Barry Malone, lance un appel intitulé « Ne les appelez plus migrants ». Dans sa tribune, il exhorte les médias à cesser d'utiliser le terme de « migrant » pour désigner ceux qui traversent la Méditerranée pour rejoindre l'Europe¹⁷⁰. Il juge en effet que ce terme n'est pas adapté car trop générique et porteur d'une connotation péjorative qui contribuerait à exclure et déshumaniser ceux qui fuient la guerre. Ce plaidoyer dans lequel le journaliste incite à utiliser « réfugié » plutôt que « migrant » renvoie à ce que nous avons montré sur la polarisation des mots et le déploiement d'imaginaires qui chargent les termes de représentations dramatiques et pathétiques. Il souligne ainsi l'importance de l'utilisation des termes et leur impact sur les représentations collectives car il est perçu comme un outil d'exclusion. Quand il affirme que parler de « migrants » serait comme « refuser d'écouter la voix de ceux souffrent »¹⁷¹, il accrédite la portée agissante, performative, des mots et de leur emploi. Dès lors, l'utilisation des termes dépasse la fonction utilitaire de dénomination d'un fait ou d'une situation, elle est porteuse d'une revendication, d'un message. En diffusant cet appel, le journaliste affirme la dimension agissante du langage sur le réel : le bon mot est celui qui ne porte pas en lui les stigmates des imaginaires auxquels on l'a associé. On envisage ainsi les termes comme des outils discursifs en prise sur le réel, quitte à les éloigner de leurs sens stricts (« migrant » n'a initialement pas de connotation péjorative). Cette réflexivité critique a été ensuite largement reprise dans la presse anglo-saxonne et française dans laquelle le traitement du fait migratoire est souvent articulé à des références au débat sémantique. Pour

¹⁶⁹ Alice KRIEG-PLANQUE, « Construire et déconstruire l'autorité en discours : le figement discursif et sa subversion », *Mots*, n° 107, 2015.

¹⁷⁰ Barry MALONE, "Why Al Jazeera will not say Mediterranean 'migrants'", *Al-Jazira*, 20 août 2015.

¹⁷¹ « Migrant is a word that strips suffering people of voice. Substituting refugee for it is – in the smallest way – an attempt to give some back.' », Barry MALONE.

le HCR qui publie en juillet 2016 sur son site Internet un article sur le « mot juste » à employer, l'importance de séparer les termes est présenté comme un enjeu primordial, notamment pour les « réfugiés » qui pourraient pâtir d'un détournement d'attention et d'une population démobilisée car influencée par une vision négative de ces personnes :

« [...] cela peut avoir des conséquences graves sur la vie et la sécurité des réfugiés [...] Interchanger les deux termes détourne l'attention de la protection juridique précise dont les réfugiés ont besoin. Cela peut saper le soutien de la population pour les réfugiés et l'institution de l'asile à un moment où, plus que jamais auparavant, les réfugiés ont besoin d'une telle protection. »¹⁷²

Le 7 octobre 2015, l'Unicef s'inscrit à son tour dans le débat sémantique en publiant une vidéo intitulée « Réfugié ou migrant, un enfant est un enfant ! » dans laquelle des photos d'enfants défilent avec pour seul texte les questions : « à quoi ressemble un migrant ? », « à quoi ressemble un réfugié ? » puis en guise de conclusion « un enfant est un enfant »¹⁷³. Ce qui semble être une réponse à la volonté de faire la distinction entre les termes contribue à alimenter un métadiscours dans lequel la réflexion sur les mots est prise d'assaut pour apporter un soutien aux déplacés, de façon différenciée.

Ces différents cas montrent que les formules conservent leur statut de « référent social » qui contraint le débat public car celui-ci est « reconnaissable par tous ». Au même titre que la formule « développement durable » en écologie, pour reprendre l'exemple développé par Alice Krieg-Planque, les termes « réfugié » et « migrant » ainsi que l'expression « crise migratoire » (même quand elle est déclinée) sont incontournables quand on aborde l'afflux migratoire récent, ce qui consacre une forme « d'impérialisme socio-linguistique de la formule » : « Quand bien même un locuteur refuserait ces formules, il se situerait encore par rapport à elle ; quand bien même il les dénoncerait, il participerait à leur circulation. »¹⁷⁴ Dans ce contexte, les discours sur la thématique migratoire sont au cœur de rapports de force idéologiques qui donnent lieu à des stratégies discursives, à des partis pris sémantiques et des postures lexicales parfois subversives. Le discours ne consiste pas seulement en la reprise d'éléments institués ou dans la transcription en mots d'une réalité objective. C'est un

¹⁷² UNHCR, « Point de vue du HCR : « Réfugié » ou « migrant » – Quel est le mot juste ? », 12 juillet 2016, disponible sur : <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/7/55e45d87c/point-vue-hcr-refugie-migrant-mot-juste.html> [consulté le 25 février 2017].

¹⁷³ Vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=0UpaXd2nSgE> [visionnée le 26 février 2017].

¹⁷⁴ Alice KRIEG-PLANQUE, « La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique », Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

processus évolutif par lequel les institutions proposent ou imposent des cadres langagiers de plus en plus souvent généralisants et dépolitisés, que s'approprient des acteurs aux motivations diverses et qu'ils manient, détournent et ainsi repolitisent, modifiant leur sens ou les rendant polysémiques. Ce mécanisme donne lieu pour notre sujet, à des prises de paroles qui vont de la « mostration », à la reformulation et au détournement, pour aller jusqu'à l'allusion, permettant d'emblée de fonctionner comme des « déclencheurs mémoriels »¹⁷⁵. Le discours en devient un terrain de lutte, un objet de conflictualité, plus ou moins explicitement, du simple ajout ou détournement à la production d'un métadiscours parfois vindicatif. Il devient de cette façon une construction sociale conscientisée ayant une portée agissante sur le réel.

2. Le discours comme préalable à l'action publique

Pour le gouvernement, l'instauration d'une rhétorique de crise semble constituer un préalable à l'action politique, consacrant à un autre niveau la performativité du discours. Si la formule « crise migratoire » a été introduite par le gouvernement et largement relayée par la presse, selon Jean Matringe, c'est parce que l'objectif de l'État était de renfoncer le contrôle aux frontières extérieures de l'Europe (processus déjà entamé avec Frontex) mais également renforcer le contrôle aux frontières intérieures. Pour autant, d'après le chercheur, la « crise de l'espace Schengen » à laquelle on fait référence au travers de la « crise migratoire » n'a pas lieu d'être dans la mesure où cet espace Schengen, au sens d'espace de libre circulation des personnes, n'a jamais existé : il ne correspond pas à une aire géographiquement délimitée, n'est pas géré politiquement de façon uniforme et ne génère pas de sentiment d'appartenance commun. Son mode de fonctionnement et sa forme, dénués d'homogénéité, empêchent de parler de « crise » dans la mesure où Schengen n'aurait jamais constitué un ensemble cohérent dans lequel l'arrivée des migrants aurait créé une rupture, d'autant que le rétablissement des frontières intérieures des États membres s'est opéré progressivement à partir des années 2000. L'introduction de formules comme la « crise de l'espace Schengen » serait ainsi une construction discursive « exogène », une forme d'artifice. Il est d'ailleurs

¹⁷⁵ Ibid.

intéressant de noter le glissement de responsabilité qui s'opère au travers du déploiement de ce thème, notamment dans l'apparition de titres de presse dans lesquels les « migrants » sont cités comme responsables de la mise à mal de Schengen (« Les migrants font voler en éclat l'espace Schengen »¹⁷⁶). Dans ce titre, les « migrants » ne sont plus victimes mais bourreaux. Il est intéressant de mettre cela en perspective avec l'approche indirecte induite par la formule « crise migratoire » qui justement exclut toute notion de responsabilité pour les Etats européens et pour la France en particulier pour notre étude. Le retournement sémantique est remarquable, les « migrants » se trouvent ainsi pointés du doigt comme étant artisans de la destruction d'un espace Schengen qui n'existerait pas, ou en tout cas pas tel qu'on semble le fantasmer, par un transfert de culpabilité et de responsabilité opéré au travers des mots. On peut aussi envisager l'intronisation du concept de crise par le gouvernement comme un préalable discursif nécessaire à la mise en place de mesures aussi « exceptionnelles » que ce qu'une situation de crise justifie. Dans les discours, cela se traduit par des constructions dans lesquelles le porte-parole du gouvernement articule description d'un moment inédit avec la mise en place de moyens à la hauteur (« efforts/ moyens / renforts exceptionnels »), comme dans cette tournure : « Face à cette situation humainement dramatique, la France engage des moyens exceptionnels »¹⁷⁷. Il semble que le recours à cette rhétorique de la crise permet de créer les conditions d'une action gouvernementale forte. Le code frontières Schengen, texte annexé à l'accord Schengen, prévoit que dans un espace de libre circulation, la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures doit rester « exceptionnelle »¹⁷⁸, cette réintroduction est néanmoins possible dans le cas où l'espace serait mis en « péril » :

*« La réintroduction temporaire d'un contrôle à certaines frontières intérieures, selon une procédure spécifique au niveau de l'Union, pourrait également être justifiée dans des circonstances exceptionnelles et à titre de mesure de dernier recours, lorsque le fonctionnement global de l'espace sans contrôle aux frontières intérieures est **mis en péril** du fait de manquements graves persistants liés au contrôle aux frontières extérieures, constatés dans le cadre d'une procédure rigoureuse d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du règlement (UE) no*

¹⁷⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Faire face » aux migrants, entre débordement, invasion et implosion », Jean-Jacques MEVEL, « Les migrants font voler en éclats l'espace Schengen », *Le Figaro*, 15 septembre 2015.

¹⁷⁷ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015. »

¹⁷⁸ « Dans un espace de libre circulation des personnes, la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures devrait rester exceptionnelle. Le contrôle aux frontières ne devrait pas être effectué ni des formalités imposées uniquement en raison du franchissement de la frontière. », Code Schengen, Chapitre II, article 23, disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32006R0562> [consulté le 21 mai 2017].

1053/2013, lorsque ces circonstances constitueraient une menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure dans cet espace ou dans certaines parties de celui-ci.[...] »¹⁷⁹

Généralement, les États usent de cet clause pour des événements particuliers, on pense par exemple à la Cop 21 en 2016, mais ils ont commencé à faire usage de cette prérogative de façon de plus en plus ordinaire dans le cadre de leur politique migratoire. On peut ainsi penser que l'introduction d'une rhétorique de crise s'inscrit dans une volonté d'agir politique, ici dans le sens d'une fermeture des frontières intérieures de la France. La dimension agissante du langage prend corps dans cet exemple qui montre que le concept de crise est maniable à l'envi pour mettre en scène un danger et ainsi conditionner une forme de repli identitaire. C'est parce que cette notion induit des caractères d'imprévisibilité, de nécessité et de conflictualité¹⁸⁰ que cette construction politique est ainsi mobilisable par le gouvernement. Cela concourt, il nous semble, à une trivialisaton (au sens commun) du concept de crise, sans cesse mobilisé en politique comme argument justifiant des mesures singulières, en phase avec un contexte présenté comme inédit ou contingent (l'imprévisibilité de l'afflux migratoire en Europe étant d'ailleurs sérieusement remis en cause). Les discours médiatiques dans lesquels on fait état d'une situation chaotique, d'un règne du désordre avec l'arrivée des migrants en France serviraient ainsi un gouvernement soucieux d'introduire une politique plus sécuritaire. Le gouvernement élabore une sorte de cercle vicieux dans lequel l'importante « pression » migratoire, les « drames » qui se jouent en méditerranée, et donc la « crise », justifient la mise en place de politiques plus sévères en matière d'immigration, qui elles-mêmes créent les conditions de ces situations difficiles. De la même façon, on ne peut que s'interroger sur la double posture d'un État qui en fermant ses frontières rend criminelle leur traversée et ainsi façonne des conditions de séjour irrégulières. En participant de ce discours catastrophiste, « crise », sur la situation migratoire, le gouvernement de Manuel Valls inscrit sa politique dans une logique politique de droite qui, à certains égards, rappelle la rhétorique des discours populistes. En effet, lorsque Patrick Charaudeau se propose d'étudier les discours populistes, il souligne qu'à la différence du « contrat politique » commun, par lequel on cherche à se

¹⁷⁹ Règlement n° 1051/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2013, disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R1051> [consulté le 21 mai 2017].

¹⁸⁰ « La crise unit en elle, de façon trouble et troublante, répulsive et attractive, le caractère accidentel (contingent, événementiel), le caractère de nécessité (par la mise en œuvres des réalités les plus profondes, les moins conscientes, les plus déterminantes) et le caractère conflictuel », Edgar MORIN, « Pour une sociologie de la crise », *Communications*, N°1, 1968.

« réclamer du peuple et de sa défense contre les torts qui lui sont faits », le discours populiste s'inscrit dans une logique discursive excessive :

« le discours populiste peut être envisagé comme un simple avatar du contrat politique, comme une stratégie de manipulation, dans la mesure où il manie les mêmes catégories que celui-ci. Mais il les manie dans l'excès, un excès qui joue sur l'émotion au détriment de la raison politique et porte la dramatisation du scénario à son extrême : exacerbation de la crise, dénonciation de coupables, exaltation de valeurs et apparition d'un Sauveur. »¹⁸¹

La « dramatisation du scénario » migratoire telle que nous l'avons décrite précédemment ancre le positionnement de l'État dans un populisme fait d'exaltation des passions et de l'irrationnel, notamment autour du sentiment de peur de l'envahissement et du risque ressenti de submersion.

L'importance accordée à la distinction entre « migrant » et « réfugié » ainsi qu'à la construction d'une l'altérité par les imaginaires convoqués dans les discours émanant du gouvernement sont également à comprendre au travers du prisme de l'agir politique et de la souveraineté de l'État. Nous l'avons vu, le statut de « réfugié » est encadré par une Convention Internationale, la Convention de Genève de 1951 dont la France est signataire. L'Union Européenne n'ayant pas de politique migratoire commune, le sort des « migrants » relève en revanche de politiques nationales. Aussi la distinction entre les deux « catégories » est-elle essentielle pour un Etat souhaitant contrôler ses flux migratoires. La polarisation de ces deux termes fait donc suite à des volontés contradictoires : pour le gouvernement français, il s'agit d'éviter l'« infiltration » de « migrants » inéligibles au statut de réfugié ; pour des acteurs comme le HCR, la Cimade ou Amnesty International, l'enjeu est au contraire de protéger les « réfugiés » pour éviter qu'ils soient traités comme des « migrants économiques » rejetés par les nations européennes. Le fait même d'appeler une personne « réfugié » résonne comme la reconnaissance d'un statut, une obligation légale et morale, d'où le fait qu'il génère des partis pris discursif comme celui de Barry Malone. On pense d'ailleurs à l'important enjeu sémantique que représente la possible création du statut de « réfugié climatique », pour lequel des associations comme la Cimade se battent¹⁸². L'entérinement de ce statut juridique aurait des conséquences politiques significatives dans la mesure où il pourrait s'inscrire, au même titre que celui de « réfugié » tel qu'on le connaît

¹⁸¹ Patrick CHARAUDEAU, « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », Mots, n°97, ENS Éditions, 2011.

¹⁸² La Cimade, « Réfugiés climatiques en détresse », Causes Communes, n°88, avril 2016.

aujourd'hui, dans des prérogatives supranationales qui limiteraient le « libre-arbitre » des nations souveraines. Cela renforce l'idée que les termes cristallisent des enjeux de pouvoir forts.

La segmentation des flux de déplacés dans les prises de parole du gouvernement s'est traduit par la mise en place d'un registre empathique, voire misérabiliste à l'encontre des « réfugiés ». Il est intéressant de noter que ce discours est largement et longuement déployé pour cette « catégorie » d'arrivants alors qu'il est beaucoup plus minimaliste pour les « migrants », comme cet extrait le laisse entrevoir :

*« François Hollande et Angela Merkel ont décidé d'une initiative sur la situation des **réfugiés** qui cherchent à rejoindre l'Europe. Les tragédies se succèdent aux drames. Des milliers de victimes ont péri depuis le début de l'année. L'Union européenne doit agir de manière décisive et conformément à ses valeurs.*

*Ces hommes et ces femmes, avec leurs familles, fuient la guerre et les persécutions. Ils ont besoin de la protection internationale. Elle leur est due. Les conventions de Genève élaborées au lendemain de la guerre obligent tous les pays. L'Europe doit protéger **ceux pour qui** elle est le dernier espoir.*

D'autres tentent d'améliorer leurs conditions matérielles par des voies irrégulières. Ils doivent être raccompagnés, dans la dignité. »¹⁸³

Les responsables du gouvernement s'étendent ainsi à de nombreuses reprises sur la tragédie vécue par ceux qui traversent la mer Méditerranée, presque toujours désignés comme des « réfugiés » mais ne parlent que de la phase « raccompagnement », « digne » de préférence, pour les autres, comprenez les « migrants économiques ». La place importante qu'occupent ces passages empreints d'empathie contraste celle qu'occupent ceux sur les « migrants ». Le déploiement d'un discours dramatique pour évoquer la situation des « réfugiés » seuls semble d'abord nier le fait que les « drames » en Méditerranée surviennent dans des groupes dits « mixtes », c'est-à-dire comprenant des « réfugiés » et des « migrants ». Il donne également l'impression d'une action politique forte pour la protection des réfugiés alors que la France, si on la compare avec d'autres pays européens de son acabit, n'a proportionnellement pas accueilli beaucoup de réfugiés. Se joue ici une stratégie discursive classique du jeu politique que Patrick Charaudeau explicite bien en ces termes :

¹⁸³ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Communiqué de presse – 3 septembre 2015 - Entretien avec Angela MERKEL. »

« L'instance politique, en position de conquête ou d'exercice du pouvoir, est toute tendue vers un « agir sur l'autre » à des fins d'adhésion de cet autre à ses promesses ou à son action. C'est en raison de cette obligation que le sujet politique est conduit à jouer de stratégies discursives diverses : construction d'images de lui-même, de façon à se rendre, d'une part, crédible aux yeux de l'instance citoyenne (ethos de crédibilité), d'autre part attractif (ethos d'identification) (Charaudeau, 2005) ; présentation des valeurs, de sorte que le citoyen adhère à celles-ci avec enthousiasme. »¹⁸⁴

La dichotomie entre ce qui est mis en scène au travers du discours, c'est-à-dire une posture humaniste d'accueil et de protection des « réfugiés » et ce qui est effectivement mis en place en termes d'action politique rappelle que le discours politique est un lieu de « vérité piégée », de « faire semblant » où ce qui compte n'est pas tant la vérité de cette parole lancée publiquement, que sa « force de persuasion, sa « véracité »¹⁸⁵, d'où la mise en scène d'un scénario dramatisant. Le discours se présente ici comme un espace dans lequel le gouvernement peut artificiellement construire une politique qu'il ne mène dans les faits pas jusqu'au bout. L'empathie envers les « réfugiés » conditionne un rejet des « migrants » dont on ne parle qu'à demi-mots. Cela est d'autant plus frappant quand on considère les prises de parole conjointes entre Angela Merkel et François Hollande et qu'on le met en perspective avec les actions réelles menées par les gouvernements respectifs (l'Allemagne ayant été saluée pour sa générosité à l'égard des « réfugiés »). La performativité du discours déployé par le gouvernement se présente tour à tour comme un préalable à l'action et un artifice permettant de figurer des mesures qui sont en réalité modestes.

3. Tournant sémiotique et « publicitarisation » du « réfugié syrien » dans la mise en place de logiques commerciales

De l'émotion paroxystique à l'emphase chiffrée en passant par le volontarisme ou l'indignation exacerbée, l'abondante production de discours, qu'ils soient médiatiques, institutionnels, politiques, associatifs, etc. autour de l'afflux migratoire a contribué à l'extrême visibilité du fait pour les citoyens. Cette surenchère discursive qui a fait le récit de tragédies humaines sans précédent a façonné une vision misérabiliste du « réfugié » devenu, semble-t-

¹⁸⁴ Patrick CHARAUDEAU, « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », *Mots*, n°97, ENS Éditions, 2011.

¹⁸⁵ Ibid.

il, une nouvelle figure stéréotypée de celui à secourir d'urgence, faisant penser à celle de l'« enfant africain au ventre gonflé ». Indissociable de ces discours, la circulation de l'image « insoutenable »¹⁸⁶ et abondamment commentée d'Aylan Kurdi¹⁸⁷, enfant syrien retrouvé échoué mort sur une plage turque le 2 septembre 2015 a consolidé ce mythe du « bon » réfugié syrien – mythe conçu comme le négatif du « migrant économique » venu usurper allocations, emploi et identité à la France. L'utilisation récurrente de cette figure ô combien médiagénique de ce déplacé syrien a constitué un tournant sémiotique majeur car il a permis d'associer un visage, une histoire, à une réalité souvent abordée comme un phénomène de masse d'abord chiffré, lui donnant une consistance plus humaine et donc plus digeste. Il semble que cela a permis d'abolir la distance entre le fait migratoire et les citoyens français. La diffusion de cette photo est incontournable dans notre étude car elle correspond à un jalon dans les discours sur la « crise migratoire » en devenant un marqueur référentiel sous forme de choc émotionnel. François Hollande s'empare par exemple de cette image lors d'un discours prononcé le 7 septembre 2015 : « il y a des réfugiés par milliers sur les routes d'Europe ; il y a un enfant sans vie, le visage posé sur le sable d'une plage turque, enfant martyr, symbole des 3 000 naufragés qui ont trouvé la mort au bout de leur chemin depuis le début de l'année. »¹⁸⁸ L'évocation de cette figure permet au Président d'inscrire tout son discours dans l'émotion et la gravité. L'image opère ainsi un basculement dans l'opinion publique qui, dès lors, se dit plus encline à accueillir des « réfugiés » en France : d'après un sondage Elabe, 53 % des Français se disent favorables à l'accueil de réfugiés le 9 septembre 2015, soit 9 points de plus que la semaine précédente¹⁸⁹. Cela constitue concrètement un nouvel élément de performativité, à comprendre d'abord d'un point de vue plus sémiotique que sémantique, ce qui explique probablement la temporalité très resserrée de ce retournement de situation dans l'opinion publique.

Il faut souligner que si l'année 2015 a effectivement correspondu à une augmentation des flux migratoires en provenance de Syrie en Europe et dans le monde (cette population est

¹⁸⁶ Annexe II – Discours médiatiques analysés, « Migrants : on vous ment ! », Geoffroy Lejeune, *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015.

¹⁸⁷ Annexe V – Quelques images de la « crise migratoire ».

¹⁸⁸ Annexe III – Discours institutionnels analysés, « Discours d'introduction de M. François Hollande à la conférence de presse du 7 septembre 2015. »

¹⁸⁹ Question posée : « vous savez que l'Union Européenne fait face à un afflux de migrants et réfugiés, notamment en provenance de Syrie. Selon la France doit-elle accueillir une part de ces migrants et réfugiés sur son territoire ? »

identifiée comme la première concernée par le statut de « réfugié »¹⁹⁰), ce n'est pas la première population à l'origine des demandes d'asile enregistrées en France : en 2015, L'OFPRA a enregistré 5 091 premières demandes de personne originaires du Soudan, 3 403 de Syrie, 3 139 du Kosovo, 3 071 du Bangladesh, etc.¹⁹¹ (en 2014, la République Démocratique du Congo, la Chine, le Bangladesh puis la Syrie étaient les premiers pays concernés). Le fait de mettre la population syrienne aux devants de la scène médiatique fait sens si l'on prend en compte l'évolution des demandes d'asile (du 4^{ème} rang au 2^{ème} rang en un an) et si l'on envisage la situation globale de l'Europe car à cette échelle ce sont effectivement les Syriens qui sont en « première position » comme nous l'a confirmé Barbara Joannon lors de notre échange¹⁹². L'implication militaire et diplomatique de la France dans le conflit syrien sont également des facteurs explicatifs pour comprendre que les Syriens soient plus présents dans les discours. Cependant, les prises de parole que nous étudions concernent la situation des « migrants » et « réfugiés » en France et en Europe et non pas la situation humanitaire sur place ou les opérations militaires de la France. Le fait d'aborder la gestion de l'asile en France au prisme de cette seule population ou en tout cas en la citant en premier lieu pose question, car d'après les chiffres donnés par l'OFPRA, on pourrait parler presque autant des Slovaques ou Bangladeshi, ou à plus forte raison des Soudanais. Au sein de notre corpus d'articles de presse, on dénombre 12 occurrences de « Soudan » ou « Soudanais » contre 24 de « Syrie » ou « Syrien » quand les prises de parole du gouvernement ne comprennent pas une seule fois de mention au Soudan. L'Organisation des Nations Unies (ONU), qui propose une classification « L3 » pour les crises humanitaires les plus graves dans le monde identifie à ce jour quatre situation d'urgence L3, en Iraq, en Syrie, en République Centrafricaine et au Sud-Soudan¹⁹³. Le contraste entre la « représentativité » et les faits est alors saisissant. Les discours abordent ce qui a lieu en France, particulièrement au travers du cas de Calais, par le biais de réalités plus « macros » qui concernent l'Europe dans sa globalité, mais pas la France dans sa spécificité. Le réel est ainsi simplifié dans un trompe l'œil qui projette plus d'attention, car plus de temps de discours, donc potentiellement plus de compassion pour les Syriens. Observation plus

¹⁹⁰ Anne Poiret, *Bienvenue au Réfugistan*, Arte.

¹⁹¹ Chiffres proposés par l'OFPRA, disponibles sur : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/premiers-chiffres-de-l-asile-en> [consulté le 13 avril 2017].

¹⁹² Annexe IV – Entretien avec Barbara Joannon du Forum-réfugiés – Cosi.

¹⁹³ Disponible sur : <http://www.un.org/fr/sections/priorities/humanitarian-assistance/index.html> [consulté le 2 » avril 2017].

triviale mais non moins signifiante : l'utilisation de l'argument « réfugié Syrien » sur les panneaux que présentent certaines personnes qui font la manche dans le métro a fait son apparition depuis environ deux ans¹⁹⁴. Ce dispositif, mis en place dans l'espace public, est étroitement lié à une perception – sans qu'elle soit nécessairement avérée - d'une opinion publique plus favorable à l'égard des Syriens que d'autres nationalités car les individus espèrent, par ces affiches, susciter le plus d'empathie possible pour des raisons évidentes. Aylan Kurdi ou le Syrien de manière générale, se voit ainsi hissé au statut d'allégorie du « bon réfugié », qui a trouvé dans ce protagoniste et cette image une « formule iconique » type. On relève l'emploi d'une forme de « sensationnalisme » dans ce qui s'apparente plus à une stratégie de communication qu'une diffusion d'information.

Cette perception peut être prise en compte au travers d'une analyse des logiques de marketing dans lesquelles on intronise un produit phare et on met en place des stratégies de communication afin de le rendre désirable et de le vendre : le « bon Syrien » serait ainsi élevé au rang de victime « star », légitimée dans son malheur par la circulation d'images et de discours qui dans un double mouvement humanisent et chosifient une population devenue groupe homogène martyr. Dans un article intitulé « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com' », Marc-Antoine Pérouse de Montclos aborde entre autres le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la production d'information sur les pays du Sud. Il montre que les organisations humanitaires, notamment parce qu'elles entretiennent des liens étroits avec la presse, participent largement à l'élaboration des discours médiatiques sur les crises que connaissent les pays en développement, au détriment de l'approche spécialisée et des méthodes plus rigoureuses des milieux académiques :

« Moins bien rompus aux techniques de communication médiatique, professant des analyses trop complexes pour être immédiatement applicables ou vendables, ils n'ont pas su convaincre l'opinion publique. En Europe et en Amérique du Nord, des sondages ont montré que les décideurs faisaient autant, voire plus confiance aux ONG qu'aux chercheurs et aux universitaires pour obtenir des informations crédibles (Edelman, 2005). »¹⁹⁵

L'auteur poursuit en évoquant ce qu'Olivier Roy décrit comme une « connivence » entre médias et ONG dans laquelle « les premiers utilisent la logistique des ONG pour aller collecter

¹⁹⁴ Annexe V – Quelques images de la « crise migratoire ».

¹⁹⁵ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com' », Revue Tiers Monde, 2009-4, p.7.

des informations sur des terrains difficiles, les seconds attendent en retour de la publicité sur leurs activités ». Logique dans laquelle la presse, mue par un impératif de rapidité, s'intéresse moins à l'efficacité humanitaire qu'au « mythe et à la présence »¹⁹⁶. Les analyses souvent discutables des ONG à partir desquelles elles communiqueraient seraient ainsi reprises par les médias alors même qu'elles répondraient de plus en plus à des « logiques économiques de croissance institutionnelle sous prétexte de professionnalisation », en suivant des principes qui sont ceux du marketing, plutôt qu'à une volonté d'information. Afin de survivre dans un contexte de concurrence croissante dans le secteur, les ONG seraient ainsi enclines à privilégier des causes plus « vendables » pour communiquer, ainsi qu'à user d'un « langage affectif et simpliste ». Cette connivence, associée au fait que les médias sont tout autant tributaires de leurs lecteurs et publicitaires que les ONG de leurs donateurs, expliquerait le recours à ce type de discours dans le traitement de la situation migratoire en 2015. Quand on envisage la publicitarisation du « réfugié » et à plus forte raison du « réfugié Syrien » à partir de la rupture médiatique sémiotique que représente la publication de la photo d'Aylan Kurdi, il semble que le traitement discursif de ce fait d'actualité en France s'inscrive dans des dynamiques commerciales de concurrence et de visibilité. Ce sont des enjeux que l'on peut rapprocher de l'utilisation du registre du fait-divers décrit dans notre deuxième partie. Dans cette approche, le « réfugié » se trouve ainsi réifié ou en tout cas infantilisé : privé de libre-arbitre, il est réduit au statut de victime ballotée entre les conflits, les périple dangereux et les politiques volontaristes à géométrie variables des pays Européens. Constat renforcé par une définition juridique qui insiste sur l'absence de choix que subissent les « réfugiés » et par une forte utilisation des chiffres qui laissent à penser que la migration doit être surtout comprise en termes de profits, de gains et/ou de perte pour les pays d'accueil, dans une vision finalement très eurocentrée comme le montrent ces quelques titres de presse : « Les réfugiés, un risque pour le budget »¹⁹⁷ ; « l'arrivée des migrants, une chance pour l'économie française ? »¹⁹⁸ ; « Les réfugiés, miracle économique »¹⁹⁹ ; « A Marseille, Mme Le Pen fulmine

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « Les réfugiés, un risque pour le budget », *Le Figaro*, 15 octobre 2015.

¹⁹⁸ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « L'arrivée des migrants, une chance pour l'économie française ? », *La Croix*, 28 septembre 2015.

¹⁹⁹ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « Les réfugiés, « miracle économique » », *Le Monde*, 19 septembre 2015.

contre le « fardeau » de l'immigration »²⁰⁰. La diffusion de la photo d'Aylan Kurdi dans la presse associée aux discours empreints d'affect conforte en tout cas l'idée d'un parti pris assumé de la part des médias qui ont fait le choix d'un sensationnalisme pouvant être interprété comme une volonté d'alerter l'opinion publique et/ou d'instrumentaliser l'image dans un but purement commercial. Cette publication a d'ailleurs généré une polémique dans laquelle l'hypothèse d'une mise en scène aurait été mobilisée, dénonciation portée notamment par des complotistes issus de l'extrême-droite²⁰¹.

Ce dispositif discursif a contribué à créer les conditions d'un engouement populaire caractérisé par l'émergence de nombreuses initiatives citoyennes : pétitions en ligne, rassemblements citoyens, dons, bénévolat, etc. Quand nous avons interrogé Barbara Joannon du Forum Réfugiés-Cosi sur les moments clés de la « crise migratoire », elle a évoqué la publication de la photo d'Aylan Kurdi comme un moment médiatique majeur ayant suscité une mobilisation sans précédent :

« La photo du petit garçon syrien échoué sur une plage turque, ça a été un énorme truc, plus que tout le reste. Ça a été aussi incroyable sur l'impact que ça a eu sur les gens, c'est la période où on a eu le plus de propositions de bénévolat, de dons, qu'on n'avait jamais eu depuis plusieurs années. »²⁰²

Cet engagement s'est traduit par une volonté pour les citoyens de prendre part à cet événement et à venir eux-mêmes en aide aux « migrants », créant un afflux important de bénévoles dans les camps du nord de la France et sur les îles italiennes et grecques, quitte à transformer ce geste en attraction. La « jungle » de Calais est ainsi devenue un lieu que l'on visite et qui attire les curieux, elle est même décrite comme un « zoo » dans un article très critique de *Libération* sur l'attractivité du lieu : « C'est un safari exotique low cost, le premier du genre. Le dépaysement à moindres frais, sans partir de chez soi [...] »²⁰³. Sur le site Internet de l'agence de voyages « Project Abroad », on propose même de partir en « mission » en Italie

²⁰⁰ Annexe II – Discours médiatiques analysés, Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?, « A Marseille, Mme Le Pen fulmine contre le « fardeau » de l'immigration », *Le Monde*, 8 octobre 2015.

²⁰¹ Mathilde DAMGE et Pierre BRETEAU, « Mort d'Aylan : mensonges, manipulation et vérité », *Le Monde*, 10 septembre 2015.

²⁰² Annexe IV – Entretien avec Barbara Joannon du Forum Réfugiés – Cosi.

²⁰³ Tara BATE, « Dans la « jungle », une faune charitable », *Libération*, 15 août 2016. Article disponible sur : http://www.liberation.fr/debats/2016/08/15/dans-la-jungle-une-faune-charitable_1472624 [consulté le 25 février 2017].

pour venir en aide aux « migrants ». Le descriptif commence par un paragraphe qui reprend les mêmes codes que ceux déployés dans les médias et par le gouvernement :

« L'Europe doit faire face à une crise des réfugiés et des migrants. Des dizaines de milliers de personnes désespérées venant d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie traversent des milliers de kilomètres dans des conditions épouvantables et bravent les dangers de la Méditerranée en quête d'une vie meilleure pour eux et leurs familles. Nombre d'entre eux perdent la vie durant ce périlleux périple, souvent tragiquement en mer juste avant d'atteindre le littoral européen. »²⁰⁴

Une telle proposition commerciale suggère ici dans sa dimension la plus paroxystique que la « crise migratoire » serait devenue un événement à la mode qu'il ne faudrait pas manquer. Ce qui se joue au travers de ces exemples, c'est une marchandisation de la solidarité envers les « migrants » et « réfugiés », par-là réifiés à l'extrême, devenus biens de consommation. L'expérience de visite ou de bénévolat à Calais se rapproche alors d'un acte de consommation, dans lequel prévalent pour le consommateur la valeur hédonique (la sensation donnée par le « produit ») et la valeur de signe (l'image renvoyée par le consommateur) : satisfaire une curiosité, expérimenter une zone de « non-droit » dont tout le monde parle et se rendre utile sans omettre de faire savoir à ses tiers à quel point on est généreux. La dimension consumériste de ces comportements intègre la notion de mode, d'autant plus visible si l'on prend en compte la temporalité resserrée qui a fait « basculer » l'opinion publique vers une sympathie à l'égard du « réfugié ». Ils rendent compte de façon générale d'une posture presque colonialiste à l'encontre de cet « autre que nous » (autrui). Ce phénomène indique une nouvelle fois l'inscription mémorielle de représentations des sphères politiques et médiatiques dans la sphère sociale, attestant une fois de plus que « les phénomènes de figement sont des faits de langue, ils sont aussi des faits de langue en relation avec des pratiques sociales »²⁰⁵, donc aux prises avec le réel.

²⁰⁴ Disponible sur : <http://www.projects-abroad.fr/missions-de-volontariat-et-stages/missions-humanitaires/aide-aux-refugies/volontariat-italie/> [consulté le 14 mai].

²⁰⁵ Alice KRIEG-PLANQUE, « Construire et déconstruire l'autorité en discours : le figement discursif et sa subversion », Mots, n° 107, 2015.

Conclusion

Ce travail nous a permis de comprendre comment les événements migratoires « exceptionnels » de ces quelques dernières années en Europe ont été traités dans les discours institutionnels et médiatiques en France en 2015. Nous avons pu constater à quel point le champ lexical utilisé pour décrire et commenter ces situations plurielles avait été réduit à quelques termes et formules qui ont été repris et ont circulé - souvent indifféremment des orientations politiques - parmi les acteurs de la sphère publique. Ces derniers se sont emparés de la formule « crise migratoire » et par-là ont entériné un diagnostic soufflé par le gouvernement en mai 2015 ; ils ont contribué à ordonner le réel et à classer des protagonistes aux vécus pluriels sous deux termes polarisés ou confondus, parfois dans les mêmes discours, de façon assez surprenante. Dans cette gymnastique sémantique, les termes se sont ainsi éloignés de leur sens propre, ont perdu de leur neutralité et ont été habillés de représentations et chargés d'affects. Ces différents discours ont contribué à une inscription mémorielle du fait migratoire forcément partiellement biaisée. Dans cette mise en récit, les protagonistes de la crise migratoire ont été tour à tour portés en martyrs et en bourreaux, été confondus ou au contraire nettement distingués. Au sein de ces constructions, ces figures, rarement présentées comme des personnes décideuses et agissantes, s'en sont trouvées réifiées. Au travers du déploiement de ces imaginaires d'une part, et de la mise en place d'une réflexivité langagière sur le choix et l'usage des termes d'autre part, le discours sur la situation migratoire est ainsi devenu le terrain de luttes idéologiques contradictoires. Cet usage a consacré le glissement d'un langage servant à décrire une réalité (déjà de façon simplifiée) à un discours devenu outil consciemment manié. Prolongement de cette inscription dans le politique et le militant, le discours a pu servir de cadre à des pratiques, à une action publique et à un engagement tous deux concrets : vers une politique sécuritaire que justifie l'urgence et l'effet de masse de l'arrivée des « migrants » pour le gouvernement ; vers une empathie matérialisée par une mobilisation sans précédent pour les citoyens. Dans ces logiques, la notion de « crise » s'est révélée centrale en ce qu'elle a servi à la fois de cadre et d'objet à la mise en récit d'une situation migratoire dont on induisait par-là le caractère exceptionnel et imprévisible.

La complexité de ces phénomènes tient à l'ambivalence des discours portés par ces acteurs de l'interdiscours, dont les positionnements ne sont pas uniformes et pas toujours lisibles par le biais de leur usage des termes – exception faite peut-être des médias d'extrême-droite. La circulation des éléments de discours sur les migrations est ainsi autant le fait de processus conscients (et instrumentalisés) qu'inconscients. Dans ces dynamiques, les termes « migrant » et « réfugiés » et la formule « crise migratoire » fonctionnent comme des référents pour locuteurs et récepteurs, même lorsqu'ils sont partiellement détournés. Les discours sur les migrations sont à la croisée de nombreux enjeux, d'abord d'autorité et de visibilité, l'hégémonie de termes et expressions étant contraignante pour ceux qui veulent s'emparer du sujet. Ils portent également des enjeux politiques et juridiques car ils s'inscrivent dans des normes et une administration établie (même si elle est sujette à évoluer) et conditionnent des droits et des devoirs. Enfin, ces discours concentrent des enjeux moraux car ils permettent d'investir la question migratoire de considérations qui justement dépassent le cadre d'une juridiction donnée pour aller vers une réflexion moins contextuelle et plus universelle autour de l'Homme et de son droit à migrer. Une telle multiplicité des enjeux explique la porosité entre les discours de ceux qui prennent en main la question. Dans ces dynamiques dialogiques, on note un décloisonnement entre les discours des différentes pièces qui composent le puzzle de l'interdiscours dans l'espace public – institutions, médias, associations : les termes institués circulent rapidement et sont perpétués même lorsqu'ils sont décriés (voire ils s'imposent encore plus). Il semble que dans ce jeu de vases communicants, les médias jouent le rôle structurant du passeur qui fait la synthèse et parfois se réinvente en faiseur de sens.

Nous avons ainsi globalement validé nos trois hypothèses de recherche. Le fait migratoire a généré une normalisation des discours, par ailleurs traversés par des procédés de mise en récit et de construction d'imaginaires, qui ont, dans une certaine mesure, eu un impact sur l'opinion et la politique française. Il faut néanmoins bien reconnaître toutes les nuances qu'offrent les prises de parole étudiées, qui nous permettent de nous éloigner en partie d'un postulat de manichéisme sur les perceptions des « migrants » et « réfugiés » : ceux-ci sont certes souvent opposés mais le « migrant » ne fait pas toujours figure de bouc émissaire ; à l'inverse le « réfugié » n'est pas systématiquement présenté de façon sympathique. La mesure de l'impact de ces discours sur l'opinion publique s'est avérée compliquée et nous n'avons pas pu aller au-delà des quelques observations sur la vague d'engagement générée. Il serait

intéressant d'approfondir cet aspect avec des moyens plus importants que ceux qui ont été les nôtres. Nous avons été frappée de constater la plasticité du lexique et le fait qu'il pouvait, dès le niveau institutionnel, être l'objet et d'un modelage sémantique de partis pris (nous pensons notamment à la façon de distinguer, voire de hiérarchiser les motifs de départ). Nous nous attendions à plus de rigidité à ce niveau-là d'énonciation. Il nous a semblé par ailleurs surprenant que des médias généralistes et que le gouvernement aient recours à tant de sensationnalisme, d'emphase et de procédés tragiques. Nous nous serions attendu à plus de nuances de la part de ces locuteurs.

Limites

Nos recherches nous ont permis de dégager quelques conclusions sur les discours produits en France au sujet des migrations récentes. Pour autant ce travail reste partiel et c'est là sa limite première. Le sujet aurait mérité un corpus plus large, la production médiatique ne se limitant évidemment pas aux titres de presse étudiés. Il nous a été d'ailleurs difficile de nous contenir et de nous en tenir à notre seul corpus, d'autant que le sujet continue d'occuper l'espace médiatique et l'usage des termes ne cesse d'évoluer. L'importance des enjeux politiques aurait par ailleurs justifié de s'atteler à des analyses des discours émanant des principaux partis du paysage politique français, notamment dans la mesure où la thématique migratoire est presque systématiquement prise d'assaut durant les périodes électorales (l'année 2015 ne précédant que de deux ans les élections présidentielles de mai 2017). La sécurité et les politiques migratoires sont en effet des leviers de mobilisation et des marqueurs presque universels pour situer l'offre sur l'échiquier politique : confronter des discours partisans à l'aune de cette thématique aurait pu être enrichissant. Nous aurions pu également compléter nos recherches par plus de temps d'échanges avec des acteurs du secteur associatif et des journalistes afin de rendre l'analyse plus vivante et d'étayer nos observations de commentaires éclairés de parties prenantes. Malheureusement, le temps nous a manqué pour cela. Notre rencontre avec l'historien Jean Matringe, la journaliste Anne-Cécile Robert et la porte-parole du HCR Cécile Schmidt, lors d'un débat sur la crise des réfugiés organisé avec le Secours Populaire s'est avérée passionnante. Mais elle est intervenue tardivement dans notre travail et cela ne nous a pas permis d'approfondir ces interactions.

Ouverture

Cette recherche a représenté pour nous un processus passionnant car elle s'est déroulée sur un temps long et a pu mûrir en traversant des expériences vécues et des moments de prise de recul. La réflexion mérite plus que jamais d'être poursuivie dans la mesure où le contexte de « crise » continue de s'étirer jusqu'à ce jour et que les flux migratoires mondiaux ne cessent de s'intensifier. Il pourrait être intéressant de s'emparer de la notion naissante mais encore abstraite de « réfugié climatique » pour étudier comment celle-ci se fige et circule alors que les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient. Cette question se situe dans le prolongement de notre travail car elle porte elle aussi un enjeu de classification des individus et de hiérarchisation des motifs de départ, dont on peine encore à comprendre qu'ils sont entremêlés.

Bibliographie

Articles

Alice KRIEG-PLANQUE, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots. Les langages du politique*, n° 107, 2015, <http://mots.revues.org/21926>

Béatrice VERQUIN, « Les Français à l'étranger, une population difficile à délimiter », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 3, 1995, http://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1995_num_11_3_1485

Elsa Bourdier et Jean- Philippe Foegle, Entretien avec Madame Claire Rodier, directrice du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigré.e.s) et co-fondatrice du réseau euro-africain Migreurop, *Revue des Droits de l'Homme*, n°8, 2015.

Paul-André ROSENTAL, « Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIXe siècle à nos jours », *Annales*, 2011, <https://www.cairn.info/revue-annaes-2011-2-page-335.htm>

Herbert GROENEMEYER, « Politiques de la question sociale : discours de crise, infrastructure morale et options de développement », *Déviance et société*, 2002, <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2002-2-page-253.htm>

Patrick CHARAUDEAU, « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », *Mots. Les langages du politique*, n° 97, 2011, <https://mots.revues.org/20534>

Etienne CANDEL, « Une ration quotidienne de statistiques : la pratique éditoriale du "chiffre du jour" dans la presse écrite », *MEI*, n°128, 2008, <http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue28/4MEI-28.pdf>

Hugo BREANT, « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n° 100, 2012, <http://mots.revues.org/20987>

Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, « Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com' », *Tiers Monde* [En ligne], N° 200, 2009, <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-4-page-751.htm>

Jean MATRINGE, « Quelle crise migratoire ? », *Migrations sans frontières*, 16 décembre 2016, <https://migrationsansfrontieres.com/author/jeanmatringe/page/2/>

Jean MATRINGE, « Quelle crise des réfugiés ? », *Médiapart*, 26 février 2016, <https://blogs.mediapart.fr/jean-matringe/blog/260216/quelle-crise-des-refugies>

Carine FOUTEAU, « Le réfugié est une notion fabriquée au gré des priorités politiques », *Médiapart*, 12 juin 2013, <https://www.mediapart-fr.iepnomade->

2.grenet.fr/journal/france/120613/le-refugie-est-une-notion-fabriquee-au-gre-des-priorites-politiques

Amelie MEFFRE, « Les réfugiés après la Seconde Guerre mondiale », *Médiapart*, 6 septembre 2015, <https://blogs.mediapart.fr/amelie-meffre/blog/060915/les-refugies-apres-la-seconde-guerre-mondiale>

Catherine CALVET, « Catherine Wihtol de Wenden : « Nous n’avons pas encore réalisé à quel point ces nouveaux migrants nous ressemblent » », *Libération*, 4 décembre 2015, http://www.liberation.fr/planete/2015/12/04/catherine-wihtol-de-wenden-nous-n-avons-pas-encore-realise-a-quel-point-ces-nouveaux-migrants-nous-r_1418406

Point de vue du HCR : « Réfugié » ou « migrant » – Quel est le mot juste ?, HCR, 12 juillet 2016, <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/7/55e45d87c/point-vue-hcr-refugie-migrant-mot-juste.html>

Ouvrages et thèses

Sophie MOIRAND, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2007.

Hélène GIRARD-VIRASOLVIT, « Altérités dans l’expatriation lointaine - Dialogisme des imaginaires collectifs et des discours individuels », Université de Bourgogne, 2015.

Reportages et conférences

Radio

Camille RENARD, Marie-Pierre VEROT, « Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 1/3 : les chiffres et les mots », *France Culture*, 26 août 2015, <https://www.franceculture.fr/geopolitique/migrants-refugies-demandeurs-dasile-en-europe-13-les-chiffres-et-les-mots>

Emmanuel LAURENTIN, La Fabrique de l’Histoire, « Histoire des migrants : Migrer, migrants, à chacun sa migration », *France Culture*, 5 septembre 2016, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/histoire-des-migrants-14-migrer-migrants-chacun-sa-migration>

Télévision

Yolande MOREAU, *Nulle part en France*, Arte, 2016, <http://info.arte.tv/fr/nulle-part-en-france-de-yolande-moreau>

Anne POIRET, *Bienvenue au Réfugistan*, Arte, 2016, <http://info.arte.tv/fr/bienvenue-au-refugistan>

Conférence

Le Monde Diplomatique et le Secours Populaire, *conférence « La crise des réfugiés ici et là-bas »*, 18 mai 2017.

Définitions et données chiffrées

Dictionnaire Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires>

Portail du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) : <http://www.cnrtl.fr/definition>

Textes de lois européens : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32013R1051>

Haut-Commissariat pour la protection des Réfugiés et Apatrides (HCR) : <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>

Convention de Genève : <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

Glossaire de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) : <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> ; <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-et-de-morts-en-mer-mediterranee-monte-en-fleche>

Ministère de l'Intérieur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire> ; <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Donnees-statistiques/Donnees-de-l-immigration-de-l-asile-et-de-l-acces-a-la-nationalite-francaise>

Office Français de Protection des réfugiés et Apatrides (OFPRA) : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/l-ofpra-en-chiffres/les-principaux-chiffres-en-2015> ; <https://ofpra.gouv.fr/fr/asile/les-differents-types-de-protection/la-protection-subsidaire>

Éléments du corpus

Discours médiatiques

Maryline BAUMARD, « Emoi après une évacuation de migrants à Paris », *Le Monde*, 10 juin 2015.

Soazig QUEMENER, « Migrants : La foire aux hypocrites », *Marianne*, 19 juin 2015.

Julia PASCUAL, « A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants », *Le Monde*, 30 juillet 2015.

Sylvain MOUILLARD, « Migrants : comment voir le bout du tunnel », *Libération*, 3 août 2015.

Alexandre POUCHARD, « « Migrant » ou « réfugié » : quelles différences ? », *Le Monde*, 28 août 2015.

Pierre DUMAZEAU, « Dans l'enfer de Calais », *Valeurs Actuelles*, 27 août 2015.

Vanina DELMAS, Philippe BROUSSARD et Eric PELLETIER, « Sadiq, mort au bout de l'exil », *L'Express*, 2 septembre 2015

Marie PIQUEMAL et Thomas LABORDE, « Migrants : aider, un peu, beaucoup », *Libération*, 3 septembre 2015.

Chloé MAUREL. « Se déplacer doit être un droit de l'homme ! », *L'Humanité*, 4 septembre 2015.

Fabrice MADOUAS, Laurent DANDRIEU, « La dictature de l'émotion », *Valeurs Actuelles*, 10 septembre 2015.

Eric DECOUTY, Jack DION, Martine GOZLAN, Alain LEAUTHIER, Emmanuel LEVY, Soazig QUEMENER, Guy Konopnicki et Thomas SCHNEE, « Réfugiés. Les vérités qui dérangent », *Marianne*, 11 septembre 2015.

Jean-Marie MONTALI, « L'Europe au bord du vide », *Le Parisien Aujourd'hui en France*, 15 septembre 2015.

Jean-Baptiste FRANÇOIS, « Réfugiés ou migrants économiques, l'impossible choix », *La Croix*, 16 septembre 2015.

Geoffroy LEJEUNE, « Migrants : on vous ment ! », *Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015.

Cédric MATHIOT, Sarah Bosquet, Valentin GRAFF, Pauline MOULLOT, « Le Pen et les réfugiés, l'afflux d'intox », *Libération*, 18 septembre 2015

Jean-Pierre ROBIN, « Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince », *Le Figaro*, 21 septembre 2015.

Geoffroy DEFFRENNES, « Le traducteur de l'effroi », *Le Monde*, 22 septembre 2015.

Philippe GELIE, « L'Europe disloquée », *Le Figaro*, 29 octobre 2015.

Jean-Marc LECLERC, « Calais : des migrants chargent la police », *Le Figaro*, 11 novembre 2015.

Discours institutionnels

Tribune de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, dans *Le Figaro* du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée « Immigration ».

Déclaration de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, sur la « crise migratoire exceptionnelle » en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015.

Tribune commune de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, et de son homologue britannique, Mme Theresa MAY, dans le *Journal du dimanche* du 1er août 2015, sur la situation des migrants à Calais.

Déclaration commune avec Angela MERKEL au sujet de la crise des migrants le 24 août 2015

Communiqué de presse – 3 septembre 2015 - Entretien avec Angela MERKEL

Discours d'introduction de M. François HOLLANDE à la conférence de presse du 7 septembre 2015

Déclaration de M. François HOLLANDE, Président de la République, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sur l'accueil des réfugiés, à Aix-en-Provence le 8 octobre 2015.

Déclaration de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, sur la coopération européenne face à la crise migratoire et la situation spécifique des migrants à Calais, à l'hôtel de Beauvau, à Paris le 20 octobre 2015.

Entretien de M. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, avec LCP-Assemblée nationale le 26 octobre 2015, sur la crise migratoire, les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et sur la Grèce dans la Zone euro.

Résumé

Ce travail consiste en une analyse du traitement discursif des événements migratoires en France en 2015, étudiés plus précisément au prisme de l'usage des « mots-arguments » « réfugié » et « migrant » dans le cadre énonciatif de la « crise migratoire » comme « mot-événement ». Nous nous proposons de décrire la normalisation des prises de parole dans l'interdiscours sur les migrations, notamment au travers du resserrement lexical opéré autour des termes « migrant » et « réfugié ». Cela nous permet d'aborder les imaginaires cristallisés autour de ces notions, par-là éloignées de leurs sens propres et repolitisées. Nous montrons ainsi comment ces termes sont au cœur de luttes sémantiques qui révèlent des positions idéologiques contradictoires. Leur circulation dans la sphère publique doit être comprise à l'aune d'enjeux de pouvoir et de performativité dont nous nous appliquons à décrire certaines manifestations.

Mots-clés : (inter)discours, crise migratoire, formule, performativité.

Summary

This work consists in an analysis of the way the migrants and refugee's situation in Europe in 2015 is described and conveyed by both medias and institutions. It aims at showing how the discourses are framed by the constant use of the term "crisis". Focalizing and polarizing on the terms "migrant" and "refugee" has led to a deformation of their initial meaning. Stereotyped and political representations are conveyed through the descriptions of the situation that are made. It results in power struggles which reveal ideological points of views. Such circulation must be understood in terms of effects on the social and political sphere, leading us to mention the notion of performativity.

Key words: Discourses, migratory crisis, formula, political stakes, performativity.

ANNEXES

Table des matières

ANNEXE I – ANALYSE QUANTITATIVE DE L'OCCURRENCES DES TERMES	3
Google Trends	3
Europresse.....	5
ANNEXE II – DISCOURS MEDIATIQUES ANALYSES.....	9
1. Quelques exemples emblématiques de titre de presse.....	9
« Migrant », mot-référence ?.....	9
La « crise » dans toutes les bouches	10
« Faire face » aux migrants, entre débordement, invasion et implosion	10
L'importance de la précision sémantique	11
Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?	11
Un récit de faits divers ?	11
Métaphores maritimes.....	11
Une « dictature de l'émotion ? ».....	12
2. Corpus des articles de presse analysés	12
Emoi après une évacuation de migrants à Paris – Le Monde	12
Migrants : La foire aux hypocrites - Marianne	14
À Calais, les migrants se heurtent au mur policier – L'Humanité	16
A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants – Le Monde	18
Migrants : comment voir le bout du tunnel - Libération.....	19
« Migrant » ou « réfugié » : quelles différences ? – Le Monde.....	22
Dans l'enfer de Calais – Valeurs Actuelles.....	24
Sadiq, mort au bout de l'exil – L'Express.....	26
Migrants : aider, un peu, beaucoup - Libération.....	27
Se déplacer doit être un droit de l'homme ! – L'Humanité	29
La dictature de l'émotion – Valeurs Actuelles.....	31
Réfugiés. Les vérités qui dérangent - Marianne.....	33
L'Europe au bord du vide – Aujourd'hui en France.....	39
Réfugiés ou migrants économiques, l'impossible choix – La Croix	40
Migrants : on vous ment ! – Valeurs Actuelles.....	41
Le Pen et les réfugiés, l'afflux d'intox - Libération	42
Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince – Le Figaro....	44
Le traducteur de l'effroi - Le Monde	46

L'Europe disloquée – Le Figaro.....	49
Calais : des migrants chargent la police – Le Figaro	49
ANNEXE III – DISCOURS INSTITUTIONNELS ANALYSES.....	51
1. Apparition de la notion de crise dans les prises de parole du gouvernement.....	51
2. Corpus des prises de parole gouvernementales analysées.....	54
Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans "Le Figaro" du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée "Immigration".	54
Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015.	56
Tribune commune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, et de son homologue britannique, Mme Theresa May, dans "le Journal du dimanche" du 1er août 2015, sur la situation des migrants à Calais.	58
Déclaration commune avec Angela MERKEL au sujet de la crise des migrants le 24 août 2015..	59
Communiqué de presse – 3 septembre 2015 - Entretien avec Angela Merkel.....	60
Discours d'introduction de M. François Hollande à la conférence de presse du 7 septembre 2015	61
Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sur l'accueil des réfugiés, à Aix-en-Provence le 8 octobre 2015.	63
Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la coopération européenne face à la crise migratoire et la situation spécifique des migrants à Calais, à l'hôtel de Beauvau, à Paris le 20 octobre 2015.....	64
Entretien de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, avec LCP-Assemblée nationale le 26 octobre 2015, sur la crise migratoire, les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et sur la Grèce dans la Zone euro.....	67
ANNEXE IV – ENTRETIEN AVEC BARBARA JOANNON DU FORUM REFUGIES-COSI	69
ANNEXE V – QUELQUES IMAGES DE LA « CRISE MIGRATOIRE ».....	73

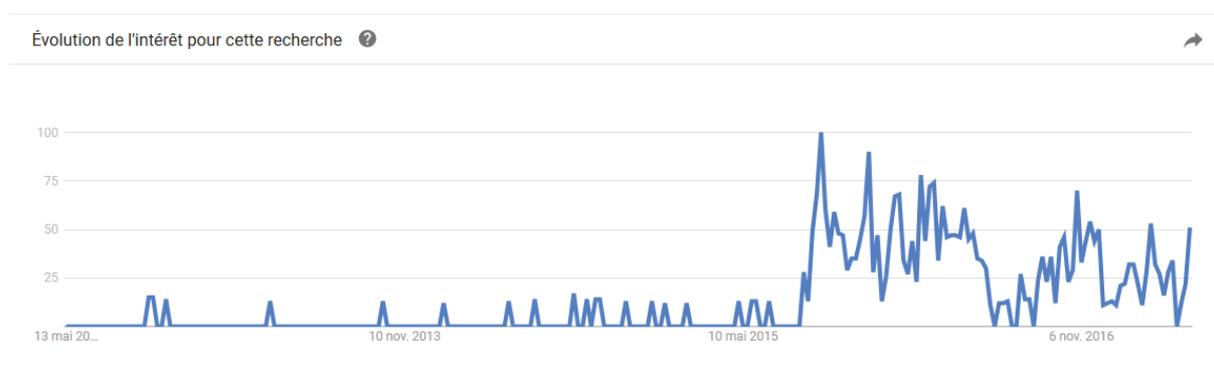
ANNEXE I – ANALYSE QUANTITATIVE DE L'OCCURRENCES DES TERMES

Google Trends

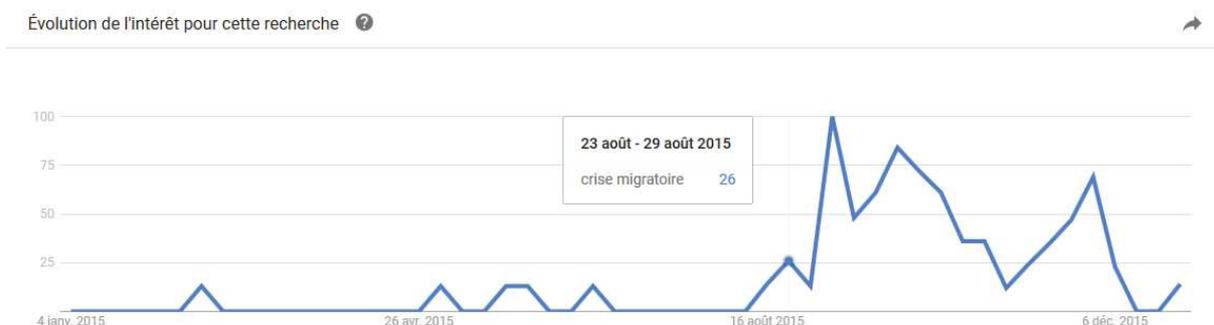
L'outil Google trends permet d'avoir un aperçu de la fréquence à laquelle un terme a été tapé dans le moteur de recherche Google, avec la possibilité de visualiser ces données par région et par langue. Il ne fournit pas de valeurs absolues : « **les résultats reflètent la proportion de recherches portant sur un mot clé** donné dans une région et pour une période spécifiques, par rapport à la région où le taux d'utilisation de ce mot clé est le plus élevé (valeur de 100) »¹.

Nous nous sommes limitée dans nos recherches à la région France, et avons laissé les filtres « toutes les catégories » et « recherche sur le web ». Pour la période étudiée, nous avons choisi les filtres « cinq dernières années » puis « toute l'année 2015 ». Nous avons d'abord recherché la formule « crise migratoire » pour ces deux périodes avant de comparer la fréquence de recherche du terme « immigrés » par rapport à « migrants », puis « réfugiés » par rapport à « migrants ». Nous avons préféré adopter cette approche comparative car cela nous a semblé plus cohérent par rapport à l'outil qui rend compte de tendances proportionnelles. Cela a notamment permis de rendre visible le fait qu'un terme soit préféré à un autre.

- « **Crise migratoire** » - cinq dernières années



- « **Crise migratoire** » - année 2015



¹ Rubrique Aide sur le site : « Les résultats reflètent la proportion de recherches portant sur un mot clé donné dans une région et pour une période spécifiques, par rapport à la région où le taux d'utilisation de ce mot clé est le plus élevé (valeur de 100). Ainsi, une valeur de 50 signifie que le mot clé a été utilisé moitié moins souvent dans la région concernée, et une valeur de 0 correspond à une région ayant enregistré moins de 1 % de correspondances, par rapport à celle qui a obtenu 100. »

- Comparaison « migrants » / « immigrés » - année 2015

Évolution de l'intérêt pour cette recherche ?



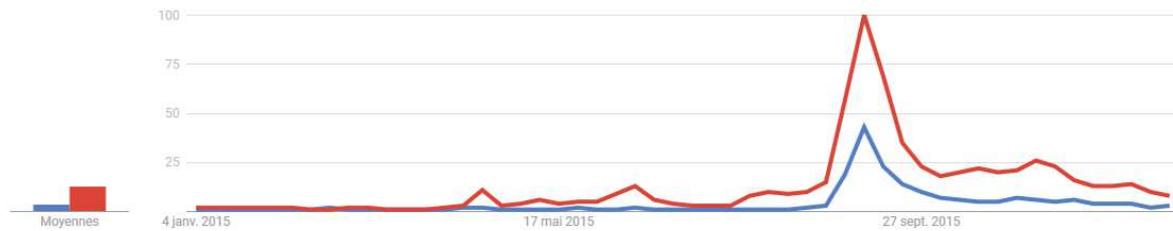
- Comparaison « migrants » / « immigrés » - cinq dernières années

Évolution de l'intérêt pour cette recherche ?



- Comparaison « migrants » / « réfugiés » - année 2015

Évolution de l'intérêt pour cette recherche ?



- Comparaison « migrants » / « réfugiés » - cinq dernières années

Évolution de l'intérêt pour cette recherche ?



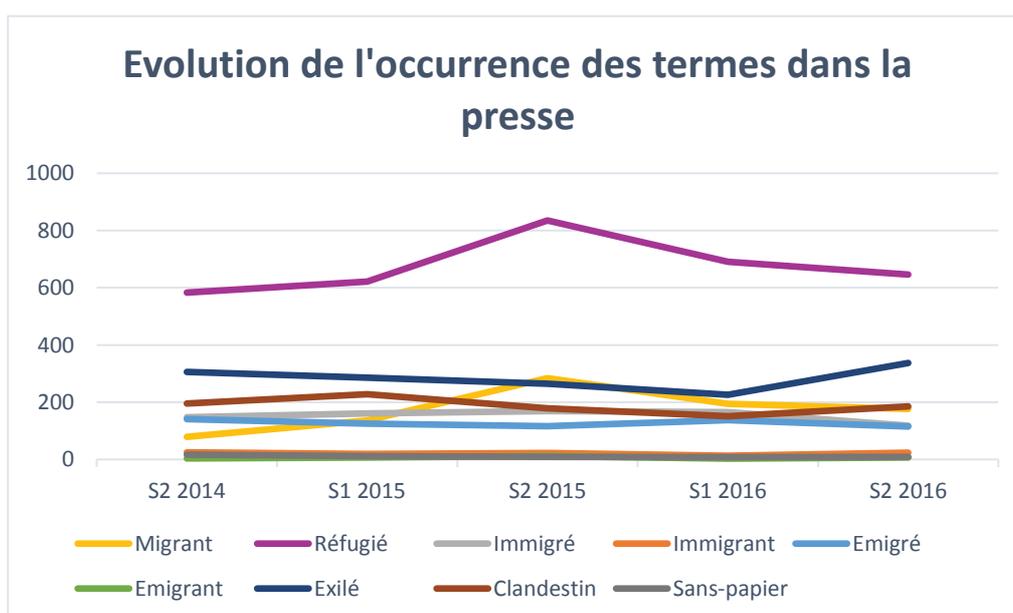
Europresse

Remarques préalables et précautions de lecture :

Ces résultats proviennent d'une revue de presse effectuée avec l'outil Europresse. Nous avons procédé par tranches de 6 mois, du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016 (soit 5 semestres consécutifs). A chaque fois, nous recherchons un des termes, au singulier, puis nous relevons le nombre de résultats retrouvés.

Il convient de souligner que cette méthode a pour limite de **ne pas prendre en compte la spécificité des sujets abordés dans les articles** : parmi les articles auxquels ces chiffres renvoient, il y a en a qui ne traitent pas précisément de la crise migratoire en France. Certains ont une portée plus générale puisqu'ils évoquent la situation en Europe par exemple, d'autres concernent des sujets qui sont plus éloignés de notre recherche mais comprennent dans le corps du texte le mot recherché. C'est notamment le cas de certains articles sur l'actualité culturelle.

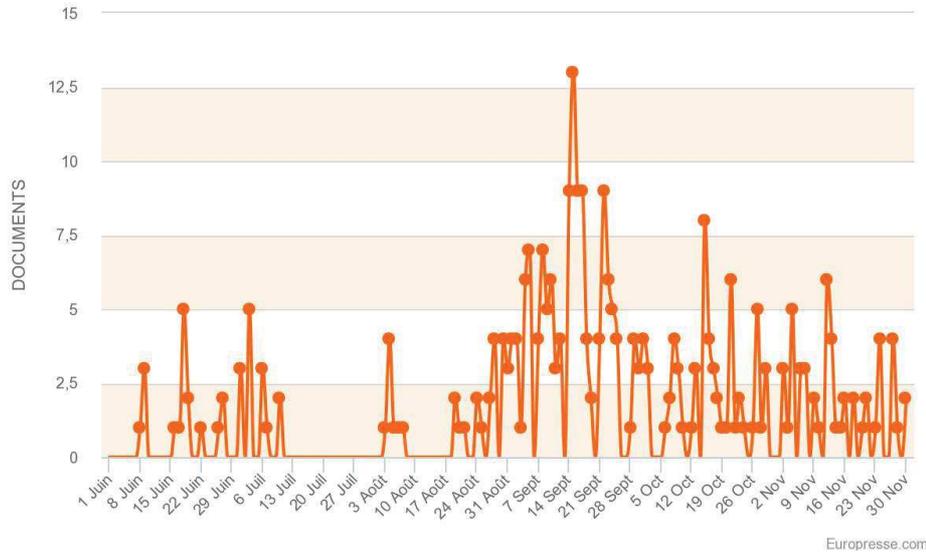
Termes employés / période étudiée	Deuxième semestre 14		Premier semestre 15		Deuxième semestre 15		Premier semestre 16		Deuxième semestre 16	
	Quantité (nb de résultats)	Tonalité	Quantité	Tonalité	Quantité	Tonalité	Quantité	Tonalité	Quantité	Tonalité
Migrant	79	87 % négatif	136	72 % négatif	284	72 % négatif	194	66 % négatif	176	68 % négatif
Réfugié	583	66 % négatif	622	71 % négatif	835	69 % négatif	691	68 % négatif	646	71 % négatif
Immigré	147	55 % positif	161	55 % négatif	169	60 % négatif	165	55 % négatif	118	56 % négatif
Immigrant	25	52 % positif	19	53 % négatif	23	56 % négatif	13	71 % positif	24	63 % négatif
Emigré	141	55 % positif	125	50 % neg/pos	116	54 % positif	137	51 % positif	115	59 % positif
Emigrant	4	50 % positif	7	57 % positif	12	92 % négatif	3	100 % positif	7	71 % négatif
Exilé	306	50 % positif	286	56 % négatif	265	62 % négatif	226	52 % négatif	337	62 % négatif
Clandestin	196	60 % négatif	228	68 % négatif	179	54 % négatif	151	66 % négatif	185	65 % négatif
Sans-papier	17	61 % positif	11	75 % négatif	9	56 % positif	8	50 % neg/pos	9	78 % positif
Crise & migrant	12	79 % négatif	27	74 % négatif	70	75 % négatif	49	72 % négatif	31	57 % négatif
Crise & réfugié	77	72 % négatif	82	72 % négatif	174	77 % négatif	124	78 % négatif	98	73 % négatif
Crise migratoire	3	67 % négatif	24	80 % négatif	339	74 % négatif	277	69 % négatif	177	68 % négatif



- Pour la recherche avec la formule « crise migratoire » et les filtres 'presse généraliste nationale ' et période 01/05/2015 – 30/11/2015

ÉVOLUTION

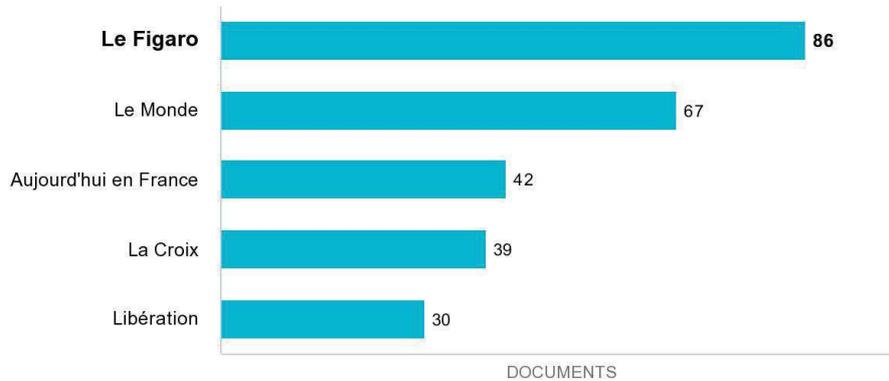
Pic médiatique : **13 documents** le 15 septembre 2015



Europresse.com

Les sources principales

SOURCES

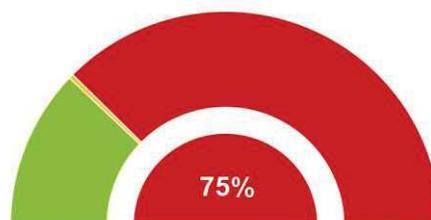


Europresse.com

Tonalité des articles

TONALITÉ

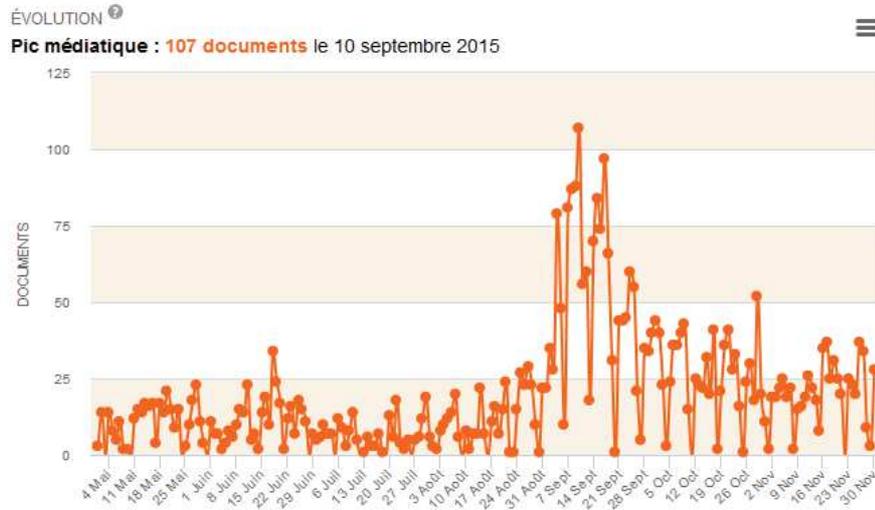
227 Négatif



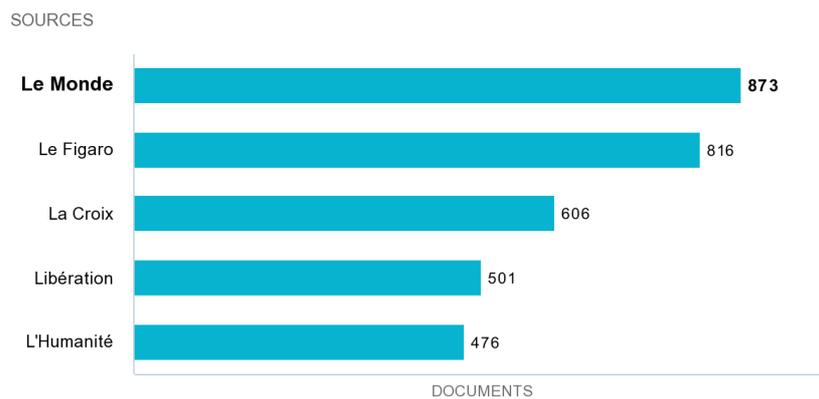
- Positif
24% - 73 documents
- Neutre
1% - 2 documents
- Négatif
75% - 227 documents

Europresse.com

- Pour la recherche avec le terme « réfugiés » et les filtres 'presse généraliste nationale ' et période 01/05/2015 – 30/11/2015



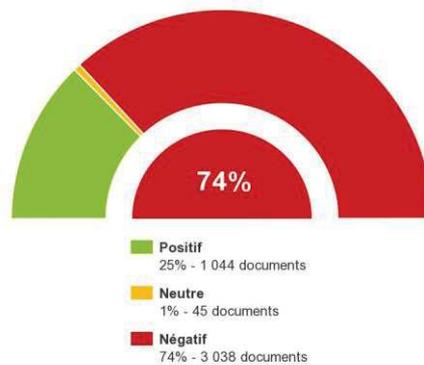
Les sources principales



Europresse.com

Tonalité des articles

TONALITÉ
3K Négatif

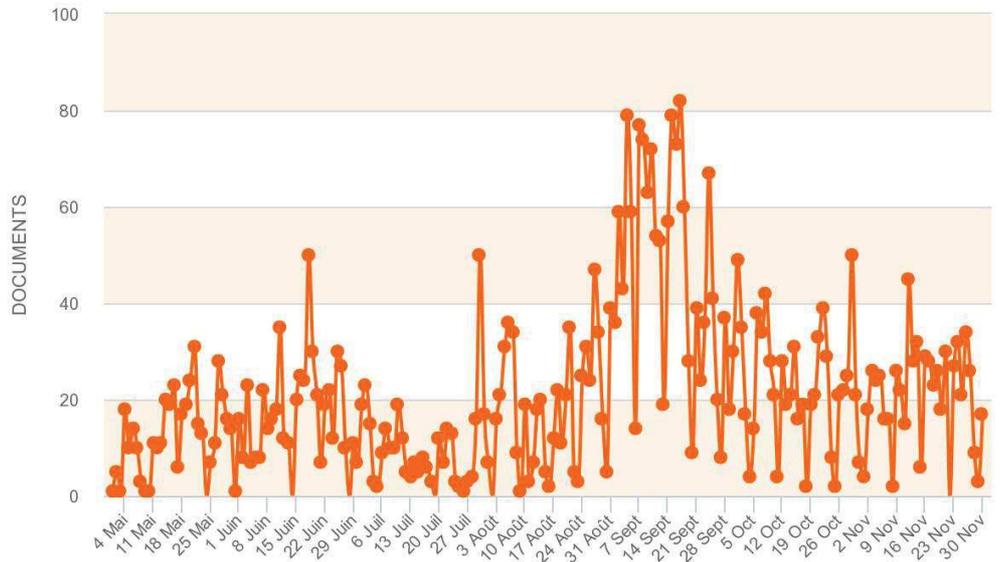


Europresse.com

- Pour la recherche avec le terme « migrants » et les filtres 'presse généraliste nationale ' et période 01/05/2015 – 30/11/2015

ÉVOLUTION

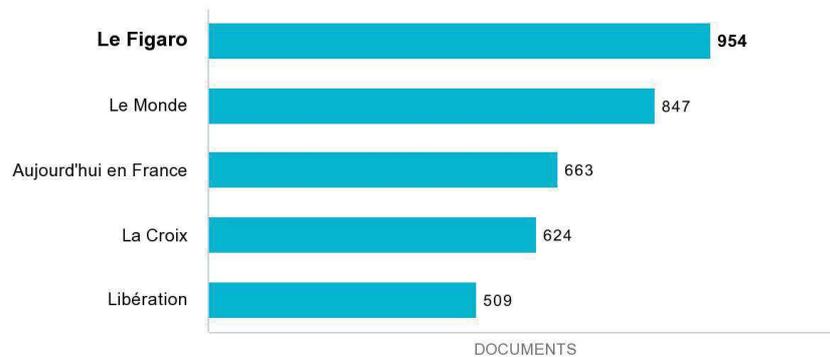
Pic médiatique : **82 documents** le 17 septembre 2015



Europe Presse.com

Les sources principales

SOURCES

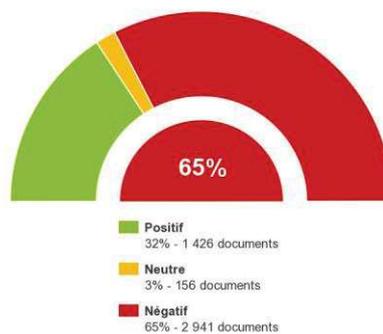


Europe Presse.com

Tonalité des articles

TONALITÉ

2,9K Négatif



Europe Presse.com

ANNEXE II – DISCOURS MEDIATIQUES ANALYSES

1. Quelques exemples emblématiques de titre de presse

Nous avons ici relevé quelques titres d'articles de presse qui nous ont semblé « parlants » dans la mesure où ils portent différentes caractéristiques remarquables de forme et de contenu imagé dont nous avons parlé dans la seconde partie de notre travail. Ce « répertoire » n'a pas vocation à l'exhaustivité, il se présente comme un aperçu à peu près représentatif de la production de la presse écrite généraliste française sur le thème des phénomènes migratoires en Europe et en France, de mai à novembre 2015. Nous nous sommes permise d'élargir les sources pour la partie « Précision sémantique » car cela nous a paru pertinent pour étayer notre propos.

« Migrant », mot-référence ?

- **Migrants : la crise européenne gagne la France** (*Le Monde*, 16 juin 2015)
- **Migrants : des hébergements et des renvois** (*Le Monde*, 16 juin 2015)
- **Migrants : comment voir le bout du tunnel** (*Libération*, 4 juillet 2015)
- **Migrants : la Mairie de Paris sous pression** (*Le Figaro*, 3 août 2015)
- **Migrants : le débat s'envenime à Paris** (*Le Figaro*, 5 août 2015)
- **Migrants : l'Allemagne attend 800 000 demandeurs d'asile** (*Le Figaro*, 20 août 2015)
- **Migrants : les Vingt-Huit dépassés** (*Libération*, 21 août 2015)
- **Migrants : le silence gêné des politiques** (*Le Monde*, 27 août 2015)
- **Migrants : la réponse ne peut être qu'européenne** (*Le Figaro*, 27 août 2015)
- **Migrants : l'Europe décidée à agir** (*Le Parisien Aujourd'hui en France*, 31 août 2015)
- **Migrants : aider, un peu, beaucoup** (*Libération*, 4 septembre 2015)
- **Migrants : sous le choc de la mort d'Aylan, l'UE sonne le tocsin** (*Le Figaro*, 4 septembre 2015)
- **Migrants : Cazeneuve veut coordonner les initiatives locales** (*Le Figaro*, 7 septembre 2015)
- **Migrants : une aide à géographie variable** (*Libération*, 8 septembre 2015)
- **Migrants : les associations réclament une solidarité durable** (*L'Humanité*, 9 septembre 2015)
- **Migrants : le ton se durcit entre la droite et l'exécutif** (*Le Figaro*, 11 septembre 2015)
- **Migrants : le ras-le-bol hongrois** (*Le Figaro*, 12 septembre 2015)
- **Migrants : un test décisif pour l'Europe** (*Le Figaro*, 14 septembre 2015)
- **Migrants : L'Europe a fini par bouger** (*Le Monde*, 25 septembre 2015)
- **Migrants Pourquoi les Français n'en veulent pas** (*L'Express*, 30 septembre 2015)
- **Migrants, la vraie facture** (*Valeurs Actuelles*, 8 octobre 2015)
- **Migrants : l'option turque s'impose à l'UE** (*Le Figaro*, 17 octobre 2015)
- **Migrants : l'inquiétude grandit dans la société allemande** (*Le Figaro*, 21 octobre 2015)
- **Migrants des Balkans : la fin du rêve allemand** (*Le Monde*, 4 novembre 2015)
- **Migrants : vent de panique européen** (*Le Monde*, 7 novembre 2015)

La « crise » dans toutes les bouches

- **« La pire crise des réfugiés de notre histoire »** (*L'Humanité*, 16 juin 2015)
- **Les pistes explorées pour faire face à la crise de l'asile** (*La Croix*, 25 août 2015)
- **A Lesbos, « la crise migratoire est gigantesque »** (*Libération*, 5 septembre 2015)
- **La crise des migrants contraint les politiques français à clarifier leur discours** (*Le Monde*, 12 septembre 2015)
- **Les Républicains cherchent une position commune sur la crise migratoire** (*La Croix*, 14 septembre 2015)
- **Dette et migrants : la Grèce prise entre deux crises** (*Libération*, 15 septembre 2015)
- **Crise des migrants : ce que veut vraiment Angela Merkel** (*Le Figaro*, 18 septembre 2015)
- **Laurent Fabius : « La crise des réfugiés met en cause les fondements de l'Europe »** (*Le Figaro*, 22 septembre 2015)
- **La crise des réfugiés déchire la Pologne** (*Le Monde*, 23 septembre 2015)
- **En Crise des réfugiés : l'UE inclut la Turquie** (*Libération*, 17 octobre 2015)
- **Crise migratoire : « C'est ainsi que naissent les conflits »** (*Libération*, 29 octobre 2015)
- **Europe, la crise des réfugiés s'exacerbe** (*Le Figaro*, 16 novembre 2015)
- **Michel Agier « La crise migratoire met en évidence celle de l'Etat-Nation »** (*Libération*, 23 septembre 2015)

« Faire face » aux migrants, entre débordement, invasion et implosion

- **Migrants : le flux des mineurs sans parents explose à Menton** (*Le Figaro*, 7 juillet 2015)
- **La mort au cœur de l'Europe** (*Libération*, 28 juillet 2015)
- **La Grèce, « dépassée » par un afflux de réfugiés** (*Le Monde*, 10 août 2015)
- **En Grèce, l'île de Kos débordée par les migrants** (*Le Monde*, 18 août 2015)
- **L'île de Kos submergée par les réfugiés** (*Le Figaro*, 18 août 2015)
- **Les Balkans débordés par l'afflux de migrants** (*Le Figaro*, 26 août 2015)
- **Les Vingt-Huit au pied du mur de la solidarité** (*Libération*, 4 septembre 2015)
- **Asselborn : « Il faut mettre de l'ordre dans le chaos actuel »** (*Le Figaro*, 14 septembre 2015)
- **L'Europe au bord du vide** (*Le Parisien Aujourd'hui en France*, 15 septembre 2015)
- **La crise migratoire fissure Schengen** (*Le Figaro*, 15 septembre 2015)
- **Les migrants font voler en éclats l'espace Schengen** (*Le Figaro*, 15 septembre 2015)
- **Athènes, dépassée par l'afflux de migrants, baisse les bras** (*Le Figaro*, 15 septembre 2015)
- **La France craque de toutes parts** (*Valeurs Actuelles*, 17 septembre 2015)
- **Schengen mis à l'épreuve par la crise des réfugiés** (*Le Monde*, 17 septembre 2015)
- **La Sicile seule face aux migrants** (*Le Figaro*, 24 septembre 2015)
- **Migrants : l'Europe au pied du mur** (*Libération*, 24 septembre 2015)
- **La bataille de l'Intégration** (*Marianne*, 25 septembre 2015)
- **Calais, sous tension, cherche à desserrer l'étau migratoire** (*La Croix*, 6 octobre 2015)
- **Hongrie, aux avant-postes de l'invasion** (*Valeurs Actuelles*, 8 octobre 2015)
- **A Calais, un bidonville « hors contrôle »** (*Le Monde*, 15 octobre 2015)
- **La « jungle » de Calais au bord de l'implosion** (*Le Figaro*, 21 octobre 2015)
- **En attendant le Déluge** (*Libération*, 25 novembre 2015)
- **Réfugiés : Merkel sous haute pression** (*Le Point*, 26 novembre 2015)

L'importance de la précision sémantique

- **Europe. Ne les appelez plus des "migrants" !** (*Courrier International*, 25 août 2015)
- **Doit-on les appeler "migrants" ou "réfugiés" ?** (*Le Nouvel Obs*, 26 août 2015)
- **Migrants et réfugiés : des mots aux frontières bien définies** (*Libération*, 28 août 2015)
- **Quelle différence entre réfugiés et migrants ?** (*CIPAH*, 31 août 2015)
- **"Migrants" ou "réfugiés" : quelle différence ? Parler de "crise des migrants" a-t-il un sens ?** (*Francetvinfo*, 4 septembre 2015)
- **"Migrants" ou "réfugiés" : quelle différence ?** (*France Télévisions*, 5 septembre 2015)
- **Bon réfugiés, mauvais migrants** » (*Libération*, 10 septembre 2015)
- **La « crise des migrants » est aussi une crise des mots** (*Le Monde*, 15 septembre 2015)
- **Migrant, réfugié: quelles différences ?** (*Journal du CNRS*, 22 septembre 2015)
- **Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince** (*Le Figaro*, 21 septembre 2015)

Une chance, un problème, un risque, un défi à relever ?

- **Non, les migrants ne sont pas un fardeau !** (*Libération*, 14 juillet 2015)
- **Migrants : l'Allemagne veut relever le défi** (*Le Parisien Aujourd'hui en France*, 21 août 2015)
- **Migrants : l'Europe cherche encore la réponse** (*Le Monde*, 26 août 2015)
- **Migrations : quels défis pour l'humanité ?** (*L'Humanité*, 18 septembre 2015)
- **Les réfugiés, « miracle économique »** (*Le Monde*, 19 septembre 2015)
- **L'arrivée des migrants, une chance pour l'économie française ?** (*La Croix*, 28 septembre 2015)
- **A Marseille, Mme Le Pen fulmine contre le « fardeau » de l'immigration** (*Le Monde*, 8 octobre 2015)
- **L'Europe à la peine pour répondre au défi de l'asile** (*La Croix*, 15 octobre 2015)
- **Les réfugiés, un risque pour le budget** (*Le Figaro*, 15 octobre 2015)
- **En Allemagne, le mécontentement monte face au défi migratoire** (*La Croix*, 21 octobre 2015)
- **Réfugiés : un défi historique** (*Le Monde*, 7 novembre 2015)
- **Réfugiés : l'Allemagne peut-elle réussir le pari de l'intégration ?** (*Le Figaro*, 23 novembre 2015)

Un récit de faits divers ?

- **Echauffourées autour des migrants dans une caserne désaffectée** (*Le Monde*, 13 juin 2015)
- **A la frontière franco-italienne, la police disperse les migrants** (*La Croix*, 15 juin 2015)
- **A Calais, des migrants tentent de forcer le tunnel** (*Le Monde*, 7 juillet 2015)
- **Migrants : le tunnel sous la Manche pris d'assaut** (*Le Monde*, 30 juillet 2015)
- **Hécatombe de migrants à l'arrière d'un camion** (*Le Parisien Aujourd'hui en France*, 28 août 2015)
- **Migrants : un camion de la mort en Autriche** (*Le Figaro*, 28 août 2015)
- **Des centaines d'exilés de Calais placés en rétention** (*Le Monde*, 28 octobre 2015)

Métaphores maritimes

- **Calais : vague de violences entre migrants** (*Le Figaro*, 2 juin 2015)
- **Pourquoi le plan de l'UE va faire naufrage** (*L'Humanité*, 25 juin 2015)
- **Migrants à la dérive et « images flottantes »** (*Libération*, 10 juillet 2015)
- **L'asile, un naufrage européen** (*Le Monde*, 3 octobre 2015)

- **L'Europe mise sur la Turquie pour endiguer l'afflux de réfugiés** (*La Croix*, 6 octobre 2015)

Une « dictature de l'émotion ? »

- **Emoi après une évacuation de migrants à Paris** (*Le Monde*, 10 juin 2015)
- **Des migrants abandonnés à la nuit** (*Libération*, 16 juin 2015)
- **La timidité du plan français face au drame des migrants** (*Le Monde*, 18 juin 2015)
- **Calais, un drame européen** (*Le Monde*, 26 octobre 2015)

2. Corpus des articles de presse analysés

Les articles sont classés par ordre chronologique. Certains sont copiés en intégralité, d'autres ne comportent que des extraits car nous avons jugé que certains passages n'apportaient rien à notre analyse ou se répétaient par rapport au reste de l'article ou aux autres articles sur le sujet. Nous avons choisi de laisser visible les marqueurs utilisés pour l'analyse des extraits choisis. Certains codes couleurs reprennent ceux utilisés pour l'analyse des discours institutionnels, d'autres sont différents car les procédés diffèrent sur certains points. Voici la légende :

- **Recours au registre de l'émotion, de l'empathie, du pathos**
- **Recours à l'emphase, voire l'hyperbole**
- **Marquer la distinction « migrant » / « réfugié »**
- **Questionner les mots : le métadiscours**
- **Métaphores & images**
- **Emphase sur le chiffre**
- **Autres termes récurrents : migrant économique, réfugié politique, crise, tri /sélection/répartition/quota, pression, exilé/clandestin/sans-papier/immigré, demandeur d'asile**
- **En gras**, les termes étudiés et certains passages marquants

Emoi après une évacuation de migrants à Paris – Le Monde

Maryline Baumard, Le Monde, 10 juin 2015.

Débordé par l'afflux de **sans-papiers**, le gouvernement **multiplie** les opérations policières à La Chapelle.

Le débat politique **se durcit** autour de la question des **migrants**. « Quelqu'un peut-il m'expliquer la différence entre ce que faisait la droite en 1996 à l'église Saint-Bernard et ce que fait ce gouvernement ? », s'interrogeait lundi soir le secrétaire national du Parti de gauche, Alexis Corbière, après la troisième évacuation menée en une semaine contre un groupe d'une centaine d'Africains installés dans le 18^e arrondissement de Paris. En rappelant l'expulsion de Maliens et de Sénégalais **sans papiers** opérée après des coups de hache dans le portail de l'église du quartier il y a dix-neuf ans, par le gouvernement d'Alain Juppé, M. Corbière résumait **l'émotion** d'une partie de la gauche et des associations à l'issue de l'intervention de CRS lundi après-midi.

L'opération policière menée dans le nord de la capitale a en effet déclenché un **tollé** au sein de la gauche radicale. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, s'est dit « **révolté** » par le comportement du premier ministre, Manuel Valls, « qui envoie la force publique contre les **réfugiés** de la halle Pajol

», quand Emmanuelle Cosse, secrétaire nationale d'EEVL, a parlé de « honte » à propos de cette évacuation musclée à coups de gaz lacrymogènes.

Lundi en début d'après-midi, des CRS ont investi la Halle Pajol pour emmener **les migrants** qui s'y étaient installés depuis quelques jours. L'opération s'est heurtée à la résistance des associatifs et des habitants du quartier, organisés en un cordon protecteur. « Ca a été très violent, c'est une honte », déplorait quelques heures après une représentante d'Entraide Citoyenne, le collectif de soutien monté pour aider les groupes d'Africains installés sur le parvis de la bibliothèque de la rue Pajol. Certains **migrants** y dormaient, d'autres passaient pour manger dans ce lieu situé à quelques centaines de mètres du campement de la station de métro La Chapelle, qui avait été leur camp de base depuis l'été 2014 et d'où ils avaient été délogés mardi 2 juin.

Ce matin-là, les 450 personnes qui vivaient sous des tentes dans ce lieu insalubre, ont été priées de monter dès l'aube dans des bus. Ils avaient précédemment été « triés » et leurs noms inscrits sur des listes afin d'être emmenés vers des destinations correspondant à leur profil. Au sein de ce groupe d'Érythréens, de Soudanais, de Somaliens ou d'Égyptiens, les familles et les **demandeurs d'asile** ont pu bénéficier d'un hébergement pérenne. En revanche, les 224 hommes seuls qui ne souhaitaient pas solliciter le statut de **réfugié** n'ont bénéficié que de trois nuits d'hébergement d'urgence, finalement complétées de quatre autres, vu le brouhaha médiatique.

Ce sont des membres de ce groupe de jeunes adultes qui sont revenus dans le 18^e arrondissement, rejoints par ceux qui dormaient à La Chapelle et dont les noms ne figuraient sur aucune liste ou par les **victimes** d'un mauvais aiguillage. Il n'est pas exclu par ailleurs que de nouveaux **migrants**, arrivés récemment d'Italie, se soient aussi greffés sur le groupe. Le camp expulsé fait partie des adresses qu'on se passe entre **migrants** sur le chemin de l'Europe.

Après la vie collective du campement, quelques **migrants** ont eu du mal à rester isolés dans leur chambre d'hôtel, située parfois jusqu'à 100 kilomètres de Paris, et sont revenus sur le parvis de l'église Saint-Bernard, d'où ils ont été évacués une nouvelle fois vendredi 5 juin par les forces de l'ordre, avant de finalement investir la rue Pajol jusqu'au départ de 84 d'entre eux lundi en bus vers des commissariats, pour un nouvel interrogatoire.

« Ils avaient faim »

Pour Florent Gueguen, le directeur général de la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS), « ces gens ont quitté les hôtels où on les a emmenés, car ils n'avaient pas d'argent pour manger. Une fois coupés des réseaux d'entraide du quartier de La Chapelle, ils avaient faim. Les autorités auraient quand même pu prévoir un peu de nourriture » .

Auréliel El Hassak-Marzorati, directrice générale d'Emmaüs Solidarité, craint, elle, que ces Africains n'aient été instrumentalisés pour des raisons politiques par des militants qui rêvent de rejouer la partition de l'église Saint-Bernard. En 1996, en effet, le cortège des 300 **sans-papiers** était aussi passé par la halle Pajol et avait fédéré au fil des mois en un mouvement national qui a marqué les consciences.

Dans la cacophonie ambiante, Mme Hassak-Marzorati refuse pourtant de jeter la pierre aux autorités, estimant que « l'engagement pris de ne laisser personne sans solution a été tenu », même si elle reconnaît que les hébergements trouvés n'étaient pas optimaux. Un sentiment que ne partage pas Florent Gueguen, qui estime avoir « été berné ». A La Chapelle, les associations ont bataillé pied à pied pour gagner l'engagement que les **migrants « économiques »**, non éligibles au statut de **réfugié**, disposeraient d'un relogement le plus long possible.

Ils auront finalement bénéficié de sept nuits dans un lit avant que le préfet de police de Paris, Bernard Boucault, ne précise lundi soir : « Maintenant on applique la loi. Ceux qui ne veulent pas demander l'asile n'ont pas vocation à rester sur le territoire. » Peu avant, le Front national avait interrogé, par la voix de son secrétaire général, Nicolas Bay : « Evacuer pour mieux reloger aux frais du contribuable, à quoi bon ? Il faut expulser du territoire national tous les **clandestins**. »

Ces opérations policières de dispersion des **migrants** de la capitale montrent combien la Ville de Paris et le gouvernement **craignent** de voir s'installer un camp pérenne. Les rebondissements de l'expulsion de La Chapelle vont retarder de quelques jours l'opération prévue sur l'autre camp, situé en bordure de Seine, sous la Cité de la mode, mais son heure viendra, à n'en pas douter. **Le spectre de Calais et de son bidonville de 3 000 migrants plane** désormais sur toutes les décisions.

Migrants : La foire aux hypocrites - Marianne

Soazig Quéméner, Marianne, 19 juin 2015.

Dans la **crise** du droit d'asile, à droite comme à gauche, politiques français et européens, se disputent, dans de vaines et stériles polémiques, le concours Lépine de la proposition la plus incongrue. Pendant ce temps, sur les côtes méditerranéennes, **l'hécatombe** continue.

Dans cette mare nostrum qui n'a sans doute jamais aussi mal porté son nom, **la tragédie** est **permanente**. Selon Amnesty International, le monde **affronte** même « **la pire crise** des réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale ». Mais, pendant ce temps-là, à Paris, le concours Lépine de la proposition la plus irresponsable a commencé. A droite, Nicolas Sarkozy, ancien président de la République, a choisi son moment pour poser la question de la remise en question du droit du sol, qui permet simplement aux enfants étrangers nés sur notre territoire de devenir français à leur majorité. La mise en œuvre d'un unique droit du sang ne serait donc plus une bêtise, comme il le déclarait pourtant, en 2003, face à Jean-Marie Le Pen lors d'un vif échange télévisé ? La proposition tient en réalité du reniement pour le « petit Français de sang mêlé » qui assurait lors de la dernière présidentielle que « le droit du sol, c'est la France ».

Rapporté au **drame humanitaire** qui se joue en mer - **1 800 hommes**, femmes et enfants **engloutis** en Méditerranée depuis le début de l'année - et comparé à celui des **4 millions** de **réfugiés** syriens qui ont afflué au Liban, en Turquie, en Jordanie, en Irak et en Egypte, le débat français est aussi grotesque que **sinistre**. On peut pourtant, sans risquer de se tromper, prédire une prochaine polémique sur la suppression de l'AME, l'aide médicale d'Etat, qui vise à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière. Marine Le Pen, débordée sur sa droite par Nicolas Sarkozy, a d'ailleurs commencé dimanche soir sur BFMTV, **se posant au passage en arbitre de la sémantique migratoire**, faisant la leçon aux téléspectateurs, comme si elle voulait les hypnotiser. Selon elle, **il ne faudrait pas parler de « migrants »**. Non, les damnés de la Méditerranée, **ceux qui périssent aussi en mer d'Andaman**, sont des « **immigrés clandestins** », répète-t-elle en détachant chaque syllabe. Elle leur dénie leur **désir désespéré** d'un meilleur destin, les considérant d'abord comme des fraudeurs. Et, pendant que la patronne du FN joue sur la peur et les fantasmes d'un débat qui, selon le chercheur en science politique François Gemmene, repose en France essentiellement sur de « l'émotionnel et de l'idéologique », l'hécatombe se poursuit au large des côtes italiennes.

Des Calais partout

Les postures ne sont pas moins irresponsables à gauche. L'ancienne ministre du Logement et écolo Cécile Duflot a évoqué un « **Waterloo moral** » pour fustiger la politique migratoire de François

Hollande. Mais, passé la vindicte et les outrances, on cherche encore dans sa lettre ouverte au président de la République l'esquisse du canevas d'une ébauche de solution. A moins que la missive n'ait eu d'autre objet que de rajouter une ligne à l'inventaire de ses différences avec le chef de l'Etat, dans la perspective de sa candidature en 2017. Anne Hidalgo, la maire socialiste de Paris, fait pour sa part une proposition : créer un nouveau Sangatte, du nom de ce camp ouvert dans une petite ville près de Calais, en 1999, sous le gouvernement Jospin, pour accueillir les **migrants** cherchant à rejoindre le Royaume-Uni. Un centre surpeuplé, fermé en 2002 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. Ou comment relever un défi du XXI^e siècle avec un logiciel des années 90.

Celui de l'extrême gauche continue son grand bon en arrière idéologique, en cherchant à renouer à toute force avec l'épisode de l'occupation de l'église Saint-Bernard. Dans ce cadre, les **migrants** sont littéralement pris en otages, là aussi pour des raisons de petite cuisine politique. Et on a vu, jeudi 11 juin, ces images baroques de militants associatifs de cette gauche primitive, cherchant à disputer ces **malheureuses victimes** aux élus communistes qui les aidaient à monter dans des cars.

L'exécutif campe sur la même ligne que l'Autriche et l'Allemagne, en refusant l'entrée de **migrants** supplémentaires. Et peu importe que cela suscite la colère du président du Conseil italien, Matteo Renzi. En Europe, la France se classe, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés, au sixième rang des pays les plus demandés. Notre pays concentre 10 % des demandes d'asile au sein de l'Union européenne et compte 972 réfugiés par million d'habitants. Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a confié au Parisien qu'« il n'y a pas en France d'explosion de la demande d'asile ». Soixante-six mille deux cent cinquante et une demandes ont été enregistrées en 2014, soit 2,6 % de moins que l'année précédente.

Les conséquences de cette **tragédie humanitaire** sont néanmoins bien visibles. Ce **campement géant**, pendant des mois sous le métro aérien, porte de la Chapelle, dans des conditions d'hygiène **épouvantables**, ces évacuations brutales dans la capitale sous la fumée des gaz lacrymogènes, cette «jungle» de Calais qui se déplace et se renouvelle sans cesse. Dans nos journaux, l'image qui frappe est celle de ces hommes et de ces femmes empaquetés dans des couvertures de survie à Vintimille à la frontière franco-italienne. Ou celle encore de ces personnes dénudées accrochées à ces nouveaux radeaux de la Méduse à quelques kilomètres des côtes italiennes. Les Français, qui forment une bonne partie des contingents de touristes en terre hellène, verront aussi cet été affluer sur les plages des îles grecques de nombreux déplacés. C'est déjà le cas à Lesbos ou Kos, dans le nord-est de la mer Egée, non loin des côtes turques. Parallèlement, incapable de trouver des solutions à la hauteur de ces enjeux, excepté d'accoler des noms aquatiques à des opérations limitées («Poséidon», «Triton»...), l'Union européenne somme aujourd'hui ses Etats membres de prendre en charge 40 000 demandeurs d'asile arrivés en Grèce et en Italie, en signe de solidarité. Et comme si cela ne suffisait pas, les Nations unies demandent à l'Europe d'ouvrir davantage ses frontières et d'accueillir au moins 1 million de **migrants** au cours des prochaines années.

La classe politique devrait tenter de **dépassionner** le débat sur ce **sujet douloureux**. Et revenir tout simplement à la lettre d'un texte fondateur, la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, adoptée en décembre 1948 à Paris. Que dit son article 14 ? « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies. » Ni plus, ni moins. Le monde de 2015 n'est plus celui de 1996, quand la police forçait la porte de l'église Saint-Bernard où s'étaient abrités des **immigrés** dits «économiques», venus pour partie du Sénégal et du Mali. Comme la France de François Hollande n'a plus rien à voir avec celle de Jacques Chirac, les problématiques migratoires ont, elles aussi, changé, avec **un système à bout de souffle**, que le gouvernement tente péniblement de réformer. Depuis déjà sept mois, le Parlement français travaille sur une loi qui vise à réduire le

temps d'examen des dossiers pour passer de deux ans à moins de neuf mois. La course de lenteur se poursuit.

Caserne à ciel ouvert

Plutôt que des postures et impostures, les responsables politiques français et européens seraient bien inspirés d'intégrer les causes géopolitiques de cette **crise** de l'asile. Qui sait, par exemple, qu'une grande partie des personnes qui dormaient sous le métro aérien porte de la Chapelle étaient originaires d'Erythrée ? Depuis 1993, ce pays voisin de l'Ethiopie, dans la Corne de l'Afrique, est aux mains d'Issayas Afewerki, un dictateur sanguinaire, ancien allié du colonel Kadhafi. Les jeunes fuient en masse pour échapper au service militaire obligatoire et à durée indéterminée, aux emprisonnements arbitraires... « C'est un pays organisé comme une caserne disciplinaire sous l'autorité absolue d'un chef, ancien héros de la libération qui s'est transformé en despote alcoolique », expliquait en août dernier le journaliste Léonard Vincent, auteur des Erythréens, à marianne.net. On compare souvent cette « dictature inconnue » à la Corée du Nord. Sur 5 millions d'habitants, 1 million auraient fui ! Ils étaient nombreux, semble-t-il, sur le bateau qui a fait naufrage au large de la Libye dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 avril, emportant 800 personnes par le fond. Ne serait-il pas temps que la communauté internationale se mobilise ?

En Libye, en Syrie, en Irak, les déplacements de population sont aussi liés aux avancées des djihadistes. Depuis l'ancien pays de Kadhafi, ceux-là se rient de nos craintes, affrétant de frêles embarcations surchargées les unes après les autres, un business des plus juteux. Après les vaines et stériles polémiques nationales où chacun s'abîme dans un jeu de rôle, nos dirigeants politiques et avec eux tous les Européens vont devoir réapprendre à penser par eux-mêmes. Vaste programme.

À Calais, les migrants se heurtent au mur policier – L'Humanité

Laurent Mouloud, L'Humanité, 30 juillet 2015.

Les tentatives de **migrants** pour rejoindre **au péril de leur vie** la Grande-Bretagne se multiplient ces derniers jours. Mardi, un Soudanais s'est tué en essayant de passer par le tunnel sous la Manche. Une **situation dramatique** à laquelle les autorités françaises comme européennes apportent une réponse exclusivement policière.

De lui, on ne connaît que son âge approximatif - « entre 25 et 30 ans » - et sa nationalité - « soudanaise ». Dans la nuit de mardi à mercredi, il s'est introduit, comme des dizaines de ses compagnons **d'infortune**, sur le site du tunnel sous la Manche, à Calais. À la faveur de l'obscurité, le jeune homme a tenté de monter sur l'une des interminables navettes du shuttle (800 mètres de longueur) qui transportent, parfois à ciel ouvert, voitures et camions vers l'Angleterre. Mais l'un des poids lourds, en pleine manœuvre, l'aurait percuté. Le décès n'a été constaté qu'au petit matin par les pompiers. Qui était ce **migrant** ? La litanie des communiqués ne le dit pas. Un **malheureux** sans nom ni visage. Victime tout autant de sa tentative risquée que de la politique migratoire **désespérante** menée par la France et l'Union européenne.

Depuis début juin, les candidats à l'exil, comme ce jeune Soudanais, ont été de plus en plus nombreux à s'imaginer franchir le tunnel sous la Manche pour tenter de rejoindre « l'**eldorado** britannique ». Depuis le 1er janvier, Eurotunnel affirme avoir intercepté « plus de 37 000 migrants ». Et ces deux derniers jours auraient connu un **pic impressionnant**. Quelque 2 000 intrusions sur le site auraient été constatées par l'entreprise pour la seule nuit de lundi à mardi, puis 1 500 la nuit suivante. Des chiffres sûrement gonflés. « 2 000, ça me paraît excessif, indique une source policière locale. 1 200 me semble

plus plausible. Mais ce n'est pas forcément 1 200 migrants qui tentent, mais 1 200 tentatives. » La maire de Calais, Natacha Bouchart, parle effectivement de quelque 150 à 200 migrants « qui ont essayé de passer plusieurs fois ».

650 hectares bordés par 28 kilomètres de grillages

Pourquoi cette voie de passage ? Évidemment par nécessité. Ces **migrants**, essentiellement érythréens, éthiopiens, soudanais et afghans, sont contraints de s'adapter aux mesures sécuritaires mises en place par les autorités ces derniers mois. La pose de barrières et de fils barbelés autour du port de Calais a dissuadé nombre d'entre eux de se cacher à bord des camions empruntant la voie maritime. Du coup, beaucoup se rabattent, en désespoir de cause, vers le site d'Eurotunnel. Un vaste terrain de 650 hectares, bordé par 28 kilomètres de grillages, où les navettes ferroviaires roulent parfois au pas. L'endroit est extrêmement risqué. En l'espace d'un mois, neuf migrants y ont laissé la vie. Certains ont été percutés par des voitures, comme cette Érythréenne de 23 ans touchée vendredi dernier par un véhicule près de la sortie d'autoroute menant au terminal de fret du tunnel. D'autres se sont tués en chutant du train ou victimes d'arcs électriques formés au passage des wagons sous les caténaies.

Contrairement aux années passées, les tentatives d'intrusion se font plus souvent par vague de plusieurs dizaines de migrants. « Cette stratégie collective ressemble de plus en plus à ce que l'on a pu voir à Ceuta et Melilla, ces deux enclaves espagnoles bordées de grillages, situées sur la côte méditerranéenne du Maroc », note Claire Rodier, juriste au Groupe d'information et de soutien des **immigrés** (Gisti), pour qui la situation à Calais a franchi un nouveau cap. Le mois dernier, devant la dégradation de la situation des **migrants** dans la nouvelle « jungle », quatre ONG humanitaires d'urgence (Médecins du monde, Solidarités International, Secours catholique et Secours islamique) ont mis en place des moyens logistiques habituellement réservés aux situations de guerre ou de catastrophe. « C'est le signe de l'incapacité des pouvoirs publics à gérer ces mouvements de population inéluctables », souligne Claire Rodier.

« Le gouvernement français mène une politique au jour le jour »

De fait, face à cette situation, la réponse des pouvoirs publics reste avant tout sécuritaire. Les Britanniques, qui ont déjà déboursé 4,7 millions d'euros pour la construction de barrières visant à sécuriser les accès des plateformes et du terminal d'embarquement d'Eurotunnel, ont annoncé mardi une rallonge de 10 millions d'euros pour renforcer encore ce dispositif. Côté français, la même logique de barricades est à l'œuvre. Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé, hier, le renfort temporaire de deux unités de forces mobiles, soit 120 fonctionnaires, qui viendront prêter main-forte aux 300 policiers déjà engagés dans le Calais sur la question des **migrants**, dont le nombre est estimé à environ 3 000. Soit plus d'un policier pour dix **exilés**...

Une réponse que ne peut que déplorer Claire Rodier. « Le gouvernement français, comme au niveau européen, mène une politique au jour le jour qui consiste à bloquer les accès. On est, comme d'habitude, dans une gestion essentiellement dissuasive de l'immigration. Mais ces arrivées de **migrants**, compte tenu des conflits à nos portes, ne vont pas s'arrêter. Plutôt que d'essayer vainement de les enrayer, mieux vaudrait réfléchir à comment accueillir le mieux possible ces **réfugiés**. D'autant que la France en a largement les moyens. »

Un **espoir** encore lointain. Fin juin, le Conseil européen a présenté son agenda en matière d'immigration. Seul point à faire consensus : la mise en place d'une nouvelle mission navale de lutte contre le trafic **de migrants** en Méditerranée. Même la timide proposition de créer des **quotas** d'accueil de quelques milliers de **migrants** par pays a été rejetée. « Le vrai défi, à moyen terme, estime

Claire Rodier, est de parvenir à changer les mentalités des responsables politiques pour qu'ils arrêtent de voir ces **migrants** comme une **menace**. »

A Calais, le tunnel sous la Manche assailli par des centaines de migrants – Le Monde

Julia Pascual, Le Monde, 30 juillet 2015.

Migrants : le tunnel sous la Manche **pris d'assaut** Dans la nuit de mardi à mercredi, plus de 2 300 intrusions de **migrants** ont été recensées dans le tunnel

A Calais, le tunnel sous la Manche **assailli** par des centaines de migrants

La situation devient **incontrôlable**. 2 300 tentatives d'intrusion ont eu lieu dans la nuit de mardi. Un **migrant** est décédé.

Plus de 2 300 intrusions de **migrants** sur le site d'Eurotunnel ont de nouveau été recensées, dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 juillet, pour passer en Grande-Bretagne. La nuit précédente, 2 100 tentatives d'intrusion ont été comptabilisées sur le périmètre de 650 hectares, et 2 000 d'entre elles repoussées. Le corps d'un **migrant** a été retrouvé mercredi matin dans l'allée centrale de l'accès fret du site d'Eurotunnel, probablement après avoir essayé de monter dans un train. Selon la presse britannique, 148 migrants avaient réussi à passer en Angleterre, mardi matin.

La situation est critique : depuis deux mois, 1 500 à 2 000 tentatives d'intrusion sont recensées chaque nuit, les **migrants** tentant leur chance par groupes d'une dizaine et parfois d'une centaine. Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur, s'est rendu mardi à Londres pour **désamorcer** une **crise** diplomatique naissante et a promis des moyens supplémentaires. David Cameron, le premier ministre britannique, juge la situation **« très préoccupante »** .

La nuit est tombée sur Calais. A quelques kilomètres à peine du centre-ville, sur la route de Fréthun, des ombres surgissent ici et là, qui entament une même marche en direction du tunnel sous la Manche. Sous un pont, des voies ferrées qu'éclaire la lumière jaune de réverbères, ils apparaissent, le visage dissimulé sous leur capuche ou enroulé dans un chèche qui les abrite du froid et du vent. Têtes baissées, d'un pas décidé et rapide, ils avancent, par groupe de 15 ou 30, dans un flot presque continu. La plupart sont soudanais ou tchadiens et ne parlent qu'arabe. Ils vont en Angleterre, « inch'Allah . Ils viennent du camp de la « new **jungle** », à 2 h 30 de marche de là, drainant avec eux l'odeur du feu de bois. Une voiture de police banalisée s'arrête. Alors que les groupes défilent, le policier assure que la nuit est normale. « On patrouille, tout simplement » .

Pourtant, près de 2 300 tentatives d'intrusion sur le site d'Eurotunnel ont été recensées dans la nuit du mardi au mercredi 29 juillet selon le ministère de l'intérieur, et 1 500 à 2000 tentatives ont lieu toutes les nuits depuis deux mois. La plupart des **migrants** tentent de passer en Angleterre par groupe d'une dizaine, et parfois d'une centaine de personnes, et tentent leur chance plusieurs fois par nuit. La société **Eurotunnel s'inquiète** de ces chiffres, « le plus grand nombre d'intrusions recensées depuis 2002 », sur une zone de 650 hectares.

Une quinzaine de **migrants** ont été blessés dans la nuit de lundi, un corps a été découvert mercredi matin sur le terminal, un Soudanais qui aurait été percuté par un camion qui descendait de la navette ferroviaire, à laquelle les **migrants** tentent de s'accrocher pour traverser le tunnel. Neuf personnes ont péri sur le site depuis le début du mois de juin.

Le ministère de l'intérieur estime à 3 000 le nombre de **migrants** dans la zone de Calais. Pour Eurotunnel, le chiffre est minoré. « On estime à 5 000 le nombre de **migrants** à Calais. Il y a un accroissement depuis le début de l'année, ça permet de comprendre pourquoi on arrive à des **niveaux extrêmement élevés d'intrusions** depuis plusieurs semaines. Et il faut les mettre en regard avec le nombre de décès ».

Associations circonspectes

Les associations sur le terrain se montrent circonspectes : « C'est vrai que ces derniers temps il y a beaucoup de nouveaux **migrants**. On le voit car ils nous réclament des bâches et des couvertures, observe Mariam Guerey, du Secours Catholique. Mais ils sont 2 000 dans le camp et à part deux petits squats où il y a une trentaine de Syriens et une quinzaine de Soudanais, il n'y a plus d'autres lieux de vie à Calais. » Depuis le début de l'année, les **migrants** sont en effet regroupés et tolérés sur un même site, un terrain de la mairie.

« Quelque chose n'est pas cohérent, note Christiane Salomé, de l'Auberge des migrants, une association qui vient en aide aux étrangers installés dans la « **nouvelle jungle** » calaisienne. J'ai le sentiment qu'Eurotunnel essaye de se dédouaner, de ne pas prendre la responsabilité des décès sur leur site en montrant que le danger provient du nombre élevé de **migrants**, d'un **débordement** et non pas d'un défaut de sécurité ».

Un défaut épinglé par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve. Dans une lettre du 23 juillet, il a estimé qu'Eurotunnel n'avait pas fait « les efforts nécessaires pour lutter contre l'intrusion de **migrants** dans le Tunnel sous la Manche à Calais » .

Le ministre s'est déplacé à Londres mardi 28 juillet, où il s'est entretenu dans la soirée avec son homologue britannique, Theresa May sur la question des **migrants**, pour tenter de **désamorcer** la **crise**. Il devait annoncer mercredi matin l'envoi de deux compagnies de forces mobiles supplémentaires à Calais, soit 120 personnes, et rappelé que près de 250 policiers sont déjà mobilisés sur place.

Eurotunnel de son côté réclame une indemnisation 9 millions d'euros à la France et à la Grande-Bretagne et met en avant ses efforts : « Les effectifs de gardiennage ont été multipliés par deux depuis le début de l'année, ce qui porte à près de 200 le nombre de gardiens » .

La société indique avoir déjà intercepté 37 000 migrants depuis le début de l'année... « Originellement, il n'y avait qu'une seule barrière autour du site, indique la porte-parole du groupe. Nous sommes en train de finir de construire un quatrième niveau de barrière à certains points du site, les quais, et nous nous coordonnons quotidiennement avec les forces de l'ordre .

Mardi, vers minuit, la zone de fret de marchandises commençait à se remplir de semi-remorques. Dans une petite voiture, quatre intérimaires attendaient que la nuit passe. La veille, dans la nuit de lundi à mardi, ils ont commencé à organiser des files de camions vers 4 heures du matin. Ils ont été sollicités depuis le mois de mai pour gérer ces congestions de trafic. Cette nuit, on les a prévenus que la situation devait se gêner. Ils attendent.

Migrants : comment voir le bout du tunnel - Libération

Sylvain Mouillard, Libération, 3 août 2015.

Passage au crible des solutions pour sortir de la **crise** des **demandeurs d'asile**, dont la «**jungle**» de Calais est la partie émergée.

Ils ne sont que quelques milliers à vivre dans ce bidonville de bois et de plastique, après avoir fui les conflits qui minent leurs pays (Syrie, Soudan, Erythrée). Tous les soirs, les quelque 3 000 habitants de la «jungle» de Calais tentent de traverser le tunnel sous la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni, où ils imaginent trouver un avenir meilleur. Onze d'entre eux ont péri depuis début juin.

Face au problème, les responsables politiques semblent au mieux démunis, au pire dans l'outrance. De l'autre côté du Channel, l'extrême droite, chauffée à blanc par une presse tabloïd qui compare cette «invasion» migratoire à celle de Hitler en 1940, propose ainsi d'envoyer l'armée britannique à Calais. David Cameron, le Premier ministre conservateur, ne raisonne qu'en termes de sécurisation du tunnel. Côté français, on n'est pas en reste. L'ex-ministre du Travail Xavier Bertrand (LR) fustige l'inaction britannique et émet l'idée de «laisser partir les **migrants**» au Royaume-Uni, avant d'évoquer un «blocus maritime tout près des côtes libyennes». Henri Guaino, député LR dans les Yvelines, demande aux Britanniques de «prendre leur part du fardeau», alors que François Hollande résume : «Nous sommes devant la situation de **réfugiés** en grand nombre, dont nous devons tout faire pour qu'ils évitent de venir jusqu'à nous, tout en les traitant dignement.» Un numéro d'équilibriste qui illustre parfaitement l'absence de réflexion autour d'une politique migratoire commune. Pourtant, des solutions existent. Elles proviennent d'associations, mais aussi d'organismes publics, et dressent les pistes pour tenter de répondre, au-delà des effets d'annonce et des larmes de crocodile, à cette crise humaine.

Les solutions possibles

Dénoncer les accords franco-britanniques

Signé en 2003, quelques mois après la fermeture du centre de Sangatte, le traité du Touquet prévoit des contrôles communs menés par les autorités françaises et britanniques dans les ports maritimes des deux pays. Censé juguler l'immigration clandestine vers la Grande-Bretagne, ce texte est accusé d'avoir alimenté la crise à Calais. Début juillet, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) recommandait même de dénoncer ces accords bilatéraux qui ont conduit «à faire de la France le "bras policier" de la politique migratoire britannique». La CNCDH estime que cela «aboutit en pratique à interdire aux **migrants** de quitter [l'Hexagone]» et constitue une «atteinte à la substance même du droit d'asile». Pour Pierre Henry, directeur général de France Terre d'asile, «l'idéal» serait sûrement de «faire annuler l'accord du Touquet» : «La situation à Calais est le résultat d'un impensé européen, de l'égoïsme britannique et de l'abandon de la souveraineté française.»

Ouvrir un corridor humanitaire vers l'Angleterre

Mais dénoncer cet accord prendrait du temps. «A défaut», Pierre Henry suggère donc d'ouvrir à Calais un «bureau d'asile commun» à la France et au Royaume-Uni. «Les Britanniques sont signataires de la convention de Genève [qui prévoit la protection pour les victimes de persécutions, ndlr], détaille-t-il. A eux de prendre leur part des **migrants** et de respecter leurs engagements.» L'idée est partagée par Christian Salomé, président de l'Auberge des migrants, une association qui intervient dans la «jungle» : «Il faut un corridor humanitaire pour les gens qui viennent de pays en guerre et qui ont de la famille ou des amis là-bas. Le but, c'est d'effectuer un traitement rapide des dossiers pour que les gens ne restent pas deux ans dans de telles conditions.»

Améliorer l'existant à Calais

La proposition ne fait pas consensus : faut-il rouvrir à Calais un centre d'accueil permanent pour les **migrants**, offrant gîte et couvert ? Treize ans après le démantèlement de Sangatte, la peur de «l'appel d'air» est toujours là. Un rapport remis un juin à Bernard Cazeneuve tranchait : «L'accès à un toit,

même très sommaire, est un point fondamental», mais il ne saurait être un «préalable». Pierre Henry ne partage pas ces conclusions : «La "jungle" est un sous-camp. Il faut mettre en place une structure aux normes internationales.»

Fluidifier l'asile

Yasire a 22 ans. Soudanais du Darfour, il a demandé l'asile en France il y a trois mois. Pourtant, l'homme, qui vit dans la «jungle», essaie tous les soirs de rejoindre le Royaume-Uni. Il sait que l'examen de son dossier risque de traîner et qu'en attendant une réponse définitive, ce qui peut prendre deux ans, il devra peut-être dormir dehors. En Angleterre, imagine-t-il, «ça a l'air plus facile, on a un toit immédiatement». Ce raisonnement, ils sont nombreux à l'avoir. Le directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), Pascal Brice, le reconnaît : il faut instituer une «culture de l'asile» dans le Pas-de-Calais. Autrement dit, faciliter les démarches en préfecture pour les **migrants** et traiter plus rapidement leurs dossiers. C'est un des objectifs de la nouvelle loi asile votée début juillet à l'Assemblée nationale. Elle vise à réduire le délai d'instruction maximal à neuf mois. Car si les points de tension se multiplient partout en Europe, c'est aussi parce que les Etats membres ne se sont pas encore adaptés à la nouvelle donne migratoire. Les procédures, touffues et loin d'être harmonisées, contribuent aussi à la création de points de fixation des étrangers et, par conséquent, à des situations humanitaires difficiles à gérer. L'affaire n'est pourtant pas insurmontable : les **migrants** arrivés illégalement dans l'UE en 2014 ne représentaient que 0,05 % de sa population.

Les solutions audacieuses

Organiser un véritable accueil commun en Europe

C'est un premier pas, timide, vers ce qui pourrait constituer une politique migratoire européenne commune ne se résumant pas uniquement à dresser des murs de plus en plus élevés aux portes de l'Union, et dont le coût, selon le collectif Migrants Files, a représenté 13 milliards d'euros depuis 2000.

Après plusieurs semaines de négociations acharnées, le 20 juillet, les 28 membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur un mécanisme de «relocalisation» et de «réinstallation» des **migrants**. Objectif : soulager l'Italie et la Grèce qui, du fait de leur situation géographique, sont les principales portes d'accès maritimes pour les **exilés**. Et qui, selon le règlement de Dublin, sont obligés, en tant que pays de «première entrée», d'examiner en priorité les demandes d'asile. Une situation ingérable pour eux. Les dirigeants européens ont donc décidé d'ouvrir 32 256 places au titre de la relocalisation. Parmi elles, 12 000 seront fournies par l'Allemagne et 9 000 par la France. Ces pays, volontaires pour l'opération, s'engagent à étudier un certain nombre de dossiers de demande d'asile qui devaient en théorie échoir à la Grèce ou l'Italie. L'effort reste toutefois minime. De nombreux Etats, comme l'Autriche, la Hongrie ou encore l'Espagne, ont offert peu, voire aucune place.

Avant même la signature du compromis, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, se montrait dépité : «Vu l'ampleur du phénomène, donner une perspective de vie à 60 000 personnes [un chiffre qui n'a même pas été atteint, ndlr] est un effort modeste. Cela prouve que l'Europe n'est pas à la hauteur des principes qu'elle déclame.»

Favoriser l'immigration légale en vendant des visas

L'idée est toute simple : plutôt que de voir des milliers de personnes dépenser des fortunes pour tenter de rejoindre l'Europe, qui elle-même se barricade, pourquoi ne pas ouvrir des voies d'immigration légale, sous la forme de visas payants. C'est ce que propose Emmanuelle Auriol, chercheuse à l'Ecole d'économie de Toulouse : « Plusieurs pays ont déjà mis en place ce genre de système, à l'image d'Israël ou de la Jordanie. Ils accordent des permis de travail temporaires sur des emplois peu qualifiés. Et

passent par des agences de placement dans les pays d'origine des **migrants**, où on leur fournit des billets d'avion. Pour la France, on pourrait imaginer le même dispositif dans les pays d'Afrique francophone ». L'étude préconise en parallèle d'accentuer la répression contre les réseaux de passeurs et les entreprises qui ont recours au travail au noir.

Les solutions délirantes

Envoyer l'armée

Nigel Farage, le leader de la formation d'extrême droite Ukip (12,8 % des voix aux dernières élections générales au Royaume-Uni), suggère d'envoyer les soldats britanniques pour sécuriser le site d'Eurotunnel. Outre qu'ils ne sont pas formés pour le maintien de l'ordre, cette démarche constituerait une perte de souveraineté impensable pour la France.

Renvoyer les migrants chez eux

« Des frontières et des charters : la solution pour Calais et le reste ». Voici, d'un tweet signé Florian Philippot, la position du Front national pour régler la **crise** migratoire. Inapte : aucune démocratie ne s'est encore hasardée à expulser un Syrien vers Damas. Quant aux Afghans, Soudanais ou Erythréens, les tribunaux administratifs cassent souvent les rares demandes d'expulsion à leur encontre. Soit parce que les pays d'origine ne délivrent pas de laissez-passer, soit parce que la situation sécuritaire y est jugée trop dangereuse.

« Migrant » ou « réfugié » : quelles différences ? – Le Monde

Alexandre Pouchard, *Le Monde*, 25 août 2015.

Le média qatari Al-Jazira, qui a décidé de ne plus utiliser que le terme « **réfugié** » pour évoquer la **crise** qui se joue en Méditerranée, fait naître un débat sémantique.

Migrants ou réfugiés ? Le débat sémantique s'installe en Europe pour savoir comment qualifier les milliers de personnes qui arrivent quotidiennement sur les côtes méditerranéennes. Le premier terme est fustigé pour ne pas refléter la **détresse** de ceux qui, le plus souvent, fuient un conflit.

Le média qatari Aou I-Jazira a ainsi annoncé le 20 août qu'il n'utilisera plus que le mot « **réfugié** » dans le contexte méditerranéen :

« Le terme parapluie "**migrant**" ne suffit désormais plus pour décrire **l'horreur** qui se déroule en mer Méditerranée. Il a évolué depuis ses définitions de dictionnaire, pour devenir un outil péjoratif qui déshumanise et distance. (...) C'est un mot qui **ôte la voix aux personnes qui souffrent**. »

Al-Jazira rappelle que la plupart de ces personnes viennent de Syrie – où une **terrible** guerre civile se déroule depuis quatre ans –, d'Afghanistan, d'Irak, de Libye, d'Erythrée ou de Somalie, « autant de pays dont les ressortissants obtiennent généralement l'asile ».

Alors que d'autres médias s'interrogent, à l'image du Guardian, et que le débat prête le flanc aux interprétations politiques, **quelles réalités recouvrent les définitions des termes « migrant » et « réfugié » ?**

Tout réfugié est un migrant...

En droit international, le « **réfugié** » est le statut officiel d'une personne qui a obtenu l'asile d'un Etat tiers. Il est défini par une des conventions de Genève (« relative au statut des **réfugiés** »), signée en 1951 et ratifiée par 145 Etats membres des Nations unies :

« Le terme “**réfugié**” s’appliquera à toute personne (...) qui, craignant d’être persécutée du fait de sa race [son origine], de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n’a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Ce statut peut être « perdu » si la situation dans son pays a changé, si la personne y est retournée volontairement ou encore si elle a changé de nationalité.

Une demande d’asile est normalement individuelle. Est donc réfugiée toute personne qui a demandé l’asile et est reconnue par un Etat comme ayant fui son pays en raison de menaces sérieuses pour sa vie. Cette condition doit normalement être argumentée : le réfugié doit apporter à son Etat d’accueil la preuve de ces menaces.

Le cas spécifique des conflits généralisés. Ces dernières années, les réfugiés en Europe ou au Moyen-Orient sont principalement des Syriens, Afghans, Irakiens ou encore des Libyens. Autant de pays en proie à des guerres civiles largement reconnues sur le plan international. Dans le cas d’afflux massifs d’habitants fuyant des combats, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) reconnaît que « la capacité de mener un entretien personnel d’asile avec chaque personne ayant traversé la frontière n’est pas suffisante – et ne le sera jamais. Cela ne s’avère d’ailleurs pas nécessaire dans la mesure où, dans de telles circonstances, la raison de leur fuite est généralement évidente ». Ces groupes sont alors dits **réfugiés** prima facie, c’est-à-dire qu’ils n’ont pas besoin d’apporter la preuve de persécutions.

Dans une note d’octobre 2013 consacrée à la Syrie, le HCR déclare donc qu’il reconnaît comme « **réfugié** » toute personne fuyant le pays et correspondant à des profils parfois très spécifiques (opposants, journalistes) mais aussi très larges : enfants pouvant être menacés par des actes de violence, femmes risquant d’être violées ou mariées de force, personnes appartenant à un groupe religieux ou un groupe ethnique... ce qui recoupe toute la population. Les soutiens du gouvernement, traqués par les rebelles, sont également inclus. Seuls les individus reconnus comme ayant commis des actes de violence sont exclus de cette disposition.

... mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés

Le dictionnaire Larousse définit un « **migrant** » comme toute personne qui effectue une migration, c’est-à-dire qui se déplace volontairement dans un autre pays ou une autre région « pour des raisons économiques, politiques ou culturelles ». Le Petit Robert restreint la raison de ces déplacements au fait de « s’établir ».

Dans les faits, les milliers de personnes ayant traversé la mer Méditerranée sont bien des **migrants**, car ils se sont déplacés d’un pays à un autre, même d’un continent à un autre. Parmi eux se trouvaient des personnes considérées comme **réfugiés** par le HCR (comme les Syriens). Les autres, de nationalités diverses, quittant un pays en développement pour chercher une vie meilleure en Europe, sont dits « **migrants économiques** » car « ils font le choix du déplacement pour de meilleures perspectives pour

eux et pour leurs familles », explique le HCR. Les réfugiés, quant à eux, sont « dans l'obligation de se déplacer s'ils veulent sauver leur vie ou préserver leur liberté ».

Ce sont les **migrants économiques** qui sont généralement ciblés par les politiques dures en matière d'immigration. Le HCR regrette depuis plusieurs années que des mesures soient « appliquées de manière indiscriminée et rendent très difficile, sinon impossible, l'entrée des réfugiés dans un pays où ils pourraient trouver la sécurité et le soutien dont ils ont besoin, et auxquels ils ont droit en vertu du droit international ».

Malgré tout, considérant que la majorité des **migrants** traversant la Méditerranée « viennent de pays en guerre ou en proie à des violences et des persécutions (Syrie, Afghanistan, Irak, Erythrée) », le HCR, contacté par Le Monde, décrit le mouvement massif vers l'Europe comme « une **crise de réfugiés** ». Il utilise toutefois les deux termes, **réfugiés** et **migrants**, pour décrire la population dans son ensemble, assurant par exemple que, « jusqu'à aujourd'hui, **292 000 réfugiés et migrants** sont arrivés par la mer en Europe en 2015 ».

L'utilisation des deux termes est également le parti pris des organisations telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch ou encore la Cimade en France. Cette dernière fournit un accompagnement juridique aux **migrants** et **tient, sauf exception, à privilégier le vocabulaire précis** : des **demandeurs d'asile** peuvent être déclarés **réfugiés** en cas de réponse positive. « Le terme de "réfugié" est très précis dans le droit international, alors nous ne l'utilisons que dans ce contexte, explique Louise Carr, du programme des personnes déracinées à Amnesty International. Mais il est vrai que le terme "migrant" est de plus en plus connoté péjorativement et recoupe beaucoup de situations très diverses. »

Dans *l'enfer de Calais – Valeurs Actuelles*

Pierre Dumazeau, Valeurs Actuelles, 27 août 2015.

Clandestins. La ville portuaire voit chaque jour augmenter le nombre de **migrants** qui s'y trouvent, créant des camps jusqu'au cœur de la ville. Face à l'aveuglement des pouvoirs publics, les Calaisiens s'organisent. Reportage dans une ville **sous haute tension**.

C'était il y a quelques semaines. **La peur de ma vie.** Devant son modeste pavillon situé à quelques centaines de mètres du camp de migrants Jules-Ferry, à Calais, Annick (les prénoms ont été modifiés à la demande des personnes) raconte l'agression dont elle et sa famille ont été victimes. « On rentrait d'un dîner familial, il n'était pas très tard. Un jeune garçon a arrêté notre voiture en surgissant du milieu de la route. Il nous a suppliés de le faire monter, car selon lui des **migrants** le poursuivaient. À peine installé, quelques minutes plus tard, une vingtaine de **migrants** ont pris d'assaut notre véhicule. »

Annick marque une pause et **reprend plus difficilement** : « Mes deux petites filles étaient à l'arrière de la voiture. Mon mari, qui était à côté de moi, **était sous le choc**. Notre pare-brise a été cassé à coups de chaîne de vélo, ils ont tenté de renverser notre véhicule. On se serait cru dans un film... un mauvais film. Depuis ce jour-là, mes filles ont interdiction de sortir de la maison pour aller jouer. Quant à nous, l'assurance a refusé de rembourser les dégâts. Plus de 2 000 euros à notre charge, qu'on s'est empressés de payer. Mon mari ne peut pas aller travailler sans voiture. » Annick reste pudique, mais **l'émotion est là**. Ce genre de scènes, aussi violentes que choquantes, n'est plus rare à Calais, où l'afflux de **migrants** est devenu incontrôlable.

Dans cette sous-préfecture de plus de 72 000 habitants, les riverains doivent cohabiter tant bien que mal avec les **réfugiés clandestins**. Libyens, Soudanais, Érythréens... autant de personnes aux nationalités différentes qui fuient leur pays avec comme seul objectif d'atteindre le Royaume-Uni. Sur place, impossible de connaître le nombre exact de **migrants** installés. Mais une chose est sûre : les camps mis en place par les pouvoirs publics ne suffisent plus, tant les installations de fortune **sont légion** en plein centre-ville.

Parvis d'église, hangar, place, squares... **de nombreux lieux** sont occupés par les **migrants**. Et les conséquences sont directes. « Le mois dernier, mon chiffre d'affaires a chuté de 30 %. » La patronne de ce coquet restaurant qui a pignon sur rue témoigne, **entre lassitude et agacement** : « Ce n'est pas les **migrants** en soi, ce n'est pas eux, je n'ai rien contre eux dans l'absolu. Mais l'image de la ville qui est donnée **est désastreuse**. Mettez-vous à la place d'un Anglais ou d'un touriste qui arrive à Calais ! » Les rares clients présents ce jour-là sont tous des habitués. « Une famille anglaise arrive au port, elle voit des camps, des barbelés », ajoute-elle. « Quand ils avancent dans le centre, c'est des tentes et des groupes de **dix, quinze migrants**... Pardon de le dire, mais ce n'est pas rassurant. Il faut que ça cesse. C'est un **drame** des deux côtés : un drame humain pour **ces pauvres gens** qui n'ont rien demandé, et une **inquiétude** pour nous, les Calaisiens. C'est rajouter de la misère à la misère. On a déjà tout : le chômage, la pauvreté, les SDF. Mettre de la **détresse humaine** par-dessus tout ça, franchement ça fait beaucoup. »

[...]

Dans la ville, les espaces d'accueil viennent à manquer. Le camp Jules-Ferry, ancien centre de loisirs pour jeunes reconverti par la mairie en camp d'accueil, est l'un des plus importants de Calais. Officiellement, l'endroit compterait « **entre 1 500 et 2 000 personnes** », selon une source policière. Difficile à croire, lorsque l'on constate les abris précaires qui s'étendent **à perte de vue** dans ces bois. L'accès au camp se fait par un chemin de terre, qui longe de belles maisons bourgeoises, toutes grillagées désormais. Une dizaine de mètres séparent les jardins des particuliers des installations. Le camp, censé être provisoire, paraît pourtant bien ancré dans le paysage calaisien. Plusieurs zones sont clairement définies : ici une école, là un espace pour discuter, faire un feu... Plus personne ne remarque les débris qui jonchent le sol ou les restes de repas jetés dans le bas-côté du chemin.

Mais ne rentre pas qui veut dans le camp Jules-Ferry, qui est pourtant traversé par une voie publique. La présence des journalistes de Valeurs actuelles est immédiatement signalée par un homme qui reste à l'entrée du chemin menant au camp. Dès lors, les intimidations ne cesseront pas : invectives, menaces, interpellations verbales... Ici, seul le personnel associatif, venu en grande partie du Royaume-Uni, se déplace sans problème. « Vous n'êtes pas d'une association ? », demande un homme, muni d'un gilet rouge et d'un talkie-walkie. « Je ne peux pas vous laisser continuer, alors il va falloir partir. Rebroussez chemin. » Nous ne pourrions donc pas nous rendre au bout du camp, réservé aux femmes. Pas de police ni de gendarmerie : à Jules-Ferry, le service d'ordre est assuré par les **réfugiés** eux-mêmes.

[...]

Pour Les **Calaisiens en colère**, les faits sont là : « Il y a une **détresse totale**. Face à la situation, la police fait ce qu'elle peut. Elle est d'accord avec nous, mais elle n'a pas le droit de le dire ! D'ailleurs, ça grogne dans les syndicats de police, car ils sont en sous-effectif. » Le collectif a récemment fait parler de lui en publiant une vidéo de témoignage de Sarah, dont la mère habite en face du camp Jules-Ferry.

Sur place, le constat est sans appel : la mère de Sarah vit désormais cloîtrée chez elle. Les tentes du camp lui font face à une dizaine de mètres seulement. Le joli corps de ferme est entouré de grillage vert, protégé par un système de vidéosurveillance, ainsi que du barbelé. Après neuf intrusions et le

caillassage de sa maison, la mère de Sarah est à bout. Amincie, le visage pâle, la septuagénaire n'aura pas la force de nous raconter son histoire, tant les larmes viennent vite à l'évocation des nombreux incidents venus du camp Jules-Ferry. C'est sa fille qui se charge de la protéger. « Ce n'est pas une vie, confie-t-elle, à bout. J'ai fait installer des caméras de surveillance, du grillage... Avec ses 600 euros de retraite par mois, elle n'aurait pas pu le faire seule. »

Preuve, s'il en fallait une, de l'extrême hostilité du lieu : les journalistes de Valeurs actuelles ont échappé de justesse à une tentative d'agression, lors de l'entretien avec Sarah et sa mère. Comme si, à Calais, toutes les réalités n'étaient pas bonnes à montrer.

Sadiq, mort au bout de l'exil – L'Express

Vanina Delmas, Philippe Broussard et Eric Pelletier, L'Express, 2 septembre 2015.

Alors que les drames se succèdent, que sait-on des douze migrants qui ont perdu la vie près de Calais depuis le mois de janvier ? Rien, ou presque. Sadiq Hussain était l'un d'eux. L'odyssée de ce Pakistanais de 28 ans, tombé en tentant de s'accrocher à un train, a commencé il y a un an. Fragments d'une existence de saute-frontières.

C'est un joli cercueil en bois blond, couvert d'étoffes traditionnelles. Une dizaine d'hommes le portent à bout de bras sous le soleil d'août. Accompagnant le cortège de ses prières, la foule se presse le long du chemin poussiéreux. Sur ces images amateur, on distingue de nombreux jeunes gens, quelques anciens en tunique blanche, des enfants aussi, mais aucune femme. A Parachinar, ville pakistanaise voisine de l'Afghanistan, l'enterrement d'un fils du pays est une affaire d'importance. Surtout quand il est décédé de façon tragique à l'autre bout du monde. Il y a loin - au moins 9 000 kilomètres de chemins et de routes et bien des différences - entre ces zones tribales réputées chaotiques et l'entrée du tunnel sous la Manche...

Sadiq Hussain était conducteur de cars scolaires. A 28 ans, il avait une épouse, deux enfants et sans doute trop de rêves d'ailleurs. Sa destinée, comme celles de tant de clandestins morts en risquant leur vie à la grande loterie de l'exil, est difficile à reconstituer : il faut identifier les témoins, remonter les pistes, se méfier de la mémoire sélective des uns et des autres, lutter à la fois contre l'oubli et l'indifférence. Même l'administration française semble y renoncer. Ainsi, il nous a fallu près d'un mois, ballottés des services de police à ceux de la préfecture du Pas-de-Calais et de l'ambassade de France à Islamabad, pour obtenir la simple confirmation de son identité, une vague idée des circonstances de son décès, fin juillet, puis du rapatriement du corps, le 12 août. Sadiq, l'inconnu de Parachinar, n'était qu'un migrant parmi d'autres, une ombre au pays des saute-frontières.

Son histoire débute donc dans le nord-ouest du Pakistan, dans de hautes contrées où les sommets culminent à plus de 4700 mètres d'altitude. Il y a là une microrégion, le district tribal de Kurram, dont les habitants vivent dans la violence depuis une quinzaine d'années. La ville principale, Parachinar, est située à une centaine de kilomètres de Kaboul, la capitale afghane. Selon Jean-Luc Racine, directeur de recherche au CNRS et vice-président de l'institut Asia Centre, cette situation géographique en fait un bastion taliban et une zone de combats pour l'armée pakistanaise. Autre particularité : la minorité chiite y est souvent prise pour cible par les radicaux sunnites. En juillet 2013, un double attentat-suicide dans un bazar local avait fait plus d'une cinquantaine de morts et 150 blessés. Sadiq était chiite, lui aussi. Sa décision de partir remonte a priori à la fin de l'été 2014. A l'époque, il n'est pas le premier garçon de la fratrie à fuir. Son jeune frère Jalal a pu se rendre en Australie dès 2010 pour étudier et travailler. Sadiq, lui, n'a pas les moyens de le rejoindre avec sa famille. Pas question, non plus, de rallier

Karachi, la grande métropole du Sud. C'est en Europe, et nulle part ailleurs, qu'il veut s'établir. « C'était vraiment quelqu'un de bien, nous confie Jalal, toujours en Australie. Même s'il adorait sa femme et ses enfants, il a eu le courage de les quitter. »

[...]

Les **exilés** affluent, la « jungle » est saturée, la police veille

L'Angleterre, dont les côtes se devinent au loin les jours de grand beau, demeure son obsession. Mais plus le temps passe et plus l'affaire se complique. Les **migrants** affluent, la « jungle » est saturée, la police veille. Chaque nuit, des **exilés** veulent atteindre le tunnel pour s'agripper aux trains. Comme eux, Sadiq tente sa chance à diverses reprises, sans succès. Et puis, dans la nuit du 27 au 28 juillet, il essaie à nouveau avec son cousin Muslim et deux autres gars. Tous parviennent à s'approcher d'un train encore à l'arrêt. Le premier à s'élaner réussit à se hisser sur le toit. Tandis que le convoi accélère, Sadiq se met à courir. Au moment de saisir la poignée d'une des voitures, il trébuche, percute la base d'un pylône. Blessé à la poitrine ou au ventre, il ne peut plus avancer. Ses deux autres compagnons, dont Muslim, alertent les secours. Selon le parquet de Boulogne-sur-Mer, une côte cassée lui a perforé le poumon.

D'après ses amis, il est transporté à l'hôpital de Lille, où certains iront le voir le lendemain. « Je suis resté une heure, affirme Hassan, son copain de baignade. Il allait bien, il n'avait mal ni aux jambes ni aux bras. » Aujourd'hui encore, la suite des événements demeure floue. En lui apportant des vêtements à l'hôpital, d'autres amis sont surpris d'apprendre sa mort. Sollicités par L'Express, l'hôpital de Lille invoque le « secret médical » et la police le « secret de l'enquête », mais le parquet confirme, après autopsie, les causes du décès et le récit des témoins. Affaire classée, donc. « Le lendemain, sa femme m'a appelé parce qu'elle n'arrivait pas à le joindre, poursuit Muslim. Elle sentait qu'il y avait un problème. J'ai menti, en prétendant que tout allait bien, mais elle a rappelé, encore et encore... » Il devient impossible de lui cacher la vérité. Dans les jours suivants, une association liée à la communauté chiite de France organise le rapatriement du corps. A Calais, où 12 **migrants** sont morts depuis janvier, les Pakistanais ne renoncent pas pour autant à leurs projets. Hassan rêve toujours d'Angleterre et Muslim, de France. De Sadiq, il ne leur reste qu'une poignée de photos, un joli dessin et les images de ses obsèques, dans la poussière de Parachinar.

Migrants : aider, un peu, beaucoup - Libération

Sylvain Mouillard, Marie Piquemal et Thomas Laborde, *Libération*, 3 septembre 2015.

Face à l'inaction des Etats européens, les initiatives se multiplient pour venir en aide aux **réfugiés**. Gros plan sur cinq d'entre elles.

Ils sont plus de 2 600 à avoir **péri** cette année en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. La mort d'Aylan Shenu, un enfant syrien de 4 ans dont le corps sans vie a été photographié mercredi sur une plage turque, changera-t-elle la donne ? Ce **drame** a, en tout cas, suscité une **vague d'émotion** partout dans le monde. Les journaux britanniques, dont certains s'en prenaient il y a quelques mois encore aux **migrants** comparés à des « cafards », n'ont pas manqué d'interpeller le Premier ministre conservateur, David Cameron. En France, son homologue, Manuel Valls, a partagé la photo du **petit** Aylan sur Twitter, accompagnée de ce message : « Urgence d'agir. Urgence d'une mobilisation européenne » ; Le même Valls, imité par son ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, martèle pourtant depuis des mois un message devenu creux : « Humanité et fermeté. » **Il y aurait les**

«bons» migrants, fuyant guerres et persécutions en Syrie, en Irak, en Erythrée. Et les «mauvais» migrants, dont le tort n'est «que» de partir de pays en proie à la misère la plus grande. Ces derniers, «clandestins» et non «réfugiés», auraient donc vocation à être accompagnés sur leurs terres d'origine. Un débat sémantique qui a d'autant moins de sens qu'en matière d'accueil, la France est loin d'assurer le strict minimum. L'an passé, elle a été un des rares Etats européens à recevoir moins de demandes d'asile qu'en 2013. Et quand l'Allemagne se prépare à examiner les dossiers de 800 000 réfugiés potentiels, la France n'en aura qu'environ 65 000 cette année.

La réunion interministérielle de jeudi à l'Élysée, pour «examiner les volets européen et national» de la **crise** des réfugiés, marque-t-elle un tournant ? Le sommet des ministres de l'Intérieur de l'UE, le 14 septembre, apportera un début de réponse. Jeudi, Berlin et Paris ont annoncé qu'ils y soumettront une position commune sur le principe de « quotas contraignants » par pays. Mais, parallèlement aux attermoissements politiques, des citoyens se mobilisent déjà partout sur le continent. En France, les initiatives ne manquent pas.

Patrouiller en Méditerranée

L'opération sera lancée le 12 septembre à Marseille. Ce jour-là, les équipes de l'association SOS Méditerranée, présidée par un capitaine de marine marchande allemand, tenteront de mobiliser pour financer l'achat d'un bateau et constituer un équipage de professionnels. Objectif : aller patrouiller entre l'Italie et les côtes libyennes pour porter secours aux embarcations, souvent surchargées, en difficulté. Ce n'est pas la première mission émanant de la société civile. Le Phoenix, un navire affrété par Médecins sans frontières (MSF) et l'organisation maltaise Moas, circule depuis un an dans le secteur. L'initiative est financée par un couple d'entrepreneurs millionnaires, les Catambrone. Sur la seule journée de mercredi, MSF a annoncé que ses équipes et celles du Moas avaient secouru « 1 658 personnes » : « Mais cela ne devrait pas être notre travail ». L'opération « Triton », coordonnée par Frontex, l'Agence européenne de sécurité aux frontières, ne mobilise que sept bateaux sur l'ensemble de la Méditerranée. Des embarcations majoritairement italiennes, qui auraient donc, quoi qu'il arrive, effectué ce travail d'assistance aux naufragés.

Accueillir chez soi

Mettre en relation des **réfugiés** et des particuliers désireux de les héberger un temps : telle est l'idée, proche du couchsurfing, du dispositif Calm (Comme à la maison), monté par l'association Singa. « Notre but a toujours été de les lier à la société française », commente son directeur Nathanael Molle. Les **réfugiés** sont très connectés, ne serait-ce que pour rester en contact avec leur famille. D'où l'idée d'une plateforme internet. « Il ne s'agit pas uniquement de logement. C'est une opportunité d'intégration, de développer un réseau social et professionnel. » Les besoins sont criants. Si un **demandeur d'asile** a, en théorie, droit à un hébergement adapté, le **réfugié**, lui, se retrouve dans la nature, une fois qu'il a reçu la protection des autorités françaises. L'accueil chez un particulier (entre deux semaines et neuf mois) peut lui permettre de s'organiser. En quatre jours, Singa a reçu près de 600 propositions d'aide : « On n'a pas vu un tel **élan de générosité** depuis longtemps. Les gens ne veulent plus être spectateurs. »

Apporter une aide humanitaire

Jeudi, il avait la voix enrouée à force de répondre aux journalistes. « Une journée exceptionnelle, à cause de cette image d'enfant mort. Elle a remué l'opinion. Cela va obliger l'Etat à agir. J'y crois. J'espère ». Christian Salomé, retraité, est l'un des 97 bénévoles de l'association l'Auberge des migrants, créée il y a bientôt sept ans. Tous habitent Calais ou un rayon de 50 kilomètres autour de la ville, et viennent chaque jour en aide aux **migrants**, avec les moyens du bord. « On a un petit budget de 200

000 euros, des dons et de l'argent sorti de nos poches. On leur fournit des vêtements, de quoi s'abriter. Des tentes, du bois qu'on achète, des bâches...» Depuis quelques semaines, beaucoup de gens viennent filer un coup de main. Le bénévole cite ce couple d'Anglais, de passage pour quelques jours, finalement resté un mois. Vincent de Coninck, chargé de mission pour le Secours catholique dans le Nord-Pas-de-Calais, constate lui aussi un élan de solidarité : « Avec la tension médiatique, c'est net. Mais ce dont on a tous besoin maintenant, c'est surtout d'une action forte de l'Etat français et de l'Europe ». Le Secours catholique poursuit ses actions menées depuis plusieurs années : les maraudes, le « vestiaire » organisé toutes les deux semaines, lors duquel les **migrants** peuvent trouver des vêtements et des ustensiles de cuisine : « On est en train de monter un réseau de familles d'accueil temporaire pour que les plus fragiles puissent reprendre des forces quand ils sont à bout ».

Une adresse pour demander l'asile

« Tous nos services sont au taquet. » France Terre d'Asile, qui accompagne les **demandeurs d'asile** dans leurs démarches pour accéder au statut de **réfugié**, reçoit depuis début août « près de 800 migrants supplémentaires chaque semaine, le double qu'en temps normal ». Un afflux difficile à gérer. La première étape, qui prend parfois plusieurs mois, consiste à leur fournir une domiciliation, indispensable pour les procédures administratives. D'autres associations, telle Dom'asile, viennent alors en renfort. Une aide bienvenue, tant le système d'asile à la française est saturé, avec une durée moyenne de dix-huit mois pour l'instruction d'une demande. La récente réforme votée au Parlement vise à diviser l'attente par deux.

Faire pression sur les politiques

De l'indignation numérique face au choc des photos à l'interpellation directe des responsables politiques, il y a un pas. A l'initiative du réalisateur Raphaël Glucksmann, un « rassemblement citoyen en solidarité avec les **migrants** » aura lieu samedi à Paris, place de la République. Jeudi, plus de 10 000 personnes manifestaient leur intention d'y participer. Dans les enquêtes d'opinion, pourtant, les Français sont toujours majoritaires à se dire opposés à ce que leur pays accueille davantage de **migrants**, sujet sur lequel le clivage droite-gauche est manifeste. Le débat sera assurément présent lors des régionales, en décembre, puis dans la campagne présidentielle. Avec, en l'état, une gauche de gouvernement comme tétanisée par le FN et une droite radicalisée.

Se déplacer doit être un droit de l'homme ! – L'Humanité

Chloé Maurel, L'Humanité, 4 septembre 2015.

Une convention de l'ONU exige une ouverture des frontières aux **migrants**

Ces derniers temps, la Méditerranée a connu des **naufrages dramatiques** de **migrants** : plus de 2 000 **migrants** et **réfugiés** sont morts entre janvier et août 2015, et, au cours de l'année 2014, **3 279** ont péri en mer. C'est un **drame humanitaire terrible**. Or, le raisonnement qui prime actuellement en l'Europe en matière migratoire, à savoir que si l'Europe abolit le contrôle des frontières, elle sera **envahie** par les étrangers, ne tient pas : en réalité, la plupart des gens ne souhaitent pas quitter leur pays, et parmi ceux qui le souhaitent, la plupart n'en ont pas les moyens financiers. Il faut dire que le coût d'une migration est élevé. C'est ainsi que beaucoup des **migrants** qui arrivent en France sont très qualifiés et font partie des classes supérieures de leur pays d'origine.

Il faudrait que l'ensemble de la société et du monde politique en Europe opère une révolution copernicienne dans son mode de pensée et réalise que l'arrivée de **migrants** dans un pays, loin d'être un fardeau ou une catastrophe, est une chance et un atout.

Tout d'abord, la réalité nous montre que l'ouverture des frontières a des conséquences tout autres qu'une invasion de **migrants**.

Ainsi, lorsque l'Union européenne, entre 2004 et 2007, a intégré dix anciens pays du bloc de l'Est, au niveau de vie bien plus bas que l'Europe de l'Ouest, les 100 millions d'habitants de ces pays, dotés désormais du droit de libre circulation, auraient pu émigrer en masse vers l'Ouest, ce qu'ils n'ont pas fait : seuls 4 millions d'Européens de l'Est sont partis vivre hors de leur pays depuis 2004, et beaucoup d'entre eux font en fait des allers-retours.

Paradoxalement, c'est la fermeture des frontières qui provoque un afflux de **migrants**, comme l'a montré récemment Philippe Legrain dans le New York Times : aux États-Unis, depuis le durcissement de la fermeture de la frontière avec le Mexique, il y a eu plus de tentatives de passage par des **migrants**, alors que jusqu'aux années 1950, lorsque les États-Unis surveillaient peu leur frontière mexicaine, des travailleurs saisonniers mexicains passaient puis rentraient chez eux, mais il n'y avait pas de flux massif.

Et même si un grand nombre de **migrants** s'installaient en Europe ? **Serait-ce une catastrophe ? Non !** L'exemple d'Israël, où, au début des années 1990, de nombreux juifs russophones se sont installés, montre qu'un pays a les capacités pour assimiler de nombreux **migrants**. Ces nouveaux arrivants, qui ont fait augmenter la population active israélienne de 15 % en sept ans, loin de provoquer une hausse du chômage ou un effondrement des salaires, ont au contraire contribué à la bonne santé économique du pays, créant de la demande et donc de nouveaux emplois, et provoquant en outre une hausse des investissements qui a entraîné une augmentation des salaires ! De même, en Europe, la Commission européenne a récemment analysé que les **migrants** d'Europe de l'Est n'ont pas du tout **nui** à l'économie des pays d'Europe de l'Ouest.

Aujourd'hui, face à la **crise** économique qui sévit en Europe et à son déclin démographique (notamment en Allemagne et en Italie), qui risque d'entraîner une baisse de la population active d'ici à 2030, l'immigration pourrait être un véritable atout, permettant un regain d'activité économique et aidant à payer les retraites des baby-boomers. En payant des impôts dans leurs pays d'accueil, les **migrants** pourraient alléger la dette de ces pays. Les 188 000 migrants qui sont, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), arrivés en Europe via la Méditerranée depuis janvier 2015, peuvent trouver leur place dans les pays de l'Union européenne, où de nombreux logements sont vacants (pensons aux petites villes et aux campagnes de France qui se désertifient) et où ils pourraient dynamiser la vie économique et sociale.

Pour faire évoluer les mentalités et l'attitude de l'Union européenne face au **drame** des **migrants** refoulés à ses frontières, il serait bon de suivre les préconisations de l'ONU : en 1990, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, texte très avancé et progressiste, mais trop peu connu. Cette convention, entrée en vigueur en 2003, énonce que tous les travailleurs **migrants**, en situation régulière ou non, ont droit aux mêmes libertés fondamentales et aux mêmes procédures judiciaires que les ressortissants du pays où ils se trouvent. Elle affirme qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'expulsions collectives (article 22). Cette convention est le plus ambitieux traité concernant les migrants au niveau mondial à ce jour, et, à l'heure où le nombre de **migrants** croît et où se multiplient les violations des droits de l'homme en rapport avec les migrations, elle apparaît comme un instrument juridique potentiellement très utile. Malheureusement, cette convention ne compte à ce jour que 48

États parties, et ni la France, ni aucun pays de l'Union européenne, ni les États-Unis ne l'ont ratifiée. En effet, cette convention ne fait pas de distinction entre les **migrants** réguliers et irréguliers concernant leurs droits fondamentaux. Les États parties à cette convention sont surtout des pays d'émigration, comme le Mexique et le Maroc, qui ont beaucoup œuvré pour sa mise en place. Ces pays de départ voient en effet cette convention comme un moyen de protéger leurs citoyens à l'étranger. Il apparaît important, dans le contexte actuel, de promouvoir cette convention, de la populariser, pour faire pression sur les États pour qu'ils la ratifient.

Dans ce but, l'ONU a désigné depuis 1999 un rapporteur spécial sur les droits de l'homme des **migrants**. Et depuis 1998 a été lancée une campagne mondiale en faveur de la ratification de la convention sur les droits des **migrants**, rassemblant organisations internationales et ONG. Puis, en 2006, l'Assemblée générale de l'ONU a organisé le premier « dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement », importante conférence internationale sur les migrations. Un deuxième dialogue a été organisé en 2013. En 2006 également, le secrétaire général de l'ONU a créé le Groupe mondial sur la migration, qui rassemble plusieurs agences onusiennes (OIT, UNHCR...) sur cette question. Pour faire cesser le **drame intolérable de la mort de milliers de migrants** en Méditerranée, il faut soutenir les démarches de l'ONU et de ses agences et aller plus loin, en proclamant le droit de migrer comme un droit de l'homme, et envisager une ouverture des frontières. Loin d'être **envahie**, l'Europe s'en porterait mieux et connaîtrait un dynamisme accru.

La dictature de l'émotion – Valeurs Actuelles

Fabrice Madouas et Laurent Dandrieu, Valeurs Actuelles, 10 septembre 2015.

Crise migratoire "Ouvrez les frontières", crie la gauche. "Mais pas trop...", modère la droite. La France peut-elle accueillir autant de migrants sans **mettre en danger** son économie et ses capacités d'intégration ? La réponse est non.

Il a suffi d'une photo pour tout emporter : tous les arguments de raison qui soufflaient hier encore qu'il serait fou d'ouvrir les portes de l'Europe à des millions de "**migrants**" sans se préoccuper des lendemains. A-t-on les moyens de les accueillir ? Comment la vie des Européens sera-t-elle affectée par l'installation d'autant d'étrangers sur leur sol ? Cela, ni Bruxelles, ni Paris, ni Berlin n'ont voulu le voir. Ils n'ont vu que la **photo poignante** d'un enfant de 3 ans, dont le corps gisait sur la plage de Bodrum, en Turquie. Selon Ankara, Aylan serait parti de la ville kurde de Kobané avec ses parents et son frère, dans l'espoir de rejoindre la Grèce. Une version contestée, certains témoignages indiquant que la famille a résidé en Turquie pendant trois ans (lire notre encadré page 29)

Le président Erdogan - dont le régime combat les Kurdes sans relâche - en a profité pour accuser l'Europe de transformer la Méditerranée en « cimetière de **migrants** ». Tous les médias ont fait chorus, dénonçant "**l'égoïsme**" des pays qui tentaient d'ériger de fragiles barrières à leurs frontières. Et la gauche a retrouvé ses accents, s'arrogant encore une fois "**le monopole du coeur**". Bernard Kouchner est sorti de sa retraite pour juger que « la France ne [respectait] pas sa tradition d'accueil ». Notre pays vit « une défaite morale qui éteint à petit feu les valeurs de notre République », ont renchéri les Verts en exigeant « la solidarité, sans conditions, quant à la prise en charge en urgence de tous les **réfugiés** provenant de pays en guerre, qui fuient la **misère et la détresse** » .

Les comédiens ont entonné le même air. Du temps de l'église Saint-Bernard, ils présentaient les **clandestins** comme des "**sans-papiers**", qu'il fallait régulariser. Aujourd'hui, ils considèrent tous les **migrants** comme des "**réfugiés**" économiques ou politiques, qu'il faudrait accueillir. D'Isabelle Adjani

à Elsa Zylberstein, c'est ce que réclament les artistes qui ont signé la pétition publiée dimanche dernier par le JDD : « Tous ceux qui se sont reconnu un droit d'ingérence en Afghanistan, en Irak, en Libye, en Syrie au nom des valeurs de l'humanité doivent assumer aujourd'hui le devoir d'asile. »

Juste avant, Charles Aznavour avait proposé de repeupler les campagnes françaises avec **les migrants** - c'est à quoi s'emploie Manuel Valls avec sa « politique de peuplement ». Et Catherine Deneuve avait fustigé « l'égoïsme » de la Hongrie, qui tentait d'endiguer ce flot en posant une clôture le long de sa frontière : « C'est vraiment incroyable de se conduire comme ça alors que, quand même, c'est l'Europe ! » Une opinion partagée par le chef de notre diplomatie, Laurent Fabius, qui a tancé Budapest, accusé de manquer de coeur. Sur Twitter, Christiane Taubira a critiqué les « borborygmes obscènes » de tous ceux qui ne sacrifient pas la raison à l'émotion. Et Jean-Christophe Cambadélis s'est fait photographier avec un panneau proclamant : « L'accueil pour moi c'est oui ! »

[...]

Et puis il y a les autres, qui préfèrent insister sur le droit d'asile, comme Nathalie Kosciusko-Morizet ou Gérard Larcher. Même Jean-François Copé fait le pari que les **migrants** « peuvent nous apporter beaucoup » et qu'ils seront « une chance pour la France si la France est une chance pour eux ». Nicolas Sarkozy en a profité pour dénoncer « l'inhumanité » de Marine Le Pen, en jouant sur le registre de l'émotion : « Peu importe leur couleur de peau, peu importe la langue qu'ils parlent, peu importe d'où ils viennent [...], ces personnes sont nos frères dans l'espèce humaine. » Le président des Républicains demande la création de centres de rétention « en Afrique du Nord, en Serbie ou en Bulgarie », où l'on distinguerait les réfugiés politiques des migrants économiques. À Marseille, Marine Le Pen a réclamé l'expulsion des clandestins, assortie d'une restriction du droit d'asile. Deux options évidemment récusées par le gouvernement.

La crise est telle que François Hollande et Manuel Valls ont été contraints de tomber le masque. Le 16 mai, le premier ministre récusait encore les propositions de Bruxelles : « Je suis contre l'instauration de quotas de migrants. Cela n'a jamais correspondu aux positions françaises. » La parution de la photo de l'enfant syrien a précipité son revirement. « Il avait un nom : Aylan Kurdi. Urgence d'agir. Urgence d'une mobilisation européenne », a-t-il tweeté le 3 septembre.

Cette initiative, l'Allemagne et la France l'ont prise le jour même : « Nous avons besoin de quotas contraignants au sein de l'Union européenne », a déclaré Angela Merkel. Peu après, François Hollande confirmait que Paris et Berlin proposeraient, au Conseil européen du 14 septembre, la mise en place d'un « mécanisme permanent et obligatoire » d'accueil des réfugiés en Europe. « La Commission européenne va proposer de répartir 120 000 réfugiés sur les deux prochaines années, ce qui représentera pour la France 24 000 personnes », a-t-il précisé lundi. Or ces chiffres paraissent très sous-évalués.

Du 1er janvier au 1er septembre, près de 351 000 personnes ont traversé la Méditerranée (52 % de plus que l'an dernier sur la même période). Les Syriens, les Afghans et les Albanais transitent par la Grèce; les Érythréens, les Nigériens et les Somaliens, par l'Italie; d'autres par l'Espagne. Et les arrivées ne diminuent pas. Selon l'agence Frontex, le nombre de demandeurs d'asile dépassera nettement le million en 2015, au lieu de 636 000 l'an dernier. Près de 20 000 migrants sont entrés en Allemagne le week-end dernier... et Berlin prévoit d'en accueillir 800 000 ! Si l'asile leur est accordé, ils pourront circuler et s'installer dans tous les pays de l'espace Schengen, sans qu'aucun des partenaires de l'Allemagne ne puisse s'y opposer.

Les associations dites antiracistes accusent Paris de manquer de générosité. Pourtant, selon les sources (ministère de l'Intérieur ou OCDE), la France accueille entre 200 000 et 260 000 "migrants permanents"

(sic) chaque année - la plupart pour raison familiale. Selon l'Insee, 63 % des **immigrés** ont une origine extra-européenne. Par définition, le nombre des **immigrés clandestins** est mal connu mais les estimations les plus fréquentes vont de 300 000 à 400 000 (en 2013, 282 000 de ces étrangers ont bénéficié de l'aide médicale de l'État, dont le coût avoisine le milliard d'euros). Celui des **demandeurs d'asile** atteignait l'an dernier 65 000, pour un coût de 2 milliards d'euros. Selon la Cour des comptes, 1 % seulement des déboutés sont reconduits à la frontière, les autres allant grossir les rangs des **immigrés clandestins**. La plupart obtiendront leur titre de séjour "à l'usure", après cinq ans de présence en France.

[...]

Ces décisions ont été prises sans tenir compte de l'avis des Français : 56 % se disent opposés à l'accueil de **migrants** et de **réfugiés**, selon un récent sondage Elabe pour BFM TV. Sans tenir compte, non plus, des réalités économiques : une dette dépassant les 2 000 milliards d'euros, un taux de chômage atteignant 10,5 % de la population active - dont une importante proportion d'extra-Européens. La Direction générale des étrangers en France publie tous les ans les résultats d'une étude sur l'insertion professionnelle des **immigrés**. Il en ressort que le taux de chômage de ceux des pays tiers est deux à trois fois supérieur à celui des Français de naissance. Bienvenue aux **migrants**. Bienvenue à Pôle emploi.

Réfugiés. Les vérités qui dérangent - Marianne

Eric Decouty, Jack Dion, Martine Gozlan, Alain Léauthier, Emmanuel Lévy, Soazig Quémener, Guy Konopnicki et Thomas Schnee, Marianne, 11 septembre 2015.

Aujourd'hui, **l'émotion**... Et demain ? La guerre qui **déchire** le monde musulman **ruine** bien des certitudes. Elle appelle un **Big Bang** géopolitique et stratégique rompant avec les incompétences qui ont conduit au **désastre**. Explications.

Le malheur arabe, dont les victimes **déferlent** sur les rivages européens, a une longue histoire. Pour aboutir à ce **paysage fracassé** où la destruction des vivants se double de celle de la mémoire des millénaires, il a fallu que se conjuguent le despotisme oriental, l'aveuglement occidental, la cruauté des tyrannies et l'inconséquence des démocraties. [...]

La guerre qui **déchire** le monde arabe et musulman ruine pourtant toutes les certitudes, elle appelle une nouvelle pensée politique en rupture avec les idées qui ont conduit au désastre.

1. Qui sont les réfugiés et pourquoi fuient-ils leurs pays ?

L'agence européenne Frontex a estimé à 283 000 le nombre de **migrants** entrés illégalement dans l'Union européenne en 2014 ; plus de 350 000 ont, depuis janvier, pris le risque de traverser la Méditerranée. Ils seront à coup sûr plus de 500 000 d'ici à la fin de 2015.

Les Syriens constituent naturellement le premier bataillon de **réfugiés**. Des populations prises en étau entre le régime de Bachar al-Assad et les exactions des djihadistes de Daech qui n'ont plus d'autres perspectives que de fuir la **tragédie sanglante** qui gagne leur pays. Quatre millions de Syriens auraient pris la route de l'exil cette année. Quatre millions parmi lesquels « seulement » 100 000 ont choisi l'Europe comme destination. Car ce sont bien les pays voisins qui demeurent les premières destinations.

Le chaos libyen est l'autre cause de ce mouvement migratoire historique. La guerre civile qui a suivi la chute de Kadhafi a certes aggravé la situation interne, mais a surtout facilité l'installation des islamistes de Daech. Une situation qui a non seulement poussé des Libyens à fuir mais a également accéléré le départ des nombreux Africains présents dans le pays (la Libye comptait ainsi 1,7 million d'**immigrés** en 2010).

Mais les guerres en Syrie ou en Libye ne sont pas les seules responsables de cette **crise**. Les vingt-deux années de la dictature en Erythrée, un des pays les plus pauvres d'Afrique, comme l'instabilité de la situation en Afghanistan alimentent un flux sans cesse croissant de **réfugiés** auxquels s'ajoutent des **migrants** africains fuyant, **au péril de leur vie, la misère** dans leurs pays.

2. Pourquoi l'Europe et pas les pays voisins ?

On oublie un peu vite que le Liban accueille sur son sol plus de 1 million de **réfugiés** syriens, soit le cinquième de sa population. En Turquie, ils sont 2 millions, ce qui est proportionnellement moins spectaculaire pour une population globale de 75 millions d'**âmes**. On en retrouve 630 000 en Jordanie, qui a déjà accueilli près de 500 000 **réfugiés** irakiens depuis 2006, date du déclenchement de la guerre confessionnelle entre sunnites et chiites. Mais, au Liban, leur situation est **misérable** dans les camps de la Bekaa et dangereuse à Tripoli, **ville déchirée** par les affrontements ethniques et religieux. La Turquie n'est pas autre chose qu'une terre de transit vers l'Europe. Quant aux pays du Golfe et à l'Arabie saoudite, ils se sont contentés de financer les camps d'hébergement ailleurs. « Nos riches contrées n'ont publié aucun communiqué sur la **crise** et encore moins proposé une stratégie pour aider les **migrants** », se désole l'éditorialiste du quotidien qatari Gulf Times. Et pour cause : Qatar et Arabie saoudite ont largement alimenté depuis 2011 le brasier syrien. Ces puissances sunnites ont soutenu avec enthousiasme les « rebelles » dont le djihadisme antichiite ne leur déplaisait pas. Alors, qu'iraient faire les **réfugiés** syriens dans cette galère salafiste ? Même si cela nous dérange, c'est pour gagner l'Europe du droit et de la solidarité **qu'ils défient les flots jusqu'à la mort et marchent, livides, vers nos frontières.**

3. Peut-on comparer les réfugiés d'hier et ceux d'aujourd'hui ?

Oui ! Hier comme aujourd'hui, ils fuyaient les persécutions. Beaucoup de Français comptent un aïeul qui a traversé les frontières **en tremblant**. Les juifs russes, de 1880 au début du XXe siècle, cachaient les bébés mâles sous un manteau en quittant la terre des pogroms, de peur qu'un soldat du tsar ne les leur **arrache**. « Sur environ 3 500 000 **émigrants** qui quittèrent l'Europe centrale et orientale entre 1880 et 1925, 100 000 s'établirent en France », écrit l'historienne Nancy Green dans un ouvrage intitulé les Travailleurs **immigrés** juifs à la Belle Epoque (Fayard). La rumeur se déchaîne : les nouveaux venus apporteraient le choléra et empuantissent l'atmosphère... Après avoir visité un campement, un journaliste écrit : « Une sourde colère me venait à penser que des centaines et des milliers d'ouvriers français, chez eux, dans un pays qui leur appartient, où leurs pères ont vécu aisément avant eux, se trouvent sans travail. » C'était en août 1892 mais on se croirait en septembre 2015...

Les Arméniens rescapés du génocide arrivent à partir de 1922 de Grèce, du Liban et de Turquie : 58 000 débarquent à Marseille entre 1922 et 1924. A la même époque, le traité de Lausanne **arrache** des dizaines de milliers de Grecs orthodoxes à leurs foyers en Turquie : c'est l'immigration hellène vers la France, la plus forte d'Europe. A partir de 1933, les juifs fuient l'Allemagne de Hitler. Mal accueillis car cumulant un double handicap : juif et allemand. Entre 1936 et 1939, avec la guerre civile de l'autre côté des Pyrénées, c'est l'exode républicain : il y a 440 000 **réfugiés** espagnols sur le sol français à la veille de la Seconde Guerre mondiale. On en parkera dans le camp de Rivesaltes, qui servira ensuite pour les internés juifs, puis pour les harkis... Enfin, bien avant l'accueil des boat people en 1979, il y a,

en 1962, 700 000 Français d'Algérie et 42 000 harkis qui débarquent dans une métropole dont la plupart ne connaissent rien. « Qu'ils aillent se réadapter ailleurs ! » rugit Gaston Defferre, le maire de Marseille. La gauche, hier comme aujourd'hui, avait un problème avec le réel.

4. Comment les accueillir ?

En France, les centres pour **demandeurs d'asile** (Cada), qui comptent environ 25 000 places, affichent complets en permanence. Un plan d'action de 11 000 places supplémentaires a été annoncé en juin dernier, mais cela ne suffira pas pour accueillir les 24 000 réfugiés attendus. Il faut donc aménager des structures, chercher des hébergements temporaires. Samedi 12 septembre, Bernard Cazeneuve devait recevoir Place Beauvau les maires volontaires. L'Etat a promis de mettre à disposition des collectivités « l'ensemble des outils et des financements nécessaires ». Une question de « quelques millions d'euros », a expliqué Michel Sapin, le ministre des Finances. De son côté, l'Europe a promis une prime de 6 000 par personne aux communes d'accueil. Prime jugée ridicule par certains édiles.

Berlin, qui envisage à terme d'accueillir jusqu'à 800 000 personnes, évalue pour l'instant que l'arrivée et l'intégration des **réfugiés** lui coûteront près de 10 milliards d'euros. Mais rapporteront aussi aux entreprises locales. Comme l'avouent ouvertement certaines entreprises de l'immobilier, du catering ou de la sécurité, l'arrivée des **réfugiés** peut tourner au jackpot. Il faut en effet les loger, les nourrir, les protéger, les habiller, etc. A Schweinfurt, dans le nord de la Bavière, la société de catering Drei König a ainsi signé un contrat d'un an pour livrer un centre d'accueil abritant de 500 à 800 personnes. Soit un chiffre d'affaires annuel supplémentaire de 2,4 millions d'euros, selon la ville. Ce n'est qu'un exemple. Les fabricants de containers d'habitation, du type abri de chantier, reconnaissent pour leur part que leurs carnets de commandes sont pleins et pour longtemps. Sans donner leur chiffre d'affaires, les sociétés de vigiles se frottent les mains et ne savent plus où donner de la tête. Les grands du secteur, tel Securitas, ont ainsi recours à des sociétés sous-traitantes qu'elles ne contrôlent pas toujours. Comme dans la ville saxonne de Heidenau, où un centre d'hébergement attaqué par des néonazis était surveillé par des vigiles... néonazis. Les vrais abus se trouvent néanmoins dans le domaine de l'immobilier et du logement. Selon la commune, un **réfugié** reçoit de 20 à 30 par jour pour se loger et se nourrir. Une chambre spacieuse habitée par quatre réfugiés à 20 par personne rapporte ainsi 2 400 par mois. Certains investisseurs ont vite repéré l'aubaine, racheté des bâtiments plus ou moins salubres pour les louer à la ville ou les remplir eux-mêmes jusqu'à la gueule. Le « réfugié business » ne fait que commencer. Et, à l'avenir, il devrait concerner bien d'autres secteurs, comme celui de la formation linguistique et professionnelle.

5. Faut-il tous les accueillir ?

Le monde connaît, selon François Gemenne, chercheur et spécialiste des questions migratoires, « le **mouvement de réfugiés** le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale ». Il est pourtant des dirigeants politiques que des événements hors du commun ne rendent ni plus intelligents ni plus généreux. La preuve par Emmanuelle Cosse et Marine Le Pen, respectivement patronne des Verts et chef du Front national. Pour la première, « il faut accueillir tout le monde ». Sans restriction, sans réserve aucune. « Ils doivent tous rentrer ou rester chez eux », martèle à l'inverse son alter ego frontiste, laquelle n'a vu dans la masse de ces nouveaux boat people qu'une énième **invasion d'immigrés clandestins** ne pouvant prétendre au statut de **réfugiés politiques**. Les vérités absolues étant affaire de morale et de foi, souvent irréconciliables, peut-être convient-il alors d'en revenir modestement aux faits. Celui-ci d'abord : à moins d'imaginer l'édification d'un mur « sanitaire », dont l'efficacité reste à démontrer, l'Europe n'a d'autre choix que d'affronter la **crise** actuelle.

A ce jour, la Commission européenne entend **répartir** en deux ans 120 000 demandeurs d'asile dans les Etats membres de l'UE. Le chiffre peut sembler modeste à l'aune du continent, mais l'espoir d'une solution politique et militaire dans les pays concernés, Syrie, Irak mais aussi Somalie et Erythrée, n'étant pas pour demain, il risque d'être rapidement obsolète. Combien, dans les mois à venir, seront à leur tour tentés de prendre le chemin du Vieux Continent ? Et combien peuvent réellement prétendre aux mesures de protection réservées aux **exilés** ? **Mot tabou, brandi ou dénoncé au gré des convictions des uns et des autres, le tri sera inévitable.**

«En considérant la **vague** d'arrivées en Europe ces jours-ci, il y a de bonnes raisons pour durcir les règles et le faire savoir», indique la ministre danoise chargée de l'Immigration et de l'Intégration. Le gouvernement du Danemark, en est convaincu : le flux migratoire depuis la Syrie n'est pas près de se **tarir**. Le petit royaume s'est ainsi payé des espaces publicitaires dans quatre journaux libanais afin de dissuader les candidats à l'émigration. Cela ne devrait cependant pas suffire. Est-ce parce qu'ils sont convaincus de la persistance du conflit syrien ou, pis, de la victoire de Daech ? Quoi qu'il en soit, de plus en plus de **réfugiés** dans les camps limitrophes de la Syrie, au Liban ou en Turquie, prennent le chemin de l'exil vers l'Europe via la Grèce, ainsi que le rappelle Michel Foucher (lire l'entretien, p. 23). Et, dans ces camps, les **réfugiés** se comptent en millions.

6. L'Europe a-t-elle été à la hauteur ?

En 2008, quand la **crise** importée des Etats-Unis a touché les côtes européennes, l'UE a aussitôt débloqué des fonds gigantesques pour sauver les banques. En revanche, quand il s'est agi de sauver et d'accueillir des **réfugiés** fuyant les **horreurs de la guerre**, de la persécution et des crimes de masse, l'Europe a brillé par son absence. Elle a commencé par se barricader (contribuant financièrement à l'édification du mur hongrois), avant enfin de réaliser qu'il fallait peut-être faire quelque chose.

Depuis le début de l'année, selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, près de 370 000 personnes sont arrivées depuis la mer Méditerranée, auxquelles il faut ajouter les 2 800 morts ou disparus. Mais il a fallu attendre le 23 avril pour que les Européens se décident à augmenter le budget riqué des opérations de sauvetage de Frontex en Méditerranée. Quant à l'instauration de **quotas** pour **répartir** les **réfugiés** entre pays, elle ne date que du 13 mai et a été immédiatement refusée par la plupart des Etats membres. L'UE a même commencé par laisser l'Italie et la Grèce (les deux accès principaux) se débrouiller seules, au point que l'île de Lesbos, dans la mer Egée, compte un nombre de **réfugiés** (15 000) qui correspond à un cinquième de sa population, ce qui engendre une situation explosive.

La Commission de Bruxelles propose de **répartir** 120 000 réfugiés sur les deux prochaines années, en sus des 40 000 qui ne concernaient que l'Italie et la Grèce, sans pour autant régler le problème des moyens nécessaires.

7. Les Français ont-ils été des salauds ?

Sur les 120 000 réfugiés que propose de **répartir** l'UE durant les deux prochaines années, la France en accueillera 24 000. François Hollande l'a confirmé lors de sa conférence de presse au nom d'un «principe de solidarité» qui a longtemps semblé échapper à ceux qui préféraient détourner les yeux du **drame** qui se joue dans la Méditerranée, **sans parler des apprentis sorciers qui voient l'ombre d'un terroriste derrière chaque réfugié**. Du coup, sur la foi de sondages peu probants, certains n'ont pas hésité à dessiner le visage d'une France **repliée sur elle-même, insensible, égoïste, et d'un peuple amputé du coeur**.

La multiplication des initiatives de terrain, ces derniers jours, devrait couper court à de tels raccourcis. De nombreux maires - toutes tendances politiques confondues - se sont dits prêts à recevoir des **réfugiés**, en posant la question légitime des moyens pour concrétiser les déclarations d'intention. Dans un pays où l'on compresse le budget des communes, il n'est pas toujours facile de faire face à des situations d'urgence. D'autres, en revanche, ont confirmé qu'ils avaient tout oublié de l'histoire, et que **le sens de l'humain** leur avait en partie échappé. On ne parlera même pas de tel maire annonçant *urbi et orbi* qu'il veut bien accepter tous les **migrants** du monde sauf les musulmans, confirmant ainsi que le cousinage avec le FN est parfois plus avancé qu'on ne l'imagine.

Mais rien ne permet de faire de la France l'équivalent de la Hongrie ou de l'Australie, ces contrées où il ne fait pas bon être étranger. Simplement, les aléas de la politique de l'immigration ces dernières années, avec la surenchère des uns et la démagogie des autres, ont provoqué dans la population une méfiance confinant au doute systématique sur la finalité des actions menées.

« L'Allemagne peut être fière de l'image qu'elle donne d'elle-même », expliquaient lundi dernier la chancelière, Angela Merkel, et son vice-chancelier, le social-démocrate Sigmar Gabriel, légèrement **émus**. A voir cette séance d'autocongratulations, pas totalement injustifiée d'ailleurs, on peut se demander à quel point le formidable élan de solidarité que l'on relève en Allemagne n'est pas inconsciemment l'expression d'une volonté d'effacer l'image de l'Allemagne «mère Fouettarde» lors de la **crise** grecque.

8. Est-ce la fin de Schengen ?

Ce n'est pas la première alerte, mais, à la faveur de l'**exceptionnelle crise** migratoire en cours, tour à tour Angela Merkel puis François Hollande ont choisi de sonner franchement le tocsin : les accords de Schengen sont menacés. Pour le président français, en cas d'échec du mécanisme permanent (voulu par Berlin et Paris) de **répartition** autoritaire des **réfugiés** entre les états membres de l'UE, «alors c'en sera fini de Schengen et on reviendra aux frontières nationales». Soit la situation qui prévalait quand chaque pays organisait le contrôle à ses frontières en fonction de sa politique de visa et d'accueil des candidats à l'exil. Adopté par 22 Etats membres de l'UE et trois Etats associés ayant ratifié l'accord du 14 juin 1985, l'espace Schengen est devenu, au terme du traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997, un espace de liberté, de sécurité et de justice (ELJS), inscrit pour certains dans l'ADN même de l'UE. Principe fondamental : ceux qui y sont admis, pour des durées variables, peuvent s'y déplacer librement. Conditions sine qua non : un contrôle renforcé aux frontières extérieures dudit espace et une confiance mutuelle entre les Etats afin que les conditions d'accès définies d'un commun accord y soient parfaitement respectées. Or, depuis quelques années, au gré des **vagues migratoires** successives, ce dispositif n'a cessé d'être mis à mal et contourné par les uns et les autres. Ce fut notamment le cas en 2011, quand, confrontée à l'arrivée sur ses côtes de dizaines de milliers de Tunisiens et de Libyens, l'Italie leur délivra des titres de séjour temporaires, au grand dam de la France, destination privilégiée des intéressés. Après avoir chacun de son côté réclamé une révision de Schengen, Nicolas Sarkozy et Silvio Berlusconi protestèrent de leur attachement au socle commun. Mais la méfiance entre Etats et la contestation du rôle prépondérant de la Commission n'ont depuis jamais cessé. Dans la plupart des pays, France et Grande-Bretagne (qui n'appartient pas à Schengen) en tête, les opinions publiques souhaitent le retour à une stricte souveraineté nationale dans ce domaine. «Croyez-vous que c'est ainsi que l'on pourra faire la réponse attendue ?» a interrogé François Hollande, pointant tout au contraire **un risque migratoire** démultiplié si d'aventure **ses sombres prédictions** et celles de la chancelière allemande se réalisaient. **Schengen ou le chaos**. Pas sûr que cela suffise...

9. Pourquoi ce silence américain ?

Ni responsable, ni coupable. En fait, à peine concerné. Le gendarme du monde, acteur majeur des **crises** successives ayant entraîné l'Irak, la Syrie et la Libye dans le chaos, regarde de très loin l'épreuve que doivent affronter ses alliés européens. Dont certains sont aussi ses partenaires au sein de la coalition internationale engagée dans la (pseudo)-guerre contre l'Etat islamique. Plus que jamais recentré sur la politique intérieure et sa succession à la tête du pays, le «progressiste Obama» s'est contenté du minimum syndical, rappelant le «**devoir d'humanisme**» mais se gardant bien de prendre «toute sa part» dans **l'accueil des damnés chassés de leurs terres**. Quelques milliers, peut-être, lesquels seront probablement soumis à un tamis autrement plus sévère qu'en Europe. Surtout, le président américain est désormais l'homme de toutes les hésitations au Proche-Orient, où il envoie drones et bombardiers mais se refuse à engager un seul boy au sol. En Syrie, il ne veut ni combattre ni aider Assad alors même qu'il s'est rapproché de ses protecteurs iraniens chiites, au grand dam de ses anciens alliés sunnites saoudiens. Résultat : l'offensive anti-Daech piétine, le «califat» devient chaque jour un peu plus une réalité, poussant un nombre croissant de populations vers l'exil. Les Etats-Unis ne seront pas, sinon marginalement, leur refuge. Et Obama a ses propres **tourments migratoires**, d'une autre nature : une immense armée de **clandestins**, venus du Mexique et, plus nombreux aujourd'hui, d'Amérique centrale et du Sud. Par idéal, et aussi par réalisme, car la plupart travaillent, et travaillent dur, le président entendait régulariser la situation de 13 millions d'entre eux. Les républicains n'ont pas voulu et, comme en bien d'autres domaines, Obama a échoué.

10. Est-ce une chance économique ?

L'accueil de **24 000 réfugiés** «est une question de quelques millions» rassure Michel Sapin. Autrement dit une paille, pour le ministre des Comptes publics, qui doit plancher en priorité sur le financement des 2 milliards de baisse des impôts promis par l'Elysée. Mais, pour la France, ce simple coût d'accueil d'urgence n'est qu'une goutte dans la gigantesque équation qu'est l'intégration des **migrants** dans l'économie nationale et son système social et fiscal. Une équation au long cours et surtout aux multiples variables : emplois, salaires, redistribution, offre de logements, de soins, etc. Alors, bonne pour l'économie, l'immigration, comme l'assure Emmanuel Macron, ou pas ?

A cette question, la quasi-totalité des travaux académiques, comme ceux commandés dans le cadre du dossier brûlant des retraites, répondent positivement. Encore faut-il préciser que ces recherches sont le plus souvent le produit des économistes orthodoxes. Que nous disent ces travaux ? D'abord que l'afflux d'individus est par nature un stimulus pour l'économie. L'augmentation de la population, c'est plus de croissance potentielle, car plus de demande, plus de force de travail. Bref, l'économie - le PIB - grossit dans son ensemble. En revanche, rien ne garantit la hausse du PIB par habitant. Vient ensuite le sujet éminemment politique des assurances sociales. Les rapports du Conseil d'orientation des retraites se suivent et se ressemblent, comme autant de plaidoiries pour la hausse de l'immigration. Le vieillissement de la population met à mal le financement des pensions, et l'arrivée de nouveaux travailleurs est source de rééquilibrage (encore faut-il une dynamique continue dans le temps). Ce bénéfice de long terme est cependant compensé en partie par leur plus grosse propension à recevoir des prestations des autres branches, maladie ou famille. Au final, selon l'économiste Lionel Ragot, spécialiste du sujet, «l'effet sur les finances publiques, Sécurité sociale et budget de l'Etat, est neutre».

Reste la question du marché de l'emploi. Les économistes fondent leurs analyses selon la qualification des **immigrés**. A court terme, dans une économie minée par le chômage comme celle de la France, il y a pression sur les bas salaires, tandis que les hauts salaires sont avantagés, tant directement via une hausse de leurs revenus qu'indirectement via celle de leur pouvoir d'achat (une baisse des prix des

services et des biens offerts avec le travail des bas salaires). Cela tombe bien, la plupart des économistes orthodoxes, le Medef et nombre de politiques militent pour une baisse du Smic, et c'est ce qui les pousse à être de fervents partisans d'une immigration aussi libre que le sont les capitaux ou les biens.

En Allemagne, l'arrivée massive de réfugiés intervient alors que le pays a commencé à limiter son secteur à bas salaires via la réglementation de l'intérim ou l'introduction du salaire minimum. Mais cette tendance ne plaît pas aux patrons allemands qui, sous prétexte de numérisation de l'économie, veulent déréguler à nouveau. Aujourd'hui, ils s'attaquent à la journée de 8 heures et portent aux nues le travail à la maison (home office), qui permet de faire travailler son salarié plus longtemps pour le même prix.

[...]

11. L'Islam va-t-il progresser en Allemagne ?

Une quarantaine de jeunes salafistes en train de distribuer prospectus et corans dans une halle d'accueil pour réfugiés près de Hambourg. C'est ce que des volontaires ont signalé le week-end dernier à la police qui a rapidement mis fin à cette modeste opération de propagande. Celle-ci est intéressante, car elle vient rappeler que la grande majorité des réfugiés qui arrivent en Allemagne sont de confession musulmane. Selon le président du Conseil central des musulmans d'Allemagne Aiman Mazyek, il est clair que «l'islam arabe» va nettement se renforcer au détriment de «l'islam turc». Dans sa ville de Halle (Est), «notre communauté est en passe de grandir d'un tiers après l'arrivée de ces immigrés», explique-t-il. Plusieurs journaux libanais affirment que l'Arabie saoudite aurait déjà proposé à Berlin de financer la construction de plusieurs mosquées. Actuellement, les mosquées existantes jouent un rôle important dans l'accueil des réfugiés syriens ou afghans, les plus nombreux. Des musulmans allemands parlant l'arabe se sont également portés volontaires auprès des communes pour assurer la traduction et l'interprétariat. Combien de musulmans arriveront et resteront en Allemagne au bout de cet «épisode» migratoire, et comment s'intégreront-ils, la chose est aujourd'hui impossible à dire. Selon des évaluations assez vagues du ministère fédéral de l'Intérieur, 20 % des arrivants sont diplômés du supérieur, 20% sont analphabètes et 30 % sont des enfants scolarisables.

[...]

L'Europe au bord du vide – Aujourd'hui en France

Jean-Marie Montali, *Le Parisien Aujourd'hui en France*, 15 septembre 2015.

En haut de la falaise, l'Europe a un pied dans le vide. Le danger c'est qu'elle sombre aujourd'hui dans le néant, emportée par les vertiges du protectionnisme ou une nouvelle pichenette d'un Viktor Orban. L'accueil des réfugiés qui fuient les massacres et les persécutions est un devoir moral et une obligation légale. Alors, au-delà de cette « crise migratoire » et l'extraordinaire impuissance européenne à la résoudre, une autre question se pose : quelles seront les conséquences pour les nouveaux pays de l'Union européenne qui, en refusant d'appliquer les règles, balaient la solidarité européenne ?

Jean-Baptiste François, La Croix, 16 septembre 2015.

Entretien. Jean Cresp, psychologue clinicien et psychanalyste dans le champ de la migration, de l'exil et du traumatisme : « Une rupture brutale avec les appartenances d'origine »

Pour ce psychologue qui a coordonné l'ancien centre d'écoute et de soins de Médecins sans frontières, à Paris, certains **migrants dits « économiques »** n'en sont pas moins en situation d'exil, avec toutes les **souffrances** que cela implique.

« Migrants », « réfugiés », mais aussi « dublinés » ou « déboutés »... Les mots ne manquent pas pour désigner ceux qui tentent leur chance en Europe. Ces distinctions font-elles sens pour les principaux intéressés ?

Jean Cresp : On peut comprendre l'importance de protéger en priorité les personnes menacées de mort ou de persécutions, et **donc de les distinguer** des personnes qui ne risquent pas leur vie. Mais les trajectoires individuelles ne sont pas aussi simples. On ne peut pas réduire les **migrants** à un motif de départ. Dans l'esprit de certains **migrants économiques**, partir est tout aussi vital que pour un **réfugié**. Je pense par exemple à une jeune femme africaine venue en France pour fuir un réseau qui la maltraitait et l'exploitait. Il n'est pas rare de croiser ce genre de cas en consultation. Elle n'a jamais demandé la protection de la France et, pourtant, elle vit dans l'exil. Pour elle comme pour un **réfugié** à proprement parler, on retrouvera un mécanisme similaire : une rupture brutale avec les appartenances d'origine. À la fin du périple, **l'exilé** se trouve dépossédé de l'ensemble des repères psychosociaux culturels, communautaires et linguistiques qui organisaient le sens de son existence.

Dans ce contexte, les migrants sont-ils sensibles à la manière dont on les définit ?

J. C.: Souvent, ils n'ont pas d'autre choix que de s'inscrire dans les discours - juridiques, médicaux, administratifs, politiques ou médiatiques - qui leur attribuent une appartenance. En tant que thérapeute, mon travail consiste à retracer l'origine et le parcours de chacun. Il faut aussi saisir sur quel plan joue le mécanisme de désaffiliation que j'ai évoqué. Est-ce par rapport à la famille? L'ethnie? Le pays? Quand il s'agit de torture, d'esclavage ou d'extermination, c'est du genre humain que les personnes ont été exclues. Il faut ensuite distinguer les différents types de **souffrance**. Le vécu résultant de violences subies dans le pays d'origine est différent de la déchirure ressentie lorsqu'on a tout quitté. En cas de refus de la demande d'asile apparaît souvent un autre mal-être. Pour certains, c'est comme si leur histoire n'avait jamais existé. La possibilité d'être expulsé est fréquemment perçue comme une ultime condamnation.

*Comment s'exprime **la souffrance** des personnes qui ont tout quitté ?*

J. C.: La rupture des liens peut entraîner des somatisations très fortes comme des migraines, des vomissements, une incapacité à entrer en contact avec l'autre, un désarrimage entre le monde intérieur et celui du dehors. Dans les cas les plus extrêmes, on peut observer une impossibilité de parler. Face aux épisodes les plus violents de leur parcours, certains migrants mettent en place de puissants mécanismes de défense qui peuvent par exemple engendrer des pertes de mémoire. J'ai par exemple reçu une femme qui avait oublié de se présenter à son rendez-vous à l'Ofpra en vue d'obtenir l'asile. C'est un cas très rare, mais qui rend compte d'une réalité partagée par la plupart des migrants. Par ailleurs, la seule vision qu'ils ont de l'administration est souvent celle de leur pays. Cela ne les met pas en confiance. Certains préfèrent dérouler des récits de vie stéréotypés, pensant à tort qu'ils auront davantage de chances d'obtenir une protection. Une bonne partie des « déboutés » du droit d'asile

auraient sans doute pu être admis s'ils avaient raconté ce qu'ils m'ont livré, trop tard, en consultation.

Migrants : on vous ment ! – Valeurs Actuelles

Geoffroy Lejeune, Valeurs Actuelles, 17 septembre 2015.

Manipulation Face à la **crise** migratoire qui fragilise le continent, l'angélisme des dirigeants européens se fracasse contre le mur des réalités. Et l'opération de culpabilisation des peuples, d'une **ampleur inédite**, se poursuit.

Le tableau est parfait. Il y a l'image, cette photo **insoutenable** d'un petit corps échoué sur la plage. **L'émotion, légitime, qui s'empare des consciences**. Les réactions qui inondent le débat. Christiane Taubira qui se rappelle au bon souvenir du petit peuple, d'un tweet aussi **larmoyant** qu'incompréhensible. La presse française qui embraye en diffusant le cliché.

La tyrannie de l'émotion s'enclenche aussitôt. On débat, on argumente, on mouline, et, partout, une vérité se dégage : le petit Aylan est mort par la volonté d'une Europe fermée, rance, égoïste, qui n'aurait pas su lui ouvrir ses portes. Son corps ne repose pas encore en terre que déjà les dirigeants accourent. Soucieuse de faire oublier sa mâchoire de fer refermée sur les dirigeants grecs au début de l'été dernier, Angela Merkel, que la presse française (Marianne, notamment) caricaturait avec un casque à pointe au mois de juin, devient la nouvelle madone des Européens. L'Europe doit accueillir ces **migrants**, plaide-t-elle, trouvant un écho immédiat dans **le cœur des bienpensants**. Oubliée, la **crise** de l'euro. « L'incroyable madame Merkel, si seulement elle était française... », titre Le Point. On explique pudiquement que l'Allemagne rachète ainsi sa dette morale contractée durant la Seconde Guerre mondiale.

En conférence de presse, François Hollande la rejoint et vante ces **quotas de répartition de migrants** imposés à chaque pays membre de l'Union européenne, qu'il contestait quelques mois plus tôt. En deux ans, **24 000 migrants** seront accueillis dans l'Hexagone : la France "prend sa part de la misère du monde", selon la formule consacrée de Michel Rocard. On souffle, on se rassure, on se reconforte. Le vieux continent n'a pas oublié ses "valeurs". **Le flot de migrants** trouvera refuge en Europe. Ceux qui gâchent la fête en contestant ce chiffre de **24 000** sont cloués au pilori. Tout le monde sait pourtant que **430 000** personnes ont traversé la Méditerranée depuis le mois de janvier (**310 000 sont arrivées en Grèce, 121 000 en Italie**, selon l'Organisation internationale pour les migrations). François Hollande peut mentir en toute impunité, asséner doctement son chiffre, sans être contredit. « On croit ce que l'on veut croire », disait Démosthène.

La chape de plomb du politiquement correct s'abat sur le pays. La manipulation, comme toujours, passe d'abord par une **subversion sémantique**. **Au mot de "migrants", qui avait déjà remplacé celui de "clandestins" (pourtant parfaitement approprié), on préfère désormais celui de "réfugiés"**. Rien n'indique pourtant que les **centaines de milliers** de nouveaux arrivants sur notre continent fuient la guerre, encore moins qu'ils rentrent dans cette catégorie aux contours bien définis de **"réfugiés politiques"**. Marine Le Pen est moquée pour avoir osé prétendre qu'une immense majorité de ces **migrants** venait pour des raisons économiques. « Inhumanité », lui lance Nicolas Sarkozy depuis la tribune des Jeunes Républicains où il s'exprime, au Touquet. **On s'émeut, on culpabilise**, on pétitionne. Charles Aznavour vient d'appeler à « construire [une] future existence » aux **migrants**, et plaide pour « nourrir les villages de gens qui ont des professions différentes ». Catherine Deneuve s'attaque à la Hongrie, coupable d'ériger un mur antimigrants, vite rejointe par le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Harlem Désir, pour qui, « avec ses barbelés, la Hongrie se met clairement hors des

valeurs de l'Union européenne » . L'acteur Francis Huster va jusqu'à promettre que ce flux migratoire regorge sans doute de « nouveaux Montaigne » . On pense à Stendhal et à sa terrible sentence : « Ils prennent l'étiollement de leur âme pour de l'humanisme et de la générosité. »

La machine s'emballa. Majoritairement hostiles, depuis plusieurs semaines, à l'accueil **des migrants**, les Français, nous expliquent les médias, **submergés par l'émotion**, ont changé d'avis. Comme un sésame, la presse reprend les résultats d'un sondage Elabe pour BFM TV indiquant un retournement de tendance. Alors qu'ils étaient 44 % seulement à se dire prêts à accueillir des "réfugiés" sur leur sol une semaine plus tôt, les Français, après avoir découvert la photo du petit Aylan, sont désormais 53 % à approuver cette hypothèse. Une progression de 9 points en une semaine, **fruit d'un martèlement médiatique inouï**, qui suffit au **cœur des bien-pensants** à se réjouir et à se congratuler. Jacques Attali assène que « les **réfugiés** vont faire de l'Europe la première puissance du monde ». La ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, embraye en estimant que l'accueil des enfants de **réfugiés** constitue « une chance » : « Dans une petite commune qui s'apprêtait à voir disparaître une classe à cause de la baisse démographique, c'est vrai que c'est formidable. » Une version moderne de "l'immigration est une chance pour la France". La partie est gagnée.

Le réel, pourtant, reprend vite ses droits. Quelques failles apparaissent dans le dispositif. Aux images de "réfugiés" souriants quémandant un peu de nourriture pour poursuivre leur route vers cet **eldorado** où ils trouveront travail et universités, se substituent celles, violentes, **de hordes de clandestins** vidant des camions de denrées. La presse anglo-saxonne révèle ce qu'en France personne ne veut montrer. On apprend que le père du petit Aylan migrait vers l'Europe depuis la Turquie (et non la Syrie) pour raisons économiques. Silence poli. On découvre dans un **tabloïd britannique** que 4 000 djihadistes pourraient se mêler **au flot des réfugiés** syriens. On se tait. Ceux qui oseront répercuter l'information en citant leur source seront accusés au mieux de propager des « fantasmes », au pire de « désinformation » .

[...]

Les arguments déroulés depuis des semaines pour calmer les inquiétudes des Français face à une **invasion migratoire** s'effondrent. L'humanisme de la chancelière passe pour ce qu'il était : le cynisme d'une gouvernante sachant pertinemment que son pays devra avoir recours à une main-d'oeuvre disponible et sous-payée pour compenser une natalité en berne.

Bernard Cazeneuve, pourtant, appelle « au respect scrupuleux par chacun des pays de l'Union européenne des règles de Schengen ». On ferme prudemment les yeux sur les chiffres avancés par certains experts : entre 800 000 et un million de **migrants** attendraient de traverser la Méditerranée pour gagner l'Europe. On oublie de dire que la France n'a pas la capacité d'accueillir tous ceux qui viendront y chercher refuge. On cache les difficultés des maires à faire face à l'afflux. On tait le nombre de déboutés du droit d'asile qui ne sont pas reconduits à la frontière. Officiellement, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et si on nous mentait ?

Le Pen et les réfugiés, l'afflux d'intox - Libération

Cédric Mathiot, Sarah Bosquet, Valentin Graff, Pauline Mouillot, Libération, 18 septembre 2015.

Sur la **crise migratoire** qui **secoue** l'Europe, la présidente du Front national n'est pas avare en bobards. Sélection.

99 % d'hommes

Intox « Moi, j'ai vu les images des clandestins qui descendaient, qui étaient emmenés en Allemagne de la Hongrie, etc. Eh bien, sur l'ensemble de ces images, il y a 99 % d'hommes. Il y a une minorité de familles. Or, moi, je pense que des hommes qui quittent leur pays pour laisser leur famille là-bas, ça n'est pas pour fuir la persécution. C'est évidemment pour des raisons économiques ». Sur RMC, le 8 septembre

Désintox. Marine Le Pen a regardé les photos. Et elle y a vu que 99 % des réfugiés sont des hommes, et donc des **migrants économiques**. Elle aurait pu regarder les statistiques, aussi. Selon l'Unicef, sur les 10 000 migrants qui ont traversé la frontière entre la Grèce et la Macédoine entre le 1er et le 6 septembre, 40 % étaient des femmes et des enfants. Reste 60 % d'hommes. Et selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), 13 % des migrants arrivant par bateau dans le bassin méditerranéen sont des femmes, 15 % sont des enfants, et 72 % des hommes. Et pour ce qui est du qualificatif de « **réfugiés** » que Marine Le Pen leur dénie, le HCR rappelle que Syriens et Irakiens sont reconnus comme réfugiés « prima facie » : ils n'ont pas besoin de fournir la preuve des persécutions dont ils sont victimes dans leurs pays d'origine, lesquels sont en guerre. Or, 50 % des personnes arrivant en Europe sont originaires de Syrie, 13 % viennent d'Afghanistan et 3 % d'Irak. Des **réfugiés**, donc.

4 000 jihadistes

Intox. « Quand l'Etat islamique annonce qu'il a envoyé 4 000 combattants islamistes qui se sont fondus dans les **vagues migratoires** vers l'Europe, nous avons tendance à le croire. » Le 9 septembre à Strasbourg.

Désintox. Nul ne nie le risque de voir des jihadistes profitant du flux de **réfugiés** pour entrer en Europe. De là à prétendre quantifier le phénomène, il y a un pas que Le Pen franchit allègrement. La présidente du FN reprend une « information » publiée dans Valeurs actuelles début septembre. Le magazine affirmait ainsi : « L'Etat islamique (EI) aurait réussi à infiltrer plus de 4 000 combattants en Europe parmi les 340 000 migrants clandestins arrivés depuis janvier.» L'hebdo s'appuyait sur un article d'un tabloïd britannique... Lequel s'appuie sur une interview donnée par un combattant de l'EI au site BuzzFeed, en janvier. Un entretien vieux de plus de huit mois, donc. BuzzFeed avait bien interviewé un porte-parole de l'Etat islamique en Turquie, qui soutenait avoir envoyé 4 000 combattants en Europe. Mais les journalistes du site web mettaient en doute ce témoignage, évoquant un chiffre « trop important pour être crédible » et suggérant qu'il pourrait avoir été cité pour essayer de « booster l'importance du groupe et propager la peur ». Autant de nuances que n'ont reprises ni le tabloïd anglais, ni Valeurs actuelles ... ni Marine Le Pen.

50 millions d'ici 2020

Intox. « J'accuse l'ONU, de concert avec la Commission européenne, d'organiser sciemment la **submersion migratoire** de l'Europe. Faut-il rappeler que les technocrates de l'ONU demandent l'accueil de 120 millions d'immigrés extra-européens sur notre continent et que le commissaire européen aux affaires intérieures réclamait il y a quelques jours encore que l'Union européenne accueille 50 millions d'immigrés d'ici 2060. »

Le 9 septembre à Strasbourg

Désintox. Comment faire dire n'importe quoi à des chiffres qui existent ? Concernant l'ONU, qui organiserait la venue de 120 millions de **migrants**, Marine Le Pen fait allusion à un vieux rapport de l'organisation publié... en 2000. Celui-ci évaluait non pas à 120 millions mais à 160 millions de **migrants** les besoins théoriques du continent européen d'ici à 2025 pour compenser le vieillissement de la

population. Une simple hypothèse de travail, qualifiée de « tout à fait irréaliste » par un des auteurs du rapport. Même procédé grossier pour les « 50 millions d'immigrés », que la Commission appellerait de ses vœux. Le commissaire européen Dimitris Avramópoulos a bien évoqué ce chiffre le 8 juin, à propos du déclin de la population active européenne d'ici à 2060. Ce que le FN traduit en une volonté de faire arriver autant d'immigrés. Rappelons à toutes fins utiles que ni la Commission ni l'ONU n'ont, évidemment, la moindre compétence en matière d'admission au séjour.

[...]

77 300 HLM

Intox. « Il y a une **profonde violence** à l'égard des Français aujourd'hui, quand ils entendent qu'on met à disposition [des réfugiés] 77 300 places d'urgence comme ça, du jour au lendemain, alors qu'il y a un million et demi de foyers français qui attendent un logement social, parfois depuis des années ». Le 15 septembre sur France Inter

Désintox. 77 300 HLM pour les **réfugiés** ? Au nez et à la barbe des familles françaises ? Le chiffre sort d'une tribune publiée le 14 septembre par Marie-Arlette Carlotti, présidente du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD), une instance consultative. Celle-ci précisait pourtant qu'il s'agissait « de mobiliser une partie du parc social laissé vacant pour loger les **réfugiés**. 77 310 logements sociaux sont aujourd'hui en attente de locataires, notamment dans les secteurs où la demande est faible ». Il ne s'agit donc pas de préempter 77 000 HLM, mais d'attribuer aux **réfugiés** une partie des logements sociaux dits en « vacance structurelle », c'est-à-dire non occupés depuis plus de trois mois. Un quart de ces logements sont en travaux. Les autres sont habitables mais situés dans des « secteurs où la demande est faible ». Ce qui atténue la « profonde violence » dénoncée par Marine Le Pen : que des logements sociaux vides puissent être accordés à des **réfugiés** dans le Limousin ne saurait léser les familles qui attendent un logement en Ile-de-France. Même depuis des mois.

Réfugié politique, migrant économique : la frontière est fondamentale et mince – Le Figaro

Jean-Pierre Robin, Le Figaro, 21 septembre 2015.

La confusion entre les deux **obscurcit** beaucoup les débats européens.

Migrants, réfugiés, les Français et leurs médias ont longtemps tergiversé pour désigner les files de **marcheurs** venus d'ailleurs longeant les voies ferrées des Balkans ou traversant la Méditerranée dans des embarcations de fortune. Puis le vocabulaire a fini par s'imposer, sous la pression du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de Genève. Cette émanation de l'ONU a mis les choses au point fin août. « **Réfugié ou migrant, quel est le mot juste ?** », et le HCR d'apporter la réponse évidente : « Les **réfugiés** sont des personnes qui fuient des conflits armés et les persécutions. » Et de rappeler que le terme est consacré par la Convention de Genève de 1951, ce qui lui confère une valeur juridique et impose des obligations pour les États : « Les **réfugiés** ne doivent pas être expulsés ou renvoyés à une situation où leur vie et leur liberté seraient menacées. »

Au contraire, et selon le HCR, « les **migrants** choisissent de s'en aller, non pas en raison d'une menace directe de persécution ou de mort, mais surtout afin d'améliorer leur vie en trouvant du travail et, dans certains cas, pour des motifs d'éducation, de regroupement familial ou pour d'autres raisons ». **La distinction entre les deux est claire et nette, tout comme le sont les qualificatifs, « les réfugiés**

politiques » d'un côté, « **les migrants économiques** » de l'autre. Parler de « **réfugiés économiques** » serait un contresens.

La frontière est pourtant souvent poreuse. Le HCR lui-même, dont l'impérieuse mission est de protéger les droits des **réfugiés**, le reconnaît qui parle de « mouvements migratoires mixtes » (sic). Dans la réalité, de « tels mouvements sont le plus souvent irréguliers, ils ont lieu en l'absence de document requis et impliquent fréquemment l'intervention de passeurs et de trafiquants », souligne le HCR. De son côté, Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, en a donné une illustration pratique : « Quand ils arrivent en Italie, près de 60 % d'entre eux viennent de la bande sahélo-saharienne, c'est-à-dire d'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire de pays dans lesquels ils peuvent retourner, où ils ne sont pas persécutés, ils viennent pour des raisons économiques » (interview à RTL, 14 septembre).

Aussi simple soit-elle sur le papier, la distinction est difficile à établir sur le terrain, et elle empoisonne les discussions entre les gouvernements européens. Quand Bruxelles fixe ses fameux **quotas**, qui seraient de 24 000 pour la France, elle envisage exclusivement « **les réfugiés politiques** ».

En revanche, les 800 000 « **migrants** » que l'Allemagne s'apprêterait à accueillir en 2015, trois à quatre fois plus que les « **réfugiés** » de l'an dernier, ne sont pas réellement comparables. Cette prévision, qui est l'extrapolation sur l'ensemble de l'année des arrivées observées au premier semestre outre-Rhin, ne correspond pas à une définition très précise. « Nous ne pouvons savoir a priori ceux qui peuvent prétendre au droit d'asile et les autres. Pour cela, il faut que les **migrants** aient rempli les formulaires, ce qui prend six mois en moyenne. Mais **comment faire autrement pour séparer le bon grain de l'ivraie ?** », explique un haut fonctionnaire allemand.

Séparer le bon grain de l'ivraie : voilà une expression qu'on entend beaucoup ces temps-ci également en France, mais dans un autre sens. De ce côté du Rhin, on soupçonne les Allemands de s'arranger pour **sélectionner** les Syriens qualifiés et capables de satisfaire les besoins de main-d'œuvre que les entreprises allemandes ont elles-mêmes publiquement exprimés.

Entre l'Allemagne et la France, les différences sont considérables, qu'il s'agisse des évolutions démographiques, de leurs situations économiques actuelles ou de leur histoire. L'an dernier, l'Allemagne a pu absorber 550 000 personnes, non seulement des **demandeurs d'asile** (quelque 200 000) mais surtout des « **migrants économiques** ». Ce qui n'a nullement empêché le chômage de continuer de reculer. « L'immigration nette de 550 000 en 2014 l'an dernier a été comparable, voire inférieure, aux chiffres enregistrés dans les deux périodes de forte immigration, les années 1969 et 1970, puis de 1989 à 1993 (au moment de la réunification et de l'afflux des pays de l'Est) », rappelle une étude du cabinet Oxford Economics. Or même en tenant compte de l'accélération récente, et en tablant sur des entrées prévisibles de 1,3 à 2,3 millions de migrants d'ici à 2017, « cela ne suffira pas à résoudre les problèmes démographiques de long terme », estiment les experts britanniques.

[...]

Pour sa part, la France n'a jamais connu de tels afflux, hormis l'épisode des « rapatriés d'Algérie » (un million en 1962), au moment où le pays connaissait une croissance économique de 6 % à 8 % l'an.

À l'échelle mondiale, le HCR recense aujourd'hui 15,7 millions de **réfugiés** auxquels il porte secours, ainsi que 38 millions « de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ». De son côté, l'Organisation internationale du travail dénombre 232 millions de **migrants économiques** (en comptant les travailleurs et leur famille), soit 3,2 % de la population de la planète, précise l'OIT. **Réfugiés politiques et migrants économiques forment des contrepoints complexes** dont les voix sont difficiles à démêler. Surtout en Europe.

À l'échelle mondiale, le HCR compte 15,7 millions de **réfugiés politiques** et l'OIT dénombre 232 millions de **migrants économiques**, soit 3,2 % de la population de la planète.

Le traducteur de l'effroi - Le Monde

Geoffroy Deffrennes, *Le Monde*, 22 septembre 2015.

Interprète, mais aussi profileur, confident, Wali Mohammadi, né à Kaboul et débarqué à Calais à l'âge de 14 ans, a écouté plus de 10 000 **réfugiés** depuis 2010. Des récits qui ramènent cet étudiant désormais français à son histoire tissée de guerre et d'exode.

Lille - correspondant - Il préférerait ne plus en parler, mais les mots « fuite », « **migrant** », « **réfugié** », « asile » le poursuivent chaque jour. Né en 1987 à Kaboul, français depuis 2008, Wali Mohammadi a débarqué à la gare ferroviaire de Calais, un glacial matin d'hiver, à l'âge de 14 ans. Il en a 28 aujourd'hui. La première partie de sa vie s'est écoulée dans un pays en guerre, la seconde semble s'étirer à l'infini dans un monde bouleversé par les exodes.

Wali vient de fêter le premier anniversaire de son fils, né à Lille, au côté de sa jeune femme afghane et en présence d'une partie de la communauté afghane de la ville, quelque 200 personnes. Désormais étudiant en droit, il travaille 28 heures par semaine pour ISM Interprétariat, une association qui offre ses services de traduction à la police aux frontières (PAF), aux hôpitaux, aux foyers, à toutes les administrations d'aide aux **immigrés** - une litanie de sigles et d'acronymes : CADA, ASE, OFII, Ofpra...

Ce mardi 8 septembre, le jeune homme a fini sa permanence à 17 h 30, après une dizaine de longs entretiens téléphoniques. Il a accepté un rendez-vous, malgré sa réticence à parler aux médias : « Je ne veux pas ressasser mon histoire. Il faut savoir tourner la page. Je l'ai racontée dans un livre que j'ai refermé. » Ce récit, *De Kaboul à Calais* (2009, Robert Laffont), évoquait les trois mois du **périlleux voyage** de l'adolescent pour rejoindre sa soeur aînée à Londres. Deux de ses frères et soeurs étaient décédés, victimes des guerres successives. Leur père, de l'ethnie tadjike, un ancien officier de Massoud, était mort en 1999 sous la torture des talibans, refusant de révéler des caches d'armes de l'ancienne armée du Nord. Leur mère avait **péri** en 2002, lors d'un quadruple attentat aux voitures piégées, sur un marché de Kaboul.

Il a suffi d'un couple de militants associatifs de Coulogne, une petite commune au sud de Calais, pour modifier le destin : la famille Loeuilleux a accueilli comme leurs fils Wali puis son petit frère Mustapha, arrivé légalement par rapprochement familial. Mustapha est aujourd'hui journaliste reporter d'images (JRI) pour France 3, grâce à une formation en alternance. Mais, paradoxalement, il ne parvient pas à obtenir la nationalité française. Son dossier est bloqué depuis des années, sans raison. « Quand plus tard j'ai pu me rendre en Angleterre avec mon passeport français, je me suis aperçu que la France constituait un meilleur choix, juge pourtant Wali. Dans mon esprit, c'était la patrie des droits de l'homme. Je le pense encore aujourd'hui, en dépit des polémiques récentes. J'apprécie le geste d'Angela Merkel, mais nul n'ignore que l'Allemagne manque de main-d'oeuvre. Ces **réfugiés** syriens ont souvent des métiers qualifiés et parlent au moins une langue européenne. »

« Je voyais mon fils »

Wali Mohammadi veut croire que les **réfugiés** fuyant la guerre s'attacheront comme lui à leurs terres d'accueil. « Impossible d'oublier le pays qui vous a reçu **en pleine détresse**. » Tournant le dos à son CAP de boulanger-pâtissier obtenu à Calais, et à ses menus emplois chez Carrefour, Wali a obtenu son bac en candidat libre et s'est inscrit en droit à l'université Lille-II en 2010. Après une année de master 1 à Montréal, il entre en ce mois de septembre en master 2 de relations internationales.

Comme tant d'autres, Wali Mohammadi a vécu comme un **choc** la photo du jeune Syrien Aylan Kurdi, 3 ans, mort noyé et reposant le visage contre le sable d'une plage turque. « On a l'impression qu'il dort. Ses petits habits, sans doute choisis soigneusement par sa maman, sont ceux de tous les enfants du monde. Je voyais mon fils. » L'île de Kos, que tentait de rejoindre la famille Kurdi, fut la première terre européenne foulée par Wali enfant. **Lui aussi a connu la traversée depuis la Turquie vers la Grèce en bateau pneumatique, frôlé la noyade, imploré Dieu au milieu de la nuit noire en mer Egée.**

Arrivé en Italie caché dans un conteneur, retenant sa respiration pour échapper aux détecteurs, il avait ensuite remonté la France en train, aidé par son physique passe-partout. Aujourd'hui, et depuis 2010, il interprète chaque jour les mots **de détresse** des **migrants**, un job qui l'aide à financer ses études. Au sein de l'ISM, qui propose 142 langues, Wali traduit le farsi (persan), le dari, le pashto et le tadjik. Même étudiant au Canada, il a continué par Internet cette activité pour les **réfugiés** de l'Hexagone, tout en travaillant chez le pétrolier Petro Canada, trois jours par semaine, pour faire vivre à distance sa famille... « Cet après-midi, j'ai eu au téléphone des Afghans, des Pakistanais, des Iraniens, des Irakiens. J'ai traduit les propos d'un homme présenté comme un Irakien parlant persan. Il s'agissait en fait d'un démocrate iranien, d'origine kurde, qui avait choisi de se réfugier en Irak après la chute de Saddam Hussein. »

L'administration française a besoin de cerner ces trajectoires de vie pour étudier les demandes d'asile. « On leur pose tellement de questions ! » Neuf fois sur dix, ce sont des hommes qu'il a en ligne. Et **80 %** sont des mineurs isolés, **désespérés**, exactement comme Wali autrefois. « Ils sont partis avec un oncle, une tante, un frère, mais les ont perdus en route. Soit accidentellement, soit parce que les passeurs les ont séparés lors des transferts. »

Depuis 2010, le Lillois a écouté plus de **10 000 migrants**. Cinq années d'expériences brûlantes qui vont au-delà de la simple traduction. Sociologue, psychologue, profileur, enquêteur, confident, **infirmier du coeur**, Wali est tout cela à la fois. Et tout le ramène à son propre parcours. Parfois c'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ou la sous-préfecture de Calais qui lui demande d'expliquer à une personne qu'elle doit retourner vers le premier pays où ses empreintes ont été relevées, en raison du règlement de Dublin. « Je leur dis qu'ils sont dans une impasse en raison de ce règlement - que j'estime obsolète. Mais, de toute façon, plutôt que de retourner en Hongrie ou en Bulgarie, ces gens resteront illégaux en France et demanderont à nouveau l'asile six mois plus tard. »

L'intervention téléphonique peut aussi consister à bavarder simplement avec un jeune qui déprime. « J'ai souvent des gamins qui, placés dans un foyer en pleine campagne, n'ont strictement personne connaissant leur langue. Je leur explique que j'ai ressenti la même chose, mais que le monde n'est pas toujours cruel, que cette terre peut devenir leur second foyer, à condition de faire l'effort d'apprendre le français. » Récemment, Wali a reçu un appel de Médecins du monde à Calais. Deux orphelins venaient de tenter de franchir la Manche. Le plus jeune s'était cassé une jambe. Il avait 10 ans et **pleurait**, persuadé que son frère s'était noyé.

Sa connaissance des coutumes tribales permet à Wali de guider ceux qu'il appelle parfois - lapsus ? - ses « patients ». A la demande de la Croix-Rouge, il a ainsi suivi durant un an trois sœurs de 9, 13 et

16 ans, vivant dans un foyer de mineurs. Les deux aînées supposaient que leurs parents s'étaient noyés en route, mais elles le cachaient à la plus jeune. « Les parents afghans sont très protecteurs envers les filles, qui quittent rarement le foyer avant le mariage. Je devais rassurer ces trois sœurs apeurées, leur expliquer le quotidien, les mœurs françaises. » Wali porte parfois des jugements péremptifs, rattrapé par ses propres méfiances d'autrefois : « Un psy qui n'a pas connu une zone de guerre ne peut pas comprendre ces gens », lâche-t-il ainsi.

Il arrive que les officiers de police lui demandent son avis. « Ayant écouté des milliers d'individus, je peux deviner à de légers détails de voix ceux qui affabulent. » Il tente de rester objectif, sans ignorer qu'il est impossible de l'être totalement. « Si une personne qui m'émeut s'enfonce, je suis tenté de modifier légèrement son récit pour la rendre crédible. » Mais, sûr de son instinct, il pense s'être rarement trompé. Au point de s'énerver, en évoquant « des talibans » qui passeraient entre les mailles du filet, en dépit de ses avertissements. « Je suis persuadé que l'on a donné l'asile à des terroristes potentiels, dissimulés parmi les **réfugiés**. Cela fait des années que je le dis, mais je ne me sens pas écouté. Certains traducteurs ne détectent pas forcément les gens dangereux. »

Comment ne pas être **hanté par ces histoires**, miroirs de son passé ? Juste avant son départ pour le Canada, il a été appelé en pleine nuit par les pompiers qui avaient reçu un appel par le numéro d'urgence qui existe sur tous les téléphones portables même quand le réseau ne fonctionne pas. « Une famille enfermée dans un camion frigorifique... Ils tambourinaient, le camion roulait, le chauffeur n'entendait pas. Un bébé semblait déjà mort de froid dans les bras de sa mère. Son frère aîné s'efforçait de marcher dans le camion. Le pompier leur demandait d'essayer d'apercevoir un panneau de signalisation par un interstice. Mais ils ne voyaient rien. Au bout de deux heures, la batterie s'est vidée et la communication a été perdue. » Traumatisé, le traducteur de l'effroi n'a pas pu dormir après cela. Il n'a jamais su si cette famille avait été sauvée.

« Ce n'est pas un choix »

Quoi, qui, encore, parmi ces 10 000 voix ? Wali évoque une personne qui appelait de la « **jungle** » de Grande-Synthe, dans l'arrondissement de Dunkerque. « On me disait qu'un passeur violait des femmes sous la menace d'une arme, et volait l'argent d'une famille... » Mais, parfois, enfin, la communication s'avère plus légère. « Comme cette fois où l'on m'a passé un Sikh depuis Cherbourg. En Afghanistan, les Sikhs font le commerce de tissus depuis longtemps. Les talibans les pourchassent et leur attribuent l'équivalent d'une étoile jaune. Le gars s'enveloppait du long tissu traditionnel, mais une bénévole pensait qu'il avait pris un drap des chambres. »

Wali Mohammadi n'avait pas besoin de 10 000 témoignages pour choisir ses mots. **Il dit « réfugié » et rarement « migrant**. « Etre **réfugié**, ce n'est pas un choix. Rien ne garantit que cela ne vous arrivera pas un jour. » L'orphelin garde confiance en son pays d'adoption. Les dizaines d'années de guerre ont forgé la patience des Afghans. « Je lis les critiques sur la lenteur de l'Europe à réagir. Je ne le ressens pas ainsi. La **générosité** du couple franco-allemand va émerger. Je reviens de vacances chez des parents au Danemark, un petit pays où j'ai vu de nombreux **réfugiés** syriens que l'on aidait. »

Selon lui, l'Angleterre est devenue un mirage. Sa sœur vient de déménager vers l'est de Londres, à Stratford. Avec son mari, elle a obtenu au prix d'une longue attente un logement du parc olympique. « Ma sœur s'est installée à Londres à une époque où l'immigration était favorisée, ce qui n'est plus du tout le cas. » Wali ne regrette pas son choix. « Je serais peut-être plus riche outre-Manche. Mais intellectuellement je suis mieux en France. » Il rêve de travailler dans la diplomatie. « L'ambassade de France à Kaboul, cela me plairait... » Quand on a traversé l'Histoire, la géopolitique semble un chemin naturel. Il ne veut plus **ruminer ses chagrins** mais ajouter des pages au livre.

Philippe Gélie, Le Figaro, 29 octobre 2015.

Les **réfugiés** qui se pressent par dizaines de milliers vers l'Allemagne diffusent sur leur passage un **poison politique mortel**. Le bel espace européen sans frontières est en train de se hérissier de murs et de barbelés plus hermétiques qu'à l'époque des bons vieux postes de douane. En Hongrie ou en Bulgarie, c'était la limite extérieure de Schengen qu'on renforçait de barbelés. Pour la première fois, des fortifications apparaissent désormais entre les pays membres de l'UE, Autriche-Slovénie aujourd'hui, Slovénie-Croatie demain, Allemagne-Autriche après-demain...

Le phénomène a peu de chances d'être enrayé à court terme. D'abord parce qu'un nouvel exode de 100 000 Syriens s'amorce après l'offensive russo-iranienne sur Alep. Ensuite, et surtout, parce que les Vingt-Huit ont démontré leur incapacité à relever ce défi collectivement. Comment un pays de 2 millions d'habitants comme la Slovénie pourrait-il résister à la tentation de se barricader lorsqu'on le laisse assumer seul l'arrivée de 86 000 personnes en dix jours ?

La **crise** migratoire est en train de révéler toutes ses **dimensions mortifères** : humanitaire, avec des **familles livrées à la rue et au froid** dans les régions les plus développées du monde ; sécuritaire, avec un risque d'infiltration de djihadistes et la multiplication d'incidents entre réfugiés d'origines et de confessions différentes ; diplomatique, au point de voir des relations de voisinage tourner à l'aigre, même entre des cousins comme l'Allemagne et l'Autriche ; économique, alors que Bruxelles valide d'avance les infractions au pacte de stabilité dues au coût des **migrants** ; politique enfin, avec la dislocation de Schengen en un labyrinthe découpé de murs et de barrières.

La faute incombe en grande partie à Angela Merkel qui a ouvert les portes de l'Europe à toute la **misère du monde**. Elle peut encore la réparer, mais il faut tout changer : passer à un discours de vérité sur les capacités d'accueil, financer un grand plan d'aide aux pays en première ligne, assumer une politique robuste de renvoi des illégaux. Pour l'Europe, le temps est compté.

La **crise** migratoire explose dans toutes ses dimensions.

Calais : des migrants chargent la police – Le Figaro

Jean-Marc Leclerc, Le Figaro, 11 novembre 2015.

Les derniers **heurts** ont fait 29 blessés chez les CRS. Les riverains **redoutent** l'**intrusion** de **clandestins** chez eux.

IMMIGRATION Les nuits sont de plus en plus **tendues** à Calais. Les autorités se préparent à de nouveaux **affrontements** avec les **migrants**. Quatre **assauts** successifs d'illégaux vers la zone portuaire et la rocade de la ville, depuis dimanche soir, ont déjà fait une trentaine de blessés légers chez les forces de l'ordre. Les syndicats de policiers tirent le signal d'alarme, **redoutant** **par-dessus tout** une révolte au sein même du camp de la lande, dit la « **jungle** », et de ses quelque « 4 000 à 5 000 clandestins encore présents », officiellement.

Dans la nuit de lundi à mardi, jusqu'à 4 heures du matin, quelque 250 migrants ont eu maille à partir avec les CRS : 11 policiers ont été atteints, contusionnés ou blessés par des projectiles. Ce qui porte à 29 le nombre de CRS blessés avec ceux de la veille.

« Nos collègues CRS ont été **durement** pris à partie par environ **200 migrants**, organisés et armés de bâtons et divers projectiles, **ayant érigé plusieurs barricades**. **Plus de 350 grenades** lacrymogènes et de désencerclement ont été lancées cette seule nuit », assure le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI). Déjà, dans la nuit de dimanche à lundi, **240 grenades** avaient été employées pour rétablir le calme. Total : près de **600** lancées en deux nuits. **C'est dire l'intensité** des **échauffourées**.

Les **migrants** ont « démonté des panneaux de signalisation pour faire des barrages sur la rocade », déclarent les autorités. « Ils étaient aigüillonnés par des militants altermondialistes du groupe No Border », assure un officier de police local. De son côté, Sliman Hamzi, secrétaire départemental du syndicat Alliance (majoritaire chez les gradés et gardiens), assure que « beaucoup d'associations montent les **migrants** **contre** la police ».

Mardi matin, à 9 heures, quatre heures seulement après **une nuit de troubles**, un « **troisième round** » s'est disputé entre la police et les **migrants**. La « **jungle** » se situe à deux pas. Les pompiers se plaignent d'y être régulièrement « caillassés » désormais, quand ils viennent y éteindre un feu ou y secourir une personne. Signe d'une dégradation du climat : aux abords, des panneaux du réseau de bus en plastique ont été arrachés et brûlés sur le sol. « Un signe que la **pression** monte », estime un cadre local des CRS.

« **Totalement inédit** »

Selon Robert Bourdelle, le secrétaire zonal Nord-Pas-de-Calais-Picardie du syndicat de police Synergie-officiers, « les candidats au passage vers l'Angleterre sont tellement bloqués sur le tunnel depuis quelques jours, avec le blocus plutôt efficace mis en place par les autorités, qu'ils se reportent sur le port et tentent d'investir les camions ». « Le plus surprenant, renchérit l'un de ses collègues, c'est que, lorsque les CRS en renfort ont mis pied à terre, ce sont les **migrants** qui ont chargé ! Et ça, c'est **totalement inédit** à Calais. »

Le SCSI détaille, pour sa part, les événements de la nuit de lundi à mardi : « Des témoignages font état d'une **centaine de migrants** tentant de pénétrer dans des domiciles de riverains et causant des dégradations. Des véhicules poids lourds ont été caillassés. Un ferry ayant accosté n'a pas pu laisser débarquer ses camions **tant la situation était détériorée**. » Ce syndicat dénonce, chez certains **migrants** bien conseillés, « une **stratégie délibérée et concertée, qui recourt aux techniques de la guérilla urbaine** afin de fixer les unités de CRS sur des points très violents et desserrer ainsi la surveillance et la protection de la rocade et du port pour faciliter les tentatives de passage vers l'Angleterre ».

La préfète du Pas-de-Calais, Fabienne Buccio, sous la **pression** des événements, a reconnu, sur BFMTV, que des **migrants** sont entrés dans des propriétés des riverains pour voler des palissades, trouver des projectiles et de quoi **ériger des barricades**. Le **risque** d'actes d'autodéfense de Calaisiens **excédés** ne peut être négligé, dans un tel climat.

Le capitaine Bourdelle se demande si les personnes qui ont « **attaqué** » (selon la formule de la préfète locale) ne sont pas des **clandestins** qui transposent en France ce qu'ils ont pu vivre en Grèce ou ailleurs. La préfète Buccio le reconnaît : « C'est plus fort et plus violent cette fois. » L'État refuse néanmoins le recours à l'armée réclamé par la maire (les Républicains) de Calais, Natacha Bouchart. Face à des **migrants** qui n'ont rien à perdre, le pari du blocus policier du tunnel sous la Manche demeure un **risque**. En pleine campagne régionale.

ANNEXE III – DISCOURS INSTITUTIONNELS ANALYSES

1. Apparition de la notion de crise dans les prises de parole du gouvernement

- 2014, année de transition : de la « situation » ou « question » à la « crise »

552 - Interview de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, à Europe 1 le 29 août 2014, sur la lutte contre les filières de l'immigration clandestine, la situation des immigrés à Calais et les mesures pour éviter le basculement de ressortissants français dans les groupes djihadistes.
29/08/2014

554 - Interview de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, à France Culture le 3 septembre 2014, sur le plan pour prévenir le basculement de ressortissants français dans les groupes djihadistes et la politique de l'immigration et du droit d'asile.
03/09/2014

Avant d'évoquer la question des flux migratoires, on va le voir qui est liée finalement à la situation en Irak, en Syrie et dans un certain nombre de

555 - Déclaration de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, sur les défis et priorités de l'Union européenne, à l'Assemblée nationale le 9 septembre 2014.
09/09/2014

L'aggravation de la situation migratoire en Méditerranée est alarmante et de répondre au défi migratoire tout en préservant, par un meilleur contrôle des

558 - Déclaration de la XV^e conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage sur la stratégie économique pour la Francophonie, à Dakar le 30 novembre 2014.

Extrait

G20, alors que 23 pays, majoritairement africains, figurent parmi les 48 pays les moins avancés (PMA). Comme le reste du monde, l'espace francophone doit composer avec l'accélération de l'urbanisation et l'émergence de nouvelles problématiques migratoires au sein des espaces régionaux et à l'échelle internationale.

559 - Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur les grandes orientations de la politique de l'immigration, à Paris le 1^{er} décembre 2014.
01/12/2014

tenu de la gravité et de la profondeur de certaines crises régionales, en particulier au Sud de la Méditerranée, les flux migratoires à l'échelle du

569 - Déclaration de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, sur l'Union de l'énergie, les enjeux de croissance et d'emploi au niveau européen et sur l'Union européenne face à la situation en Ukraine, à Paris le 25 mars 2015.

Notre gestion des crises dans ces régions a aussi pour objectif de contribuer à stabiliser les populations. En la matière, l'harmonisation est nécessaire. Il n'est pas possible de conduire 28 politiques d'immigration différentes. Il s'agit d'un enjeu vital pour l'Europe et c'est aussi une réponse aux populismes.

570 - Interview de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, à France 3 le 25 mars 2015, sur la situation des migrants à Calais, l'accueil des demandeurs d'asile syriens et irakiens et l'organisation d'un "partage de l'asile" au niveau des pays de l'Union européenne.

Est-ce que la France est fidèle à sa tradition d'accueil des réfugiés syriens et d'asile ?

Bernard Cazeneuve :

La France n'accueille pas que des réfugiés Syriens, elle en accueille effectivement 5 000 depuis le début de la crise

...

Arnaud Leparmentier :

Est-ce que c'est à la hauteur de la crise ?

Bernard Cazeneuve :

Nous accueillons aussi des réfugiés irakiens, près de 2 000 depuis l'an dernier. Nous allons continuer à le faire dans le cadre d'une relation étroite et d'un travail coordonné avec Laurent Fabius. Et nous accueillons d'autres ressortissants. Je parlais des Erythréens.

578 - Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans "Le Figaro" du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée "Immigration".

11/05/2015

La Méditerranée est aujourd'hui au coeur d'une crise humaine d'une exceptionnelle gravité. Chacun sait qu'il y a parmi ces migrants des réfugiés fuyant

- Naissance et installation de la formule « crise migratoire »

579 - Déclaration de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, en réponse à une question sur la politique d'immigration de l'Union européenne, à l'Assemblée nationale le 13 mai 2015.

13/05/2015

Madame la Députée, l'Europe est confrontée à une crise migratoire d'une ampleur inédite et la réponse doit être forte, coordonnée et globale

583 - Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans le quotidien "La Croix" du 20 mai 2015, sur la crise migratoire en Méditerranée, intitulée "Contre les quotas de migrants, pour la solidarité européenne".

20/05/2015

Pour autant, chacun comprend que la crise migratoire en Méditerranée a pris une dimension qui engage l'ensemble des pays européens et non pas

586 - Déclaration de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, sur la situation en Ukraine, la Grande-Bretagne et l'Union européenne, le traité transatlantique, la stratégie numérique de la Commission européenne, la politique de voisinage et sur les questions migratoires , au Sénat le 16 juin 2015.

16/06/2015

Nous avons évoqué la **crise migratoire** en Méditerranée et la situation en Libye : loin de nous de considérer que ce ne sont pas là des priorités

589 - Interview de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, à RFI le 18 juin 2015, sur la proposition de la Commission européenne concernant la répartition des demandeurs d'asile entre les Etats membres et les négociations de réadmission des migrants dans leur pays d'origine.

18/06/2015

rapidement, l'Europe sortira très affaiblie de cette **crise migratoire** et Schengen risque de s'en trouver remise en cause

2. Corpus des prises de parole gouvernementales analysées

Les prises de parole sont classées par ordre chronologique. Nous avons choisi de laisser visible les marqueurs utilisés pour l'analyse des extraits choisis. En voici la légende :

- Recours au registre de l'émotion, de l'empathie, du pathos
- Recours au registre belliqueux, de la lutte, de l'action
- Recours à l'emphase, voire l'hyperbole
- Marquer la distinction « migrant » / « réfugié »
- En gras, les termes étudiés et certains passages marquants
- Autres termes récurrents : **crise**, **responsabilité**, **devoir**, **pression**, **exilé/demandeur d'asile**

Tribune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, dans "Le Figaro" du 11 mai 2015, sur l'accueil des migrants en provenance de Libye, intitulée "Immigration".

Texte intégral

Personnalité, fonction : CAZENEUVE Bernard.

FRANCE. Ministre de l'intérieur

La Méditerranée est aujourd'hui au cœur d'une **crise humaine** d'une **exceptionnelle gravité**. Plus de 1.700 personnes y ont déjà perdu la vie en 2015, **victimes** des trafiquants qui n'hésitent pas, après les avoir rançonnés, à envoyer les **migrants** sur des embarcations de fortune. Le Conseil européen, réuni **en urgence** le 23 avril, a pris des mesures concernant notamment le triplement des moyens dédiés à l'agence Frontex, le renforcement de notre coopération avec les pays d'origine et de transit, et la **lutte** contre les filières de passeurs, la solidarité envers les pays européens de premier accueil comme l'Italie ou la Grèce. La France, conformément à sa vocation, s'est portée aux **avant-postes** de cette **mobilisation** européenne et continuera à le faire.

Chacun sait qu'il y a **parmi ces migrants des réfugiés** fuyant les **crises** régionales et des **persécutions terribles** dont des populations entières font l'objet au Proche-Orient. Ni l'Europe, ni la France ne peuvent rester aveugles à cette réalité. C'est pourquoi il est plus que jamais **urgent** de moderniser notre système de l'asile, afin de nous donner les moyens d'accueillir sereinement **ceux qui relèvent de notre protection**. C'est la raison d'être du projet de loi sur l'asile, examiné au Sénat après avoir été adopté à une large majorité, dépassant les clivages partisans, à l'Assemblée nationale en décembre dernier.

L'urgence de la situation nous oblige. **Face** aux **dramas** qui se jouent en Méditerranée, **face** aux **défis** que l'accueil des **migrants** pose aux sociétés européennes, évitons les postures et les polémiques partisans. Une triple exigence de vérité, d'humanité et de **responsabilité** s'impose à tous les républicains.

Dire la vérité aux Français, c'est d'abord ne pas leur dissimuler la réalité des mouvements migratoires auxquels l'Europe est **confrontée**. **Le chaos** régnant en Libye a entraîné, depuis la fin de l'année 2013, un **flux migratoire inédit** à travers la Méditerranée, par son importance et sa durée, avec plus de 200 000 arrivées en Italie. Mais la France n'est pas, pour l'heure, le point d'arrivée d'une **déferlante migratoire** qui la concernerait par priorité. Le fait que la demande d'asile ait, dans le même temps, diminué en France alors qu'elle augmentait partout en Europe est, à cet égard, éloquent.

Nous avons également un **devoir d'humanité** à l'égard **des migrants** fuyant les persécutions et les guerres qui cherchent asile sur notre sol. Ce **devoir** nous commande de réformer en profondeur nos procédures d'asile, dont chacun connaît les **graves défaillances**. D'une part, le doublement du nombre des demandes entre 2007 et 2012 n'a suscité en son temps aucune réaction, si bien que la durée moyenne de traitement d'une demande d'asile a fini par atteindre en France près de deux ans. Cette longue attente nuit à la fois à la **bonne intégration dans la société française des réfugiés et à notre capacité à reconduire les déboutés**. D'autre part, les **demandeurs** sont traités de façon très inégale. Certains d'entre eux sont hébergés en centre d'accueil pour **demandeurs d'asile** (Cada) et bénéficient d'un suivi administratif, social et juridique approprié grâce à l'engagement des travailleurs sociaux, dont tout le monde loue la qualité. D'autres, en revanche, trouvent place dans des hébergements d'urgence, voire des campements de fortune. Cette situation n'est pas davantage tolérable.

Ce **diagnostic** est connu, et le gouvernement n'est plus dans le constat, mais dans l'**action**. Il a **considérablement accru** les moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) pour **raccourcir drastiquement** les délais de traitement. Il a **mobilisé** l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) et les préfetures afin de mettre en place un guichet unique qui facilitera l'accueil des **demandeurs**. Il a créé 4 000 places supplémentaires en Cada en deux ans et se fixe l'objectif d'en ouvrir 5 000 de plus d'ici à 2017, afin que ce type d'hébergement soit enfin la norme pour les **demandeurs d'asile accueillis** en France. L'adoption de la loi asile est maintenant indispensable pour amplifier ces changements dont chacun reconnaît la nécessité.

La **responsabilité** commande également de ne pas éluder la **question délicate des déboutés du droit d'asile**. Des résultats ont déjà été obtenus depuis 2012 - faut-il rappeler que les éloignements contraints ont atteint l'année dernière leur plus haut niveau depuis 2006 - mais demeurent insuffisants. C'est pourquoi le gouvernement a proposé des mesures pour rendre plus efficaces nos procédures de retour des étrangers en situation irrégulière, dans un projet de loi relatif aux droits des étrangers qui sera débattu à partir de l'été prochain.

Face à des **enjeux migratoires importants**, ma conviction est que la place existe pour une réponse républicaine et équilibrée. Nous le voyons à Calais où l'ouverture d'un centre d'accueil de jour pour les **migrants** et la **facilitation de l'accès au statut de réfugié en France pour ceux qui y ont droit vont de pair avec l'organisation des éloignements pour ceux qui n'en relèvent pas**, la fermeture des squats en centre-ville et le démantèlement des filières de passeurs.

Une politique fondée sur de tels principes et de tels objectifs, qui n'affaiblit pas l'asile mais le fortifie pour le faire vivre face à ces défis, doit rassembler tous les républicains. La réforme de l'asile ne doit plus attendre.

Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "crise migratoire exceptionnelle" en Europe et la situation des migrants à Calais, à Paris le 29 juillet 2015.

Texte intégral

Personnalité, fonction : CAZENEUVE Bernard.

FRANCE. Ministre de l'intérieur

L'Europe est **confrontée** depuis le début de l'année à une **crise migratoire exceptionnelle**, avec près de 230.000 entrées irrégulières dans l'espace Schengen, en provenance de la Corne de l'Afrique, de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan.

Cette **situation migratoire exceptionnelle** a des conséquences humaines **dramatiques**. Elle a des **répercussions particulièrement** dures à Calais, qui connaît une **pression migratoire inédite**, avec 3000 **migrants** qui tentent, parfois **au péril de leur vie**, de rejoindre le Royaume Uni.

Calais est un miroir des conflits et des **crises** qui **déchirent** certaines régions du monde. Plus la guerre dure en Syrie, plus la misère prospère dans la corne de l'Afrique, plus nombreux sont ceux qui, jetés sur les routes de l'exode, cherchent à gagner l'Europe et attendent pour certains d'entre eux à Calais de pouvoir rejoindre l'Angleterre.

Hier, **un migrant** est à nouveau décédé en tentant de rejoindre le Royaume Uni à travers le tunnel. Cela porte à neuf le nombre de migrants qui ont perdu la vie depuis le 26 juin, dont sept sur l'emprise du tunnel. **Je m'associe à la douleur** de l'ensemble des acteurs de l'Etat, des services publics, des associations qui, au quotidien, **au plus près des migrants**, les accompagnent dans toutes leurs démarches et pour lesquelles ces **décès tragiques** ne constituent pas des faits divers, mais la mort d'hommes et de femmes en situation de **grande vulnérabilité**.

Face à **cette situation humainement dramatique**, la France engage des **moyens exceptionnels**, et, sait qu'elle peut compter sur le partenariat fructueux noué avec le Royaume-Uni.

J'ai en effet rencontré hier mon homologue britannique Theresa May et obtenu que le Royaume Uni apporte 10 millions d'euros supplémentaires notamment pour la sécurisation du site d'Eurotunnel. Cet engagement nouveau vient s'ajouter aux 15 millions d'euros, déjà **mis en œuvre** dans le cadre de la déclaration conjointe de septembre dernier, notamment pour la sécurisation du port. Nous avons également pris la décision de renforcer notre coopération de renseignement.

Pour sa part, l'Etat va renforcer encore les moyens qu'il consacre à la sécurisation de la frontière, et notamment au site d'Eurotunnel. Je le dis sans esprit de polémique, car la situation à laquelle nous faisons face appelle un esprit de **responsabilité**. Je veux annoncer dès ce matin que deux unités de force mobile, soit 120 fonctionnaires, vont être temporairement affectées à Calais, afin de contribuer au renforcement de la sécurisation de ce site.

A Calais, l'Etat prend donc toutes ses **responsabilités**. Qu'il s'agisse de maintenir l'ordre public, de démanteler les filières, **d'éloigner les étrangers en situation irrégulière ou de mettre en place des solutions humanitaires pour les migrants et demandeurs d'asile**. Le groupe Eurotunnel doit également prendre les siennes notamment en ce qui concerne la sécurité au sein même de son emprise.

Le dialogue entre les services de l'Etat et Eurotunnel est continu, dans une situation à laquelle nous avons à faire face ensemble y compris en consacrant **des moyens humains à la hauteur de l'enjeu**. Pour

sa part, l'Etat a multiplié par cinq les moyens en force de l'ordre qu'il consacre à la gestion de la situation à Calais depuis 2012.

Cette **action** de l'Etat à Calais s'inscrit dans le prolongement des **efforts exceptionnels** consentis depuis neuf mois maintenant :

- Une sécurisation de la frontière par des travaux de barriérage sur le port et le tunnel et des **renforts exceptionnels** en forces de l'ordre ;
- L'évacuation de l'ensemble des campements illicites en centre-ville ;
- Le renforcement des moyens consacrés par la police aux frontières aux retours forcés et au démantèlement des filières de l'immigration clandestine ; 17 filières à destination du Royaume Uni ont été démantelées depuis le début de l'année, soit quatre fois plus que sur l'ensemble de l'année 2014 ;
- La mise en place d'un accueil humanitaire au sein du centre Jules Ferry, comprenant un accueil de jour et un hébergement de 110 femmes et enfants pour plus de 10 millions d'euros, financés par l'Etat et l'Union européenne; 2000 repas sont ainsi fournis chaque soir aux **migrants** ;
- Un accès facilité à la demande d'asile en France **pour ceux des migrants qui en relèvent** : 930 migrants ont ainsi pu bénéficier, au cours des neuf derniers mois, d'une prise en charge et d'un hébergement à l'extérieur de Calais après avoir effectué une demande d'asile en France.

La France poursuivra cette **action** globale, en étroite relation avec les institutions européennes et le Royaume-Uni, **destinée à permettre aux migrants de bénéficier d'une prise en charge appropriée et conforme à leurs droits tout en limitant les intrusions illégales** dont les **conséquences dramatiques** nous appellent collectivement au **devoir de responsabilité**.

Le sujet auquel nous sommes confrontés est d'une **exceptionnelle gravité**. Il est aussi d'une **exceptionnelle complexité**. Il renvoie aux désordres qui se sont emparés de certaines régions du monde. Il appelle, pour être surmonté, une **action** résolue de l'Union Européenne. **La France a été en première ligne** pour que des solutions européennes globales et fortes puissent **permettre un traitement à la fois humain des migrants qui relèvent du statut de réfugiés en Europe, et ferme de ceux qui sont dans une situation irrégulière après avoir franchi les frontières extérieures de l'Union européenne.**

Nous souhaitons, avec mon homologue britannique, mais également avec mes homologues allemand, espagnol, italien, travailler avec les pays de provenance, dans le cadre de politiques de co-développement **offensives**, qui permettent d'éviter de laisser **les migrants** entre les mains de ces organisations cyniques de passeurs. La mise en place de hot spots en Italie et en Grèce, au moment du franchissement des frontières extérieures de l'UE, doit permettre **de mieux identifier ceux qui relèvent du statut de réfugié et d'organiser la reconduite à la frontière de ceux qui sont en situation irrégulière.** Notre **action** est résolue. Nous sommes dans la volonté de la solidarité à l'égard de ceux qui subissent des persécutions, et nous sommes aussi dans la **responsabilité**.

C'est la raison pour laquelle nous continuerons à **agir**, c'est la raison pour laquelle nous **devons** renforcer nos coopérations avec tous ceux qui, à nos côtés, peuvent permettre la résolution de ce problème **humainement douloureux** auquel nous sommes **confrontés** depuis maintenant plusieurs mois.

Je vous remercie.

Tribune commune de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, et de son homologue britannique, Mme Theresa May, dans "le Journal du dimanche" du 1er août 2015, sur la situation des migrants à Calais.

Extraits

Personnalité, fonction : CAZENEUVE Bernard.
FRANCE. Ministre de l'intérieur

Depuis plusieurs mois, nous avons pris la pleine mesure **du désespoir** des **migrants** qui cherchent à franchir la trentaine de kilomètres séparant nos deux pays. Alors que les moyens de sécurisation du port et du tunnel n'ont cessé d'être renforcés, les passeurs qui incitent les migrants à rallier l'Angleterre leur font prendre des **risques inconsidérés**, provoquant de **graves blessures** et des **morts tragiques**.

Pour la France comme pour le Royaume-Uni, les choses sont claires : mettre fin à cette situation est une **priorité absolue**. Nos deux gouvernements sont déterminés à y parvenir, et à y parvenir ensemble.

La pression migratoire qui s'est montrée **particulièrement forte** cette semaine à Calais n'est pas nouvelle. Depuis plusieurs mois, nous travaillons en étroite collaboration pour répondre à une telle situation, car le nombre de personnes traversant la Méditerranée a **considérablement augmenté**. La déclaration conjointe de septembre dernier prévoyait déjà que le Royaume-Uni alloue 15 millions d'euros pour renforcer la sécurité dans le Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'un budget de 2 millions d'euros pour la création d'une zone d'attente sécurisée pour les camions. Cette semaine, nous avons décidé du déblocage de 10 millions d'euros supplémentaires pour accroître la sécurité le long des voies du tunnel sous la Manche, à Coquelles.

De son côté, la France a envoyé des **moyens importants** : la présence policière a été ainsi renforcée à Calais, et près de 550 policiers et gendarmes sont actuellement déployés sur place pour faire respecter la loi et garantir la sécurité des biens et des personnes. Nous rendons hommage aux policiers et douaniers qui, des deux côtés de la Manche, **travaillent sans relâche**, dans un contexte difficile, pour que nos frontières restent sûres.

Ces efforts communs portent leurs fruits. L'arrivée de 120 policiers supplémentaires en fin de semaine dernière a permis de faire baisser la **pression** et de diminuer le nombre de **migrants** accédant au tunnel. À Coquelles, la première phase de l'installation des clôtures de sécurité sera terminée ce week-end, et la seconde, assurée par Eurotunnel, d'ici à la fin de la semaine prochaine.

[...]

Les associations, soutenues par le gouvernement français qui sait à quel point leur engagement est important, apportent une aide humanitaire aux 3.000 migrants actuellement présents à Calais. Un centre disposant d'installations sanitaires et distribuant plus de 2.000 repas par jour a été installé grâce à l'**action** conjointe de la municipalité de Calais, des collectives locales et de l'Etat, avec le soutien financier de l'Union européenne. 900 migrants ayant besoin d'une protection ont par ailleurs pu déposer une demande d'asile en France et être ainsi relogés sur le territoire national.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une **crise** migratoire mondiale qui ne concerne pas seulement nos deux pays. Répondre à cette **crise** constitue une priorité européenne et une priorité internationale. Nombre de migrants présents à Calais pour tenter de rallier le Royaume-Uni sont en effet passés par l'Italie, la Grèce ou d'autres pays encore. La France n'est pour eux qu'un pays de transit.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons main dans la main avec les autres États membres de l'Union européenne pour trouver une solution satisfaisante une telle situation.

Les nations européennes offriront toujours leur protection à ceux qui fuient les conflits ou les persécutions. Cependant, nous **devons** briser le lien entre traversée de la Méditerranée et possibilité de s'installer en Europe pour des raisons économiques. Ensemble, nous assurons chaque mois le retour depuis Calais dans leur pays d'origine de 200 migrants qui ne peuvent pas bénéficier du droit d'asile.

[...]

Nous **devons** aussi poursuivre sans relâche les criminels sans scrupule qui encouragent **ces personnes vulnérables** à tenter de rallier l'Europe. Nous travaillons ainsi à lutter contre les réseaux qui tirent profit de la **misère** et de la mort des **migrants**. A cet égard, le Royaume-Uni et la France jouent un rôle majeur, via **des opérations** en Méditerranée, le partage des informations et le renforcement de la **coopération** entre les services de police européens. Grâce à ces efforts communs, 17 organisations criminelles ont été démantelées depuis le début de l'année.

À terme, toute réponse pérenne aux **pressions** migratoires repose sur la **réduction du nombre de personnes qui quittent l'Afrique pour rejoindre l'Europe pour des raisons économiques**. Pour beaucoup, l'Europe et surtout le Royaume-Uni sont synonymes de perspectives de prospérité. Cette illusion alimente le commerce **funeste** des passeurs. C'est pourquoi nous **devons** aider les pays africains à créer des possibilités de développement économique et social. **Nous devons** également renforcer la coopération avec les nations africaines pour **lutter contre l'immigration illégale et faciliter la reconduite des migrants économiques dans leur pays d'origine**.

[...]

Déclaration commune avec Angela MERKEL au sujet de la crise des migrants le 24 août 2015

Extraits

[...]

LE PRESIDENT : [...]

Nous avons voulu saisir cette occasion, la Chancelière et moi-même, pour évoquer une situation **extrêmement grave** qui est celle des **réfugiés** qui viennent en Europe. Les chiffres ne renseignent pas encore suffisamment les **dramas** qui peuvent être vécus. Ce sont des **épreuves** pour les familles concernées, ce sont aussi des **épreuves** pour les pays qui sont – en vertu de leur tradition, en vertu aussi de leur **devoir** – dans la **responsabilité** d'accueillir.

Je sais ce que représente pour l'Allemagne, d'une autre façon pour la France l'accueil de ces **réfugiés**. C'est une **responsabilité** qui ne peut pas être laissée à un pays en particulier, mais qui concerne toute l'Europe. Nous voyons bien les tensions que cela peut provoquer et je m'associe entièrement aux propos d'Angela MERKEL par rapport à ce qui s'est passé dans son propre pays et qui **heurte nos consciences**. Car nous savons ce qu'est le droit d'asile et ce qu'il doit être dans des pays démocratiques. Nulle situation, même parmi les plus **douloureuses**, ne peut justifier des actes tels que ceux qui ont été commis il y a peu en Allemagne.

[...]

La Chancelière a rappelé ces mesures, celles que nous proposons. D'abord qu'il puisse y avoir une accélération de la mise en place des centres d'accueil en Italie et en Grèce. Cela est indispensable pour enregistrer les personnes qui viennent jusqu'à nos côtes pour entrer en Europe. Pour faire à ce moment-là la distinction qui est nécessaire, entre les personnes qui relèvent de l'asile et les personnes qui viennent là simplement pour une migration, que l'on peut comprendre mais qui ne peut pas être acceptée en tant que telle.

Ces centres d'accueil doivent donc absolument être mis en place. Il doit ensuite y avoir une répartition équitable des réfugiés qui relèvent du droit d'asile et un accompagnement dans la dignité des personnes qui sont entrées de manière illégale. Nous devons aussi mettre en œuvre un système unifié d'asile, parce que c'est la condition dans un espace de libre circulation comme Schengen, pour qu'il ne puisse pas y avoir de pays qui accueillent plus que d'autres en fonction de leur population. Nous devons aussi avoir une politique migratoire commune avec des règles communes et donc vérifier qu'il y a bien cette harmonisation.

Les normes d'accueil doivent être plus cohérentes. Il doit y avoir la même définition des pays d'origine sûre partout en Europe, de manière à ce que nous puissions agir sur les mêmes bases juridiques, sur les mêmes règles. Enfin, nous sommes favorables à ce qu'il y ait une lutte encore plus grande contre les trafics et les filières de passeurs, tout en aidant les pays qui aujourd'hui – parce qu'ils sont proches des crises qui se déroulent en Syrie, en Irak – peuvent accueillir ces réfugiés. Nous devons les aider, je pense à la Turquie, au Liban, à la Jordanie, d'une autre façon à la corne de l'Afrique, et éviter que ces personnes viennent jusqu'en Europe.

[...] Voilà notre responsabilité, il est des moments dans notre histoire européenne où nous faisons face à des situations exceptionnelles.

Aujourd'hui, c'est une situation exceptionnelle, mais qui va durer tant que les crises que nous connaissons n'auront pas été réglées. Alors plutôt que d'attendre, plutôt que de gérer au jour le jour ces situations, nous devons nous organiser et renforcer nos politiques et c'est ce que l'Allemagne et la France proposent.

Communiqué de presse – 3 septembre 2015 - Entretien avec Angela Merkel

Texte intégral

François Hollande et Angela Merkel ont décidé d'une initiative sur la situation des réfugiés qui cherchent à rejoindre l'Europe. Les tragédies se succèdent aux drames. Des milliers de victimes ont péri depuis le début de l'année. L'Union européenne doit agir de manière décisive et conformément à ses valeurs.

Ces hommes et ces femmes, avec leurs familles, fuient la guerre et les persécutions. Ils ont besoin de la protection internationale. Elle leur est due. Les conventions de Genève élaborées au lendemain de la guerre obligent tous les pays. L'Europe doit protéger ceux pour qui elle est le dernier espoir.

D'autres tentent d'améliorer leurs conditions matérielles par des voies irrégulières. Ils doivent être accompagnés, dans la dignité.

Le Président et la Chancelière ont décidé de transmettre dès aujourd'hui des propositions communes pour organiser l'accueil des réfugiés et une répartition équitable en Europe, rapprocher les normes

pour renforcer le système d'asile européen, **assurer le retour des migrants irréguliers dans leur pays d'origine**, et apporter le soutien et la coopération nécessaires avec les pays d'origine et de transit.

Discours d'introduction de M. François Hollande à la conférence de presse du 7 septembre 2015

Extraits

Palais de l'Élysée – Lundi 7 septembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de participer à la sixième conférence de presse depuis le début de mon mandat, en présence du Premier ministre et des membres du gouvernement.

En cette rentrée, il y a des images, il y a des événements, il y a des situations qui **frappent à la porte de nos consciences**.

Il y a d'abord l'héroïsme de passagers d'un train d'Amsterdam à Paris qui maîtrisent un terroriste prêt à tout ; il y a le patrimoine de l'Humanité qui est détruit à Palmyre ; il y a des réfugiés par milliers sur les routes d'Europe ; **il y a un enfant sans vie, le visage posé sur le sable d'une plage turque, enfant martyr**, symbole des 3 000 naufragés qui ont trouvé la mort au bout de leur chemin depuis le début de l'année.

Alors, face à ce qui peut faire naître de **l'émotion, de la compassion, mais aussi de l'inquiétude**, il nous revient et il me revient, de répondre à l'**urgence** et surtout de faire des choix, ceux qui compteront le moment venu pour le jugement de l'Histoire. Mais des choix qui doivent également dessiner notre avenir.

Le premier de ces choix, c'est de faire face à l'afflux des **réfugiés**, des déplacés avec humanité et responsabilité. Depuis le début de l'année, 350 000 personnes ont franchi la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. **C'est beaucoup, c'est trois fois plus** que l'année dernière. **C'est une crise, elle est dramatique**, elle est grave, elle peut être maîtrisée et elle le sera.

C'est le **devoir** de la France. Le droit d'asile fait partie intégrante de **son âme, de sa chair**. C'est l'histoire qui appelle cette **responsabilité** et cette humanité, l'histoire marquée par des générations d'**exilés** ou de **réfugiés** qui sont venus au cours des décennies passées faire France avec nous.

Le droit d'asile, c'est aussi un principe fondamental de nos institutions. Il est inscrit dans le préambule de la Constitution : « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la Liberté a droit d'asile sur le territoire de la République ».

Ce principe a même été intégré dans la Constitution lorsqu'il s'est agi de savoir si Schengen était compatible avec nos lois. Ce principe est rappelé dans les règles qui fondent l'Union européenne. C'est **pourquoi face à ces drames**, face à cette situation, j'ai proposé avec la chancelière Angela MERKEL, un mécanisme permanent et obligatoire d'accueil des **réfugiés** pour répartir l'effort entre tous les pays européens. Le mot important est « obligatoire » parce que c'est ce qui fait la différence avec ce qui s'est fait ou plutôt ce qui ne s'est pas fait ces derniers mois.

La France est disposée à prendre sa part. La Commission européenne propose - ou va proposer - de répartir 120 000 **réfugiés** sur les deux prochaines années. Ce qui représentera pour la France 24 000 personnes. Nous le ferons. Nous le ferons parce que c'est le principe sur lequel, je considère, la France

est engagée. Nous le ferons parce que c'est la proposition que nous avons nous-mêmes, établi et que nous souhaitons faire adopter par l'ensemble des européens.

De nombreux maires, des collectivités, des associations, les cultes et puis aussi des particuliers se sont mobilisés pour d'ores et déjà, assurer cet asile. Je salue ces initiatives. Elles doivent être coordonnées, organisées de manière digne et sérieuse. Pour y parvenir le ministre de l'Intérieur réunira les maires concernés samedi prochain et le Premier ministre aura à mettre en œuvre l'ensemble des politiques qui découlent de ces choix.

Si la France fait son **devoir**, la réponse est européenne, la réponse est globale. La condition pour agir efficacement est la mise en place de contrôles aux frontières de l'Union - en Italie, en Grèce, en Hongrie - avec des centres d'identification et d'enregistrement pour accueillir, mais aussi pour établir la distinction entre ceux qui relèvent du droit d'asile et ceux qui doivent être accompagnés de façon digne. C'est la condition pour que les frontières extérieures de l'Europe puissent être protégées, c'est la condition aussi pour accueillir avec humanité les réfugiés.

Mais, regardons la réalité en face. Il y a 4 millions de déplacés dans des camps en Turquie, en Jordanie, au Liban et des centaines de milliers dans la Corne de l'Afrique. Si nous voulons éviter l'exode de ces populations, l'enjeu est de fournir une aide humanitaire massive aux pays, aux grandes associations, au Haut-Commissariat pour les réfugiés pour que ces personnes restent au plus près des pays qu'ils ont fui.

Nous devons aussi agir avec les pays d'origine et de transit, mettre en place là aussi, des centres qui peuvent accueillir ceux qui veulent fuir pour d'autres raisons - notamment économiques - et élaborer une véritable politique de codéveloppement. Ce sera l'objet du Sommet de la Valette le 11 novembre prochain, la France y fera des propositions.

Mais il faut sans doute élever encore le niveau de la **responsabilité**. Il faut savoir que la question des réfugiés, des déplacés est d'abord une question qui concerne, qui touche les pays du Sud et non pas comme on le croit - ou on le fait croire - les pays du Nord. Cette question des déplacés, des réfugiés, touche bien sûr l'Afrique, le Moyen-Orient compte tenu des guerres et des crises, elle touche aussi d'autres continents y compris l'Asie. Alors nous ferons la proposition d'une conférence internationale pour les réfugiés et nous sommes prêts à l'accueillir, à Paris.

Mais je reviens sur ce que nous avons à faire en Europe. La France et l'Allemagne depuis plusieurs semaines avec les ministres de l'Intérieur et les ministres des Affaires étrangères, préparent ce plan global. Il sera donc soumis au Conseil des ministres de l'Intérieur, le 14 septembre prochain. Je veux que ces orientations, si elles n'ont pas reçu l'accueil qui a permis de convaincre tous les pays avec des règles simples mais efficaces, que le Conseil européen soit saisi.

Sur ces conclusions, ces orientations, ces propositions, le gouvernement organisera un débat au Parlement sur le sujet des réfugiés dans les jours qui viennent.

Nous connaissons les causes de ces malheurs, de ces horreurs auxquelles nous voulons répondre par l'honneur et l'action. Ces causes, ce sont le terrorisme, la guerre. **Nous devons** donc parallèlement - et c'est le choix que j'ai fait - lutter contre les terroristes, ici en France et sur les lieux mêmes où il est installé.

[...]

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sur l'accueil des réfugiés, à Aix-en-Provence le 8 octobre 2015.

Extraits

Personnalité, fonction : HOLLANDE François.

FRANCE. Président de la République

Circonstances : Déplacement au mémorial du camp des milles, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) le 8 octobre 2015

[...]

Mais il y a des peurs en France et il ne sert à rien de les nier. Ce serait même les aggraver. Ces peurs, je les comprends. Nous sortons à peine d'une longue **crise** économique, avec un chômage élevé, avec beaucoup d'exclusions, d'inégalités, avec un sentiment d'abandon pour certains de nos compatriotes, de déclassement.

Face à ces peurs, il y a ceux qui utilisent les angoisses pour diviser, séparer et parfois détester, pour créer la suspicion, la méfiance, pour conduire à l'impossibilité de vivre ensemble. Alors que la réponse, c'est l'unité de la Nation, c'est notre bien le plus précieux. Elle exige le respect des règles communes et le partage des valeurs républicaines.

Ce que nous voulons faire, c'est appliquer ces principes et ces valeurs. Ce ne sont pas des mots abstraits, on peut en vérifier l'application et la traduction, y compris quand il se produit un **drame**, une **tragédie**, par exemple, les **réfugiés** qui nous viennent du Moyen-Orient ou d'Afrique.

Alors que devons-nous faire ? D'abord, faire que l'asile puisse être reconnu. C'est un droit fondamental, qui n'est pas simplement le droit de la République française, qui n'est pas non plus une valeur européenne en tant que telle. C'est un droit qui est inscrit dans la convention internationale sur l'accueil des **réfugiés**. Donc, **nous devons**, non pas simplement faire notre **devoir**, **nous devons** respecter le droit, le droit d'asile, qui n'est pas le droit à venir dans n'importe quelles conditions sur le territoire. Des êtres humains doivent aussi être raccompagnés dans leur pays, lorsque nous ne pouvons pas leur donner des droits.

Et puis, il faut faire connaître les chiffres et la réalité. Aujourd'hui, le nombre de Syriens que nous avons accueillis depuis trois ans, depuis le début de ces massacres, ne dépasse pas 7 000, 8 000. Depuis quelques semaines que les afflux de réfugiés ont été relevés sur les côtes de l'Europe, nous en avons accueilli quelques centaines. Et **il y en a qui voudraient nous faire croire que nous serions envahis.**

[...]

Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la coopération européenne face à la crise migratoire et la situation spécifique des migrants à Calais, à l'hôtel de Beauvau, à Paris le 20 octobre 2015.

Personnalité, fonction : CAZENEUVE Bernard.

FRANCE. Ministre de l'intérieur

Mesdames et messieurs,

Depuis un an et demi, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, jetés sur les routes de l'exode par les guerres et les famines, prennent tous les risques pour rejoindre l'Europe. C'est une **crise migratoire inédite**, qui doit nous appeler à une réponse publique forte, à l'échelle de l'Union européenne d'abord. Dans cette perspective, la France a la première, parmi les nations européennes, formulé des propositions aux institutions de l'Union, le 30 août 2014, il y a de cela plus d'un an. Et chacun comprend désormais que c'est par une réponse européenne commune que nous pourrions être coordonnés, efficaces et solidaires. Ce sont aujourd'hui les pays de première entrée, l'Italie, la Grèce, les pays des Balkans qui seront les plus exposés. L'Allemagne, a pour sa part, vu la demande d'asile **augmenter considérablement** ; 710 000 personnes sont entrées dans l'espace Schengen depuis le début de l'année. Chacun qui est en **responsabilité** doit prendre la mesure de cette situation nouvelle, et chacun doit bien entendu se **mobiliser** pour y répondre. La situation de la France n'a rien de comparable avec celle des pays de première entrée. Le gouvernement a affirmé, au sein de l'Union européenne, la nécessité de renforcer les contrôles aux frontières extérieures de Schengen, défendu les modalités d'un accueil digne des personnes ont besoin manifeste de protection et de reconduction vers le pays d'origine, notamment les pays d'origine des **migrants économiques**. Nous menons également en lien avec nos partenaires européens et sur notre propre territoire, **un combat sans merci** contre les filières de la traite des êtres humains et les passeurs.

Ce combat d'ailleurs porte ses fruits. 191 filières ont été démantelées par le travail opiniâtre des forces de l'ordre, avec l'appui de la justice. Et ce sont 3000 personnes qui ont ainsi été neutralisées depuis le début de cette année. Nous nous sommes engagés, vous le savez à accueillir 30 000 **réfugiés** en deux ans, dans le cadre du mécanisme de solidarité européenne que nous avons nous-mêmes porté. Cet accueil a débuté et il permet à des familles d'être accueillies dans de bonnes conditions d'intégration avec l'appui des services de l'État, des élus, des associations qui sont tous fortement mobilisés dans un **contexte inédit**.

A Calais il existe une situation spécifique. Calais voit converger depuis des mois des personnes désireuses de rejoindre le Royaume-Uni ; la situation à Calais n'est pas nouvelle, mais elle a pris incontestablement un tour particulier avec l'accélération de la **crise migratoire** en Europe. Le nombre de migrants a augmenté de façon significative en quelques semaines et atteint désormais près de 6000 personnes. Je me suis rendu à Calais au cours des tout derniers mois au contact des élus, des associations, des forces de l'ordre et de l'ensemble des services de l'État à 6 reprises. J'y suis en moyenne une fois toutes les 6 à 8 semaines. Tous ces acteurs dont je viens de parler font un travail admirable, tous méritent respect et considération. Dans ce contexte, un certain nombre de voix, responsables politiques, institutionnels, associatives, organisations non-gouvernementales **s'émeuvent de la situation humanitaire des migrants** présents à Calais, et de leurs conditions de vie. Aujourd'hui même 800 artistes et intellectuels ont lancé un appel à ce sujet. Ils manifestent une préoccupation que j'entends et que je partage ; ils sont la voix d'une France mobilisée, solidaire, généreuse, une France qui refuse le repli sur soi et le rejet ; et chaque jour, je veux le dire

solennellement, mon administration comme d'autres administrations de l'État - je pense à celle du logement - se mobilisent pour apporter des réponses humaines, dignes. Mon administration le fait sobriement, elle le fait avec conscience. Les conditions de vie des migrants sur la Lande sont plus difficiles, au fur et à mesure que leur nombre grandit. Ces populations doivent être protégées et la politique consiste depuis des mois à leur permettre de demander l'asile en France afin qu'elles puissent être relogées sur l'ensemble du territoire national. C'est également le sens du dispositif de déploiement des forces de l'ordre à Calais et du travail qu'elles fournissent, garantir la sécurité des Calaisiens, protéger les migrants contre les dangers qu'ils encourent en tentant le passage vers le Royaume-Uni au prix de graves blessures et au prix même de leur vie. Le défi auquel nous sommes **confrontés** est donc crucial et ce gouvernement a pris la question de Calais à bras-le-corps comme aucun gouvernement ne l'avait fait jusqu'à présent.

Sécuriser la frontière, reconduire ceux qui doivent l'être, proposer des solutions d'accueil à ceux qui ont besoin de protection et dont l'avenir n'est pas à Calais.

Depuis, sur le plan humanitaire, nous avons d'abord obtenu, par le dialogue et sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force publique, l'évacuation des terrains et squats occupés illégalement et pour lesquels avaient été pris des décisions de justice. Ces squats étaient non seulement illégaux mais ils représentaient bien souvent un danger pour les migrants eux-mêmes. Nous avons ensuite ouvert un centre d'accueil de jour, il n'existait pas il y a 9 mois, le centre Jules Ferry, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. L'État assure le financement de ce centre pour 13 millions d'euros par an dont 3,7 millions proviennent de fonds européens. La ville de Calais a mis le terrain à disposition et un opérateur associatif « la vie active » en assure le fonctionnement quotidien. Ouvert au mois de janvier 2015, il y a donc encore peu de temps, le centre fonctionne à plein depuis le mois d'avril et offre les prestations élémentaires aux migrants, sanitaires, accès à l'eau, 500 douche prises par jour, 2000 repas servis en moyenne est mise en place d'une permanence médicale.

La situation sanitaire a, par ailleurs, vous le savez, fait l'objet d'une mission que Marisol TOURAINE et moi-même avons dépêché sur la Lande la semaine dernière. Il y avait des rapports, il y avait des interrogations, je ne tiens aucune sollicitation pour dérisoire, bien au contraire, et j'ai donc souhaité avec Marisol TOURAINE, que cette mission de médecins soit déléguée sur place. Cette mission rendra ses conclusions demain, et j'annoncerai en lien avec Marisol TOURAINE les adaptations de la couverture sanitaire en fonction des recommandations qui nous seront adressées. Nous avons également ouvert un centre d'hébergement des personnes vulnérables - femmes, enfants - d'une capacité d'une centaine de places. Ce centre a ouvert en mars, il est installé dans un espace sécurisé dans l'enceinte même du centre Jules Ferry. Il sera porté à 200 places avant la fin de l'année, les travaux débutent cette semaine à ma demande, sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour une mise à l'abri rapide de 200 femmes ses enfants. Et le dis ici solennellement, aucune femme, aucun enfant ne sera sans abris à Calais au cours des mois qui viennent. Et s'il fallait prendre la décision d'augmenter ses capacités d'accueil encore nous le ferions comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Je m'engage à cela comme je m'y suis engagé auprès des associations que j'ai reçues il y a de cela 3 semaines, comme jeu mission engagé auprès des élus de Calais, je renouvellerai cet engagement à Calais demain et mon administration a pris toute disposition pour se faire. Nous avons déjà procédé à des aménagements sur le campement qui s'est constitué spontanément sur la Lande situé à proximité immédiate du centre Jules Ferry. Chemin d'accès, éclairage public, accès permanent à l'eau et des WC chimiques, bennes à ordures, etc. Comme nous l'avons annoncé avec le Premier ministre sur place le 31 août de nouveaux aménagements sont programmés au niveau du campement de la Lande, une demande de subvention urgente a été présentée par la France au titre du « Fonds asile, migration et intégration », le FAMI, l'Union

européenne, a annoncé le déblocage de 5,2 millions d'euros ; le coût total de ce projet - qui a vocation à être mise en œuvre d'ici le mois de décembre – est de 18 millions d'euros.

Une réponse humanitaire digne de ce nom ce n'est pas seulement répondre aux besoins humains urgents c'est aussi dessiner un avenir humain pour les réfugiés qui fuient les persécutions en Syrie, en Erythrée ou dans d'autres pays. Cela passe donc pour moi, je l'ai à Calais depuis des mois, par la facilitation de l'accès au statut de réfugiés auquel beaucoup ont droit. Nous avons donc considérablement amélioré l'accès à la procédure d'asile, notamment en réduisant les délais et en mettant en place un dispositif incitatif d'information animé par l'Office français de l'immigration et de l'Intégration, l'OFII, qui a considérablement renforcé ses équipes. Une attention particulière est portée aux demandes présentées à Calais pour qu'elle donne lieu à l'attribution prioritaire d'un hébergement en dehors de Calais, le temps de l'examen de la demande d'asile. Je veux donner les résultats de cette action précisément. Depuis le début de l'année 2015, plus de 1000 migrants ont pu quitter Calais et bénéficié d'un hébergement au titre de leur demande d'asile, plus de 1000. Pour compléter ce dispositif, la direction des étrangers en France est mobilisée à ma demande pour ouvrir 2000 places en centre d'accueil pour **demandeurs d'asile** pour les personnes présentes à Calais. L'ensemble du dispositif de mise à l'abri des personnes présentes à Calais, d'ici à la fin de l'année 2015, représentera donc précisément 3700 places d'accueil ; 2000 au titre des CADA, 1500 au titre de l'aménagement de la lande et 200 au titre de l'accueil des femmes et des enfants, des personnes vulnérables. Convaincre de demander l'asile, ouvrir des places en CADA, protéger les personnes vulnérables, voilà la vraie réponse humanitaire. Car la Lande de Calais, et je le dis à tous ceux qui m'interpellent, ne peut pas être un espace de vie durable pour les migrants. La France offre à tous ceux qui relèvent du statut de réfugié la possibilité d'accéder à chaque instant à l'asile, et d'être hébergés en CADA sur le territoire national, et de pouvoir ensuite bénéficier d'un accompagnement qui permette l'intégration de ces personnes dans la vie normale, dans notre pays, comme cela a été fait pour les réfugiés que nous sommes allés accueillir à Munich il y a de cela quelques semaines et dont j'ai accompagné le parcours dans le logement au cours des derniers jours.

Mais la réponse humanitaire ne sera jamais suffisante si dans le même temps nous n'assurons pas une réponse ferme et je l'assume, face à ceux qui exploitent **la détresse et la misère humaine**. Je rappelle que j'ai décidé de **renforts** en nombre qui portent aujourd'hui à près 1300 le nombre de gendarmes et de policiers qui sont présents en permanence à Calais pour assurer la sécurité des Calaisiens, dont près de 350 effectifs dédiés à la sécurisation du centre-ville de Calais et la surveillance des infrastructures. Je pense notamment aux 500 effectifs postés en permanence aux abords du seul tunnel. Dans le contexte que connaît notre pays, notamment avec le plan Vigipirate, cela représente pour les forces de sécurité, **un effort considérable** que je veux saluer.

[...]

Et puis j'entends dire souvent que les Anglais doivent prendre leurs responsabilités. Oui c'est vrai. Et ils les prennent, grâce au travail de persuasion que le Gouvernement mène auprès du Gouvernement britannique depuis un an et demi. Au total les Britanniques ont engagé 45 millions d'euros pour sécuriser le port – aujourd'hui les intrusions de migrants par cette voie sont très marginales – pour sécuriser les abords du tunnel sous la Manche et pour l'hébergement d'urgence des personnes vulnérables. Un accord détaillant ce soutien a été signée par ma collègue Theresa May et moi-même à Calais le 20 août dernier. Les opérations de sécurisation du port ont permis de diminuer par dix les intrusions de migrants dans le tunnel sous la Manche entre août et septembre. Malheureusement, le doublement récent du nombre de migrants oblige à sécuriser encore davantage les accès au tunnel et je vais prendre des mesures nouvelles en ce sens. Les 16 migrants morts depuis le début du mois de juin sont des **dramas inacceptables** et il faut y mettre fin. Nous y sommes déterminés.

Et laissez-moi vous redire une chose simple : appeler à l'ouverture de la frontière avec les Anglais n'est pas une solution responsable. Elle constituerait un signal que les passeurs entendraient aussitôt, qui conduirait à faire affluer les migrants en nombre beaucoup plus important vers Calais. **Un désastre** humanitaire en résulterait. C'est une voie qui est hasardeuse, et le Gouvernement ne s'y engagera pas. Au contraire, nous allons rendre la frontière encore plus étanche pour dissuader les passeurs et les migrants, respecter les règles internationales et diminuer la **pression** à Calais.

C'est donc par ces moyens conjugués, en termes humanitaires et en termes sécuritaires, que nous parviendrons à vider cette lande, qui ne peut pas être un espace de vie durable pour les migrants et qui ne peut pas être accepté durablement par les Calaisiens.

Et nous faisons tout cela avec les élus locaux. Je souhaite le faire toujours plus avec les associations sur place, avec nos partenaires britanniques, avec la Commission européenne, avec le Haut-Commissariat pour les **Réfugiés**, en suivant les recommandations de la mission Aribaud-Vignon que j'ai commandée sur place, avec tous les acteurs et partenaires qui contribuent à des solutions. Il s'agit d'une mission d'intérêt général, qui demande la mobilisation de tous, et qui supposent que tous les humanistes s'engagent dans le même sens. Ceux qui cherchent à diviser, les irresponsables, les extrêmes, ceux-là ne visent qu'à une chose : entretenir les problèmes et rejeter les solutions. Au contraire, au-delà des sensibilités politiques de chacun, nous **devons** mettre en place les solutions républicaines qui permettent de surmonter les problèmes, avec à l'esprit une haute exigence de responsabilité, à laquelle j'appelle chacune et chacun.

[...]

Entretien de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, avec LCP-Assemblée nationale le 26 octobre 2015, sur la crise migratoire, les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et sur la Grèce dans la Zone euro.

Extraits

Personnalité, fonction : DESIR Harlem.

FRANCE. Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes

Q - Hier avait lieu ce mini-sommet extraordinaire de l'Union européenne ; la Slovénie a vu transiter 60.000 migrants en dix jours, les migrants qui affluent à ses frontières. Le Premier ministre slovène prévient : sans action immédiate et concrète, l'UE toute entière va **commencer à s'effondrer**. Alors hier, la décision a été prise : le financement de 100.000 places d'accueil supplémentaires décidées. Est-ce que ça, cela va permettre à l'Union européenne de **ne pas s'effondrer** ?

R - En tout cas, c'était une décision indispensable parce que les pays des Balkans sont **submergés**. C'est vrai que les **migrants** ne cherchent pas à aller dans les pays des Balkans, ils n'ont pas pour destination la Slovénie, la Croatie ou la Macédoine, pays par lesquels ils entrent en général dans cette région. Ils essaient d'aller vers le nord de l'Europe, en Allemagne, en Suède, aux Pays-Bas, un certain nombre aussi en Grande-Bretagne - on les voit à Calais - ou pour certains en France. Ils traversent cette région parce qu'une route a été ouverte par les passeurs entre la Turquie et la Grèce. Donc ces pays, à commencer d'ailleurs par les pays de proximité du conflit syrien, en dehors de l'Union européenne, sont **submergés**. La Turquie accueille ainsi près de deux millions de **réfugiés**...

Q - Est-ce que vous pensez que Schengen est encore **menacé** ? On voit que la Slovénie justement **menace** d'ériger un mur à ses frontières... comme la Hongrie...

R - Schengen est **menacé** si nous ne sommes pas capables d'assurer le contrôle des frontières extérieures communes de l'Union européenne. Le risque évidemment, c'est que cet espace de liberté de circulation qu'est Schengen soit remis en cause. Je crois qu'on ne doit pas remettre en cause Schengen parce que c'est aussi un espace de coopération judiciaire, policière et de coopération dans le contrôle des frontières extérieures. Ce que nous demandons, ce que la France a demandé et qui va maintenant être mis en place, c'est qu'il y ait des hotspots, c'est-à-dire des centres d'accueil et d'enregistrement des **migrants**...

[...]

Q - En Grèce, il y a des conditions indignes, nous disent les journalistes qui s'y sont rendus. Est-ce qu'on peut laisser faire ça ? Est-ce que vous ne craignez pas qu'il y ait une **crise humanitaire** aux portes de l'Union ?

R - En Grèce, comme en Italie dans une certaine mesure parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a toujours - à cause de la situation en Libye - ces bateaux en mer Méditerranée et des **migrants** qui arrivent sur les côtes siciliennes. Des pays ont été **débordés** et ce n'est pas à eux seuls d'assumer le contrôle de la frontière, l'accueil des **réfugiés**, le partage qui doit être fait entre ceux qui relèvent d'une protection internationale, **c'est-à-dire ceux qui relèvent de l'asile, et ceux qui n'en relèvent pas**. C'est toute l'Europe qui doit se **mobiliser**. D'où la mise en place de ces centres d'enregistrement et d'accueil, de ces hotspots. C'est pourquoi nous allons renforcer les moyens des agences européennes, Frontex et le Bureau européen d'appui à l'asile. La France elle-même - et c'est une des annonces faite par le président de la République en Grèce - a décidé de mettre à disposition de ces agences plusieurs dizaines de nos spécialistes, des spécialistes qui viennent par exemple de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, ou de l'Organisation en charge des migrants en France mais aussi de la police de l'air et des frontières, au total ce sont 600 personnels qui viennent des autres pays de l'Union européenne qui vont être mis à la disposition de la Grèce en particulier. Il faut aussi soutenir le HCR, le Haut-commissariat aux réfugiés, pour aider la Grèce mais encore une fois, pour aider également en amont la Turquie, le Liban, la Jordanie à mieux accueillir ces **réfugiés**, pour éviter qu'ils prennent cette route.

[...]

ANNEXE IV – ENTRETIEN AVEC BARBARA JOANNON DU FORUM REFUGIES-COSI

Entretien réalisé par téléphone le 20 mars 2017.

EB : Je travaille sur le thème des migrants et réfugiés avec pour idée d'avoir une approche discursive. Comprendre comment les termes circulent, comment ils sont utilisés, à quoi ils sont rattachés. Je suis partie du constat qu'il y avait un décalage entre réalité très proche (migrant – réfugié), et que dans les discours il y a un soin pour savoir comment les termes sont utilisés, ou alors au contraire de la confusion. Qu'est-ce que cela t'évoque ?

BJ : Clairement pour nous la question s'est posée assez rapidement, notamment l'année dernière quand on a commencé à parler de crise des réfugiés, de crise migratoire, etc et où le sujet est devenu omniprésent dans les médias. D'une part parce que l'utilisation des termes implique la création d'images, de mythes, d'a priori, de peurs etc, au sein de la société. Et nous dans la mesure où on ne fait pas que de l'opérationnel mais aussi du plaidoyer, de la sensibilisation, de la communication sur ce sujet-là, c'est aussi important pour nous de nous positionner sur les termes qu'on va utiliser. On a eu pas mal de discussions à ce sujet-là, à quel moment on utilise plutôt le terme de réfugié ou de migrant ou les deux. Ça a été beaucoup de réflexion de notre côté. Pas forcément basé sur des travaux universitaires, dans l'équipe on a plutôt de profils de juristes ou venant de sciences po. Notre approche de base ça a été de partir des définitions reconnues dans le droit international, sur quoi se base le statut juridique des personnes, et comment on va nous les appliquer et les utiliser par rapport à cette base-là initialement et après en prenant en compte dans un deuxième temps l'imaginaire que ça peut véhiculer derrière et toutes les connotations, négatives notamment, attachées à tel ou tel terme. Pour te donner un exemple très précis sur la notion de crise on a pris comme décision, comme ligne éditoriale et de communication et d'expression publique de ne jamais parler de crise des réfugiés ou de crise migratoire sauf si c'était pour rapporter les propos d'institutions européennes ou de politiques qui l'utilisent, et de toujours le mettre entre guillemets. C'est une ligne de plaidoyer quelque part, de dire que c'est pas une crise des réfugiés, car bien que les chiffres soient importants, ils n'étaient pas insurmontables. On n'est pas dans une situation d'invasion, comme on a pu le laisser entendre dans les médias. L'idée c'était plutôt de dire qu'il y avait une crise de responsabilité, une crise de solidarité au niveau européen, une crise de l'accueil des réfugiés mais pas une crise migratoire ou une crise des réfugiés. Et sur les termes de migrant et réfugiés, c'est pareil, on a eu toute une discussion sur ces flux mixtes, pas tellement sur la Grèce quand la route migratoire de l'Europe orientale était encore ouverte et qu'il n'y avait pas encore eu la déclaration UE Turquie, puisque là on était à 95 % de personnes en besoin de protection internationale selon le HCR donc on pouvait quasiment parler de flux de réfugiés ou en tout cas de personnes en besoin de protection. En revanche sur la route de la méditerranée centrale donc les flux qui viennent de Libye par l'Italie, là on est un peu plus embêtés parce que c'est un peu plus, on est sur du 50/50, 40/60. L'idée c'était toujours d'associer migrants et réfugiés pour toujours avoir cette double approche, on a des personnes qui ont des parcours de vie différents et sans opposer l'un face à l'autre, ce qui amène parfois à penser qu'il y a des bons migrants et des mauvais migrants, des migrants économiques qui seraient les mauvais migrants et les réfugiés qui seraient les bons. Parler de migrants et réfugiés dans une même phrase. C'était un peu l'approche qu'avait adoptée le HCR aussi sur la notion de flux mixtes. Donc c'est vrai qu'on fait vraiment attention aux mots qu'on emploie. Justement ça me fait penser qu'au début de l'année, début février, j'ai participé à un séminaire à Bruxelles qui portait sur la communication et le plaidoyer sur les sujets asile et migration et sur comment on choisissait tel ou tel ou tel mot et ce que ça pouvait renvoyer comme réaction cognitive. Quand on va parler de fardeau par exemple, ou quand on parle du « poids de l'accueil ». Ou les mots du lexique guerrier, les états membres qui se trouvent en première ligne de l'accueil des demandeurs d'asile.

EB : ... Ou le vocabulaire maritime, avec l'image de la vague de réfugiés...

BJ : La notion de vague va en effet avec tout le lexique de l'invasion, de la submersion. L'idée qu'on ne peut pas gérer ça. Ça renvoie au fait que ça te dépasse, ça te submerge. C'est un vocabulaire assez fort et sur lequel on fait attention à la manière dont on l'utilise. On évite en général tout ce genre de mots qui peuvent renvoyer à l'idée qu'il y aurait trop de monde. Ça suppose de faire des périphrases, d'expliquer d'avantage, d'éviter les choses imagées.

EB : Et justement en termes de temporalité, tu m'as parlé du moment d'apparition des termes de crise migratoire

BJ : Je travaille dans le secteur que depuis deux ans et demi donc vraiment depuis le moment où c'est devenu un sujet très médiatisé donc j'ai pas forcément ce retour historique. J'ai l'impression que c'est toujours quelque chose qui a été pris en compte mais c'est vrai que le fait que le sujet soit très médiatisé nous a forcés à faire cet exercice pour savoir quel terme on reprend ou pas. Et si on ne le reprend pas, comment être sûrs que les gens savent de quoi on parle et qu'on arrive à capter leur attention malgré le fait qu'on n'utilise pas des termes grandiloquents et très imagés comme ils peuvent l'entendre le reste du temps dans les médias. Il y a eu un effort supplémentaire fait à cette période-là. En soi en France on a toujours eu un certain nombre de demandeurs d'asile et les chiffres n'ont pas drastiquement augmenté. C'est des augmentations tout à fait raisonnables en France par rapport à d'autres pays. Donc c'est vraiment une question de à quel point le phénomène est rendu visible, plus que est-ce qu'il est réellement plus fort.

EB : Justement sur cette question du rapport entre les termes utilisés et une réalité chiffrée, il m'a semblé qu'il y avait un décalage, notamment au niveau de l'identité des demandeurs d'asile... Il m'a semblé par exemple qu'on parlait beaucoup moins des Erythréens, des Soudanais, que des Syriens.

BJ : En France effectivement ce sont les Soudanais, les afghans, les albanais pour l'année 2016. Ce n'est pas le reflet de ce qui se passe au niveau européen. Au niveau européen c'est effectivement les Syriens, les afghans, les irakiens. En 4^{ème} et 5^{ème} c'est Pakistan, Nigéria et ensuite arrive seulement l'Erythrée. En France effectivement on a une composition de la demande d'asile qui est en termes de pays d'origine, qui n'est pas le reflet de ce qui se passe au niveau européen. On a des problématiques qui sont un peu plus spécifiques à la France.

EB : Est-ce que vous dialoguez avec d'autres associations qui travaillent sur ces thèmes pour se mettre d'accord ou travailler ensemble sur le lexique, se mettre à d'accord.

BJ : On réfléchit entre nous même si le type d'événement dont je t'ai parlé comme le séminaire, c'est l'occasion de voir qui fait quoi et qui communique comment. On lit beaucoup ce que produisent les autres organisations. Je pense qu'on est tous plus ou moins en phase là-dessus et on essaye d'éviter certain type de vocabulaire. Après certaines organisations sont plus virulentes que d'autres, par exemple sur les questions liées à l'éloignement. Nous on parlera rarement d'expulsion, terme qui sera utilisé par la Cimade. Nous on parlera de mise en œuvre d'une décision de retour, d'éloignement, de renvoi vers pays d'origine.

On a différents niveaux de communication et de plaidoyer, on a différentes cibles et on s'adapte selon le message qu'on veut faire passer, de notre support.

EB : Toujours sur l'utilisation des termes, moi je te parle de migrant et réfugié car ce sont les termes qui reviennent souvent, mais au-delà de ça il y a tout un ensemble de termes qui ont été utilisés ou sont utilisés... Immigrés, demandeurs d'asiles, exilés, déplacés, etc. Comment tu expliquerais le fait qu'on délaisse ces termes au profit de migrant et réfugiés ?

BJ : C'est une excellente question. C'est vrai qu'avant on parlait tout le temps d'immigrés, aujourd'hui le terme a quasiment disparu. Je pense qu'il y a un mélange de l'influence de la communication institutionnelle qui se base sur des termes juridiques. Tu vois un migrant c'est une personne qui a quitté son pays depuis plus d'un an et qui a traversé une frontière extérieure à son pays. C'est une définition juridique de base, reconnue dans le droit international. C'est un terme plus générique qu'immigré. Je pense que ça part de communications institutionnelles qui après sont dévoyées par leur utilisation à répétition par des gens qui ne maîtrisent pas le concept juridique qu'il y a derrière et qui vont y accoler des choses derrière, par exemple migrant économique, réfugiés politique, ce ne sont pas des concepts qui existent. Ça représente quelque chose qu'on construit. Un migrant il bouge parce qu'il a une aspiration de vie alors qu'en soi à la base un réfugié est aussi un migrant, c'est juste qu'il répond à une définition un peu plus précise. Le réfugié politique c'est un migrant qui fuit parce qu'il est persécuté pour ses opinions politiques. C'est quelque chose qui en France résonne pas mal avec la culture puisque la constitution française prévoit la notion de protection pour des persécutions politiques depuis la révolution française. C'est quelque chose de très ancré dans notre histoire... du coup ça donne le terme de réfugié politique mais qui en soi n'a pas vraiment de valeur légale en tant que tel. Le terme n'est pas une catégorie légale, de statut. En associant ces deux mots là, on crée une image derrière, ça renvoie à des affects, une culture.

EB : Ça ne se trouve pas forcément dans les autres pays européens ? Est-ce que vous travaillez en réseau justement ?

BJ : On est impliqués dans deux réseaux européens. Là on travaille uniquement en anglais. La question de la langue est importante, la langue et le contexte dans lequel le mot va être utilisé. Quand tu parles de « migrants » en anglais, à Bruxelles par exemple, ça n'a pas grand-chose de péjoratif alors qu'en France quand tu dis un migrant ça a une connotation plus péjorative. Le même mot a des impacts différents, est assortis de perceptions différentes, selon les pays.

EB : Est-ce que tu as pu identifier des moments clés qui ont marqués des changements au niveau des discours ?

BJ : Clairement. Depuis 2014 ce qui a rythmé les accélérations, les coups de boost de communication sur ces sujets c'est les naufrages en méditerranée, jusqu'à l'année dernière, maintenant c'est presque devenu banal. On en parle encore mais ça reste beaucoup plus épisodique alors qu'avec les naufrages à Lampedusa c'est ça qui a été le premier marqueur qui témoignait de l'ampleur de ce qui se passait, de la gravité. Ça a commencé à faire parler de ce sujet de manière assez large au niveau européen. Après en France je vois clairement un tournant à l'été 2015 avec ce qui se passait en Grèce et sur la route des Balkans. La photo du petit garçon syrien échoué sur une plage grecque, ça a été un énorme truc, plus que tout le reste. Ça a été aussi incroyable sur l'impact que ça a eu sur les gens, c'est la période où on a eu le plus de propositions de bénévolat, de dons, qu'on n'avait jamais eu depuis plusieurs années. Et puis évidemment Calais, tous les événements autour de Calais ont bien mobilisé l'attention des médias en France. Quand il y avait un centre qui ouvre, une expulsion, quelque chose d'un peu marquant.

EB : Dans tout cet écosystème d'acteurs qui communiquent sur le sujet – institutions, associations, politiques, etc – comment tu perçois la circulation des discours... Qui serait finalement l'initiateur d'un emballement discursif, de la cristallisation d'un concept... ?

BJ : Je pense que clairement, le but d'utiliser des mots, des concepts imagés un peu fort pour moi c'est vraiment pour capter l'attention des gens, créer des réactions chez eux. Sans généraliser, ceux qui cherchent à le faire c'est les politiques et les médias, les uns parce qu'ils cherchent des électeurs, les autres parce qu'ils cherchent des auditeurs ou des lecteurs. C'est un peu caricatural... Mais sur ce qu'on disait tout à l'heure sur la notion de poids, de fardeau, de vague, d'invasion, c'est le cas j'ai

l'impression. Par exemple vu ce qu'on veut susciter chez les gens on parle plutôt de valeurs d'accueil, de partage, d'hospitalité, de solidarité. On choisit nos termes en fonction de ce qu'on veut faire passer c'est évident. Les mots permettent à chaque acteur de servir ses intérêts. Après une fois qu'un concept est un peu installé, par exemple sur la question de crise des réfugiés c'est assez facile. Même si ce n'est pas le plus approprié ni le plus exact, tout le monde sait de quoi on parle. C'est le mot reconnu par la majorité comme étant celui qui décrit la situation. Une fois que celui-là est rentré dans l'usage, c'est difficile de le dépasser et d'arriver à instaurer une autre association de mots justement à cause de cet usage derrière. C'est un moyen de dire, je parle votre langage, on peut se comprendre.

On essaye d'utiliser les mots sur ce qu'ils sont. Sur ce genre de termes utilisés de façon récurrente dans les médias, nous on va peut-être les reprendre, mais entre guillemets. On va nuancer ces termes-là et expliquer ce que ça évoque pour vous. Par exemple quand on a créé et ouvert les CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation), beaucoup de gens ont dit qu'il ne fallait pas les ouvrir parce qu'on allait créer de nouvelles jungles dans les zones rurales, que ça allait être un nouveau phénomène d'insécurité. Nous dans les communiqués qu'on avait faits à cette période-là, parce que justement on avait ouvert quelques CAO, on a repris le terme de « jungle » mais en disant que justement ce n'était pas créer de nouvelles jungles mais « organiser les conditions d'un accueil digne ». Ne pas fermer les yeux sur l'utilisation de tel ou tel terme mais justement voir comment on peut créer une autre réalité.

EB : Est-ce qu'il y a des formes de directives sur le discours de la part d'acteurs de référence comme le HCR pour l'utilisation des termes ?

BJ : Il n'y a pas de règles définies. Nous on suit ce que fait le HCR parce que c'est un acteur qui fait autorité dans le domaine, que l'on considère comme fiable et relativement objectif malgré certains aspects politiques de leur travail. Donc parfois on s'appuie sur des publications qu'ils peuvent faire, les termes qu'il utilisent pour avoir un jalon solide et fiable, se prémunir de critiques... Et c'est un acteur qui a une diffusion suffisamment large dans son audience, qui a suffisamment de visibilité de légitimité pour permettre de parler ce langage commun.

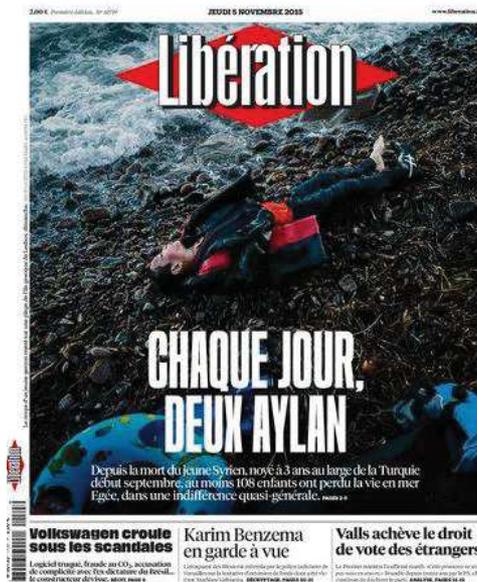
Un autre exemple c'est la déclaration UE/ Turquie de l'année dernière. C'est une déclaration pas un accord et ça n'a pas la même portée juridique. Nous en interne on a eu plein de discussions justement sur le fait de savoir pourquoi il y en a qui parlent d'accords, d'autres de déclaration, et à quoi ça correspondait comme réalité derrière. Il y a un arrêt de la cour de justice de l'UE qui dit bien que c'est bien une déclaration et non un accord, qui engage les états membres et non pas l'Union Européenne. Du coup en termes de recours possible pour contester c'est complètement différent. C'est sur ce genre de termes. Pour le grand public ça n'évoque rien, mais après toute la réalité juridique et politique derrière est très différente. Là on se retrouve parfois limités sur notre capacité d'action parce qu'on ne sait pas quel est le bon terme et quelle est la réalité derrière. Pour UE / Turquie la commission européenne a commencé par parler d'accords et forcément ça fausse la compréhension du phénomène.

Ce qui est beaucoup fait en ce moment c'est de davantage faire entendre la voix des demandeurs d'asile et des réfugiés qu'on accompagne parce qu'ils n'utilisent pas forcément les mêmes mots, Amnesty International l'a fait par exemple. Certaines réalités qui pour nous sont évidentes ne le sont pas forcément pour eux. C'est un bon moyen de repenser la terminologie et le vocabulaire autour de ces sujets-là, c'est de faire parler d'autres personnes.

ANNEXE V – QUELQUES IMAGES DE LA « CRISE MIGRATOIRE »

Sélection non exhaustive d'images qui ont circulé dans l'espace public et accompagné les discours médiatiques en 2015. Toutes proviennent de recherches sur Internet.

- **Aylan Kurdi, icône martyr**

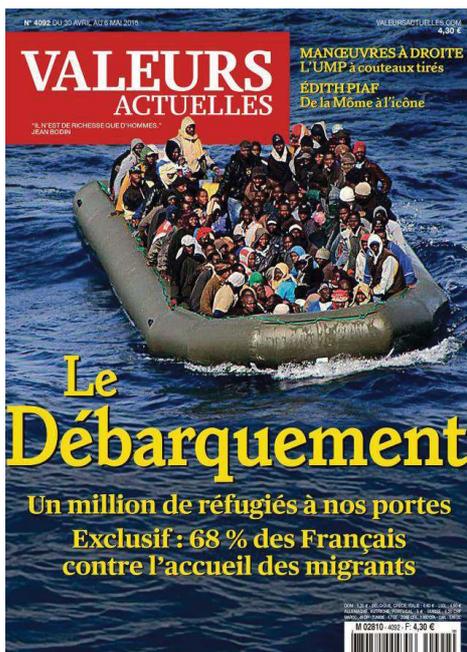


Libération, 5 novembre 2015



Le Monde, 4 septembre 2015

- **La menace des « migrants »**



Valeurs Actuelles, mai 2015



Affiche diffusée à Béziers (R. Ménard)

